This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

**Usage guidelines**

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

**About Google Book Search**

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at http://books.google.com/

Digitized by Google

Digitized by Google

FACULTÉ DES LETTRES
BIBLIOTHÈQUE
B 27.5
UNIVERSITÉ DE LAUSANNE

Digitized by Google
470688

FACULTÉ DES LETTRES
BIBLIOTHÈQUE
B 27-5
UNIVERSITÉ DE LAUSANNE

Digitized by Google

# MEMOIRES LITERAIRES DE LA GRANDE BRETAGNE;

Par MICHEL DE LA ROCHE,

Auteur des cinq premiers Tomes de la *Bibliotheque Angloise*.

TOME ONZIEME.

Bibliotheca Studiosorum

A LA HAYE,

*Chez les Freres VAILLANT & N. PREVOST.*

M DCC. XXII.

BIBL: STUD: ACAD: LAUS:

AZ 5888/11,12

Digitized by Google

Livres qui se trouvent à la *Haye*, chez les Freres *Vaillant* & N. *Prevost*; & à *Londres*, chez les mêmes.

*Corpus omnium veterum Poetarum Latinorum, tam Prophanorum quam Ecclesiasticorum; cum eorum, quotquot reperiuntur, Fragmentis.* Folio 2. vol. 1721.

*Petri Dan. Huetii, Episcopi Abrincensis, Commentarius de Rebus ad eum pertinentibus.* 12.

La Religion des Mahometans, expliquée par leurs propres Docteurs, avec des Eclaircissemens sur les Opinions qu'on leur a faussement attribuées: Tirez du Latin de Mr. Reland, avec des figures nécessaires. 12.

Methode pour apprendre l'Histoire d'Angleterre, depuis son Origine jusqu'à la fin du Regne de la Reine Anne. 12.

Traité de l'Education des Enfans, par Mr. Crouzas. in 12. 2 volum.

Essais sur la Providence & sur la Possibilité Phisique de la Resurrection, traduits de l'Anglois du Dr. B. 12.

Pensées Libres sur la Religion, l'Eglise, & le Bonheur de la Nation; traduit. de l'Anglois du Docteur B. M. in 8. 2 vol.

Oeuvres de Mr. l'Abbé de St. Réal. 12. 5 vol. 1722.

Le *Mentor Moderne*, ou Discours sur les Mœurs du Siecle, traduit d'un Ouvrage Anglois intitulé *Le Gardien*, par Mrs. *Addison, Steele*, & autres Auteurs du *Spectateur*. in 12. 2. vol. *sous Presse*

# TABLE DES ARTICLES CONTENUS DANS CE XI. TOME.

I. *Prémier Extrait du* XXXI. Volume des Memoires Philosophiques de la Societé Royale. 1

II. *Troisieme & dernier Extrait du* III. Volume de l'Histoire de la Reformation des Pais-Bas, par GERARD BRANDT. 46

III. Discours sur la Contagion Pestilentielle, & sur les moyens que l'on doit employer pour la prévenir, par RICHARD MEAD. 98

IV. Discours où l'on prouve démonstrativement que les Constitutions Apostoliques ont été écrites dans le premier Siecle, par M. WHISTON. 135

V.

Digitized by Google

V. Discours où l'on prouve contre M. Whiston, que les Constitutions attribuées aux Apôtres sont un Ouvrage supposé, par RICHARD SMALBROKE. 161
VI. Les Oracles des Sybilles, traduits & comparez avec les Propheties Sacrées, & avec l'Histoire, &c. par le Chevalier FLOYER. 172
VII. Lettre à Mr. Freind Docteur en Médecine, où l'on fait voir le Danger de l'Inoculation de la petite-Vérole, & l'Incertitude du succès de cette Opération, par GUILLAUME WAGSTAFFE. 180
VIII Vie de M. Thomas Ken, Evêque de Bath & de Wels, par Mr. HAWKINS. 225
IX. Description Chorographique de la Grande-Bretagne, par GUILLAUME CAMDEN, avec les Augmentations d'EDMOND GIBSON. 237
X. Vie de Camden, 239

X. *Prémier Extrait du* XXXII. Volume des Mémoires Philosophiques de la Societé Royale. 258

ME-

# MEMOIRES LITERAIRES DE LA G. BRETAGNE.

---

## ARTICLE I.

Premier EXTRAIT du trente uniéme Volume des MEMOIRES PHILOSOPHIQUES de la SOCIETÉ ROYALE. ( On a vu le dernier Extrait du trentiéme Volume dans le huitieme Tome de ce Journal, à la page 341.)

JANVIER, FEVRIER, MARS, & AVRIL. 1720. No. 364.

I. *Remarques sur un Ouvrage de M.* Cassini, *dans lequel il se propose de trouver par les Observations la Parallaxe & la grandeur de* Sirius. *Par* Edmon Halley, *Docteur ès Loix, & Membre de la Societé Royale.*



Digitized by Google

ON voit dans les Memoires de l'*Academie Royale des Sciences* pour l'année 1717 un Ouvrage fort remarquable de M. *Cassini* touchant la *Parallaxe annuelle* des Etoiles fixes, & particulierement de *Sirius*. Monsieur *Cassini* conclud que le diametre de *Sirius* est 100 fois plus grand que celui du Soleil, qui est 100 fois plus grand que celui de la Terre, selon sa supposition. Et comme la distance du Soleil à la Terre est certainement d'environ 100 diametres du Soleil, il s'ensuivra que le Globe de *Sirius* doit être une Sphere, dont le diametre est égal à la distance de la Terre au Soleil.

Voici la principale Objection de M. *Halley* contre cette conclusion. Comme la hauteur Meridienne de *Sirius* à Paris est au dessous de 25 degrez, la refraction ordinaire de cette Etoile est 1′ 55″ ou 115 Secondes; & comme le Barometre hausse & baisse de plus de deux pouces en trente, cela fait voir que la densité de l'Air peut être plus grande d'une 15$^{me}$ partie dans un tems que dans un autre. Or comme les refractions sont toûjours proportionnelles à la densité du Milieu; (ce qui

a

a été souvent démontré par M. *Hauksbee*, tant dans le vuide que dans un air doublement & triplement condensé; ) il est évident qu'à cette hauteur la refraction d'une Etoile peut differer d'environ 7 ou 8 secondes, ou de la 15me partie de 115″; ce qui est plus que toute la Parallaxe que M. Cassini croit avoir observée.

Il seroit à souhaiter, continue l'Auteur, que M. *Cassini* voulût faire ses Observations sur l'Etoile nommée *Lucida Lyræ*. Quoi qu'elle soit un peu plus petite que *Sirius*, elle est aussi proche du Colure du Solstice, & elle a une Latitude beaucoup plus grande, n'étant qu'à 28 degrez du Pole de l'Ecliptique, de sorte que sa Parallaxe seroit d'autant plus grande. Et comme elle est à Paris à 10 degrez du Zenith, la grande Objection fondée sur la difference de la Refraction, s'évanouïroit presque entierement.

II. *Description nouvelle des Glandes maxillaires exterieures, & d'autres Glandes salivaires, & de l'Insertion de tous les Vaisseaux Lymphatiques dans les Veines, tant au dessus qu'au dessous des Vei-*

*nes Souclaviaires. Par* Richard Hale, *Docteur en Medecine, Membre de la Société Royale, & Aggregé au College des Medecins.*

LES Glandes maxillaires exterieures des Bêtes sont conglomerées, & situées lateralement en longueur sur la machoire inferieure, en partie sous le muscle triangulaire des levres, & en partie sous le Buccinateur. Une Membrane forte se trouve d'un côté entre ces Glandes & la machoire, & d'un autre côté entre ces mêmes Glandes & celles de la bouche. Elles sont plus ou moins rouges, selon la quantité du sang qui y reste : leur substance est naturellement blanche.

Ces Glandes reçoivent des arteres qui viennent des Carotides exterieures, des veines qui viennent des Jugulaires externes, & des nerfs de la troisieme branche de la cinquieme Paire.

Le nombre des Canaux excrétoires de ces Glandes n'est pas toûjours le même dans la même espece d'animaux. On en découvre ordinairement quatorze avec la sonde dans les Vaches. Leurs Orifices sont en forme

de valvules, environ quatre fois plus petits que leurs canaux. Tous ces canaux sont éloignés les uns des autres d'environ un demi pouce. Ceux qui se trouvent au milieu des Glandes, sont plus grands, parce que les Glandes sont en cet endroit-là plus larges & plus épaisses. Ces Canaux ne communiquent point les uns avec les autres, ni avec ceux des Glandes de la bouche. Chaque Canal est composé de petits Canaux unis ensemble, qui viennent des lobules des Glandes, ayant la même structure que le Canal Pancicatique. Chaque Lobe est applati sur les côtez, où il est joint à d'autres Lobes; & plusieurs Glandes de la bouche sont parsémées entre les Lobes.

Dans les Veaux on voit rarement plus de six ou sept Canaux, qui admettent la sonde. Lorsque ces Animaux deviennent plus grands, les Canaux paroissent plus distincts & plus ouverts.

Dans les Brebis on trouve toujours six canaux excrétoires dans chaque glande maxillaire exterieure.

Dans les Chiens, les Chats, &c. ces canaux sont en plus petit nombre,



Digitized by Google

à proportion de la petiteſſe des glandes. Il eſt à remarquer que dans les Chiens ces Canaux s'ouvrent obliquement vers la bouche, afin que la ſalive ſe mêle mieux avec les alimens dans la maſtication. Comme ces animaux avalent leur nourriture avidement, elle entreroit dans l'Eſtomach ſans ce mélange, ſi les canaux avoient une autre diſpoſition.

M. *Wharton* (a) parle des glandes maxillaires exterieures. Ce qu'il en dit, ne peut être appliqué qu'à celles des hommes, qui ſont de l'eſpece conglobée, & fort petites, excepté dans les maladies ſcrofuleuſes & véneriennes. Il eſt certain qu'il n'avoit pas vû les glandes dans les bêtes, car elles ne paroiſſent point dans les Figures, qu'il nous a données. Il les repreſente comme étant fort petites, & il les appelle Emonctoires des Nerfs. C'étoit l'idée que l'on avoit alors de l'uſage des glandes conglobées; & l'on diſoit que la ſalive *ſe repandoit du Genre nerveux*, *è* (b) *nervoſo genere profundi*.

*Stenon*

(a) Cap. 21.

(b) Cap. 21 p. 134.

*Stenon* (b) censure avec raison *Blasius*, parce qu'il attribue aux glandes maxillaires exterieures un canal excrétoire, qui s'ouvre dans la bouche, semblable au canal de la glande parotide. Cependant *Stenon*, d'ailleurs fort exact, ne décrit pas bien ces glandes, & ne les distigue point de celles de la bouche, quoi qu'elles soient aussi distinctes de celles-ci, que les glandes de dessous la langue le sont des maxillaires internes.

Les glandes maxillaires exterieures different de celles de la bouche en grosseur, en figure, en structure, en nombre de canaux, en couleur, &c. Les glandes de la bouche, des levres, de dessous la langue, & les maxillaires interieures, sont de couleur jaune. D'ailleurs, celles de la bouche sont separées des glandes maxillaires exterieures par une forte membrane. Il est vrai que plusieurs canaux excrétoires des glandes de la bouche s'ouvrent proche de ceux des glandes maxillaires; ce qui a donné lieu à *Stenon* de confondre ces deux especes de glandes; mais ces canaux s'ouvrent aussi pro-



(a) Observ. Anat. p. 14.

che du canal des parotides decouvert par cet Auteur.

En un mot, il y a un fort grand nombre de canaux excrétoires repandus dans toute la membrane, qui tapisse la bouche, la gorge, &c., lesquels viennent des glandes situées au dessous de cette membrane interieure. Ces glandes sont plus nombreuses dans certaines parties qu'en d'autres, & elles reçoivent des noms differents, selon la partie où elles se trouvent : on les appelle glandes des levres, de la bouche, du palais, &c. Mais ce sont de petites glandes qui n'ont qu'un seul canal excrétoire; & quoi qu'elles separent la salive comme les grosses glandes conglomerées, les parotides, les maxillaires, &c., elles different de celles-ci, n'ayant qu'un seul canal excretoire. Mais les glandes maxillaires exterieures different de toutes les autres glandes : elles different de celles de la bouche en plusieurs manieres, outre leur couleur; & à ce dernier égard, elles sont aussi distinguées des glandes maxillaires interieures, & de celles de dessous la langue : elles different encore de celles-ci & des paroti-

des,

des, en ce qu'elles ont un grand nombre de canaux excrétoires communs. *Stenon* n'a point observé ces canaux ; & il n'a point sçu que ces canaux dans la même ligne étoient les canaux excretoires des grosses glandes conglomerées distinctes de celles de la bouche.

*Bartholin* (a) fait mention des glandes maxillaires exterieures ; mais il ne les a point décrites. *Nuck* (b) s'est contenté de leur donner place dans son Catalogue des glandes, sans en parler plus amplement ; quoi qu'il ait écrit un Livre (c) principalement à l'occasion d'un nouveau canal salivaire, qui vient d'une glande, & qui ne se trouve que dans les Chiens.

M. *Couper* n'avoit jamais vû ces glandes maxillaires exterieures. C'est ce qui paroit par une Lettre de cet Anatomiste qu'il écrivit à M *Hale* depuis plus de vingt ans, lors que ce Medecin lui apprit la decouverte de ces glandes. Les glandes maxillaires conglobées des hommes sont marquées de la Lettre *g* dans la premiere Figure de sa *Myotomia Reformata*.



(a) Pag. 542. (b) Adenol. pag. 5. n. 11.
(c) Sialog. p. 15. 158.

Les canaux des glandes maxillaires exterieures font à l'opposite des orifices des canaux de *Stenon*. C'est de ces glandes & de ces canaux, aussi-bien que des glandes de la bouche, des levres, & des gencives, que la salive se repand de toutes les parties de la bouche au dehors des dents. Elle se repand en dedans par les canaux de *Wharton*, & par ceux de toutes les autres glandes des parties interieures de la bouche.

Pour bien entendre ce que l'Auteur vient de dire touchant les glandes salivaires, il faut avoir recours aux Figures qu'il a ajoutées à la description qu'il en fait.

VOICI ce que M. *Hale* dit dans la seconde Partie de son Discours. Il n'y a que peu de Sujets où l'on puisse decouvrir les insertions de tous les Vaisseaux Lymphatiques dans les Veines; & jusqu'ici on n'en a donné aucune figure.

Les Figures, qui se trouvent ici, font voir le cours de la Lymphe au dessous & au dessus des veines soûclavieres dans les hommes, & des veines axillaires dans les Chiens. La Lymphe

phe au dessous du Reservoir du Chyle est conduite de toutes les parties inferieures par un grand nombre de petits Vaisseaux lymphatiques, lesquels s'unissant avec d'autres Vaisseaux obliquement au dessus de leurs Valvules, grossissent peu à peu, jusqu'à ce qu'ils constituent deux gros troncs proche des veines émulgentes, qui font le commencement du Reservoir du Chyle. La Lymphe dans les parties qui sont au dessus des veines soûclaviaires, est conduite de la même maniere par de petits vaisseaux jusqu'aux canaux communs, dont on voit ici les figures.

*Pecket* nous a donné la figure du canal thoracique d'un Chien. Ce canal est double, & il est inseré par quatre branches dans chaque Axillaire. M. *Hale* croit aussi-bien que *Bartholin* (a), qui a emprunté cette Figure de *Pecket*, qu'une telle insertion est un jeu de la nature. Car, quoi que le Canal thoracique puisse être double, & qu'il soit quelque fois divisé en deux parties proche des veines soûclaviaires, il est ordinairement unique, la Lym-



(a) Pag. 616, 620.

phe étant portée de toutes les parties par les vaisseaux lymphatiques dans un seul canal thoracique, qui conduit cette liqueur avec le Chyle dans la veine soûclaviaire gauche par un nombre indeterminé de branches. Car il y a une aussi grande varieté dans le nombre de ces branches, que dans les lieux de leur insertion.

M. *Cowper* a fait une injection dans le Canal thoracique d'un homme, & il nous a donné la figure de cette préparation dans son Livre d'Anatomie. Mais cette figure est imparfaite ; & l'insertion du Canal thoracique est si mal dessinée, qu'on ne peut gueres en profiter. Quoi qu'il en soit, aucun Anatomiste ne nous a donné des figures, pour faire voir les insertions des vaisseaux lymphatiques qui viennent des deux Bras & des deux côtez de la Tête, au dessus des veines soûclaviaires. On les voit si distinctement dans les figures de notre Auteur, qu'aucune description ne pourroit les rendre plus intelligibles.

III.

Digitized by Google

*III.* De *Peste* Constantinopoli *grassante. Auctore nupero* V. Cl. Emanuele Timone, M. D. *Hoc scriptum ab Auctore Clarissimo, qui* Constantinopoli *per multos annos Medicinam fecerat; Excellentissimo Ablegato* Britannico, Roberto Sutton, *Eq. Aurato, traditum, ejusdem Equitis permissu, cum Societate Regia communicavit* R. Hale, M. D.

PEstem *Constantinopoli ex Ægypto* communicatam tum historiis, tum quotidianâ observatione constat. Nidum tamen in hac urbe sibi fecit; &, quamvis nunquam fere veteris Pestis desint semina, novus etiam subinde fomes advehitur. Ab hyemali intenso frigore satis bene sopitur; emicant tamen hinc inde scintillæ aliquot hyeme & vere: æstate incrementum sumit; autumnali tempore summo flagrat incendio. Venti Aquilonares statis temporibus æstate flantes (Etesiæ scil. hujus loci) quamvis frigidiusculi sint, veneni tamen pestilentialis dilatationi haud obsistunt. Australes satis calidi, si constanter flent, æstivo tempore Pestem

sup-

supprimunt. Quoad symptomata Pestis *Constantinopolitana* adamussim respondet pesti Noviomagensi annorum 1636 & 1637, ab *Isbr.* de *Diemerbroeck* descriptæ. Humanum genus invadit. Compertum tamen est unum vel alterum equum, canem, felemve peste bubonaria correptum, & mortuum. Vulgus (præcipue, cui angusta domi res est) tum Turcarum, tum etiam Christianorum, Hebræorumque facile sibi persuasum habet divinitûs missam pestem; hinc non cavet à contagio: Politiores, & præcipuè Christiani, sibi cavent.

Symptomata à * dicto auctore enumerantur ista, Febres, bubones, carbunculi, exanthemata, capitis dolor, phrenitis, sopor, vigiliæ, anxietas, debilitas, seu magna virium prostratio, visus turbulentus, cordis palpitatio, linguæ siccitas, vomitus, singultus, lumbrici, fluxus alvi, hæmorrhagia narium, menstruorum profluvium, sanguinis mictus, sputum cruentum, dolores lateris, hepatis, renum, aliarumve partium.

His adjicio ego lassitudinem artuum ul-

* Cap. 7. Diemerb.

ulcerosam, horripilationem, subsi
quente aliquando calore, sæpius no
subsequente, nauseam sine vomitu
vertiginem, & motus vertiginosos
tremorem manuum statim à mor
initio. Nullum ex omnibus sympto
matibus est inseparabile, imo nec t
illa pesti specialia, bubones dico, ca
bunculos, & exanthemata; febris s
pissime abest; ita ut regula ista gen
ralis stabiliri possit: *Quando adsunt m*
*nifesta pestis signa, certo statuere poss*
*mus morbum esse pestem: sed quando a*
*sunt signa ista, non possumus certò st*
*tuere contrarium.* Multis enim pes
correptis, leni præcedente rigore, q
nec catarrho se laborare quis suspicar
tur, per plures dies ex istis signis n
manifestatur nec minimum, post
autem catervatim erumpunt. Nonnu
post susceptum contagium levissim
tantum languore attacti, mox ere
obambulant, & consueta munia si
incommodo exercent; tertiâ auten
vel quartâ die statim corruunt, a
mamque exhalant in viâ: & ne q
suspicetur apoplexiam vel quid aliu
post mortem demum nigræ macu
deprehenduntur: fidem etiam facit t
p

præcedens causa contagii manifestissima, tum propagatum postea contagium. Multi etiam sine ullâ manifestâ læsione erectè obambulantes sanantur, erumpentibus etiam bubonibus & carbunculis. Plerique tamen febricitant, & graviter ægrotant. Vomitus & alvi fluxus cum subitâ virium concidentiâ; & cum febre pestem indicant, & sine febre adhuc magis. Minime ex signis suspectis si dolor in emunctoriis communibus jungatur, pronunciandum est esse pestem.

Pustula rubicunda ad semi-ciceris magnitudinem in extremo purulenta maligna est: in lividum enim carbunculum brevi excrescit. Carbunculi in omnibus corporis partibus indifferenter erumpunt, non exceptis labiis, lingua, bulbis oculorum, glande penis, &c. Bubones tantum in emunctoriis. Glandulæ parvæ duræ circa collum malignæ. Exanthemata semper sunt lethalia. Bubones si cito ad suppurationem tendant, spem promittunt. Non malum est, si etiam non bene maturi ferro aperiantur. Multi per bubonis resolutionem curati, annis sequentibus, si peste infecta loca petant, eo in loco do-

dolorem obſcurum ſentiunt, in quo bubonem habuerunt. Peſtis in aliquibus individuis per plures dies latitare poteſt, & poſtea in actum erumpere, A peſte convaleſcere incipiens, ſi ante quadrageſimum gravem aliquem in diæta errorem fecerit, novo erumpente bubone moritur. Pro monſtro habetur, ſi quis à peſte perfecte ſanatus eodem anno peſte corripiatur. Si diſpoſitionem corporum ad octo gradus placeat revocare; intacta peſte corpora diſpoſitionem habent ut ſeptem, & rudem merita ut unum. Infectas ædes per menſes aliquot impune incolens tandem peſte correptus fuit. * *Senes* difficillimè peſte corripiuntur, facillimè pueri. Exteri multo magis periclitantur, quam Cives. Armenii omnium nationum minimè ad peſtem ſunt diſpoſiti. Obſervo illos pauciſſimis uti carnibus: cœpis, porris, alliis, vinoque maximè utuntur. Caro porcina in peſte præſentaneum venenum eſt. Nil æque ad peſtem diſponit ac animi pathemata, ac præcipue intenſus mœror, & terror inopinatus. Lue venerea infecti indifferenter ſe habent ad con-

* Cap. 4. Diemerb.

contagium: bubones tamen illis suppurantes in fistulas ut plurimum degenerant. Nitidæ ædes haud æque facile inficiuntur ac sordidæ. Cachectici, ictero laborantes, & variis aliis chronicis morbis conflictati homines dantur; & tamen pestis spicula vel eludunt, vel superant: rosea è contra facie præditi, & robustissimi moriuntur multi.

Suffumigia ex baccis Juniperi, pice, sulphure utilia sunt, si diu noctuque continuentur, ita ut ab inferiore parte totam penetrent domum. Odoramenta ex aceto haud inutilia censentur. Oleum succini naribus illitum optimum est. Vinum moderate sumtum, hilaritas animi, & bona victûs ratio haud parvi momenti sunt in præservatione. Phlebotomia damnatur, & præcipue sera; sanguis è venâ sectâ fluens, nullo modo multoties sisti potest; ex scarificationibus etiam pro curcurbitularum applicatione factis ad plures horas, hoc est ad mortem usque, sanguinem vi magnâ effluxisse observatum est. Vomitoria levia non prosunt, fortia valde nocent: purgantia statim enecant. Sola spes in sudore, & alexipharmacis. Commu-

nissimè

nissimè utuntur in hac urbe Theriaca Veneta. Lapis Bezoar, quamvis genuinus, nullius fere est momenti. Judæi acidis utuntur. Armenii & Græci vino & spiritu vini. A carnibus, & carnium jusculis, religiosè abstinent Christiani ad multos dies. Turcæ etiam hanc diætam non spernunt. Multi, queis parvus tuberculus nullo livore insignis erupit, à carnibus abstinentes, per hebdomadam sani obambularunt, postea carnibus usi brevissimè mortui sunt. Opium crudum, & opiata omnia bona sunt pro scopo præservativo, sæpe etiam pro curativo. Summum remedium Turcis magnatibus habetur oleum napthæ, seu Petroleum albicans, ad duas usque drachmas epotum in vehiculo, ad libitum: convenit hoc cum Camphorâ à nostris tantopere celebratâ. Quidam multos sanasse dicitur phlebotomiâ (primâ tamen morbi die) ad lipothymiam usque celebratâ, propinato postea haustu aceti acerrimi, in quo sanguinis draconis & boli armenæ ad drachmam unam dissolvebat. Phlebotomiæ negotium in medium examinandum relinquo: ast certe præstantissimum remedium est. Frictio rubificans tum

in

in pectore, tum in dorso, in locis utrinque cordi respondentibus, cum allio contuso fortissimè per aliquot horas celebrata, proficua est. Radix hellebori, sectione factâ, carni ad emunctoria transversim infixa utilis est. Pulli gallinacei, vel columbini, seu vivi, seu per medium secti, bubonibus & carbunculis, & etiam regioni cordis appliciti, & sæpissime iterati, (sed ultra semihoram non retinendi) utilissimi comperti sunt. Oleum Succini, & extractum Juniperi in praxi fæliciter successerunt. Methodus prædicti *Diemerbroeck* per omnia utilis est huic pesti: certè bene de Peste scripsit auctor hic, excepto quod pestis causam nimis alte deducat. *Barbettè* etiam haud est contemnendus.

Anno 1712 Pestis *Byzantii* in fine *Maii* Mensis incrementum sumpsit. In fine *Julii* erat in summo furore. In determinato loco observatorem habui, qui mortuorum cadavera ad nonaginta & supra uno die numeravit. Etesiæ flabant vehementissime: cessantibus Etesiis. Auster flavit satis intense, Primâ post Austri flatum hebdomadâ, cadavera non numeravit in die nisi circiter

ter quadraginta; secunda hebdomada triginta circumcirca; tertia minus viginti: qui numerus in bona etiam urbis salubritate tali anni tempore singulis diebus non deest. Sic autumnali tempore pestis sopita est anno illo: sed ut plurimum tali tempore saevire solet, & media aestate, vel in fine aestatis incrementum sumere. Pestem vere incipientem, autumno sopitam alias etiam observatum est. Notandum est post solstitium aestivum pestem in Ægypto, quamvis ferocissimam, infallibiliter desinere: causa altioris indaginis est. Climatis Ægyptiaci characterismus in hoc peculiari pestis phaenomeno aliquatenus ad Smyrnam usque insulamque Chiam, ipsasque Hellesponti angustias sese extendit. Observandum ulterius Etesias, ventos scil. Aquilonares, cursum solis sequentes, aerem vehere, non excrementitia solum humiditate, sed nitrosis particulis valde saturatum & imbutum. Ansa mihi fuit hujus rei cognoscendae vestis quaedam, qua nos utimur ex pilis caprarum texta. Vestis haec Hygroscopii quoddam genus videtur; nam qua parte sudore madidum, vel colli, fuerit in... antea

anteà madefacta, quamvis ferescat, & post multos etiam menses in usum denuo accipiatur, horâ tamen dimidiâ vel unâ post ortum Solis, quando nimirum Etesiæ spirare incipiunt, talem madorem denuo contrahit, ut macula nigra intensissimâ inficiatur. Vestis post duas, vel tres horas denuo exsiccatur, & macula evanescit. Hic duo sunt notanda: primum est; si simplici aqua vestis illa fuerit sæpius imbuta, & postea ferescat, haud succedit hoc phænomenon madoris & maculæ, prout quando sudore imbuta est: secundum consideratione dignum est hoc; si forte fortuna tempus sit actualiter pluvium, haud æque facile madere inficique macula vestem illam, dummodo actualiter pluviæ non exponatur: ex quibus colligo, præter aqueas particulas, nitrosis salibus imbutum aërem ex Ponto Euxino huc advehi primo Etesiarum flatu. Particulæ istæ nitrosæ à congeneribus salinis particulis à sudore vesti illi communicatis fixantur & retinentur, & combinatione factâ maculam efficiunt. Salibus igitur istis imbutus aer fermenti pestilentialis (quod indolis salino-corrosivæ esse probabile est) di-

latationi

latationi formitem præbere poteſt. *Ægyptium* autem aerem, mediante vento auſtrino huc pervenientem, ſumme rarefactum & talium expertem ſalium, Peſtis dilatationi obſiſtere poſſe veriſimile eſt: Adde, quod calidus Auſter corpora ad tranſpirationem magis diſponat.

Si quis quærat interim, utrum Peſtis ſanguinis coagulationem vel nimiam diſſolutionem inducat? dico neutrum primario, & immediate facere, ſed utrumque poſſe accidere tum proceſſu temporis, tum ratione maſſæ ſanguineæ, in variis individuis, quoad principia activa, variantis. Primario autem & immediate Peſtis ſpiritus adoritur: liquidis ſubſequenter, & ſolidis varia inducit mala, ſecundum varium tum liquidorum, tum ſolidorum ſchematiſmum. * Hinc varia ſymptomata in peſte, & ſibi è diametro oppoſita, quæ unico remedio vinci non poſſunt, ſed prudentis Medici requirunt judicium, ut, quod opportunum eſt, in actum deducatur. Generaliter tamen obſervandum, ut citiſſime generoſiſſima remedia, & in magna doſi pro-

* Diemerb. cap. 7.

Digitized by Google

propinentur; ut in principio oleoso-balsamica, & spiritibus amica volatilia usurpentur; ut omnes evacuationes præter sudorem vitentur: artificiales igitur non tentandæ, naturales sistendæ suis quæque appropriatis; (sic alvi fluxus salutariter sedatus fuit, clystere astrigente, cui Theriaca erat immixta,) si spiritus sint effræenes & peccent in motu aucto, quod à Vigiliis potissimum cognoscitur, ut sistantur per Opiata. Si contra nectosi, seu languore afficiantur, quod ab effectibus potissimum soporis cognoscitur, ut suscitentur per volatilia, & Camphorata; ut sanguinis consistentia integra servetur in processu mali, quod fit acidis & terreis adstringentibus, ut venenum ad peripheriam alliciatur, &c.

Anno 1714. EMANUEL TIMONIUS. *Constantinopolitanus.*

IV.

Digitized by Google

IV. *Description d'un Meteore, qui parut à* Dublin *le* 12 *Janvier* 17$\frac{19}{20}$. *Par Monsieur* Percival, *Frere de Milord* Percival. *Cette Description a été communiquée à la Societé Royale par ce Seigneur.*

MONSIEUR *Percival* vit à onze heures & demie de longs rayons de lumiere, d'une figure ronde, & d'un grand éclat. La Lune brilloit alors sans aucun nuage. On avoit eu de la pluie à cinq heures; mais à six heures la nuit fut claire. Ces rayons se mouvoient fort lentement; & en se mouvant ils se joignoient par deux de leurs extremitez. Ils continuerent ainsi de se mouvoir avec lenteur pendant une minute. Alors les deux autres extremitez s'approchant l'une de l'autre; celles qui étoient actuellement unies, se joignirent à elles avec une grande vîtesse, & formerent une figure, qui tremoussoit dans sa partie superieure, & qui dardoit en bas des pointes perpendiculairement. Ce Meteore qui étoit auparavant d'une couleur brillante, eut alors les couleurs de l'Arc-en-ciel, mais beaucoup plus foibles. Il

continua dans cet état pendant une minute ; après quoi les pointes s'étant ramassées, il se forma un Quarré lumineux, accompagné de rayons joints par deux de leurs extremitez : & ce Meteore s'avançant peu à peu, reparut sous les mêmes formes qu'auparavant. Enfin, dans un grand éloignement il se dispersa en petits nuages. Le commencement de ce Phénoméne ressembloit fort à l'Aurore Boreale, qui parut frequemment à Dublin cet hiver-là.

V. *De l'infinité de la Sphere des Etoiles fixes. Par* Edmond Halley, *Docteur ès Loix, & Membre de la Societé Royale.*

On croit (dit l'Auteur) que le Systême du Monde, selon l'idée que nous en avons aujourd'hui, occupe tout l'Espace, & qu'il est à cet égard actuellement infini. La consideration de la Sphere des Etoiles fixes, où l'on découvre toûjours des Etoiles plus petites, à mesure qu'on employe de meilleures Lunetes, semble confirmer cette Doctrine. En effet, si le Systême de l'Univers étoit borné, quelque étendue qu'il

qu'il eût, il n'occuperoit qu'un Point, comparé à l'Immensité de l'Espace, qui existe necessairement & évidemment: il seroit environné de tous côtez par un Vuide infini: les Etoiles exterieures tendroient par la gravitation vers celles qui sont proche du Centre; elles s'avanceroient vers elles avec un mouvement acceleré, & avec le tems elles s'uniroient avec elles. Ce seroit une conséquence nécessaire, si l'on suppose un tems assez long. Mais si le Tout est infini, toutes ses parties seroient à peu près en Equilibre; & par conséquent chaque Fixe, étant attirée par des puissances contraires, conserveroit sa place, ou se mouvroit jusqu'à ce qu'elle trouvât son lieu de repos par un tel Equilibre. C'est pourquoi quelques personnes croiront peut-être que l'Infinité de la Sphere des Etoiles fixes n'est pas une supposition gratuite.

On fait sur cela deux Objections, qui sont plûtôt d'une nature metaphysique que d'une nature physique. Premierement, dit-on, cela suppose que le nombre des Etoiles fixes est non seulement indéfini, mais actuellement plus qu'aucun nombre fini: ce qui pa-

 roit

roit absurde dans les termes, puisque tous les nombres sont composez d'Unitez, & que la distance quelconque de deux Points ou de deux Centres n'est pas plus que finie. On peut répondre à cette Objection, que par le même Argument nous pourrions nier la possibilité d'une Durée éternelle, parce qu'il n'y a aucun nombre de Jours, d'Années, ou de Siecles, qui puisse la remplir.

On objecte encore, que si le nombre des Fixes étoit plus que fini, toute la surface de leur Sphere apparente seroit lumineuse, parce que ces Corps brillants seroient en plus grand nombre qu'il n'y a de Secondes d'un degré dans l'Aire de toute la Surface Spherique; ce qu'il ne paroît pas que l'on puisse nier. Mais, si l'on suppose que toutes les Fixes sont aussi éloignées les unes des autres que la plus proche l'est du Soleil, & que le Soleil est une Etoile fixe: dans une plus grande distance leurs disques & leur lumiere diminueront dans la proportion des Quarrez, & l'Espace qui les contient, augmentera dans la même proportion; de sorte que dans chaque surface spherique

que le nombre des Etoiles ſera comme le Quarré de leurs diſtances. Suppoſé donc que les diſtances ſoient d'une grandeur immenſe, comme nous ſavons qu'elles le ſont, on trouvera par une ſupputation évidente, qu'à meſure que la lumiere des Etoiles fixes diminue, les intervalles qui ſont entre elles, décroiſſent dans une moindre proportion, l'une étant comme les diſtances, & l'autre comme leurs Quarrez, reciproquement. Ajoutez à cela que les Etoiles plus éloignées, & dont la diſtance n'approche pas de celles qui ſont dans le plus grand éloignement, diſparoiſſent même dans les meilleures Lunettes, à cauſe de leur extrême petiteſſe, de ſorte que quand même il ſeroit vrai qu'il y a des Etoiles dans un tel lieu, leurs rayons aidez par quelque Teleſcope que ce ſoit, ne ſauroient fraper nôtre vue ; comme une petite Etoile fixe qu'on ne peut voir qu'avec une lunete, ne ſauroit être apperçue par l'œil nud.

VI. *Du nombre, de l'ordre, & de la lumiere des Etoiles fixes. Par le même.*

MONSIEUR *Halley* dit qu'il a proposé dans l'Article précédent quelques Arguments, qui lui semblent prouver l'Infinité de la Sphere des Etoiles fixes, laquelle occupe tout l'Espace, que l'on croit être nécessairement infini. Il ajoute qu'il a avancé une Proposition, qui peut passer pour un *Paradoxe* fort *Metaphysique*, savoir, que le nombre des Fixes est plus qu'aucun nombre fini, & que la distance de quelques-unes de ces Etoiles à d'autres est plus que finie. Cela paroit renfermer une contradiction; mais ce n'est pas là seule contradiction, qui se presente à ceux qui ont examiné librement la nature de l'Infini, que l'Esprit humain ne sauroit peut-être comprendre, parce qu'il n'a qu'une capacité fort bornée.

L'Auteur a examiné attentivement quelle pourroit être la consequence de cette Hypothese, savoir, que le Soleil étant une des Etoiles fixes, toutes les autres Etoiles seroient aussi éloignées les unes des autres qu'elles le sont de nous.

Digitized by Google

nous. Il trouve par le calcul, que suivant cette supposition il ne peut y avoir plus de 13 Points dans la surface d'une Sphere, aussi éloignez de son centre, qu'ils le sont l'un de l'autre: & il entreprend de prouver qu'il seroit difficile de faire voir que l'on peut placer treize Globes d'une grandeur égale, en sorte qu'ils en touchent un dans le Centre.

Il est donc fort probable que le nombre des Etoiles fixes de la premiere grandeur est si petit, parce que leur grande lumiere est l'effet de leur proximité, & que les autres Etoiles paroissent plus petites à cause de leur plus grande distance. Parmi toutes les Fixes, il n'y en a que seize, qui puissent passer incontestablement pour des Etoiles de la premiere grandeur. Il y en a quatre au-delà du Zodiaque vers le Nord, savoir; *Capella*, *Arcturus*, *Lucida Lyræ*, & *Lucida Aquilæ*: quatre dans la voye de la Lune & des Planetes, savoir, *Palilicium*, le *Cœur du Lion*, l'*Epi*, & le *Cœur du Scorpion*: cinq vers le Midi, qui sont visibles en Angleterre, savoir, le *Pied* & l'*Epaule* droite d'*Orion*, *Sirius*, *Procyon*, & *Fo-*

*malhaut* ; & trois qui ne paroissent jamais sur notre Horison, savoir, *Canopus*, *Acharnâr*, & le *Pied* du *Centaure*. Si ces Etoiles excédent le nombre Treize, cela vient des differentes grandeurs qu'elles peuvent avoir ; & peut-être quelques-unes d'entre elles sont beaucoup plus proches les unes des autres qu'elles ne le sont de nous ; cet excès se trouvant séparément dans les Signes des Jumeaux & du Cancer. En effet, dans 45 dégrez de longitude on voit jusqu'à cinq de ces seize Etoiles. Si on suppose que les Etoiles de la premiere grandeur sont au nombre de *treize*, (sans prétendre à une grande exactitude dans un Sujet si irregulier,) il y aura, à une double distance du Soleil, quatrefois autant d'Etoiles, ou 52; ce qui approchera fort du nombre des Etoiles qui nous paroissent être de la seconde grandeur. A trois fois la même distance, il y aura 9 multiplié par 13, ou 117 Etoiles. A dix fois la même distance, 100 multiplié par 13, ou 1300 Etoiles: cette distance reduit peut-être la lumiere d'une Etoile de la premiere grandeur à celle de la sixieme, n'étant que la centiéme partie de

la

la lumiere que nous voïons dans les Etoiles de la premiere grandeur. Mais, puis que nous avons assez d'espace, si nous supposons que la Sphere soit continuée jusqu'à 100 fois la premiere distance, le nombre des Etoiles sera 130,000; & elles n'auront que la 10,000me partie de la lumiere d'une Etoile de la premiere grandeur, telle que nous la voïons. Cette lumiere est si petite, qu'il y a lieu de douter que l'œil puisse l'appercevoir avec quelque Lunete que ce soit. Mais comme cette derniere distance d'une Etoile est encore bornée, les Lecteurs attentifs, dit M. *Halley*, pourront tirer leur Conclusion.

Parmi les Membres de la Societé Royale, il n'y en a aucun, qui ait enrichi les Mémoires de cette savante Societé d'un plus grand nombre de Pieces curieuses & importantes, que le célébre M. *Halley*, Astronome du Roi.



Digitized by Google

VII. *Maniere dont on fait le Sucre avec le Suc de l'Erable dans la Nouvelle Angleterre. Par M.* Paul Dudley *de la Societé Royale. Cette Piece a eté communiquée à la Societé, par M.* Jean Chamberlayne.

Pour faire du Sucre avec le suc des Erables, qui croissent sur les montagnes, on fait une incision dans ces arbres avec une hache ou un ciseau, à un pied de hauteur. Il faut aussi percer ces arbres avec un petit Gibelet au dessous de l'incision, & y mettre une canelle pour faire entrer la liqueur dans un vaisseau.

On fait bouillir cette liqueur dans un pot, ou dans un chaudron. Quatre-vingts pintes rendent un peu plus d'une livre de sucre. On doit faire bouillir la liqueur, jusqu'à ce qu'elle soit aussi épaisse que la Theriaque. Un chaudron qui contient cent-soixante pintes doit bouillir près de seize heures, avant qu'on puisse reduire la liqueur à trois pintes. Lors que l'on ôte le chaudron, il faut remuer la liqueur continuellement pour l'en faire du Sucre; car

car sans cela elle se candiroit & deviendroit dure comme un rocher. Un Erable d'une bonne grosseur rend cent-soixante pintes. On fait les incisions depuis le commencement de Fevrier jusqu'au commencement d'Avril. Les Medecins de la Nouvelle Angleterre disent que ce sucre est aussi bon que celui des Indes Occidentales, & qu'il le surpasse à l'égard de ses vertus medecinales.

VIII. *Deposition du 26 Decembre 1719, faite en Ecosse touchant un Garçon, qui a vécu long tems sans prendre aucune nourriture. Cette Piece a été communiquée par M.* Blair, *Docteur en Medecine, & Membre de la Societé Royale.*

JAQUES *Jackson*, & *Elizabeth Bell* sa Femme, déposerent avec Serment que *Gilbert Jackson* leur sixieme Fils, âgé d'environ quinze ans, tomba malade, & sentit des douleurs par tout le corps, le troisieme de *Fevrier*, 1716; & que vers la fin de ce mois-là, il fut attaqué d'une fievre violen-

te, qui dura trois ſemaines; après quoi il recouvra ſa ſanté.

Qu'il eut encore la fievre au commencement du mois d'*Avril*, pendant trois ſemaines, & un fremiſſement dans le corps, comme s'il eut été paralitique.

Le 10 *Juin* de la même année, il fut attaqué d'une groſſe fievre. Alors il devint muet, perdit entierement l'appetit, & l'uſage de ſes membres, & ceſſa de manger & de boire. Il fut gueri de la fievre le 17 *Mai* de l'année ſuivante 1717; mais il continua d'être muet, ſans boire & ſans manger; & ſans avoir l'uſage de ſes membres, juſqu'au 10 *Juin* de la même année. Il fut alors ſaiſi d'une fievre extraordinaire, & le lendemain il recouvra l'uſage de la voix; mais ſa fievre continua, & il ne mangea, ni ne but, & n'eut l'uſage d'aucun de ſes membres juſqu'au onzieme de *Novembre*. Alors il recouvra ſa ſanté aſſez bien, & la force d'une jambe. Il continua de ne prendre aucune nourriture, ſe contentant de ſe laver la bouche avec de l'eau; & toutes les fois que la Famille vouloit faire un repas, il ſe retiroit n'en

pou-

Digitized by Google

pouvant ſupporter la vuë.

Le 10 *Juin* 1718, il eut encore une fievre, qui continua juſqu'au commencement de *Septembre*. Alors il revint de cette fievre; mais on ne put lui perſuader de manger ou de boire quoi que ce ſoit. Il continua de joüir d'une aſſez bonne ſanté juſqu'au 9 *Juin* 1719. Ce jour-là, il fut encore attaqué d'une fievre violente. La nuit du lendemain, ſon Pere le preſſa extrémement de prendre un peu de bouillon. Il en prit une cueillerée, qui reſta ſi long tems dans ſon goſier que l'on crut qu'il étoit ſuffoqué. Depuis ce tems-là, il a pris quelque nourriture, mais en ſi petite quantité, qu'un pain de deux liards lui dure huit jours. Pendant tout le cours de ſon abſtinence, il n'a eu aucune évacuation par les ſelles ou par les urines; & ce ne fut que quatorze ou quinze jours après avoir commencé à manger, qu'il eut des évacuations. Il ſe portoit aſſez bien le jour de la dépoſition de ſes parens; mais il étoit encore privé de l'uſage de l'un de ſes membres.

IX. *Discours touchant la methode de découvrir les vertus des Plantes par leur structure exterieure. Cette Piece a été communiquée à la Societé par le même* M. Blair.

L'AUTEUR dit qu'il ne sauroit trop admirer le jugement & la sagacité des Anciens, lesquels sans employer aucun des moyens dont se servent les Modernes, nous ont fait connoître les vertus des plantes d'une maniere si exacte, que leurs Successeurs n'ont pu les surpasser malgré toutes leurs recherches laborieuses. Il n'y a qu'une experience de plusieurs siecles, qui ait pu mettre *Dioscoride* & *Theophraste* en état de recueillir les vertus des Plantes, & d'en dresser un Catalogue, auquel on n'a presque rien ajouté jusqu'à present. L'Academie Royale de Paris s'est donné beaucoup de peine pour découvrir les vertus des plantes par l'Analyse ; & par d'autres experiences, dont on voit les Extraits dans l'*Histoire des plantes aux environs de Paris* par M. Tournefort, & dans le *Traite des Medicamens* par M. Tau-

vry.

vry. Mais ces recherches penibles ne servent qu'à confirmer ce que les Anciens ont dit; & l'on ne decouvre rien de nouveau. Car, M. Tournefort, après avoir fait des experiences, & rendu compte des divers principes chymiques que l'on observe en telle & telle plante, conclud ordinairement par ces paroles: *Ainsi il n'est pas surprenant qu'elle ait de telles vertus.* C'est simplement alleguer une raison pourquoi les Anciens ont cru que certaines plantes étoient bonnes pour certaines maladies.

Les moyens que nos Ancêtres ont employez pour connoître les vertus des plantes, & leur usage dans les maladies, étoient fort simples, & ils nous sont aujourd'hui d'une grande utilité. Il semble qu'ils ayent consideré exactement leur forme exterieure, & qu'ils en ayent tiré cette conclusion: si une telle plante a telles vertus, une autre plante qui lui ressemble beaucoup, doit avoir les mêmes vertus. Le Persil, par exemple, & le Fenouil fleurissent & produisent leur semence de la même maniere: leurs racines sont semblables: elles sont longues, blanches;

ches, charnues, &c. Donc, ces deux plantes ont les mêmes vertus.

C'est ce qui a porté le célébre Docteur *Herman* à établir ces deux maximes. 1 *Quæcunque flore & semine conveniunt, easdem possident virtutes.* 2 *Omnia semina striata sunt carminativa.* Il est donc vrai que lors qu'on connoit les vertus d'une Plante, on peut connoître les vertus des plantes qui lui ressemblent, sans avoir une idée de ces plantes aussi exacte que les Botanistes.

Il semble que les Anciens ayent aussi découvert les vertus des plantes par le goût & par l'odeur. Les semences, disoient-ils, du Fenouil & de l'Anis ont à peu près la même odeur & le même goût : ces deux plantes sont donc carminatives, ou dissipent les vents.

M. *Blair* nous dit, qu'il a composé depuis peu un Ouvrage, où il rend compte de toutes les plantes dont on se sert dans la Medecine. Il les a distribuées suivant leurs operations.

Il a joint ensemble toutes celles que l'on prescrit sous un seul titre : telles sont les racines aperitives, les herbes émo-

émollientes & capillaires, les fleurs cordiales, les ſemences chaudes & froides.

Il a diſtribué les plantes en celles qui ſont alterantes & évacuantes. Les alterantes ſont diviſées en celles qui ſe trouvent compoſées de particules ſubtiles. Les plantes évacuantes ſont émetiques ou purgatives. Les nourriſſantes ſont les bleds & legumes.

L'Auteur n'a inſeré dans ſon Ouvrage que les plantes qui croiſſent dans la Grande Bretagne, ou que l'on y cultive dans les Jardins. Pour le rendre plus utile, il a ajouté certaines parties de plantes qui ſe trouvent dans les boutiques, ſavoir, la racine, les feuilles, les ſommitez, les fleurs, le fruit, l'écorce, le bois, &c.

M. Blair recommande encore une autre maniere de découvrir les vertus des plantes, qui a eté fort négligée juſqu'ici : il croit qu'elle ſeroit d'un grand uſage, ſi on y travailloit exactement. Cette methode conſiſte dans l'infuſion des plantes en differentes liqueurs pour trouver un Menſtrue propre à en extraire les parties les plus utiles.



Digitized by Google

Tous les Medecins savent qu'il y a divers Simples, même specifiques, (le Quinquina, par exemple, ) qui ont un heureux succès, quand on les donne en substance, & qui ne produisent pas le même effet, si on les donne en poudre. On sait aussi qu'il y a d'autres Simples, lesquels dans l'infusion, communiquent à une certaine liqueur, & non pas à une autre, leurs particules utiles; & que la même substance impregne deux liqueurs differemment, suivant les differents menstrues. M. *Lemery* conseille d'infuser l'*Opium* dans l'eau & dans l'esprit de vin séparément, & de méler ensuite les deux infusions, pour faire le *Laudanum* ou l'Extrait. Cet habile Chymiste a très-bien observé que l'eau est impregnée par les particules salines qui se dissolvent plus aisement, au lieu que l'Esprit de vin ne s'imbibe que de particules resineuses; car l'eau est un menstrue convenable à une substance saline, laquelle ne se dissout point dans l'esprit de vin: au contraire cet esprit la durcit & l'empêche d'être dissoute par l'air ou par l'eau. Le *Sené* communique sa qualité purgative à l'eau & à la biere douce, par-

ce

ce que ses particules sont plus degagées; mais comme la vertu purgative du *Jalap* consiste dans sa resine, le vin ou l'eau de vie doit être son dissolvant.

L'Auteur croit donc que pour bien connoitre les vertus des Plantes, on doit avoir recours à des menstrues convenables. On peut infuser un Simple dans de l'eau de pluie ou de neige ; ou dans de l'eau de fontaine. Si ce Simple a une contexture peu serrée, & s'il abonde en particules salines, cette eau en sera impregnée. Mais si sa contexture est plus compacte & plus solide, il faut se servir des eaux minerales : ou bien, on peut préparer un menstrue convenable par l'addition d'une quantité proportionnée du sel fixe d'une Plante. Si on ne donne pas en substance les remedes amers, comme l'absynte, la gentiane, & les fleurs de camomille, c'est la maniere la plus commode de les administrer. Il est vrai que leur teinture extraite par l'eau de vie ou le vin peut avoir bon effet; mais comme ils abondent en sel fixe, une grande partie de leur vertu peut être communiquée à une liqueur moins spiritueuse, pendant qu'une liqueur plus spi-

ſpiritueuſe ne ſauroit l'extraire. Pour ſavoir quel eſt le menſtrue le plus propre à extraire ce qu'il y a de plus utile dans un Simple, il faut ſe ſervir de la Balance hydroſtatique. Si l'on peſe le Menſtrue avant l'infuſion, & après que la matiere a été infuſée pendant quelque tems, on ſaura bientôt par l'augmentation du poids juſqu'à quel point le menſtrue eſt impregné, & quel eſt le meilleur diſſolvant. Si on ne donne point en ſubſtance les matieres fixes, la meilleure maniere de les adminiſtrer eſt par la decoction, l'infuſion, ou la teinture. (On dit *infuſion*, lors que le menſtrue eſt de l'eau, de la bierre douce, ou du vin; & *teinture*, lors qu'on ſe ſert d'eau de vie.) Et la meilleure maniere d'extraire les particules des ſubſtances volatiles, ou ſubtiles, eſt par la diſtilation. Il eſt vrai que ces ſubſtances peuvent être des ingrediens convenables pour une infuſion ou pour une teinture. Mais il y a pluſieurs ſubſtances fixes auſſi peu propres pour la diſtillation que les volatiles le ſont pour les extraits.

Voilà ce que M. *Blair* a jugé à propos de nous dire ſur la maniere de-

cou-

couvrir les vertus des plantes sans dissoudre leur contexture. Il ne prétend pas décourager ceux, qui aiment mieux avoir recours à l'Analyse Chymique.

X. *Extrait d'un Livre intitulé*, Geometria Organica, sive Descriptio Linearum curvarum universalis. *Auctore* Colino Mac Laurin, *Matheseos in Collegio novo* Abredonensi *Professore, & Regiæ Societatis Socio.*

*M. Mac Laurin* s'est proposé dans cet Ouvrage d'examiner les diverses methodes des Mathematiciens pour décrire les courbes Géometriques, & de démontrer une nouvelle methode, qui est infiniment plus générale que celles qui ont paru jusqu'ici. Elle est fondée sur les Theoremes que l'illustre M. *Newton* a proposez à la fin du dénombrement qu'il nous a donné des Lignes du troisiéme Ordre.

J'ai dit ailleurs que ce Traité est l'Ouvrage d'un jeune homme, qui a fait des progrès merveilleux dans la Géometrie. Comme son Livre est connu des grands Geometres des Païs étrangers, je ne crois pas qu'il soit nécessaire d'en parler plus amplement.

# ARTICLE II.

Troisiéme & dernier EXTRAIT du troisiéme Volume de l'HISTOIRE de la RÉFORMATION dans les PAÏS-BAS, par GERARD BRANDT. (On a vu le second Extrait dans le dixiéme Tome de ce Journal, à la page 1.)

## LIVRE QUARANTE-DEUXIEME.

APRES le départ des Théologiens étrangers, ceux du Païs tinrent encore vingt & six Sessions, depuis la CLV jusqu'à la CLXXX, pour décider quelques matieres qu'ils s'étoient reservées. Nous nous contenterons de dire que les principales choses qui se passerent dans ces dernieres Sessions, regardoient la discipline de l'Eglise. Le Synode approuva les Loix, qui avoient été faites touchant cette discipline dans le dernier Synode National, tenu à la Haye en 1585, lorsque le Comte de *Leicester* étoit Gouverneur des Provinces-Unies.

Comme

Comme les Assemblées Ecclesiastiques savent qu'il ne suffit pas de décider, elles ont soin de faire recevoir leurs Décisions d'une maniere peremptoire. Le Synode de Dordrecht exigea de tous les Ministres la Souscription suivante.

NOUS *soûsignez Ministres de la Parole de Dieu, appartenants à la Classe de N., déclarons sincérement & en bonne conscience, en presence du Seigneur, par cette Souscription, que nous croïons que tous les Articles & tous les Points de Doctrine contenus dans la Confession de Foi & dans le Catechisme des Eglises Reformées des Païs-Bas, avec les Explications de quelques-uns des Points de ladite Doctrine, faites dans le Synode National de Dordrecht l'an* 1619, *sont conformes en toutes choses à la Parole de Dieu. Nous promettons d'enseigner diligemment, & de soutenir fidélement, ladite Doctrine, sans rien écrire ou précher, qui lui soit contraire, en public ou en particulier, directement ou indirectement. Nous déclarons aussi, non seulement que nous renonçons à toutes les erreurs opposées, & particuliere-*

*ment*

*ment à celles qui ont été condamnées par ledit Synode, mais encore que nous les attaquerons, que nous les refuterons, & que nous travaillerons à les exterminer. Et s'il arrivoit à l'avenir que nous eussions des idées ou des opinions contraires à ladite Doctrine, ou à quelque Article de cette Doctrine, nous promettons de ne les point proposer ou repandre en prêchant ou en écrivant, publiquement & en particulier, & que nous communiquerons nos Objections au Consistoire, à la Classe, & au Synode, afin qu'ils les examinent, étant toujours prêts à nous soumettre à leur jugement, sous peine d'être* ipso facto *suspendus de notre Ministere, en cas que nous agissions autrement. Et si le Consistoire, la Classe, ou le Synode, jugeoit à propros, par un soupçon bien fondé, & pour conserver l'unité & la pureté de la Doctrine, d'exiger de nous une plus ample Déclaration de nos pensées & de nos opinions touchant quelque Article des susdites* Confession, Catechisme, & Explications, *nous promettons d'être toujours prêts à les déclarer, sous la peine ci-devant mentionnée, sans le droit d'appel en cas de scrupule; & que pendant cet appel nous*

nous

*nous conformerons aux décisions & aux ordres du Synode Provincial.* Voilà un Formulaire de souscription, capable de faire fremir un Théologien Critique. *Geofroy Udemans*, Ministre de *Ziricksée*, & Membre du Synode de Dordrecht, a dit que cet Acte avoit été dressé avec trop de précipitation.

Le Synode voulut aussi que les Professeurs en Théologie, les Régents des Colleges, & tous les Maîtres d'Ecole, souscrivissent à l'avenir la Confession de Foi, le Catechisme, & les Explications du Synode.

Cette Assemblée députa quatre personnes pour remercier les Etats Généraux de ce qu'ils avoient eu la bonté de convoquer un Synode National, & pour supplier Leurs Hautes Puissances de vouloir confirmer ses decrets par leur approbation, & les faire exécuter par leur autorité. Elle representa en même temps quelques Griefs aux Etats, afin qu'on y remediât.

Le 29 May fut le jour de la derniere Session. Toute l'Assemblée se rendit à la grande Eglise: on y vit un grand concours de Peuple. *Balthazar Lydius*, Ministre de Dordrecht, prê-

cha sur ces paroles du douzieme Chapitre d'Esaïe, vers. 1--3: *Tu diras en ce jour-là: Seigneur, je te celebrerai, parce que tu t'es courroucé contre moi: mais ta colere s'est détournée, & tu m'as consolé. Voici, le Dieu fort est ma delivrance, & je ne serai point effrayé; car le Seigneur est ma force, & ma louange, & m'a été sauveur. Et vous puiserez dans les fontaines de cette delivrance des eaux avec joye.* Il me semble que *Lydius* auroit pu choisir un Texte plus convenable au sujet. A juger de la conduite des Rémontrants par le choix de ce Texte, on pourroit s'imaginer qu'ils avoient entrepris de renverser l'Etat. Il ne s'agissoit pourtant que d'une simple controverse de Réligion. Le Sermon de ce Ministre fut accompagné d'une Action de graces à Dieu pour la tenue & l'heureux succès du Synode. Ensuite, l'Assemblée revint au Lieu où elle tenoit ses séances. Le Moderateur ayant fait une courte Priere, on congedia le peuple, & l'on ferma les portes. Un des Commissaires remercia le Synode de la part des Etats-Généraux. Le Modérateur remercia les Commissai-

res

res au nom du Synode. Il remercia aussi tous les Theologiens, & pria Dieu qu'ils formassent un jour un Synode dans le Ciel. Enfin, le Moderateur rendit encore graces à Dieu d'une maniere solemnelle: tous les Membres du Synode se donnerent la main; & après mille témoignages d'une affection mutuelle, l'Assemblée se separa au nom du Seigneur. Telle fut la conclusion du fameux Synode National de Dordrecht. Si l'Histoire des XXVI dernieres Sessions de ce Concile n'est pas si curieuse que celle des Sessions précédentes, c'est par ce que notre Historien n'a pas eu des Memoires aussi amples & aussi détaillez qu'il l'auroit souhaité.

Le lendemain trois Commissaires & quatre Theologiens firent rapport aux États-Généraux de tout ce qui s'étoit passé dans le Synode. Ces Députez retournerent à *Dordrecht* le même jour; & peu de jours après, tous les Membres Ecclesiastiques se retirerent. Les Commissaires firent un plus long sejour dans cette Ville pour payer la dépense du Synode. Cette dépense fut très-considerable. Les Députez

 d'An-

d'Angleterre & celui d'Ecosse eurent vingt Florins par jour pour leur Table. Les Rémontrants ont écrit que l'Evêque de *Landaf* recevoit quatre-vingts Florins par jour; mais il est probable que cette somme renfermoit toute la depense de ses Collegues. Les Suisses, & apparemment tous les autres Etrangers, eurent aussi vingt Florins par jour. Les vingt Medailles d'or & les Chaines dont on fit present aux Etrangers, montoient à plus de cinq mille Florins, outre quatre Florins par jour que l'on donnoit à leurs Messagers & à leurs Clercs, & la dépense pour le feu, les chandeles, &c. Le Moderateur avoit treize Florins par jour: on dit qu'il se fit payer trois-cents-soixante-dix-sept Florins au delà de ce qui lui étoit dû. Chaque Theologien du Païs reçut quatre Florins par jour. Il est vrai-semblable que les Ajoints & les Secretaires eurent une pension plus considerable. Chacun des deux Ajoints reçut un present de trois-cents Florins. Un des Commissaires, au lieu de sa pension journaliere, reçut la somme de trois-mille Florins; & chacun des Commissaires députez par la Province de

de Hollande, eut six Florins par jour. On donna une Medaille d'argent à chaque Député Ecclesiastique du Païs. On distribua aussi onze Medailles parmi le Conseil d'Etat. Les Remontrants citez au Synode, qui étoient au nombre de quinze, eurent chacun quatre Florins par jour: ils avoient un Clerc. Notre Auteur ne sait point à quoi montoient les Presents que l'on fit aux Theologiens étrangers, & la dépense de leur voyage en allant au Synode, & en retournant chez eux. *Henry Hollinger*, Ministre Remontrant, assure dans un petit Ouvrage, que l'un des Commissaires des Etats dit en confidence à un de ses Amis, que le Synode avoit coûté dix Tonnes d'or, c'est-à-dire, un million de Florins.

Voïons maintenant quel fut le sort des quinze Ministres, à qui l'on avoit ordonné de ne point sortir de Dordrecht sans permission. Le 24 May, ces Ministres comparurent devant les Commissaires des Etats-Généraux. Les Commissaires dirent à chacun d'eux en particulier, que puis qu'ils avoient été privez de leurs Offices par le Synode National, Leurs Hautes Puissances

souhaitoient de savoir s'ils vouloient s'abstenir d'exercer les fonctions de leur ministere, d'écrire des Lettres, & de disperser des Ouvrages de leur façon; & que s'ils obéïssoient, on leur assigneroit une pension, qui les metroit en état de mener une vie aisée dans les Provinces-Unies, ou hors de ces Provinces, comme ils le souhaiteroient. On demanda particulierement à *Episcopius*, s'il vouloit promettre de ne point écrire des Lettres ou des Livres, pour confirmer le Peuple dans les opinions des Rémontrants, ou pour le détourner de la Doctrine du Synode.

*Episcopius*, & onze autres Ministres, furent unanimes dans leurs réponses. Ils dirent qu'ils étoient prêts à obéïr aux Etats-Généraux à l'égard de toutes les choses qu'ils pourroient faire en bonne conscience; mais qu'ils ne pouvoient pas promettre de renoncer aux fonctions de leur ministere. Deux autres Rémontrants firent une réponse un peu differente de celle des douze Ministres dont nous venons de parler. *Henry Leo* déclara qu'il étoit prêt à obéïr aux Etats-Généraux. On voit par ces différentes réponses, que les quinze Ministres

tres

tres Rémontrants ne s'étoient point engagez à agir de concert, comme leurs Adversaires le leur ont reproché.

Le lendemain ces mêmes Pasteurs comparurent encore devant les Commissaires, & persisterent dans leur refus de renoncer aux fonctions de leur ministere.

Quelques jours après, les quinze Rémontrants reçurent une Lettre de *Uytenbogart*, dans laquelle il loüoit leur fermeté, & les exhortoit à ne point abbandonner leurs troupeaux.

Le 18 Juin, ces Ministres presenterent une Requête aux Etats Generaux pour les supplier de leur permettre de quitter Dordrecht, & de se retirer chez eux.

Les Etats de Hollande confirmerent les Canons du Synode, & la Sentence qu'il avoit prononcée contre les Remontrants. Les mêmes Etats déliberent sur les Loix Ecclésiastiques que le Synode avoit faites; mais les sentimens furent partagez à l'égard de cet Article.

Le 27 Juin, on fit à l'Assemblée des Etats de Hollande le rapport de ce qui s'étoit passé dans le Synode tou-

chant les Rémontrants. Ces Etats consentirent que l'on fit venir à la Haye les Ministres Rémontrants au nom des Etats-Généraux. Ils comparurent devant Leurs Hautes Puissances le 3 Juillet, après que les Etats-Généraux eurent approuvé les Canons & la Sentence du Synode. Le President demanda à chacun de ces Ministres en particulier, s'il vouloit souscrire cet Instrument.

*Je soussigné promets & déclare en bonne conscience, & avec une parfaite sincerité, que d'ores-en-avant je m'abstiendrai d'exercer toutes sortes de fonctions Ecclesiastiques, en public ou en particulier, directement ou indirectement, tant au dedans qu'au dehors des Villes, des Villages, & d'autres Lieux des Provinces-Unies, & de ses dépendances; & qu'à l'avenir je vivrai paisiblement & modestement en simple particulier, & que je me conformerai aux ordres du Magistrat.*

Après la lecture de cet Acte, *Henry Leo* le signa sur le champ, mais les autres Ministres refuserent l'un après l'autre de le souscrire. Ils dirent qu'ils étoient disposez à ne point exercer leur mi-

ministere dans les Eglises pul'iques; mais que leur conscience ne leu. permettoit point de signer un tel Instrument. Qu'ils ne pouvoient pas refuser d'instruire les personnes, qui suivoient leurs sentiments. Qu'un tel refus étoit contraire à l'Ecriture Sainte, à la Confession de Foi, au Catechisme, au Formulaire de l'ordination des Ministres, aux Constitutions Ecclesiastiques; & qu'ils étoient prêts à le faire voir amplement, si Leurs Hautes Puissances le souhaitoient. *Poppius* dit, entre autres choses, que *les Docteurs Reformez soutenoient que quoi que Luther eût été déposé par les Papistes, sa Vocation subsistoit toûjours.* D'où ce Ministre concluoit que sa Vocation n'étoit point aneantie, quoi que le Synode l'eût privé de son ministere. Après ce refus, les Remontrants furent congediez, & ils se retirerent dans leurs Logis, où ils reçurent les visites d'un grand nombre d'amis.

Le 5. Juillet, les Etats permirent à *Henry Leo* de se retirer où il voudroit: on lui donna cinquante Florins pour la dépense de son voyage. Le même jour, les autres Ministres comparu-

rent devant les Etats pour la troisieme fois. On leur demanda encore s'ils vouloient signer l'*Acte de cessation:* c'est ainsi qu'on nommoit cet Instrument. Ils persisterent dans leur refus. Alors on les fit entrer dans la Gallerie, pour deliberer sur ce refus; & après les avoir rappelez, le Greffier lut la Resolution des Etats, qui les condamnoient à être bannis des Provinces-Unies, & de leurs dépendences. *Episcopius* fit un Discours pour faire voir son innocence, & celle des autres Ministres. Il le conclut par ces paroles: *Puisque c'est le bon plaisir de Vos Hautes Puissances, nous nous soumettons à Votre volonté, & nous recommandons notre cause à Dieu. Que le Seigneur que nous servons, juge entre Vous & nous.*

Après ce Discours, on fit entrer les Ministres dans une chambre, où ils furent renfermez. Ensuite le Portier leur demanda, où chacun d'eux logeoit. Ils lui donnerent leurs Addresses par écrit. Le Portier revint d'abord pour savoir *dans quel Lieu chacun d'eux vouloit être conduit.* Ils lui répliquerent „ qu'ils ne pouvoient pas lui di-

„ re

„ re cela ſur le champ, parce qu'ils
„ devoient conſulter leurs Femmes &
„ leurs Amis, & mettre en ordre les
„ affaires de leurs Familles. Mais que
„ ſi on avoit reſolu de les chaſſer du
„ Païs ſoudainement, on pouvoit les
„ envoyer où l'on voudroit: qu'ils ne
„ ſavoient pas quel lieu ils devoient
„ choiſir, & qu'ils eſperoient que
„ Dieu feroit leur Guide. „ Les E-
tats ayant appris cette réponſe, ordon-
nerent aux Miniſtres de députer deux
Membres de leur Corps pour leur fai-
re ſavoir ce qu'ils ſouhaitoient. Ces
Miniſtres nommerent *Niellius* & *Dwin-
gh*, qui dirent aux Etats que „ com-
„ me ils avoient été appellez à un Sy-
„ node libre, ils ne s'étoient point i-
„ maginé qu'on les retiendroit ſi long-
„ temps. Qu'ils n'avoient point mis
„ ordre à leurs affaires domeſtiques a-
„ vant leur depart, croïant qu'on leur
„ permettroit de retourner chez eux.
„ Qu'ils ſupplioient Leurs Hautes Puiſ-
„ ſances de vouloir bien leur accorder
„ la permiſſion de mettre ordre à
„ leurs affaires, de payer leurs dettes,
„ & de recueillir ce qui leur étoit dû;
„ étant perſuadez que les Etats n'a-
C 6 „ voient

„ voient aucun dessein de rendre leurs
„ Femmes & leurs Enfants malheu-
„ reux. „ Ils demanderent qu'on leur accordât quelques jours, pour aller chez eux à telles conditions qu'il plairoit aux Etats de leur prescrire, & en donnant caution pour leur retour dans un certain temps; ou du moins qu'on leur permît de se munir d'argent pour leur voyage, & pour leur subsistence dans les Païs étrangers.

Les deux Ministres étant sortis de l'Assemblée, les Etats leur firent savoir qu'ils ne pouvoient pas leur accorder leur demande; mais que si chacun d'eux vouloit promettre de se retirer dans son logis ce soir-là, sans parler à personne, & de se preparer à partir le lendemain à quatre heures du matin, ils pouvoient s'en aller, & considerer en quel lieu ils souhaitoient qu'on les conduisît. Les Ministres dirent qu'ils n'envertoient querir personne; mais que si leurs Amis venoient les voir de leur propre mouvement, ils ne pouvoient pas les chasser. Ils se retirerent à neuf heures du soir, étant accompagnez de plusieurs amis: ils en trouverent d'autres dans leurs Logis; & il en

vint

vint un grand nombre fort tard pour prendre congé d'eux.

Le lendemain, ils se rendirent presque tous au lieu marqué à quatre heures du matin. Le Portier vint à six heures pour savoir s'ils étoient prêts, & pour leur demander où ils vouloient être transportez. Il y en eut onze, qui demanderent qu'on les menât à *Walwick* en Brabant. Les deux Ministres de *Kampen* choisirent *Newenhuse* dans le Comté de *Bentheim*; & *Vesekius* voulut aller à *Hussen* dans le Païs de *Cleves*. On donna à chacun de ces Pasteurs cinquante Florins pour la dépense de son voyage. Enfin, les Chariots étant prêts, les Exilez partirent de la Haye entre neuf & dix heures, en presence d'une grande multitude. Les uns se moquoient d'eux, & leur insultoient : d'autres versoient des larmes, & disoient qu'on n'avoit jamais vu un tel spectacle sous le Gouvernement des Etats des Provinces-Unies. Les Ministres qui prirent la route de *Walwick*, s'embarquerent ce jour-là à *Delfshaven*. Ils passerent proche de Dordrecht : la folle populace, repandue sur le Quay, leur dit mille in-

injures. Le lendemain au matin ils debarquerent proche de *Geertruydenberg*. Les Messagers louërent d'autres chariots, & les Ministres arriverent à *Walwick* à neuf ou dix heures avant midi. Les Messagers les firent déjeûner, & leur demanderent de signer un Ecrit, qui portoit qu'ils avoient fait leur devoir. Ces Pasteurs remercierent les Messagers de leurs bons offices, & les prierent de faire aux Etats un fidele rapport de leur conduite. Ils ajouterent: *Dites aux Etats que nous n'avons pas merité un tel traitement; que nous le supporterons avec patience; que nous conserverons toûjours de l'amour pour notre Patrie; & que nous n'oublierons pas Leurs Hautes Puissances dans nos Prieres*.

Je ne dois pas négliger de faire savoir aux Lecteurs les noms de ces Ministres Remontrants. Les voici selon l'ordre où ils se trouvent dans la Résolution que les Etats formerent contre eux. *Bernerus Vesekius, Henry Hollinger, Simon Episcopius, Jean Arnoldi Corvinus, Bernard Dwingio, Edouard Poppius, Theophile Rykward, Philippe Pynaker, Dominique Sapma,*

*Isaac*

*Isâc Frederici*, *Samuel Neranus*, *Thomas Goswinius*, *Assuerus Matthisius*, & *Charles Niellius*.

Au reste, il m'a paru que *Gerard Brandt* a écrit avec beaucoup de moderation l'Histoire du Synode National de Dordrecht, & de la condamnation des Ministres qui furent citez à cette Assemblée.

## LIVRE QUARANTE-TROISIEME.

UNE partie de ce Livre contient les Faits que l'Auteur a omis dans les Livres précédens, pour ne pas interrompre la suite de l'Histoire du Synode.

Au mois d'Avril, les Etats ordonnerent que l'on célébrât un Jour de Jeûne dans toutes les Provinces-Unies. Cet ordre donna lieu à de grands murmures, parce que les Etats censuroient dans leur Proclamation pour le Jeûne la conduite de leurs Prédecesseurs, & qu'ils faisoient des reflexions injurieuses au Corps des Remontrants. Quelques Ministres de ce parti ayant refusé de lire l'ordre des Etats, furent in-

Digitized by Google

interdits. Tous les Rémontrants de Leyde furent privez de leurs Eglises : ils s'assemblerent dans une maison particuliere pour y faire leurs dévotions. La populace attaqua cette maison, & la pilla. Les Rémontrants presenterent un Memoire aux Magistrats de Leyde, dans lequel ils disoient, entre autres choses, qu'il étoit surprenant que l'on permît l'exericce public de la Réligion aux Lutheriens, aux Mennonites, aux Puritains Anglois, & même aux Juifs, qui sont ennemis de Jesus Christ, & qu'on le refusât aux Remontrants.

Dans la Ville d'*Alcmar*, les Remontrants, privez des Eglises publiques, s'assemblerent en d'autres lieux. Un Remontrant de cette Ville découvrit bonnement, & sans aucun mauvais dessein, les secrets de l'Assemblée de Rotterdam, dont nous avons parlé ailleurs. Il y eut de grands desordres à *Schonhoven*. *Wittius*, Ministre Remontrant, courut risque d'y être tué. Une terreur panique causa un grand vacarme dans l'Eglise de *Sevenhusen*. Lors que l'on mit un Ministre Reformé en possession de cette Eglise, deux cents Remontrants y entrerent par curiosité

riosité pour assister au Sermon. Pendant la Prédication, quelques personnes qui étoient dans une hotellerie du voisinage, tirerent divers coups de pistolet pour essayer leurs armes. Les Rémontrants s'imaginerent que l'Eglise étoit environnée par les Gardes du Prince, & qu'on avoit dessein de les saisir & de les conduire à la Haye. Dans cette pensée, ils coururent tous ensemble vers la porte, renversant les tabourets, les bancs, & tout ce qui s'opposoit à leur passage. D'un autre côté, le Predicateur, & les autres Reformez, croïant que les Remontrants avoient formé une Conspiration contre eux, tâcherent de sortir de l'Eglise avec la même précipitation. Le tumulte fut grand; mais il n'y eut point de sang repandu.

Voici un évenement Tragique : il est trop connu pour s'y arrêter. *Barnevelt*, Avocat de Hollande, souffrit la mort le 13 jour de May dans sa soixante-douzieme année. Il protesta jusqu'au dernier moment de sa vie qu'il étoit innocent. *Diodati*, Theologien de Geneve, dit un jour que *les Canons du Synode de Dordrecht avoient emporté*

*la tête de l'Avocat de Hollande.* Voilà un jeu de mots très injurieux à ce Concile. C'est insinuer que l'Eglise aime le Sang, quoi qu'elle ait déclaré cent & cent fois qu'elle ne l'aime point.

Il y a long tems que nous avons laissé *Grotius* dans sa prison. Cet homme, celebre par sa vertu, par son savoir, & par un jugement exquis, s'y occupa à chercher des expedients pour terminer les disputes de Réligion. Dans cette vue, il composa un Traité en Latin, & l'envoya au Prince d'Orange. Il tacha de dissiper l'ennui de sa solitude en écrivant des Poëmes en Flamand. Il composa une *courte Instruction* pour sa Fille *Cornelie.* C'étoit un petit Catechisme en Vers, qui contenoit 165 Questions & Réponses : on y trouvoit tous les Articles de la Religion, tous les devoirs de la Foi & de la Morale, dont les anciens Chrétiens convenoient. Cet Ouvrage étoit si concis, & écrit avec tant d'art, que les plus grands Theologiens & les plus grands Poëtes du dernier Siécle l'ont admiré. Il fut imprimé à la Haye en 1619. L'Auteur le traduisit

dans

dans la suite en un nombre égal de Vers Latins avec le même succès. *Grotius* écrivit aussi en Vers Flamands dans sa Prison un *Dialogue entre un Pere & son Fils, touchant le devoir de parler peu*. Il expliquoit le vrai & le mauvais usage de la Parole : il faisoit voir l'avantage du Silence, & celui de ne pas trop parler. Ce Dialogue parut au mois d'Avril de la même année. On ne doit pas être surpris que *Grotius* ait travaillé sur cette matiere. Salomon, homme très-sage, a condamné les grands parleurs; & ce qu'il en dit, devroit être quelque fois le sujet d'un Sermon.

Le 18 May, *Grotius* fut condamné à une prison perpétuelle, & à perdre ses biens. Le 5 Juin, il fut transporté au Château de *Lovestein* pour y passer le reste de sa vie. Tant il est vrai que la vertu & le merite sont de peu de secours, lors que l'on a de puissants ennemis ! Ce jour là *Grotius* avoit composé en Vers Flamands un Commentaire sur le Décalogue. Sa Sentence portoit, entre autres choses, qu'*il avoit aussi concouru à troubler, & à affliger l'Eglise de Dieu*. Puis que l'U-

l'Univers est l'Ouvrage d'un Etre infiniment sage, infiniment juste, pourquoi ne croirions-nous pas, même sans avoir recours à la Révélation, que la Vertu, & l'amour de la Vérité, seront mieux recompensées après cette vie qu'elles ne le sont dans ce Monde ? *Hogerbeets*, Pensionnaire de Leyde, fut condamné à la même peine que *Grotius*, & renfermé dans le même Château.

On condamna au bannissement quelques autres Séculiers. *Uytenbogart*, qui s'étoit retiré à Anvers, fut cité trois fois à comparoitre devant ses Juges. *Grevinkhovius*, fut aussi cité, & condamné à l'exil par contumace. On bannit aussi sept autres Ministres Rémontrants, qui avoient assisté à l'Assemblée de Rotterdam.

## LIVRE QUARANTE-QUATRIEME.

LE 28 Juin, les Etats de Hollande revoquerent la condamnation du Livre que *Sibrand Lubbert* avoit écrit contre *Grotius*, & dont nous avons parlé ailleurs. Cette revocation se fit à la solli-

Digitized by Google

sollicitation de l'Auteur, qui sçut profiter de la situation où les affaires se trouvoient alors. Les Rémontrants de quelques Villes de Hollande présenterent des Requêtes aux Etats de cette Province, par lesquelles ils demandoient l'exercice public de leur Religion. Dans quelques autres Villes les Remontrants s'assemblérent en des lieux particuliers pour y faire leurs dévotions. La Cour de Hollande publia un Placard contre ces sortes d'Assemblées; & le Committé des Etats ordonna que l'on se conformât au Jugement du Synode National de Dordrecht.

Le zéle de Réligion inspire beaucoup de hardiesse. En voici un exemple remarquable. On dispersa dans toute la Province une Lettre de Consolation, addressée aux Eglises des Rémontrants, à l'occasion du bannissement de leurs Ministres. Cette Lettre que l'on attribuoit à *Barlæus*, Vice-Regent du College de Théologie à Leyde, contient un grand nombre de traits hardis. Nous en rapporterons quelques passages pour satisfaire la curiosité des Lecteurs.

La

„ La Doctrine de l'Evangile est „ aujourd'hui souillée par les anciennes „ erreurs des Manichéens & des Pré- „ destinatiens. On enseigne que „ *Dieu a créé un homme pour le Salut,* „ *& un autre pour la Damnation, par* „ *une volonté absolue, & selon son bon* „ *plaisir; ou du moins qu'il les destine* „ *immediatement après leur naissance à* „ *être sauvez ou damnez. Que tout ce* „ *qui arrive, le bien ou le mal, les* „ *meurtres, les adulteres, & autres* „ *choses semblables, est ordonné aupa-* „ *ravant, & arrive necessairement.* „ *Que la chute d'Adam a été décernée;* „ *& même, qu'il a été créé afin qu'il* „ *tombât. Que les Elus sont choisis* „ *sans aucun égard à la Foi; & que les* „ *Reprouvez sont rejettez, sans aucun* „ *égard à leur incrédulité. Que les E-* „ *lus sont convertis par une puissance ir-* „ *resistible, & que les Reprouvez sont* „ *incapables de conversion, parce que* „ *Dieu ne veut pas leur accorder une* „ *grace suffisante pour cela. Que Dieu* „ *desire le salut de tous les hommes, par* „ *sa volonté revelée; & celui d'un pe-* „ *tit nombre de personnes, par sa volon-* „ *té secrete. Que Jesus-Christ n'a ré-*

*pandu*

„ *pandu son sang pretieux que pour un*
„ *petit nombre d'hommes, & non pour*
„ *les pechez de tout le monde. Que les*
„ *Elus ne peuvent décheoir de la grace*
„ *salutaire, quelques pechez qu'ils com-*
„ *mettent, ni perdre entierement la foi,*
„ *quelque grands, & quelque énormes*
„ *que soient leurs pechez. Que celui*
„ *qui est élu absolument, peut en être*
„ *assuré, & qu'il perseverera toujours*
„ *dans la foi; qu'en cas qu'il tombe dans*
„ *quelque grand péché, il ne sauroit*
„ *mourir pendant qu'il y persiste, &*
„ *& que Dieu doit necessairement ope-*
„ *rer sa conversion avant sa mort. Que*
„ *tous les enfans des Fideles ne reçoivent*
„ *point la remission du peché dans le*
„ *Baptême, ni le Seau de leur adoption,*
„ *mais ceux-là seulement, qui sont du*
„ *nombre des Elus.* — Quelques unes
„ de ces erreurs ont été approu-
„ vées par le Synode de Dordrecht;
„ mais il y en a d'autres que l'on s'est
„ contenté de passer sous silence, parce
„ qu'elles paroissoieut trop odieuses.
„ C'est à quoi les Societez Chrétien-
„ nes doivent faire une attention parti-
„ culiere : cependant elles souffrent
„ que quelques personnes enseignent

„ ces

„ ces abominations, & les repandent
„ parmi le Peuple. On a auſſi tâché
„ d'addoucir quelques Articles rigides
„ & ſcandaleux; mais, on a conſervé
„ les choſes mêmes, pour mieux
„ tromper le Vulgaire. Quiconque
„ examinera les Canons du Synode a-
„ vec attention, s'appercevra aiſément
„ que cette Aſſemblée établit par tout
„ l'Election abſolue d'un homme, &
„ la Reprobation abſolue d'un autre
„ homme—.Si vous croïez, mes chers
„ Freres, que Dieu eſt *miſericordieux*,
„ vous ne ſauriez ſoutenir ſans blaſphê-
„ me, qu'il a crée la plus grande par-
„ tie du Genre humain pour la detrui-
„ re; ou bien, comme le Synode
„ s'exprime lui-même, qu'*il a predeſ-
„ tiné à la damnation, ou rejetté, la
„ plûpart de ceux qui ſont tombez en
„ Adam*, ſans permettre qu'ils ayent
„ aucune part au Salut que Jeſus Chriſt
„ à procuré aux hommes. Si vous
„ croïez que Dieu eſt *ſage*, vous ne
„ ſauriez vous perſuader qu'il a crée
„ les hommes pour les rendre éternel-
„ lement malheureux. Si vous croïez
„ que Dieu eſt *juſte*, pouvez-vous
„ vous imaginer qu'il puniſſe les hom-
„ mes

Digitized by Google

„ mes en leur refusant le salut, sans
„ avoir égard à leurs pechez & à leur
„ incredulité ? enfin, si vous croïez
„ qu'il est *sincere*, croirez-vous qu'il
„ n'offre le salut à certaines personnes
„ qu'exterieurement, & en apparen-
„ ce, n'ayant aucun dessein de les
„ sauver, par sa volonté interieure &
„ secrete ? Il est donc vrai que ceux
„ qui enseignent une telle doctrine,
„ changent la bonté de Dieu en cruau-
„ té, sa sagesse en folie, sa justice en
„ en injustice, & sa sincerité en hy-
„ pocrisie.—Les Chrêtiens ne doivent
„ point persecuter; mais nos adversai-
„ res ont introduit la persecution, en
„ privant nos Ministres de leur Benefi-
„ ces, en les bannissant de leur pa-
„ trie, & en nous défendant l'exercice
„ de notre Religion. On nous per-
„ secute en employant contre nous
„ toutes sortes d'Officicers civils &
„ militaires, les Baillifs, les Sergeants,
„ les Soldats, & le guet, & en exci-
„ tant la populace contre nous.
„ L'injuste bannissement des personnes
„ que l'on a chassées du pays, com-
„ me des malheureux qui ne meri-
„ toient pas d'en respirer l'air, sur-

» passe toutes les autres rigueurs. On » viole le droit des gens, & la foi » publique, en vertu de laquelle ceux » qui sont citez à un Synode, doi- » vent esperer d'en être protegez; car, » s'il ne leur étoit pas permis de re- » tourner chez eux, qui est-ce qui » voudroit comparoître devant ces » sortes d'Assemblées? Le Concile de » *Constance* sera toûjours infame, pour » avoir retenu & fait brûler *Jean* » *Hus*, qui y étoit allé avec un sauf- » conduit. Le Concile *Trente*, qui » étoit plus juste & plus équitable » que le Synode de *Dordrecht*, accor- » da un saufconduit aux Protestan » & ne viola point sa promesse à l'é- » gard de ceux qui s'y rendirent. Si » l'on excepte le Concile de *Constan-* » *ce*, on ne trouvera aucun exemple » d'un procedé si scandaleux, que ce- » lui dont il s'agit ici. On a retenu, » pendant sept mois, quinze Ministres » comme des prisonniers, sans leur » permettre de revoir leurs femmes & » leurs parents; & après la clôture du » Synode, on les a bannis, sans souf- » frir qu'ils parlâssent à leurs femmes » & à leurs amis. O! action inoüie!

Quel

» Quel ſcandale n'eſt-ce pas pour les
» Provinces Unies, que d'avoir violé
» un ſaufconduit.-- Le Saint Eſprit
» n'a point preſidé dans ce Synode,
» mais *Bogerman*, homme rempli de
» fiel & d'amerume, & qui ſoutenoit
» que l'on doit faire mourir les Here-
» tiques. Après avoir lu publique-
» ment, dans la grande Egliſe, la
» Sentence du Synode contre les Re-
» monſtrants, il y eut un grand Feſ-
» tin: Les Trompettes ſonnerent: le
» vin de Rhin parut en abondance;
» tous les Peres du Concile furent
» remplis d'une joye mondaine. On
» n'a jamais vû un tel Synode. Les
» Apôtres tinrent un Concile § mais
» il ne finit point par des réjouïſſan-
» ces. Après tout, les Membres du Sy-
» node National de *Dordrecht* n'étoient
» que des hommes ſujets à l'erreur,
» qui ſe laiſſoient conduire par les
» Commiſſaires des Etats, & ne fai-
» ſoient que des déciſions qui leur fuſ-
» ſent agreables. Ils n'ont agi dans
» toutes leurs procedures que par des
» regles de politique, & non par un
» principe de conſcience, & ſelon la
» parole de Dieu. Ils avoient en vuë



§ A. A. XV.

„ de meriter un beau Present. En ef-
„ fet, on donna dans la suite des Me-
„ dailles d'or, aux Theologiens étran-
„ gers; & des Medailles d'argent, à
„ ceux du Païs. A-t-on jamais vu
„ aucun autre Synode ou Concile, où
„ l'on ait distribué des Medailles?—
„ Leurs Canons sont en partie faux,
„ & en partie illusoires: il y en a
„ quelques-uns qui sont vrais; & les
„ Remontrants pourroient les souscrire
„ aussi bien que leurs Adversaires. Ils
„ ont passé sous silence les doctrines
„ rigides de Calvin, de Beze, & de
„ *Gomarus*, sans les condamner; &
„ ils ont souffert que ces opinions a-
„ bominables subsistent encore dans
„ l'Eglise de Dieu.—Plusieurs person-
„ nes qui approuvent interieurement la
„ Doctrine des Remontrants, en par-
„ lent mal aujourd'hui, & même ils
„ la persecutent, parce qu'ils veulent
„ passer pour Amis de Cesar. Ce
„ sont nos plus dangereux Adversaires,
„ *&c.* „

Ces dernieres paroles sont une nouvelle preuve de ce que j'ai dit ailleurs, qu'on ne peut compter que sur la moderation des personnes qui aiment la ve-

verité, & qui ont beaucoup de vertu.

Les Etats-Généraux publierent un Placard, qui defendoit aux Remontrants l'exercice public de leur Religion. La privation des emplois, & diverses amendes, étoient les peines dénoncées aux Contrevenants. Je ne dois pas oublier de dire que l'on trouve dans le Placard des Etats les paroles suivantes: *Néantmoins, Nous déclarons positivement, que ce n'est point notre intention qu'aucun des Habitans de ces Provinces soit troublé, examiné, ou inquieté par rapport à sa conscience où à ses opinions, ou à cause de l'exercice de sa Religion dans sa maison ou dans sa famille, par la Lecture, les exhortations, ou le chant des Pseaumes, pourvu que cela se fasse en particulier, & sans admettre d'autres personnes; mais que chacun jouisse de la liberté de conscience à cet égard, comme elle a été maintenue jusqu'ici dans ces Provinces.* Il seroit à souhaiter que l'on se fût contenté de prescrire la même Loi aux Protestants de France. Je suis surpris que les Etats-Généraux ayent pu s'imaginer que leur Placard seroit observé par les Remon-



Digitized by Google

trants dans un Païs, où l'on accordoit l'exercice public de la Religion aux Mennonites & à d'autres Sectes, & où cet exercice avoit été permis dès le commencement de la Réformation. D'ailleurs, il est très-difficile d'empêcher qu'une Secte ne forme des Assemblées publiques, sur tout, lors qu'elle est aussi nombreuse que l'étoit celle des Rémontrants. Il n'y a qu'une persécution à toute outrance, qui puisse produire un tel effet. Mais, seroit-il raisonnable d'égorger des hommes, parce qu'ils croient qu'il est de leur devoir de prier Dieu en public?

Malgré le Placard des Etats, les Rémontrants s'assemblérent à Rotterdam. Dans leur premiere Assemblée, ils firent prêcher un Ministre, habillé en Cavalier, sur un Echaffaud soûtenu par des barriques de Biere. Les Magistrats firent venir quatre Compagnies de Soldats. Les Rémontrants sauverent leur Ministre. Quelques Magistrats leur demanderent, *S'ils n'avoient point de respect pour le Placard*? L'un d'entre eux s'écria, en montrant une Bible: *Voilà notre Placard.* Le Ministre (il s'appelloit *Richard Kamphusen*) dit

Digitized by Google

dit à deux autres Ministres de ses Amis, que cette maniere de prêcher étoit fort dangereuse; *car*, ajouta-t-il, *un Soldat auroit pu aisément me tuer d'un coup de mousquet sur mon Echaffaut*. Il ne voulut plus s'exposer au même danger. Quelques Rémontrants furent condamnez à diverses amendes.

Les personnes de ce parti continuerent aussi de s'assembler à *Leyde* & à *Schonhoven*. Il y eut un tumulte dans cette derniere Ville: quelques Rémontrants y furent tuez, ou blessez; & d'autres furent mis à l'amende. On ôta la grande Eglise aux Rémontrants de *Goude*: la Populace Arminienne maltraitta les Ministres Reformez, qui prirent possession de cette Eglise; & elle fit mille insolences. Monsieur *Brandt* nous en donne le détail; & comme cet Historien aime l'impartialité, il dit que les actions de cette Populace étoient *inexcusables* & *abominables*: il ne pouvoit pas s'exprimer d'une maniere plus forte. Nous devons remarquer ici que la plûpart des Habitants de *Goude* étoient Rémontrants: nous devons aussi donner un exemple des



Digitized by Google

des insolences dont nous venons de parler. Quelques Arminiennes que l'Auteur appelle des Femmes impudentes, chanterent dans l'Eglise ce Vaudeville, à gorge déployée:

*Le jour commence à poindre,*
*La lumiere se repand par tout* ——

elles chanterent, dis-je, ce Vaudeville, lors que le Ministre Réformé prononça ces paroles: *Benissons Dieu, qui a delivré son Eglise, laquelle avoit été si long temps opprimée, & qui a rétabli la vérité ici & en divers autres Lieux, comme une nouvelle lumiere mise sur un Chandelier.*

Les Rémontrants s'assemblerent aussi, malgré le Placard des Etats, à Worden, à Amsterdam, à Horn, à Alcmar, & ailleurs.

Comme les Poëtes entreprirent de se moquer de la conduite des personnes, qui étoient au timon des affaires, la Cour de Hollande publia un Placard pour reprimer leur audace.

LI.

# LIVRE QUARANTE-CINQUIE'ME.

APRES avoir condamné les Rémontrants, on resolut de réformer & de purger l'Université de Leyde. *Gerard Jean Vossius*, Régent du College de Theologie, & *Barlæus* Vice-Regent du même College, furent privez de ces emplois. Le dernier avoit toûjours fait paroitre un grand zéle pour la cause des Rémontrants; & même il avoit écrit une Lettre de consolation aux Ministres bannis: on la trouve dans cette Histoire. *Vossius* ne s'étoit pas déclaré si ouvertement: il avoit tâché d'observer une neutralité, & il avoit témoigné beaucoup de moderation & de prudence. Notre Auteur dit qu'il a lu les paroles suivantes dans le Journal de *Uytenbogart* du 20 Mars, 1615. „ *Vossius* approuve les cinq Articles: il „ approuve aussi l'examen de la Confession de Foi & du Catechisme, & „ l'autorité du Magistrat par rapport „ au Gouvernement de l'Eglise. Il „ rejette la description de la Foi, qui „ se trouve dans le Catechisme. Il ne

 croit

„ croit pas la réalité du Péché originel,
„ ni la nécessité absolue de la satisfac-
„ tion : il approuve une liberté mode-
„ rée dans les choses qui regardent la
„ Religion. „

Le Synode de Sud-Hollande s'assembla à Leyde au mois de Juillet. Cette Assemblée, qui n'étoit composée que de trente Ecclesiastiques & de dix Anciens, priva du Ministere environ soixante Prédicateurs Rémontrants, qui refuserent de souscrire * les Canons du Synode de Dordrecht. Quelques-uns d'entre eux signerent l'*Acte de cessation.* Notre Auteur observe que ces Ministres, à l'exception d'un ou de deux, étoient vertueux & savants, & fort aimez de leurs troupeaux. Il parle fort amplement des procédures du Synode de Leyde, qui m'ont paru (l'oserai-je dire ?) trop conformes à celles de l'Eglise Romaine. *Barlæus* fut non seulement jugé indigne du Ministere, mais aussi condamné à l'excommunication, en cas qu'il ne se comportât pas mieux à l'avenir. *Pierre Bertius* fut exclu de la communion ; & l'on or-



* Il n'y eut qu'un seul Ministre Rémontrant, qui signa ces Canons.

donna qu'il seroit excommunié, s'il refusoit d'être mieux instruit. Quoi que le célébre *Vossius* fût Laïque, on l'obligea aussi à comparoître devant le Synode, lequel n'étant point content de ses réponses, renvoya son affaire aux Députez de cette Assemblée. On parla du savant *Pierre Cunæus*, Professeur en Droit & en Politique. On déclara qu'il avoit causé un grand scandale par sa Satyre, intitulée, *Sardi venales*; par la Preface qu'il avoit mise au devant de sa traduction de la Satyre de *Julien* contre les Cesars; & par quelques passages de son Livre touchant la République des Hebreux. On convint que les Députez du Synode l'avertiroient „ de chercher quelque „ occasion de retracter ces choses par „ écrit; puisque la satisfaction qu'il a- „ voit donnée sur cela à l'Eglise de „ Leyde, n'étoit pas assez publique „ pour dissiper entierement le scandale „ que ses Livres avoient causé. „

Voici quelques décrets du même Synode. Il ordonna que les Ministres obstinez & refractaires seroient privez de leur office & excommuniez. Que ceux qui étoient dociles, & qui a-



Digitized by Google

voient écrit contre la vérité, & l'avoient blaſphemée dans leurs Livres ou dans leurs Diſcours, en Chaire, ou en converſation, ſubiroient une épreuve de deux ans, avant que d'être admis au Miniſtere; qu'ils retracteroient leurs anciennes erreurs publiquement; & qu'ils ne ſeroient point reçus dans les Egliſes où ils avoient officié. Que les Miniſtres qui s'étoient comporté avec plus de moderation, qui n'avoient point écrit contre les Doctrines de l'Egliſe, & qui ne s'en étoient point moqué, ſeroient retablis dans l'exercice de leurs fonctions, après avoir reconnu leur faute publiquement devant les Egliſes qu'ils avoient ſcandaliſées, & après une épreuve d'un an. Bien entendu que ces Miniſtres, & ceux dont on vient de parler, ſouſcriroient ſincérement la Doctrine du Catechiſme & de la Confeſſion de Foi, & les Canons du Synode National de Dordrecht. Que les Anciens ou Diacres, qui perſiſteroient dans les opinions des Rémontrants, ſeroient privez de leurs emplois, ſans être excommuniez. Que ceux qui ſouhaiteroient d'être reconciliez avec l'Egliſe, y ſeroient retablis, après

après avoir confessé leur faute devant le Consistoire. Que les Rémontrants qui n'avoient aucun emploi dans l'Eglise, & qui étoient refractaires, seroient exhortez par les Consistoires à abbandonner leurs cœurs, sans procéder plus amplement contre eux jusqu'au prochain Synode Provincial. Que ceux qui par simplicité, ou par foiblesse, ne pouvoient pas encore approuver la Doctrine des Eglises Réformées, mais qui cependant paroissoient dociles, & vouloient recevoir instruction, seroient instruits diligemment, & admis dans le sein de l'Eglise, pourvu qu'ils promissent de vivre paisiblement, & qu'ils déclarassent que la Doctrine des Eglises Reformées est la vraie Doctrine du Salut, & qu'ils avoient resolu d'y persister. Que l'on accorderoit une Amnistie générale aux Réformez, qui avoient embrassé le parti des Rémontrants; mais que ceux qui avoient affligé l'Eglise par des actions d'éclat, & qui souhaitoient de rentrer dans son Sein, confesseroient leurs fautes devant le Consistoire; que les Fideles en seroient informez avant l'administration de la Sainte Cene, *&c.*

Ce même Synode proposa de faire composer une *Histoire Ecclesiastique* depuis le commencement de la Réformation jusqu'au tems présent. On convint que cet Ouvrage seroit fort utile; mais on ajouta que c'étoit une entreprise trop difficile & trop penible. On crut donc qu'il falloit commencer cette Histoire à l'année 1600, parce que la mémoire des évenements étoit encore recente, & que l'on pourroit aisément recueillir les materiaux necessaires. On nomma *Jean de Laet*, l'un des Anciens de l'Eglise de Leyde, pour travailler à cet Ouvrage, & l'on ordonna aux Classes de lui communiquer les pieces dont il auroit besoin. A cette occasion, le Synode parla de l'Histoire d'*Emanuel van Meteren*. On convint que c'étoit une Histoire partiale; qu'on y trouvoit des contradictions dans le rapport des Affaires Ecclesiastiques; & que cet Ouvrage avoit été composé pour nuire à la Doctrine des Réformez. Il fut résolu de s'addresser aux Etats-Généraux, afin que l'on corrigeât les choses qui avoient été mal representées dans cette Histoire.

On resolut aussi de s'opposer à l'exercice

ercice de la Réligion Catholique Romaine; d'empêcher que les Prêtres & les Moines n'entrassent dans la Province; de remedier à la superstition & à l'Idolatrie, qui étoient en usage dans quelques Hopitaux; d'infliger les censures de l'Eglise à ceux qui abandonneroient la Réligion Reformée pour se joindre aux Anabatistes, aux Catholiques Romains, & à d'autres Sectes.

On résolut de demander aux Etats-Généraux que les Inspecteurs des Pauvres, & tous les Officiers Civils, fissent profession de la Réligion Reformée; & que l'on ne permît point aux Ministres Rémontrants de résider dans les lieux où ils avoient exercé leur Ministere.

Le Synode ayant appris qu'il y avoit à *Bodegrave* un Ministre Lutherien, qui jouïssoit librement de l'exercice de sa Réligion; ce qui n'étoit pas permis dans aucune autre Ville; il fut résolu que les Députez du Synode s'addresseroient aux Etats, ou à leur Committé, afin qu'ils ordonnassent à ce Ministre de se retirer, ou du moins de ne faire aucune partie du Service di-

divin. Voilà les principales choses qui se passerent dans le Synode de Sud-Hollande.

Le 29 Août, les Députez de ce Synode presenterent aux Etats de Hollande une Liste des Ministres, qui avoient refusé de signer les Canons du Synode National, & l'Acte de cessation. Ces Ministres furent citez à comparoitre devant les Seigneurs du Committé, le 10 Septembre. Quelques-uns signerent l'Acte de cessation. D'autres ayant refusé de souscrire, furent bannis des Provinces-Unies, & conduits à *Walwick*. Enfin, parmi ceux qui ne voulurent point comparoitre devant le Committé, quelques uns quitterent le païs de leur propre mouvement. D'autres signerent dans la suite l'Acte de cessation; d'autres prirent le parti de rester chez eux, au hazard d'être condamnez à l'amende & au bannissement.

## LIVRE QUARANTE-SIXIÉME.

Après que le Synode de Leyde se fut séparé, on continua de reformer l'Université

l'Université de cette Ville. *Pierre Bertius*, Professeur en Morale, fut privé de cet emploi : il avoit instruit la Jeunesse pendant vingt & six ans. Ce Professeur a écrit que le Synode, non content de lui ôter son Professorat, trouva le moyen de l'empêcher de tenir des Pensionnaires, & de leur enseigner les Langues savantes, l'Histoire, la Philosophie, ou les principes de l'Eloquence, quoi que le Prince d'Orange s'interessât pour lui. *Bertius* n'étant plus en état de faire subsister sa famille, se trouva bientôt reduit dans une grande misere. *Barlæus* Professeur en Logique, fut aussi dépouillé de cet emploi ; & on lui defendit de prendre des Pensionnaires, & d'instruire les Etudiants chez lui. *Guillaume Codæus*, Professeur en Hebreu, fut premierement suspendu, & ensuite privé de son office. On traita de la même maniere *Cornelius Sylvius*, Professeur en Droit, sans lui en dire la raison : il favorisoit les Rémontrants. Ce Professeur s'étant retiré à la Haye, où il prit le nom de *Bosch*, s'attacha au Barreau, & passa dans la suite pour un des plus habiles Avocats de Hollande.

lande. *Gilbert Jacchæus*, Professeur en Physique, fut obligé d'obéir aux Ecclésiastiques pour être retabli dans son Professorat. On donna six mois à *Jean Meursius*, Professeur en Langue Greque, pour considerer ce qu'il auroit à faire. Il avoit été Précepteur domestique des enfants de M. Barnevelt, & il avoit voyagé avec eux. Ce fut par le credit de M. Barnevelt, qu'il obtint l'emploi qu'il avoit dans l'Université. Quelques-uns croient que que *Thomas Erpenius*, qui enseignoit les Langues Orientales, ne se seroit point soutenu, si l'on avoit pu trouver une personne capable de lui succeder. Il signa, quoi qu'il eût fort souhaité de ne le point faire. „ Il est certain, „ *dit Charles Niellius dans une Let-* „ *tre à M. Högerbeets*, que quel- „ ques Professeurs ont souscrit, avec „ de grands remors de conscience, „ des choses qu'ils détestoient. Je le „ sai par leurs propres plaintes, & j'en „ ai d'autres preuves évidentes. Je „ sai aussi que le Docteur *Vossius* avant „ le Synode de Dordrecht parloit de „ diverses choses autrement qu'il ne „ l'a fait depuis ce tems-là. Tel est l'escla-

„ l'esclavage déplorable que ces Syno-
„ des ont accoutumé de produire. „
*Barlæus* dit dans une de ses Lettres, qu'après que *Vossius* eut été dépouillé de son emploi, on lui défendit de tenir des Pensionnaires, & de les instruire dans sa maison. Ce savant homme fut fait dans la suite Professeur en Rhetorique: il ne voulut pourtant pas souscrire les Canons du Synode de Dordrecht, ni retracter ce que le Clergé blâmoit dans ses Ecrits.

On exigea des Etudiants, qui étoient élevez dans le College de Theologie aux dépens du Public, qu'ils signassent les Canons du Synode National; & l'on chassa de ce College ceux qui refusérent de les souscrire. Ceux-ci abandonnérent l'étude de la Theologie, & prirent un autre parti. L'un d'entre eux, nommé *Westerbaen*, qui a été fameux par ses Poësies, pratiqua la Medecine; & dans la suite, par son mariage avec une riche heritiere, il devint Seigneur de *Brantwyck* & de *Gybland*, & Chevalier de l'Ordre de S. Michel. On a dit que Remontrants auroient dû entretenir ces Etudiants pour le service de leurs Eglises: quelques uns d'entre

eux

eux avoient beaucoup de genie, & donnoient de grandes esperances. Mais notre Auteur répond que les Rémontrants n'étoient pas fort riches, & qu'ils avoient sur les bras plusieurs anciens Ministres avec leurs femmes & leurs enfans. D'ailleurs, quelques-uns de ces Etudiants ne vouloient point s'exposer aux dangers dont ils étoient menacez.

Les Curateurs de l'Université de Leyde travaillerent à remplir les Chaires de Theologie, qui étoient vacantes. Ils envoyerent deux fois en France *Erpenius*, pour demander *Pierre du Moulin*, Ministre de Paris, & *André Rivet*, Ministre de Tours, quoi que le Professeur *Heinsius* eût employé tout son credit pour obtenir un de ces Postes, qui étoient fort avantageux. *André Rivet* accepta l'offre des Curateurs; mais *du Moulin* la refusa. On appella aussi à Leyde *Antoine Walæus*, Ministre & Professeur à *Middelbourg*, & *Antoine Thysius* Professeur en Theologie à *Harderwich*.

Peu de tems après la clôture du Synode de Sud-Hollande, celui de Nord-Hollande s'assembla à *Edam* au mois de

de Septembre. Nouvelles citations de Miniſtres, nouvelles dégradations.

Enſuite, les Claſſes s'aſſemblerent dans toute la Province de Hollande. La plûpart des Miniſtres, qui approuvoient la Doctrine des Réformez, ſignerent les Canons du Synode National de bon cœur, & ſans aucun delai. Mais les Miniſtres qui étoient interieurement dans le parti des Rémontrants, & qui ne s'étoient point déclarez, ſe trouverent fort embarraſſez, lors qu'il fut queſtion de ſouſcrire ces Canons. Notre Hiſtorien dit qu'il n'en connoit que deux, qui refuſerent d'approuver les déciſions du Synode de Dordrecht. C'étoient les Freres *Corneille* & *Arnaud Geeſteran*. Ils déclarerent ouvertement dans la Claſſe de *Gorcum*, qu'ils ne pouvoient pas ſe ſoumettre à ces déciſions. Cette déclaration ſurprit l'Aſſemblée, d'autant plus que ces deux Freres étoient Fils d'un Miniſtre Supralapſaire. On avoit lieu d'en être étonné; & l'on auroit pu raiſonner ſur cela de la maniere ſuivante. *Voilà deux Miniſtres, qui ont paſſé juſqu'ici pour Orthodoxes, & qui ſe déclarent aujourd'hui Remontrants. Ne pourroit-on pas*

*ſoup-*

*soupçonner qu'il y en a d'autres, qui n'ont pas le même courage, & qui aiment mieux dissimuler leurs sentiments que perdre leurs Benefices?* Parmi les Theologiens qui pensent librement, je ne crois pas qu'il y en ait un seul, qui soit persuadé de tous les dogmes que l'on enseigne dans le Ressort de sa Societé. Cela vient de ce que l'on a trop grossi le nombre des Articles de la Religion. Il y a dans tous les païs de l'Europe Chrétienne des Theologiens, qui savent penser & diminuer les Articles de Foi; mais ils savent aussi qu'il est très-dangereux de passer pour Heterodoxe. Les Freres *Geesteràn* furent privez du Ministere. Voici une particularité, qui n'est pas indigne de la curiosité des Lecteurs. L'un de ces deux Freres, savoir Arnaud, étoit alors fiancé à une jeune Fille très-belle & riche: il lui dit que sa conscience ne lui permettoit pas de l'épouser, & de l'exposer par ce moyen au bannissement & à d'autres dangers. La Fiancée approuva ces raisons, sans perdre l'affection qu'elle avoit pour lui. Huit ans après, ce Ministre ayant été condamné à une

Pri-

Digitized by Google

Prison perpetuelle dans le Château de *Lovestein*, pour avoir prêché parmi les Rémontrants, la jeune Fille l'alla voir, & offrit de se marier avec lui, & de passer le reste de ses jours dans sa Prison. Le Prisonnier accepta cette offre avec beaucoup de reconnoissance: il épousa cette Fille.

La Classe des Eglises Françoises s'étant assemblée à Leyde, *Simon Goulart*, autrefois Ministre de l'Eglise Françoise d'Amsterdam, & *Henry Niellius* Ministre de celle de Rotterdam, refuserent de souscrire les Canons du Synode de Dordrecht, & furent privez du Ministere. Ils refuserent aussi de signer l'Acte de cessation; & le même jour ils furent bannis. *Goulart* étant en exil, fit savoir à son Pere, qui étoit Ministre à Geneve, les raisons qui l'avoient porté à embrasser la Doctrine des Rémontrants. Ce Vieillard Orthodoxe (il avoit soixante-seize ans) conserva la même tendresse pour son Fils. Comme il ne souhaitoit point que ce cher Fils trahît sa conscience il ne lui temoigna jamais qu'il fût fché du parti qu'il avoit pris.

On

On exigea des Maîtres d'Ecole, & même des Organiſtes, qu'ils ſouſcriviſſent les Canons du Synode de Dordrecht: quelques uns refuſerent de les ſigner. Un Organiſte ayant dit que ſi on vouloit mettre ces Canons en Muſique, il les joueroit ſur les Orgues, mais qu'il ne pouvoit pas les ſouſcrire en bonne conſcience, fut privé de ſon emploi malgré l'interceſſion de ſes Amis.

Dans la Province d'Utrecht, *Sylius* & *Spenehovius*, Miniſtres Rémontrants, furent bannis à *Walwick*, n'ayant pas voulu ſigner l'Acte de ceſſation. On ne leur permit point de voir leurs Femmes avant leur départ. Les deux Soldats qui les accompagnerent, le mouſquet ſur l'épaule, & la méche allumée, leur dirent: *Vous êtes de braves gens: nous ſommes ſurpris que l'on vous traite de cette maniere; mais nous ſommes obligez d'obéïr. Charles Rykewart*, autre Miniſtre Rémontrant, fut auſſi banni, & tranſporté à *Walwick* ſans être accompagné par des Soldats.

Le Synode Provincial d'Utrecht, qui s'aſſembla le 10 Août, dégrada pluſieurs Miniſtres. Ceux qui refuſe-

rent

rent de signer l'Acte de cessation, furent bannis. Pendant que ces Ministres étoient dans la Sacristie de l'Eglise Cathedrale, où ils attendoient que le Synode les appelât, quelques uns d'entre eux écrivirent quelque chose sur la Table pour se desennuier. Le Synode en étant averti, divers Membres de cette Assemblée entrerent avec empressement dans la Sacristie pour voir ce que les Ministres Remontrants avoient écrit, croiant trouver sur la Table des reflexions injurieuses au Synode. Mais, après un examen fort exact, ils rapporterent à l'Assemblée qu'ils n'avoient trouvé que quelques Vers & quelques Apophthegmes des Anciens, & certains Passages de l'Ecriture Sainte. Notre Auteur ne fait mention que de celui-ci: *Quiconque * hait son frere, est meurtrier.* Il observe qu'il n'y avoit que cinq Ministres Réformez dans la Province d'Utrecht en 1618; & que l'année suivante toutes les Eglises de ce Païs-là furent occupées par des Ministres Contre-Rémontrants.

J'ai achevé mes Extraits du troisiéme Volume de l'Histoire de *Gerard*



* 1 Jean III. 15.

*Brandt*. Ce Volume a été publié cette année 1722: il contient 492. pages.

## ARTICLE III.

A short DISCOURSE concerning Pestilential Contagion, and the method to be used to prevent it. By RICHARD MEAD, M. D. Fellow of the College of Physicians, and of the Royal Society. The Eigth Edition, with large Additions. London. Printed by Sam. Buckley, in Amen-Corner. M. DCC. XXII.

C'est-à-dire,

DISCOURS *sur la Contagion pestilentielle, & sur les moyens que l'on doit employer pour la prévenir. Par* RICHARD MEAD, *Docteur en Médecine, Aggregé au College des Médecins, & à la Societé Royale. Huitiéme Edition fort augmentée. A Londres. M. DCC. XXII. in 8 pag.* 150 *sans la Préface, qui en contient* 36.

CE Livre est connu dans les Païs étrangers par la Version Latine, qui

Digitized by Google

qui en a été publiée à la Haye en 1721, & par l'excellent Extrait que Messieurs les Journalistes de Paris nous ont donné de cette Traduction. Nous devons donc nous borner aux nouvelles Observations de l'Auteur dans cette nouvelle Edition, après avoir dit que ce Médecin célébre est non seulement Savant, mais aussi Protecteur des Sciences.

Lors que Monsieur Mead publia cet Ouvrage pour la prémiére fois, il n'eut pas le temps de justifier ses Avis sur la Peste aussi amplement qu'il l'auroit souhaité, & de les confirmer par un aussi grand nombre d'autoritez qu'il auroit pu le faire, s'il avoit eu plus de loisir. Il tâche aujourd'hui de suppléer à ce défaut, en nous donnant une plus ample Description de la Peste & de ses causes, & en rapportant quelques exemples du bon succès que l'on a eu par des moyens semblables à ceux qu'il a proposez. Monsieur Mead a aussi ajouté un Chapitre touchant la guérison de la Peste; & il l'a fait, après avoir observé que la plûpart des Auteurs ont prescrit un grand nombre de remedes inutiles, & souvent nuisibles, sous les



Digitized by Google

titres d'Antidotes, de specifiques, & de remedes alexipharmiques. Il espere que la grande ressemblance qu'il a observée entre la Peste, & la petite vérole, justifiera le dessein qu'il a formé d'écrire sur la cure d'une maladie qu'il n'a jamais vue.

L'Auteur s'est aussi plus étendu sur la Contagion pestilentielle, par ce que depuis peu quelques Médecins de France ont entrepris de prouver que la Peste n'est point contagieuse, quoi qu'ils ayent sous les yeux (dit M. Mead) des preuves incontestables du contraire. Monsieur *Chicoineau*, & les autres Médecins, qui nous ont donné des *Observations* sur la maladie de Marseille, rapportent dans les *Réflexions* qu'ils ont publiées sur ces Observations, le cas d'un homme qui fut attaqué de la Peste, en enterrant une jeune Fille morte de cette maladie, & dont aucune autre personne n'osoit approcher. Notre Auteur est surpris que ces Messieurs attribuent la maladie de cet homme, non pas à la contagion du Cadavre, mais uniquement à l'affliction de perdre cette Fille dont il étoit amoureux, & à une diarrhée qu'il avoit eue pendant

quel-

quelques temps *. Monsieur Mead reconnoit que ces deux choses ont sans doute concouru à rendre la maladie plus violente, & même qu'elles ont exposé cet homme à contracter l'infection; mais il ne sçauroit s'imaginer pourquoi l'on suppose qu'il ne fut point infecté, malgré une si grande apparence du contraire. Il ne comprend pas non plus pourquoi ces Médecins nient qu'une jeune Dame dont ils parlent, ait été infectée, quoi qu'elle fût attaquée de la Peste, à la vue d'une tumeur pestilentielle sur le corps de sa Servante; & pourquoi ils n'admettent point d'autre cause de sa maladie que la surprise où elle fut alors. †.

Ces Messieurs, continue l'Auteur, s'étoient imaginé que la Peste de Marseille avoit été causée par un long usage de mauvais aliments; & cette hypothese s'est tellement emparée de leur esprit, que les preuves les plus convaincantes n'ont fait aucune impression sur eux. C'est ce qui arrive



* Réflex. sur la Maladie de Marseille & Aix. p. 38—40.

† Ibid. p. 114.

Digitized by Google

ordinairement, ajoute M. Mead, lors que nous nous abbandonnons à nos conjectures, au lieu de suivre la véritable methode pour faire des découvertes dans la nature.

Il est vrai que ces Médecins croient que leur opinion est confirmée par une expérience de M. *Deidier*. * Notre Auteur dit que c'est une expérience fort curieuse. Monsieur Deidier a fait entrer dans les veines de plusieurs Chiens, de la bile tirée des Cadavres pestiferez. Cette expérience n'a jamais manqué de produire dans ces animaux tous les symptômes de la Peste, & même les symptômes externes, des tumeurs aux glandes, & des charbons. Un Chien, sur lequel cette même expérience réüssit, avoit avalé pendant trois mois les glandes pourries & les plumasseaux que l'on détachoit des playes des Pestiferez; ce qui ne l'empêcha pas de jouïr d'une parfaite santé. Mon-

* Journal des Sçavans du 9 Fevrier 1722. *Et* Observations sur les causes de la Peste de Marseille, & sur la maniere dont cette maladie se communique par MM. Deidier, Robert, & Rimbaut, en MS.

Digitized by Google

Monsieur Mead souhaiteroit que l'on eût fait avaler de la bile à un Chien, pour savoir quel effet elle auroit produit. Il souhaiteroit aussi que l'on eût seringué dans les veines de plusieurs Chiens d'autres liqueurs des Pestiferez, outre la bile. Car, on ne peut pas conclurre avec certitude que la bile aura le même effet, de quelque maniere qu'on l'introduise dans le corps, puisque nous savons qu'il y a des poisons fort actifs, quand on les mêle immédiatement avec le sang, & qui n'agissent point du tout dans l'estomach. Le venin de la Vipére, par exemple, qui est si pernicieux dans les playes, ne cause aucun mal, si on l'avale. * D'ailleurs, l'injection d'autres liqueurs outre la bile, & particulierement du pus des bubons ou des charbons, pourroit communiquer la Peste, comme nous voions que la petite vérole est communiquée en greffant la matiere des pustules. Toutes ces expériences auroient été d'autant plus agréables à M. Mead, qu'elles auroient en quelque maniere décidé, si ses con-



* Voïez l'*Explication mechanique des poisons*. p. 24.

jectures sont justes à l'égard des deux maniéres de recevoir l'infection, lesquelles il a assignées. Car, si ces liqueurs ne causoient aucun mal dans l'estomac, & si elles communiquoient la Peste, lors qu'elles sont mêlées immédiatement avec le sang, il paroitroit fort probable que la contagion se communique ordinairement par le poumon, plûtôt que de l'autre maniére. Il n'est pourtant pas convenable de négliger les précautions fondées sur l'une & l'autre conjecture, jusqu'à ce que l'on sache que les hommes, aussi bien que les Chiens, peuvent recevoir de telles substances dans l'estomac sans aucun danger.

Voici, continue l'Auteur, de quelle maniére quelques Médecins * de France raisonnent sur les expériences dont nous venons de parler. Comme la bile infecte les Chiens, qui ne sont point infectez par les hommes de la maniére que l'on croit que les hommes sont infectez les uns par les autres; ces Médecins concluent, non seulement que la bile est plus corrompue que les autres sucs, (ce qui est tout

* Manuscrit cité ci-dessus.

tout au plus ce qu'on en peut inférer, ) mais encore, que la Peste n'est point contagieuse parmi les hommes, comme on le croit communément ; que d'abord la bile se corrompt ; & que cette corruption doit être causée par une mauvaise nourriture, qui affecte la bile très-immédiatement. Ces conclusions paroissent trop précipitées à notre Auteur. Il n'est point certain, dit-il, qu'une mauvaise nourriture corrompe la bile plus immédiatement que les autres humeurs, ni que la bile très-corrompue doive causer la Peste. Comme cette maladie opére en donnant au sang & aux humeurs une acreté extraordinaire, il n'est point surprenant qu'elle produise son plus grand effet sur les humeurs, qui sont naturellement les plus acres : mais cela ne prouve point que la bile puisse être si corrompue qu'elle cause la peste sans aucune infection. Et il ne s'ensuit pas de ce que les Chiens ne prennent point la Peste en s'approchant des Pestiferez, que les hommes ne puissent pas la contracter en conversant avec les Malades. Au contraire, puisqu'il y a des humeurs dans le corps humain,

qui communiquent la Peste à des Animaux d'une differente espece, qui n'y sont pas ordinairement sujets, il est d'autant plus probable que les hommes peuvent la donner à leurs semblables par les vapeurs, qui sortent de leurs corps pendant le cours de leur maladie.

Monsieur Mead soutient que les Médecins de France dont il s'agit, ont des preuves convainçantes que la Peste est contagieuse. Cela paroit, dit-il, non seulement par les exemples rapportez ci-dessus, mais aussi par la rélation que Messieurs *le Moine* & *Bailly* * nous ont donnée de la maniére dont la Peste s'est introduite à *Canourge* dans le *Gevaudan*. Cela paroit encore par un exemple surprenant qu'ils rapportent de la grande subtilité du venin pestilentiel à *Marvejols*, où soixante personnes furent infectées dans une Eglise par une personne, qui y entra en sortant d'une maison pestiférée. Notre Auteur raconte ici de quelle maniére la Peste de Marseille s'introduisit à *Canourgue*; & il conclud de tous ces Faits que quelques Médecins de France sont inexcusables en

*Voiez la Lettre de ces deux Médecins.

Digitized by Google

en soutenant contre l'opinion commune que la Peste n'est point contagieuse.

Dans la suite de la Préface M. Mead justifie les avis qu'il a donnez pour prévenir la contagion, & pour en arrêter le progrès, en cas qu'elle se repandît en Angleterre. Il déclare qu'il n'a eu en vue que le bien du Public, & qu'il seroit sensiblement affligé, si ses avis donnoient lieu à l'oppression & à la cruauté. Enfin, il nous communique un Mémoire daté de *Hanovre* le 10 Fevrier 1722, où l'on voit par quels moyens la Peste fut reprimée dans les Etats de Sa Majesté en Allemagne pendant les années 1712 & 1713. Monsieur Mead a eu le plaisir de trouver ces moyens conformes à ceux qu'il a proposez, & d'apprendre que le succès en a été fort heureux. Comme la France (graces au Ciel) n'est presque plus affligée de la Peste, je ne crois pas qu'il soit nécessaire d'insérer ici le Mémoire dont je viens de parler.

Le Discours de l'Auteur est partagé en quatre Chapitres. Dans le premier, il traite de l'Origine & de la Nature de

la Peste. Dans le second, il parle des Causes qui repandent cette maladie. Le troisiéme est destiné à faire voir de quelle maniere on peut arrêter le progrès du mal contagieux; & le quatriéme contient les moyens de le guerir.

Comme la question, si la Peste est contagieuse, intéresse le Public par son importance, nous croïons devoir encore rapporter ce que l'Auteur dit ici sur cette matiere. Il observe que le sentiment commun touchant la contagion pestilentielle, est fort ancien. Thucydide (a) dans sa description de la Peste d'Athenes, dit qu'elle étoit contagieuse. Lucrece, qui a traduit cette description presque toute entiere, fait la même observation.

*—— nullo cessabant tempore apisci*
*Ex aliis alios avidi contagia morbi.*
Lib. 6. v. 12. 34.

Parmi les Problêmes (b) d'Aristote on trouve celui-ci: *D'où vient que la Peste infecte les personnes, qui approchent*

(a) Lib. 2.
(b) Sect. 1.

*chent des malades*? Galien (c) lui-même, dont l'autorité est d'un plus grand poids, dit qu'*il est dangereux de se tenir auprès de ceux qui ont la Peste, de peur qu'on ne la prenne, comme l'on prend la gale*, &c. Cette opinion est aujourd'hui celle de tout le Genre humain, à l'exception de quelques personnes, qui ont entrepris de soutenir le contraire. Il est surprenant, continue l'Auteur, que l'on revoque en doute une chose si sensible, & qui est suffisamment prouvée par une seule proprieté de la Peste: c'est que lors qu'elle saisit une personne dans quelque maison, elle attaque bientôt la plus grande partie de la famille. Cet effet a été si remarquable en tout tems, que si on le considere bien, il n'est pas possible de douter que la Peste soit une maladie contagieuse. Par cette même raison, l'on convient généralement que la petite vérole & la rougeole sont contagieuses, puisque l'on observe que lors que l'une ou l'autre de ces maladies s'introduit dans une famille, elle attaque ordinairement & successivement la plûpart de ceux qui ne l'ont pas

(c) De differ. febrium. Lib. 1.

pas euë auparavant, du moins s'ils n'évitent point la compagnie des malades. Il est vrai que quelques personnes n'ont pas été attaquées de la Peste, quoi qu'elles fussent constamment auprès des pestiferez. Mais ce n'est point une objection contre le sentiment général; car il n'est pas plus difficile de comprendre que quelques personnes resistent à la contagion par l'avantage de leur temperament, qu'il l'est de comprendre que quelques personnes respirent continuellement un air nuisible sans aucun inconvenient. Voici une Observation de *Diemerbroek* (d), qui paroit remarquable à notre Auteur. Une partie d'une famille s'étant transportée dans une Ville exempte de Peste, fut attaquée de cette maladie peu après que l'autre partie, qui étoit restée dans une Ville infectée, fût tombée malade; ce qui ne seroit point arrivé sans quelque communication entre ces personnes par des Lettres, ou de quelque autre maniere. *Evagre* * rapporte une circonstance de la même nature, qui le surprit beaucoup. Cet Au-

(d) De pest. c. 4. annot. 6.
* Evagr. H. E. l. 4. c. 29.

Auteur parlant de la Peste, qui fit un horrible ravage sous l'Empire de Justinien, dit que „ quand * le Citoyen „ d'une Ville affligée de ce terrible „ châtiment se trouvoit dans un Païs, „ qui en étoit exempt; il ne tiroit au- „ cun avantage de sa presence dans un „ Païs étranger, & étoit seul surpris „ du mal, qui tourmentoit ses Com- „ patriotes. „ Monsieur Mead a- joute qu'il seroit inutile de rapporter d'autres preuves d'une chose aussi évidente que l'est la Contagion pestilentielle. Il se contente d'observer que l'on explique aisément par ce principe tous les Symptômes de la Peste, & qu'il n'est gueres possible de les expliquer autrement. Ce principe nous apprend pourquoi, lors que la Peste s'introduit dans un Lieu, quoi que le nombre des malades soit très-petit, elle agit ordinairement de la maniere la plus violente, & se trouve accompagnée des plus fâcheux symptômes. Si cette maladie n'étoit point l'effet d'une contagion qui vient d'ailleurs, mais d'une cause qui a son origine dans le Lieu infecté, & qui doit par consé-

quent

* Version du President Cousin.

quent être produite par dégrez ; non seulement les Malades seroient d'abord en petit nombre, mais encore leur maladie seroit plus moderée que dans la suite, lors que les causes morbifiques parviennent au plus haut point de malignité. Le même principe nous apprend pourquoi l'on a été souvent en sûreté dans une Ville infectée, en évitant toute sorte de commerce avec les personnes que l'on pouvoit soupçonner d'avoir la Peste. Pendant la derniere Peste d'Angleterre, lors que cette maladie regnoit à Cambridge, les Colleges en furent tout-à-fait exempts par une telle précaution. Pendant la Peste de Rome en 1656 & 1657, la plûpart des Couvents de Moines & de Réligieuses se garantirent de cette maladie par le même moyen *. Au contraire, les Couvents de Naples, où étoit la Peste un peu auparavant, ayant négligé cette précaution, n'échaperent pas si bien. †

Il est même à remarquer que la Contagion ne pénétra dans aucune Pri-

* Gastaldi, de avertandâ & profligandâ peste. p. 117.
† ibid. p. 118.

Prison de Rome, nonobstant la malpropreté de ces sortes de lieux. Enfin, pour éviter une trop grande longueur, M. Mead se contente d'alleguer un autre Fait; La derniere Peste de Londres, qui parut d'abord dans la Paroisse de St Giles des Champs vers la fin de l'année 1664, s'assoupit depuis Noël jusqu'au milieu de Février qu'elle reparut dans la même Paroisse. Elle cessa une seconde fois jusqu'au mois d'Avril, & reparut encore dans le même quartier.* L'Auteur ne croit pas que l'on puisse bien expliquer ce phénoméne par aucun autre moyen que par le principe de la contagion.

Monsieur Mead s'attache en suite à faire voir que la Peste a toûjours la même origine, & qu'elle vient de l'Afrique, de ce même Païs, qui nous a donné deux autres maladies contagieuses, la petite Vérole & la Rougeole. Il est vrai que tous les Païs produisent des maladies épidémiques très-mortelles dans les Prisons, les Siéges des Villes, les Camps, &c.; & que les Auteurs les ont souvent nommées des maladies *pestilentielles* dans un sens fort étendu.

Mais

* Listes des morts pour l'année 1665.

Digitized by Google

Mais la véritable Peste, qui se repand d'un Pais dans un autre est, selon M. Mead, une Fiévre d'Afrique, qui a son origine en Ethiopie ou en Egypte, & qui est transportée par le commerce dans les autres parties du monde.

Pline * observe que la Peste se repand toûjours des Pais méridionaux vers l'Occident: il veut dire, en Europe. Les Auteurs les plus exacts, qui ont parlé de cette maladie, la font venir de l'Afrique. Thucydide †, dans son admirable Description de la Peste d'Athenes, dit qu'elle commença à paroitre dans la haute Ethiopie, & qu'elle passa en Egypte, d'où elle s'étendit dans la Perse, & en suite dans la Grece.

On ne trouve dans l'ancienne Histoire aucune rélation d'une Peste si terrible que celle qui parut à Constantinople sous le Regne de l'Empereur Justinien, l'an 543. Nous lisons qu'elle se repandit sur toute la Terre, & qu'elle dura cinquante deux ans. Evagre (a) nous en a donné une belle Des-

* Nat. Hist, l. 7. c. 5. † Hist. l 2.
(a) Hist. Eccles. l. 4. c. 29.

Digitized by Google

Description. Procope * l'a décrite plus savamment. Ces deux Historiens observent que cette maladie venoit originairement d'Ethiopie ou d'Egypte.

Cela est aussi conforme aux Rélations des Voyageurs & des Marchands du Levant. Ils nous apprennent que la Peste, qui fait de si fréquents ravages en Turquie, y est transportée des Côtes de l'Afrique; en sorte qu'à Smyrne, & en d'autres Ports, on sait souvent quel est le Vaisseau, qui l'a apportée. Et dans ces derniers Siécles, depuis que nous avons eu un commerce réglé en Turquie, il est certain que la Peste nous est venue de ce Païs-là.

La derniere Peste de France est aussi venue du Levant. L'Auteur entreprend de le prouver dans la suite de son Discours. La Peste, qui parut à Dantzic, il y a douze ans, d'où elle se repandit à Hambourg, à Copenhague, & en d'autres Villes du Nord, y fut apportée de Constantinople par la Pologne. Et la derniere Peste de Londres, s'il en faut croire M. Hodges

* De bello Persico. l. 2. c. 22.

Digitized by Google

ges (a), eut la même origine.

La plus grande mortalité que l'on ait vue dans ces derniers temps, est celle qui arriva vers le milieu du quatorziéme Siécle (b) : elle dura cinq ans. La Peste ravagea l'Egypte, la Turquie, la Gréce, la Syrie, & les Indes Orientales en 1346. L'année suivante, quelques Vaisseaux du Levant l'apporterent en Sicile, à Pise, à Genes, &c. L'an 1348, elle pénétra dans la Savoye, la Provence, le Dauphiné, la Catalogne, la Castille, &c. L'an 1349, elle attaqua l'Angleterre, l'Ecosse, l'Irlande, & les Païs-Bas, & l'année suivante, l'Allemagne, la Hongrie, & le Danemarc. Cette Peste fit un si grand ravage partout où elle parut, que l'on a dit (c) qu'elle emporta plus de la moitié des Habitants de la Terre. Comme l'Afrique en fut affligée dès le commencement, M. Mead ne doute point qu'elle n'ait eu son origine dans ce Païs-là. Il

(a) Hodges, de Peste.

(b) Vid. Istorie di Matteo Vilnani. l. 1. c. 2.

(c) Mezeray, Hist. de France. Tom. 1. p. 798.

Digitized by Google

Il est à remarquer, continue l'Auteur, que les divers Pais de l'Europe ont été plus ou moins attaquez de la Peste, selon le commerce qu'ils ont eu avec l'Afrique, ou avec les Pais du Levant, qui ont trafiqué dans cette partie du monde. Cette observation nous met en état de savoir pour quoi les Pais du Nord étoient anciennement plus peuplez qu'aujourd'hui. Dans ces temps-là, ils n'avoient aucune communication avec l'Afrique, & par conséquent ils n'étoient point épuisez d'Habitants par la Peste, comme ils l'ont été dans la suite.

Les Marseillois se sont distinguez par leur commerce, depuis la fondation de leur Ville par les Phocéens, & ils ont fait de longs voyages aux côtes d'Afrique (a). Aussi savons-nous qu'ils étoient anciennement sujets à la Peste (b).

Notre Auteur ajoute que Procope (c) fait une Observation conforme à

la

(a) Vid Huet, Histoire du Commerce des Anciens. pag. 88.

(b) Vid. Servii Comment. in Virg. Æneid. lib. 3. v. 57.

(c) De bello Persico.

la remarque que l'on vient de voir sur le commerce. Cet Historien dit que la Peste s'est toujours repandue des lieux maritimes dans les païs interieurs. L'experience a confirmé cette vérité dans les siecles suivants.

Monsieur Mead examine ensuite d'où vient que l'Afrique est la seule partie du Monde, qui produit la Peste. Pour cet effet, il considére ce qu'il y a de particulier à ce païs là, & que l'on peut regarder comme la cause de cette maladie. Il rend compte de l'état du Grand Caire en Egypte, & de l'Ethiopie, qui sont ( dit il ) les deux principales pépinieres de la Peste; car les Voyageurs nous apprennent que ces deux régions en sont plus affligées que la plûpart des autres contrées de l'Afrique.

Le Grand Caire est rempli d'une infinité d'Habitants pauvres & trés malpropres: les rues en sont fort étroites. Cette Ville est située dans une Plaine sablonneuse au pied d'une Montagne, laquelle empêchant les vents de rafraichir l'air, cause des chaleurs étouffantes. Uu grand Canal, qui traverse la Ville, est rempli d'eau, lors que le

Nil

Digitized by Google

Nil se déborde; & il se desseche peu à peu, à mesure que ce Fleuve décroit. On y jette toutes sortes d'ordures, de sorte que la puanteur en est insupportable (a). La Peste desole cette Ville tous les ans; & elle ne cesse que par le débordement du Nil, qui emporte toutes les ordures, & par les vents froids, qui soufflent dans ce tems-là, & purifient l'air.

En Éthiopie les grandes multitudes de Sauterelles, qui causent quelque fois une famine en dévorant les fruits de la terre, à moins que les vents ne les poussent dans la mer, causent aussi la Peste, lors qu'elles meurent & qu'elles se pourrissent (b). Cette putrefaction est augmentée par l'intemperie du climat, laquelle est si grande que l'on voit des pluïes violentes pendant trois ou quatre mois dans une certaine Saison (c). La Peste attaque ordinaire- ment

(a) Voïez le Brun, Voyage au Levant. c. 38.

(b) Vid. Ludolf. Hist. Æthiop. l. 1. c. 13. & D. August. de Civit. Dei. l. 1. c ult.

(c) Vid. Ludolf. Hist. Æthiop. l. 1. c. 5. & Comment.

Digitized by Google

ment ce païs-là, lors que les pluïes tombent pendant les chaleurs étouffantes de Juillet & d'Août (a).

Si l'on compare, dit l'Auteur, cette derniere remarque, touchant l'intemperie du Climat en Ethiopie, avec ce que disent les Medecins Arabes (b), qui n'étoient pas fort éloignez de ce païs-là, savoir, que la Peste est causée par une humidité hors de saison, par les chaleurs, & par le manque de vents; on connoîtra parfaitement la cause ordinaire de cette maladie. M. Mead conclud de toutes ces Observations comparées ensemble, que la Peste tire son origine de la putrefaction si commune dans les païs dont nous venons de parler, & augmentée par le mauvais état de l'air que nous avons décrit: & qu'elle procede sur tout de la corruption des cadavres des animaux.

Il est évident, poursuit l'Auteur, que ces cadavres sont capables d'être changez en une matiere propre à causer la Peste, puis que c'est le cas de chaque

(a) 3. Leo, Hist. Afric. lib. 1.
(b) Rhas. & Avicen.

chaque perſonne, qui ſe trouve attaquée de cette maladie; car, les humeurs du corps humain deviennent par la corruption une ſubſtance qui infecte d'autres perſonnes. Et il eſt probable que les particules volatiles dont les animaux abondent, peuvent dans l'air dépravé, & pendant les chaleurs exceſſives de l'Afrique, être converties par la putrefaction en une ſubſtance de la même nature, puis que dans les païs moins chauds nous voyons ſouvent qu'elles contractent une plus grande acrimonie en ſe corrompant que la plûpart des autres ſubſtances, & qu'elles ſont plus dangereuſes dans la ſphere de leur activité. C'eſt ce que l'on remarque dans les ſucs des cadavres corrompus. M. Mead nous en a donné un exemple remarquable dans ſes *Eſſais ſur les poiſons* (a); & il dit qu'il pourroit en rapporter pluſieurs autres, ſur tout, dans les hydropiſies & dans les tumeurs cancereuſes. Nous voïons même que la putrefaction des animaux produit dans les païs du Nord des maladies très-funeſtes, quoi qu'elles ne parviennent pas à la malignité de



(a) Pag. 178.

Digitized by Google

la véritable Peste ; car ces sortes de maladies sont souvent produites dans les prisons, les sieges de Villes, & les camps.

L'Auteur observe ici que les Egyptiens étoient anciennement si persuadez que la corruption des cadavres des animaux contribuoit beaucoup à produire la Peste, qu'ils adoroient l'oiseau *Ibis* à cause du bien qu'il leur faisoit en devorant un grand nombre de serpents, dont la puenteur après leur mort n'étoit pas moins nuisible que leur morsure. *Avertunt pestem ab Ægypto*, dit Ciceron (a) parlant de ces oiseaux, *cum volucres angues ex vastitate Libyæ vento Africo invectas interficiunt atque consumunt ; ex quo fit ut illa nec morsu vivæ noceant, nec odore mortuæ.*

Il n'y a aucune sorte de putrefaction dans les païs de l'Europe, qui parvienne à un dégré capable de produire la veritable Peste ; & nous apprenons par l'observation des Médecins Arabes que l'intemperie de l'air est nécessaire dans les climats les plus chauds pour causer une grande corruption des cadavres des animaux, ou du moins

(a) De Nat. Deor. lib. I. § 36.

Digitized by Google

moins pour rendre les particules qui s'en exhalent, propres à agir sur le corps humain.

M. Mead dit que son opinion touchant l'origine de la Peste lui paroit si raisonnable, qu'il est surpris que certains Auteurs ayent recours à des qualitez occultes, par exemple, aux influences malignes des Astres, aux exhalaisons des mineraux, & à d'autres vaines imaginations.

Notre Auteur conclud cette matiere par les observations suivantes. Tout ce que nous savons, dit-il, est que la cause de la Peste, quelle qu'elle soit, est d'une telle nature que lors qu'elle s'introduit dans le corps, elle altere le sang & les autres liqueurs, & produit des inflammations ou la gangrene. Nous ne connoissons pas assez les loix selon lesquelles les particules de la Matiere agissent les unes sur les autres, pour être en état d'expliquer tous les Phénomenes de la Peste. „ Le *grand* „ *Philosophe* (a), (ajoute M. Mead,) „ dont les découvertes ont surpassé

 l'attente

(a) Optique de M. le Chevalier Newton. Quæst. 18—24.

„ l'attente des Esprits les plus pénétrants, s'est contenté de nous dire „ qu'il est très-probable que les operations dont il s'agit ici dépendent d'un „ *Esprit subtil* & *élastique* repandu „ dans tout l'Univers; mais il ne nous „ a presque rien appris touchant la „ maniére dont cet Esprit opere. Sans „ cette connoissance, nous ne pouvons avoir qu'une idée très-imparfaite des operations de la Nature, „ sur tout dans les corps des animaux, „ qui sont les ouvrages les plus compliquez que nous connoissions. En „ attendant, ( continue M. Mead, ) „ il suffit que les causes auxquelles j'ai „ attribué l'origine de la Peste, soient „ fondées sur l'Observation, & qu'elles paroissent probables „.

Nous finirons cet Article par l'Extrait du quatrieme & dernier Chapitre. qui traite de la guérison de la Peste. Ce chapitre a été ajouté dans cette nouvelle Edition, comme je l'ai déja dit.

La Peste & la petite Vérole, dit l'Auteur, sont des maladies, qui se ressemblent beaucoup: elles sont l'une & l'autre des fievres contagieuses, qui ti-

tirent leur origine de l'Afrique ; & l'une & l'autre ſont accompagnées de certaines éruptions. Et comme les éruptions ou les puſtules dans la petite vérole ſont de deux ſortes ; d'ou vient que l'on a diviſé cette maladie en deux eſpeces, la *diſtincte* & la *confluente* ; de même, il y a deux ſortes déruptions ou de tumeurs, qui accompagnent la Peſte. Dans la petite Vérole la plus benigne, les puſtules s'élevent beaucoup au deſſus de la ſurface de la peau, & contiennent un pus bien conditionné ; mais dans l'autre, les puſtules ſont plates, & remplies de ſanie. Les deux ſortes de tumeurs dans la Peſte ſont encore plus différentes. Dans le cas le plus favorable, la matiere morbifique ſe jette ſur quelques unes des glandes les plus molles proche de la ſurface du corps, par exemple, ſur les glandes des aines, ou des aiſſelles, ſur les parotides, ou les maxillaires. Ces tumeurs ſe font connoitre d'abord par une petite dureté, par une grande chaleur, par une rougeur, & une douleur aigue proche de ces glandes. Lors que le malade guérit, ces tumeurs, auſſi bien que les

pustules de la petite Vérole distincte, parviennent à une juste suppuration, & par ce moyen elles déchargent la maladie. Dans les cas les plus fâcheux, on voit des charbons au lieu de ces tumeurs, ou conjointement avec elles; & on les connoit d'abord par une fort petite tumeur dure, qui n'est située proche d'aucune des glandes dont nous venons de parler, avec une rougeur pâle, une chaleur violente, une douleur extréme, & une tache noirâtre au milieu de la tumeur. Cette tache est le commencement d'une gangrene, qui se repand de plus en plus à mesure que la tumeur grossit.

Outre cette conformité entre la Peste & la petite Vérole, ces deux maladies ont encore une ressemblance plus sensible par les taches livides & noires, qui paroissent frequemment dans la Peste, & qui sont les signes d'une prompte mort; car ces taches accompagnent quelque fois la petite Vérole, & les suites n'en sont pas moins funestes. Notre Auteur à même vu un des cas où presque toutes les pustules avoient ces sortes de taches. De plus, dans l'une & dans l'autre maladie, lors

qu'elles

qu'elles sont très-malignes, on rend quelque fois du sang par la bouche, par les narines, ou de quelque autre maniere (a). M. Mead ajoute que dans ces deux maladies la mort est ordinairement causée par une gangrene dans les visceres. C'est ce que les Médecins de France ont toujours observé dans la Peste; & notre Auteur est convaincu qu'il en est ainsi dans la petite Vérole; il en est, dis je, convaincu par des Memoires qu'il a entre ses mains, & qui concernent la dissection d'un grand nombre de personnes mortes de la petite Vérole. Tout ce que M. Mead vient de dire, est curieux, & ne manquera pas de plaire aux Lecteurs.

La ressemblance qui se trouve entre la Peste & la petite Vérole, continue l'Auteur, nous apprend qu'on ne doit pas s'attendre à guérir la prémiére de ces deux maladies, non plus que l'autre, par des antidotes & par des remedes spécifiques. Cette même ressemblance nous dirigera dans la cure de



(a) Voyez les Observ. & Reflex. sur la Maladie de Marseille. p. 333.

Digitized by Google

de la Peste, que nous ne connoissons pas si bien que la petite Vérole, en faisant attention à la méthode dont l'utilité est connue dans cette derniere maladie.

Comme dans la petite Vérole, la principale partie du traitement, consiste à dégager d'abord les prémieres voïes, à régler la fiévre, & à facilirer les évacuations; les mêmes indications auront lieu dans la Peste. La grande difference consiste en ceci: c'est que dans la Peste la fiévre est souvent beaucoup plus aigue que dans l'autre maladie; l'estomac & les visceres sont quelque fois enflammez; & les éruptions demandent des remedes externes, qui sont rarement néceslaires pour les pustules de la petite vérole.

Lors que la fiévre est fort aiguë dans la Peste, un regime rafraichissant est encore plus necessaire que dans la Petite Verole. Mais, si le pouls est languissant, & si la chaleur n'est pas excessive, on doit employer des cordiaux moderez.

Comme dans la Peste, l'estomach & les visceres sont sujets à s'enflammer, les vomitifs ne sont pas ordinai-

re-

Digitized by Google

rement des remedes si sûrs que dans la petite verole. On doit emploier les Emetiques les moins violents: Il n'y en a point de meilleur que l'*Ipecacuanha*. Et quand on administre ces vomitifs, on doit prendre garde que l'estomach & les visceres ne soient point enflammez; car s'ils l'étoient, on ne pourroit attendre de ces remedes qu'une mort inévitable. Sans cela, ils seront toûjours utiles au commencement de la maladie.

Il ne faut point abandonner les éruptions au cours de la nature, comme dans la Petite Verole; mais on doit faire suppurer avec toute la diligence possible par des remedes externes, les tumeurs des glandes, ou les charbons. Il faut presque toûjours traiter ces deux sortes de tumeurs de la même maniere. Lors qu'elles paroissent, on doit leur appliquer des ventouses sans scarifications, & ensuite un cataplâme suppuratif, ou un emplâtre de gommes chaudes.

Si les tumeurs ne suppurent point, (ce qui n'arrive presque jamais aux charbons) mais s'il en sort une matiere claire au travers des pores; ou bien

si la tumeur est molle ou couverte d'une croute noire; il faut l'ouvrir par une incision longitudinale ou cruciale. Et si quelque partie se trouve gangrenée, (ce qui est ordinaire dans les charbons,) on doit la scarifier. Après quoi, il sera nécessaire d'arrêter le sang, & de dessécher l'humidité par un cautere actuel. Ensuite, il faut panser la playe avec des bourdonnets & des plumasseaux, couverts du commun digestif que l'on fait avec la Terebenthine & avec un jaune d'œuf, & trempez dans un mélange de deux parties d'huile chaude de Terebenthine, & d'une partie d'esprit de sel ammoniac, ou dans le Beaume de Terebenthine: & sur le tout il faut mettre un cataplâme de Theriaque de Londres.

Le lendemain pour tâcher de faire suppurer la playe, afin que les escarres s'en détachent, on doit la bassiner avec une fomentation faite de plantes aromatiques chaudes dans laquelle on mettra de l'esprit de vin. Après cela, on peut traiter l'ulcere comme celui d'un abscès ordinaire.

De plus, quand les tumeurs des glandes suppurent, on ne doit pas at-

tendre que la matiere ait penetré jusqu'à la peau; mais il faut les ouvrir dès qu'elles ont quelque grosseur; parce que ces tumeurs sont fort enracinées dans la glande, & qu'elles se gangrenent frequemment, avant que la suppuration parvienne à la peau, comme les Médecins de France l'ont observé en dissequant plusieurs cadavres.

Telle est la methode que l'on doit observer dans le traitement de la Peste, en suivant le cours naturel de cette maladie. Mais, comme les malades dans la plûpart des cas sont exposez à un grand danger selon cette methode, malgré les soins des Médecins; il seroit fort à souhaiter pour le bien du Genre humain que l'on découvrît une maniére artificielle d'évacuer les humeurs corrompuës, qui ne fût pas sujette à un si grand peril que la maniere naturelle. Dans cette vûë, l'on recommande les grandes saignées & les sueurs abondantes, après en avoir fait l'experience.

*Sydenham* a éprouvé ces deux évacuations avec un bon succès; & il a fait sur cela deux remarques fort judi-

 cieu-

cieuses. La prémiére est qu'on ne doit employer ces évacuations qu'au commencement de la maladie, avant que son cours naturel ait prévalu long-temps ; car autrement on mettroit tout en confusion sans aucun avantage. Voici la seconde observation de ce Médecin. On ne peut attendre, dit-il, aucun heureux succès de ces évacuations, à moins qu'elles ne soient fort abondantes ; car, il n'est pas vraisemblable que l'on puisse surmonter une malignité si violente, sans emploier une methode plus hardie que celle dont on doit se servir dans les cas ordinaires.

M. Mead a appris que quelques Médecins de France ont tiré environ douze onces de sang le prémier jour de la Maladie, & ensuite quatre ou cinq onces de deux en deux heures. Ils assurent que cette méthode a eu un grand succès, n'étant accompagnée que de ptisanes rafraichissantes, & d'autres boissons semblables, qu'ils donnent abondamment en même temps. Les grandes saignées, dit notre Auteur, ne conviennent peut être pas si bien au temperament des Anglois qu'à ce-

celui des François ; car cette pratique est beaucoup plus commune en France que parmi nous dans les cas ordinaires. Il est pourtant vrai, ajoûte M. Mead, que nous devons tirer plus de sang dans la Peste que dans aucun autre cas, afin que la saignée produise un bon effet. L'Auteur ne prétend pas déterminer la quantité du sang qu'il est nécessaire de tirer, parce qu'il n'en a fait aucune experience particuliere ; mais il juge à propos de donner cet avis : Que dans une maladie si dangereuse, il est plus conforme à la prudence de courir le risque d'excéder, que de laisser perir le malade faute d'une évacuation suffisante.

A l'égard des Sueurs, on doit certainement les continuer sans intermission pendant vingt & quatre heures, suivant le conseil de *Sydenham*. Comme ce Médecin est entré dans un grand détail sur cette matiere, M. Mead se contente d'ajoûter que la Theriaque, & les autres remedes solides de la même nature, étant désagréables à l'estomach, ne sont pas les Sudorifiques les plus convenables. Il aimeroit mieux prescrire une infusion de

Serpentaire de Virginie dans de l'eau bouillante, ou, à son défaut, de quelque autre aromate chaud, en y ajoûtant environ une quatriéme partie d'Eau de Theriaque, & une quantité convenable de syrop de limons pour l'adoucir. L'Auteur dit qu'il à vû de tres-bons effets de ces infusions dans des maladies de la même nature que la fiévre que l'on contracte dans les prisons, laquelle approche le plus de la Peste.

Monsieur Mead finit ce Chapître en disant que nous avons besoin d'une plus grande expérience pour savoir si la saignée, où les sueurs, répondront aux intentions des Médecins; & que l'on ne doit point négliger l'épreuve de ces deux évacuations.



Digitized by Google

# ARTICLE IV.

EXTRAIT de l'APPENDIX que M. WHISTON a ajouté au Livre dont j'ai rendu compte dans le neuviéme Tome à sa page 173, & dans le dixiéme, à la page 413.

I. ON trouve dans cet *Appendix*, prémiérement, un Recueil de tous les Passages du Pentateuque Samaritain, qui différent de la Traduction Angloise du Texte Hebreu. M. Whiston a inseré une Marque au devant des Passages où la Version des Septante s'accorde avec l'Exemplaire Samaritain. Ce Recueil n'est pas une chose inutile: on le voit avec plaisir dans le Livre de l'Auteur.

II. Voici le Titre de la seconde Piece. *Discours où l'on prouve démonstrativement par vingt & un Caracteres des Citations tirées de l'Ancien Testament, & par treize Observations sur le Nouveau, que les* Constitutions Apostoliques *ont été écrites, non seulement avant le troisiéme Siécle; non seulement*

*lement avant le milieu du ſecond Siécle; non ſeulement dans la premiere partie du ſecond Siécle; mais même dans le premier Siécle, dans le Siécle Apoſtolique.*

Puis que M. Whiſton croit avoir démontré dans cet Ouvrage l'Authenticité des *Conſtitutions*, qui portent le nom des Apôtres, mes Lecteurs doivent naturellement ſouhaiter que j'en faſſe un ample Extrait, d'autant plus que c'eſt une matiere importante, & que je n'ai parlé juſqu'ici d'aucun autre Livre où l'Auteur a entrepris d'établir cette authenticité.

*Preuves fondées ſur les Citations de l'Ancien Teſtament.*

I.

Les *Conſtitutions Apoſtoliques* ſuivent l'ancienne diviſion des Livres du Vieux Teſtament, laquelle étoit en uſage du tems des Ecrivains du Nouveau Teſtament, de Philon, & de Joſeph, qui ont tous vêcu dans le premier Siécle. Elles mettent *Daniel* parmi les Prophetes: mais les Juifs, & les Chrétiens à leur imtitaion, changerent bientôt cette diviſion, en mettant

tant Daniel parmi les Hagiographes. Donc il eſt très-probable que les Conſtitutions ont été écrites dans le prémier Siécle, ou peu après. ( *Conſtit.* II. 57. *p.* 262. V. 19. *p.* 323. *Luc.* XXIV. 44. *Matth.* XXIV. 15. *Marc.* XIII. 14. *Phil. de Therap. p.* 893. *Joſeph. cont. Apion.* I. *p.* 1036. *Antiq.* X. 12. *p.* 353, 354. ).

II.

Les Conſtitutions donnent preſque toujours le nom d'*Ecriture* aux Livres de l'Ancien Teſtament, auſſi bien que les Ecrivains du Nouveau Teſtament, & les Peres Apoſtoliques, dans le prémier Siécle. Mais peu après, les Chrétiens donnerent frequemment ce titre, non ſeulement à nos Livres du Nouveau Teſtament, mais encore aux Epîtres de S. Clement, & au Paſteur d'*Hermas*. Donc, il eſt très-probable que les Conſtitutions ont été écrites dans le premier Siécle. ( *Conſt.* IV. 11. *p.* 298. *& alibi paſſim.*

III.

Les Conſtitutions parlent de divers Livres ſuppoſez, comme exiſtant alors. Tels ſont ceux que l'on attribuoit à *Adam*, à *Enoch*, à *Moïſe*, à

*Elie*,

*Elie, à Esaïe, & aux trois Patriarches.* Mais ces Livres ne subsistoient plus à la fin du prémier Siécle. Donc, les Constitutions sont un Ouvrage du prémier Siécle. (*Const.* VI. 16. *p.* 345 & 346.)

I V.

Les Constitutions font mention de diverses Loix que les Anciens Patriarches étoient obligez d'observer, & de quelques privileges dont quelques-uns d'entre eux jouïssoient, conformément à ce que nous trouvons sur celà dans le Nouveau Testament. Mais, depuis le prémier Siécle on n'a vû aucun ancien Monument, d'où l'on ait pu tirer la connoissance de ces loix & de ces privileges. Donc, les Constitutions ont été écrites dans le prémier Siécle. *Const.* V I. 12. *p.* 342. 20. *p.* 350. VIII. 5. *p.* 391. 12. *p.* 401. 46. *p.* 423.)

V.

Les Constitutions disent que les Anciens Juifs avoient *tué un Prophete en le lapidant, un autre par l'épée, un troisiéme en le sciant, & un quatriéme entre le Temple & l'Autel.* Quelques uns de ces Faits se trouvent dans le Nou-

Nouveau Testament; mais on ne les a point vus dans les Livres de l'Ancien Testament depuis le premier Siécle. Donc, les Constitutions ont été écrites dans le prémier Siécle. ( *Const.* V. 16. *p.* 321. )

V I.

Les Constitutions, aussi bien que Saint Clement Romain dans le prémier Siécle, citent toujours une Version Greque d'*Ezechiel* que l'on n'a jamais vue depuis ce Siecle-là. Donc les Constitutions ont été écrites dans le prémier Siécle. ( *Const.* II. 6. *p.* 217. *&* 14. *p.* 222. *& alibi passim.* 1. *Clem.* §. 8. 2 *Clem.* §. 6. )

V I I.

Les Constitutions citent toujours la Version de Daniel par les Septante, qui étoit en usage dans le premier Siécle, & au commencement du second, avant que celle de *Theodotion* lui succédât. Donc, les Constitutions ont été écrites dans le prêmier Siécle, ou au commencement du second. ( *Const.* II. 19. *p.* 227. V. 7. *p.* 305. *&* 309. *& alibi.* )

V I I I.

Les Constitutions disent expressément

ment que le Paſſage, qui ſe trouve dans le Prophete Daniel touchant la *Reſurrection des morts*, appartenoit à l'Ange *Gabriel* dans les Exemplaires de ce tems-là. Mais, dans les Exemplaires des tems poſterieurs, ce témoignage n'eſt jamais attribué à l'Ange Gabriel. Donc, les Conſtitutions ont été écrites dans le premier Siécle. (*Conſt.* V. 7. *p.* 305. *&* 309. *Dan.* XII. 2. 3. )

IX.

Les Conſtitutions citent les Paſſages de l'Ancien Teſtament, comme nous ſavons par tous les autres Ecrits du prémier Siécle, qu'on les liſoit dans ce Siécle-là. Donc, les Conſtitutions ont été écrites dans le prémier Siécle. ( *Conſt.* VI. 4. *p.* 322. ( *cum* 2 *Cor.* VI. 17. ) VII. 32 *p.* 373. (*Vid.* 1. *Clem.* §. 34. ) VIII. 1. *p.* 387. ( *cum. Iſa.* XXVIII. 11. *&* 1. *Cor.* XIV. 21. ) *& ali i paſſim* ).

X.

Les Conſtitutions citent ce Paſſage, comme étant dans l'Ancien Teſtament: l'*Ecriture dit* : *Dieu n'éprouve point un homme, qui eſt reprouvé.* Ce

Texte

Digitized by Google

Texte n'a jamais paru dans aucun Exemplaire depuis le premier Siecle. Donc les Constitutions ont été écrites dans ce Siécle-là. ( *Const*. II. 7. *p*. 18. )

Dans la suite de cet Extrait, ces mots *Donc*, *&c*. designent la Conclusion que l'on vient de lire.

X I.

Les Constitutions citent aussi ce Passage, comme étant dans un Livre de l'Ancien Testament, *Les Assyriens mangeront ce que le peuple Saint n'a pas mangé*. On n'a jamais vu ce Passage dans aucun Exemplaire depuis le premier Siécle. Donc, &c. ( *Const*. IV. 1. *p*. 292. )

X I I.

Les Constitutions citent encore ce Passage, comme étant dans le Prophete *Jeremie*. *Vous n'avez point observez mes Ordonnances : vous n'avez pas même cheminé selon les Ordonnances des Gentils ; & vous les avez, pour ainsi dire, surpassez*. Ce Passage n'a jamais paru dans aucun Exemplaire de Jeremie depuis le prémier Siécle. Donc, &c. ( *Const*. II. 60. *p*. 269. )

Les

XIII.

Les Constitutions citent deux fois la fameuse Prophetie de Jacob touchant le Messie de la maniere suivante: ἕως ἂν ἔλθῃ ᾧ ἀπόκειται. S. Justin nous assure que c'étoit l'ancienne Leçon des Septante, avant que les Juifs eussent introduit une autre Leçon, qui devint commune dans les Exemplaires des Chrétiens. Il est donc très-probable que les Constitutions ont été écrites avant la corruption de ce Passage. ( *Const.* VI. 11. *p.* 340. 23. *p.* 353. *Just. Dial. cum Tryph. p.* 348, 349.

XIV.

Les Constitutions assurent, conformément au Texte Samaritain & aux Exemplaires de Joseph, que *Coré* fut *brulé* avec les 250. Levites, & qu'il ne fut point englouti. Ce qui est contraire à tous les Exemplaires Hebreux depuis le prémier Siécle. Donc &c. ( *Nomb.* XVI. 31. *Const.* VI. 1. *p.* 330. *Joseph Antiq.* IV. 3 *p.* 107. )

XV.

Les Constitutions nous donnent le nom du Prophete, qui alla à *Bethel* pour reprocher à *Jeroboam* son Idolatrie.

trie. Ce nom se trouve aussi dans Joseph. Mais on ne l'a jamais vu dans aucun Exemplaire de la Bible depuis le prémier Siécle. Donc, &c. (1. *Rois* XIII. 1. *&c. Const.* IV. 6. *p.* 294. *Joseph. Antiq.* VIII. 3. *p.* 276. 277.)

XVI.

Les Constitutions citent la Priere de *Manassé*, qui se trouve aujourd'hui parmi les Livres Apocryphes, & d'autres circonstances touchant ce Prince & son Fils *Amon*. Tout cela étoit vrai : tout cela se trouvoit autrefois dans quelques Livres de l'Ancien Testament. Mais on ne l'a jamais vu depuis le prémier Siécle. Donc, &c. (*Const.* II. 22, 23. *p.* 230, 231, 232, 233. *Vid. Not. Cotelerii in Loc. Const.* 2. *Chron.* XXXIII. 18, 19.)

XVII.

Les Constitutions citent quelques Passages des Pseaumes de David, que l'on n'a vus dans aucun Exemplaire Hebreu depuis le prémier Siécle, & dont quelques-uns n'ont paru que dans un petit nombre d'Exemplaires Grecs depuis le même Siécle. Elles citent, par exemple une partie des six Ver-

sets du quatorziéme Pseaume, que S. Paul & S. Justin ont citez, & qui ont été omis dans tous les Exemplaires Hebreux, & dans la plûpart des Exemplaires Grecs depuis le second Siécle. Elles citent aussi mot pour mot le 14. Verset du CXLV. Pseaume, qui n'a jamais été dans l'Hebreu depuis le premier Siécle. Donc, les Constitutions ont été écrites dans ce Siécle-là (*Const.* II. 21. *p.* 229. *Rom.* III, 13—18. *Justin. Dial cum Tryph. p.* 244. *Const.* II. 7. *p.* 309.)

XVIII.

Les Constitutions citent tout de suite les deux fameuses Propheties d'Isaie touchant l'Incarnation du Messie. *Voici * une Vierge concevra* &c. *Car l'Enfant § nous est né, le Fils nous est donné* &c. Il est clair que ces Propheties regardent la même personne, & qu'elles conviennent parfaitement tout de suite. Quiconque les lira judicieusement, s'appercevra qu'elles ont été séparées dans tous nos Exemplaires. Il paroit par les citations de S. Justin & de

* Esa. VII. 14.
§ Esa. IX. 6.

de Tertullien que dans leurs Exemplaires elles n'étoient pas entierement dans le même ordre où elles sont aujourd-hui; & il n'est pas moins certain qu'elles ont été dérangées dans tous les Exemplaires depuis le premier Siécle. Donc, les Constitutions sont un Ouvrage de ce Siécle-là. (*Const.* V. 16. p. 321. *Just. Dial. cum Tryph.* p. 262, 290. *Tertul. advers. Jud.* §. 9. p. 217.)

## XIX.

Les Constitutions citent un passage de *Zacharie*, XII. 10. de la maniere suivante: *Alors ils verront le Fils bien aimé de Dieu, qu'ils ont percé.* Dans les Exemplaires Hebreux & Grecs, & dans les citations depuis le second siécle, ou depuis le commencement du troisiéme, ce passage est exprimé en ces termes: *Alors ils regarderont vers moi* (Dieu) *qu'ils ont percé.* Mais St. Jean & St. Barnabé dans le premier siécle, St. Ignace, St. Justin & St. Irenée dans le second, & Tertullien vers le commencement du troisiéme, le citent à la troisiéme personne: *ils verront Celui qu'ils ont percé*: conformément aux Constitutions. Les

paroles suivantes dans l'Hebreu & dans la version des Septante, *ils meneront deuil pour lui, &c, ils seront en amertume pour lui,* font voir évidemment qu'elle étoit la vraie leçon du Passage dont il s'agit ici. Il est donc tres-probable que les Constitutions ont été écrites dans le prémier ou le second siécle. (*Const.* V. 19. *Cyp. adv. Jud.* II. 20. *Jean* XIX. 37. *Barnab. Ep.* §. 7. *Ignat. Ep. ad Trall.* §. 10. *ad Smyrn.* §. *Just. Apol.* I. §. 3. 67. *Iren.* IV. 67. *Tertul. ter.*)

XX.

Les Constitutions citent divers passages, comme étant de *Jeremie*; qui se trouvent aujourd'hui dans les derniers Chapitres de *Zacharie*. Premier Exemple. *Dont* (a) *Dieu parle ainsi à Jeremie* (b): *plusieurs bergers ont gâté ma Vigne: ils ont souillé mon Heritage. Et dans un autre Passage* (c): *Ma colere s'est embrasée contre ces Pasteurs-là; & je ferai irrité contre les agneaux.* Second exemple. *Il* (d) *dit* *lui-*

(a) *Const.* II. 15. p. 224.
(b) Jer. XII. 10.
(c) Zach. X. 3.
(d) Const. V. 7. p. 308.

Digitized by Google

*lui même à Jeremie* (e): *Avant que je te formasse dans la matiere, je t'ai connu. Et ailleurs* (f): *Je suis le Seigneur, qui a établi le Ciel, fondé la Terre, & formé l'esprit de l'homme en lui.* Troisiéme exemple. *Dieu* (g) *dit quelque part touchant les Israëlites: Ils* (h) *m'ont abbandonné, & ils ont juré par ceux qui ne sont point Dieux. Et ensuite* (i): *J'ôterai de votre bouche les noms de vos Idoles.* Les Constitutions citent un autre Passage, sous le nom de Jeremie, qui ne se trouve aujourdhui que dans le Prophete Zacharie. *Tu* (k) *as ouï Jeremie, qui dit: Qu'aucun* (l) *de vous ne machine du mal contre son prochain en son cœur.* Il est donc manifeste, que lors que les Constitutions furent écrites, une partie des derniers Chapitres de Zacharie étoit dans les Propheties de Jeremie, ce que l'on n'a jamais vu depuis le

 pré-

(e) Jer. I. 5.
(f) Zach. XII. 1.
(g) Const. V. 11. p. 310.
(h) Jer. V. 7.
(i) Zach. XIII. 2.
(k) Const. II. 53. p. 258.
(l) Zach. VIII. 17.

Digitized by Google

prémier Siécle. Notre Auteur confirme son sentiment par d'autres Observations. Le savant *Mede* (m) a très-bien observé que quelques uns des derniers Chapitres de Zacharie appartiennent au temps qui a précédé la Captivité, ou au temps de Jeremie, & non pas au temps de Zacharie, qui a vêcu après cette captivité. On trouve dans l'Epître de St. Barnabé (n) une Citation, dont la prémiere partie est aujourdhui dans Jeremie, VII. 22; & l'autre, que les Constitutions attribuent à Jeremie, est à present dans le Prophete Zacharie, VIII. 17. On ne voit aucune liaison dans quelques unes des Propheties de Zacharie, sur tout, dans celle qui regarde les *trente pieces d'argent*, XI. 10—14. Il semble que ce soit une des plus grandes falsifications que l'on ait vue dans aucun Auteur. Enfin, St. Matthieu (o) lui-même nous dit que du temps des Apôtres la Prophetie, qui regarde les trente pieces d'argent, se trouvoit dans le Prophete Jeremie. Il est donc vrai que

(m) Mede, Vol. II. p. 963, & 1022.
(n) Ep. Barnab. §. 2. p. 57.
(o) Matt. XXVII. 9, 10.

Digitized by Google

que les Constitutions ont été écrites dans le prémier Siécle, puisqu'elles citent le Livre de Jeremie, tel qu'il étoit dans ce Siécle là, & non pas tel qu'il a été dans les Siécles suivants jusqu'à present.

X X I.

Selon les Constitutions l'Histoire de *Judith* n'arriva point sous le Regne de *Nebuchadnezzar* Roi de Babylone, comme nos Exemplaires le disent, mais à la fin du Regne de *Darius* Fils d'*Hystaspe*. C'est ce qui paroit par diverses raisons. Le nom d'*Holophernes* que l'on trouve dans le Livre de Judith, ni aucun autre nom terminé en *Phernes*, n'étoit point connu sous la Monarchie des Babyloniens. Mais ces sortes de noms étoient communs parmi les Perses. On trouve dans l'Histoire de cette Nation *Artaphernes* I. *Artaphernes* II, *Intaphernes*, & *Tissaphernes*: on trouve même dans la suite parmi les Cappadociens le nom *Holophernes*. *Joachim* * étoit Grand Sacrificateur au temps de la délivrance dont il est parlé dans l'Histoire de Judith; mais il paroit par le temoignage



* Judith IV. 6.

formel de Joseph *, que *Joachim* n'exerça cet emploi qu'à la fin du Regne de *Darius* Fils d'*Hystaspe*. Le Général demanda aux Juifs *de la terre & de l'eau* †, comme une marque qu'ils reconnoissoient que son Prince étoit Maître de *la Terre & de la Mer*. Il ne paroît point que cette coûtume ait eu lieu parmi les Babyloniens; mais elle étoit fort en usage parmi les Perses, sur tout vers la fin du Regne de *Darius* Fils d'*Hystaspe*. Le Cantique de Judith nous apprend que la delivrance arriva sous la Monarchie des Medes & des Perses, & non pas sous celle des Babyloniens; car il y est dit que *les* ‡ *Perses tremblerent à cause de la hardiesse* de Judith, *& que les Medes furent épouvantez à cause de son courage*. Enfin, on ne sauroit defendre l'Histoire de Judith, si l'on suppose, conformément à nos Exemplaires, qu'elle est arrivée sous le Regne de *Nebuchadnezzar*. La Chronologie, les anciens Monuments Historiques, &

* Joseph. Antiq. XI. 5. p. 367.
† Judith, II. 7.
‡ Judith XVI. 10.

& la Géographie, s'accordent à placer cette Histoire dans la dernière année de *Darius* Fils d'*Hystaspe*, comme elle y étoit certainement placée dans les Exemplaires dont s'est servi le Compilateur des Constitutions Apostoliques. Or comme l'on n'a jamais vu de tels Exemplaires depuis le prémier Siécle, il s'ensuit que ce Compilateur vivoit dans ce Siécle-là. Mr. Whiston termine cette partie de son Discours par ces trois Lettres Q. E. D.

*Preuves fondées sur les Livres du Nouveau Testament.*

I.

Les Constitutions (a), dans le plus ancien Catalogue des Livres sacrez du Nouveau Testament que l'on devoit lire dans les Eglises, ne parlent que des quatre Evangiles, des Actes des Apôtres, & des Epitres de S. Paul. Tous ces Livres existoient quelques années avant la destruction de Jerusalem. C'est donc dans ce tems-là que l'on doit supposer que cette partie des Constitutions a été écrite.

G 4 II

(a) Const. l. II. 57. p. 262.

II.

Le dernier Chapitre des Constitutions (a) lequel renferme les Canons Ecclesiastiques, faisant le dénombrement des Livres Sacrez qui existoient alors, n'en nomme aucun qui ait été écrit après la mort de S. Clement Romain, ou après l'année 88, non pas même l'Apocalypse de S. Jean, écrite l'an 96, qui se trouveroit sans doute dans ce Catalogue, s'il avoit été dressé dans ce tems-là. Cette derniere partie des Constitutions a donc été écrite vers la fin du prémier Siécle, quelque tems avant l'Apocalypse.

III.

Les citations du Nouveau Testament, qui sont en grand nombre dans les Constitutions, ne sont tirées que des Livres, qui ont été écrits quelques années avant la destruction de Jerusalem, à l'exception des deux Epîtres de S. Clement. Il faut donc que les Constitutions ayent été écrites un peu avant ou un peu après cette destruction, c'est-à-dire, environ l'an 70.

IV.

(a) Const. VIII, 47. Can. 85.

Digitized by Google

IV.

Les Conſtitutions citent ſouvent l'Evangile de S. Jean, comme ayant été écrit peu de tems après les trois autres Evangiles; ce qui eſt contraire à l'opinion commune & à celle des Anciens, mais très-conforme aux fréquentes alluſions que S. Jean fait à cet Evangile dans ſes trois Epîtres, comme à un Livre qui étoit connu depuis long tems. Il eſt donc probable que ce que les Conſtitutions nous apprennent touchant cet Evangile, eſt vrai; & que l'opinion contraire fut enſuite introduite dans l'Egliſe. M. Whiſton nous renvoye ſur cela à ſon Commentaire ſur les Epîtres de S. Jean. J'en ai donné un Extrait dans le premier Tome de ces *Memoires* à la page 242.

V.

Il eſt fort probable que le dernier Chapitre de l'Evangile de S. Jean a été écrit long tems après cet Evangile, & après la mort de S. Clement. Parmi cinquante-cinq citations de ce même Evangile, qui ſe trouvoit dans ces Conſtitutions, il n'y en a aucune tirée du dernier Chapitre; ce qui fait voir

G 5 que

que les Constitutions ont été écrites avant que ce Chapitre eût été ajouté à l'Evangile de S. Jean. ( *Vid. cap.* XX *ult.* & XXI *per tot.* & *Grot. in* XX. *ult.* )

V I.

Ce que les Constitutions nous disent des Evêques, & des pratiques de l'Eglise Chrétienne, & des heresies qui étoient alors dans l'Eglise, est tout-à-fait conforme à ce que nous trouvons sur cela dans les trois Epîtres & dans l'Apocalypse de S. Jean. Il est donc très-probable que les Constitutions sont un Ouvrage du prémier Siécle. L'Auteur nous renvoye encore à son Explication des Epîtres de St. Jean.

V I I.

Les Constitutions (a) nous donnent l'Histoire de la Passion & de la Mort de Jesus-Christ de la même maniere qu'un Auteur original le feroit. Elles rapportent les principaux Faits, comme ils se trouvent dans les quatre Evangiles, & elles semblent s'en éloigner dans quelques circonstances, comme ces Evangiles mêmes semblent differer

(a) Const. V. 14-20.

differer les uns des autres à cet égard. Cela fait voir que les Constitutions font un Ouvrage original, & du même Siécle que les Apôtres.

VIII.

Les Constitutions prescrivent diverses choses, qui ne se trouvent point dans les Livres du Nouveau Testament, & qui sont conformes aux pratiques de l'Eglise primitive. Telles sont les Formulaires des Doxologies; les tems du Jéûne; la confession & les ceremonies du Baptême; les Hymnes & les Cantiques de l'Eglise; la maniere d'instruire les Catechumenes, & de les préparer pour le Baptême; le baiser de Charité, l'office des Diaconesses; les Ordres des Vierges & des Veuves; l'observation du Dimanche, &c. Sans ces instructions, l'ancienne Eglise n'auroit pas pu conserver la bienséance, l'ordre & l'uniformité que les Apôtres exigeoient de tous les Chrétiens. Toutes ces Loix sont donc aussi anciennes que le tems des Apôtres.

IX.

Les Constitutions (a) nous donnent



(a) Const. V. 16. p. 321. VII. 36. p. 376.

presque toûjours les Leçons du Texte du Nouveau Testament, qui se trouvent confirmées par les plus anciens Exemplaires & les plus anciennes citations.

X.

Les Constitutions employent ces mots εἷς καθ' εἷς, pour dire *un à un*; ce qui est particulier aux Ecrivains des Livres Apocryphes & du Nouveau Testament. Il est donc très-probable que les Constitutions ont été écrites dans le même Siécle que les Livres du Nouveau Testament. (*Const.* II. 10. *p.* 219. 57. p. 263. 3. *Macc.* V. 34. *Marc.* XIV. 19. *Jean* VIII. 9. *Rom.* XII. 5.)

XI.

Les Constitutions parlent des personnes du Siécle Apostolique, dont quelques unes sont aussi mentionnées dans le Nouveau Testament, elles en parlent comme de personnes qui étoient alors en vie, ou mortes depuis peu. Elles disent que les Apôtres avoient assisté à divers Conciles; que Clement, Barnabé, Timothée, & Marc, avoient apporté aux Freres les Actes du principal Concile des Apô-

tres;

tres; que Tite, Luc, Jason, *Lucius* & *Sosipater*, avoient été recommandez aux Freres par les Apôtres; que *Silas*, *Agabus*, & les Filles de Philippe, avoient prophetisé. Les Constitutions disent aussi que les Evêques pour lesquels on offroit des prieres dans la Liturgie, étoient *Jaques*, *Clement*, *Evodius* & *Annianus*. Enfin, la Liste des Evêques qui furent établis par les Apôtres, où l'on voit des marques évidentes d'une Piece originale, finit par les Evêques qui étoient en vie, lors que S. Clement gouvernoit l'Eglise de Rome, même avant l'établissement de quelques Evêques dont il est parlé dans l'Apocalypse. Tout cela fait voir clairement que les Constitutions ont été écrites dans le prémier Siécle. (*Const.* VI. 12. *p.* 341. 14. *p.* 343. VIII. 4. *p.* 390. VI. 1?. *p.* 349. VIII. 2. *p.* 390. 10. *p.* 396. VII. 46. *p.* 382—385.)

## XII.

Les Constitutions nomment les Heretiques du prémier Siécle, comme étant alors en vie, & elles font mention de leurs Ecrits. Tels étoient *Dosithée* Samaritain, Simon le Magicien,

& *Cleobius*, *Ebion*, *Cerinthe*, *Marc*, *Menandre*, *Basilide*, & *Saturnilus*. C'est une preuve évidente que les Constitutions ne sont pas posterieures au premier Siécle. (*Const.* VI. 6, 7, 8. *p.* 333—337.)

VIII.

Ce que les Constitutions nous disent en général de l'établissement & de l'état des Eglises Chrétiennes, convient assez bien au quatriéme Siécle, mieux au troisiéme, encore mieux à la derniere partie du second & très-bien à la premiere partie du second & à la derniere partie du premier. Cela prouve évidemment que les Constitutions ont été écrites dans le Siécle Apostolique, ou pour le plus immédiatement après ce Siécle.

„ *Corollaire*. Puis que les observations que l'on vient de lire, ont „ une assez grande évidence, & „ qu'elles sont universelles, il est non „ seulement probable par tous ces ar- „ gumens, mais encore certain par „ plusieurs de ces observations, que „ les Constitutions sont un Ouvrage „ du premier Siécle. Q. E. D.

Monsieur Whiston nous a dit plus d'une

d'une fois que les Evangiles & les Epîtres des Apôtres ont été écrits par occasion ; & que le Nouveau Testament n'est point un Code Ecclesiastique. Après avoir éxaminé les Constitutions attribuées aux Apôtres, il a cru qu'elles étoient authentiques, & qu'il avoit trouvé le Code dont nous avions besoin. Si on prouvoit bien l'authenticité des Constitutions, l'on confondroit par ce moyen les ennemis de l'Episcopat, & l'on termineroit plusieurs disputes avec beaucoup de facilité. Pour moi, comme je suis persuadé que l'Arianisme n'est point une Doctrine Evangelique, & que ce Dogme est exposé à de grandes difficultez; cette seule raison m'empecheroit de croire que les Constitutions soient un ouvrage des Apôtres. Quoi! dira quelqu'un, vous desapprouvez la Doctrine des Constitutions touchant la Personne de Jesus-Christ ; & cependant vous n'évitez point la Compagnie de M. Whiston, & même vous lui donnez des louanges ! Comment concilier ces deux choses? Rien n'est plus aisé que de répondre à cette question. M. Whiston est non seulement savant,

ſavant, mais encore rempli de probité; & j'ai beaucoup d'indulgence pour les mépriſes des perſonnes ſinceres & vertueuſes. J'ajoute que quoi qu'on accuſe d'Idolatrie les Catholiques Romains, on ne trouveroit point mauvais que j'euſſe quelque liaiſon avec un Catholique ſavant, vertueux, ennemi de toute perſecution, & que j'en parlaſſe avec éloge. Enfin, ces ſortes de queſtions ſont tout-à-fait déraiſonnables, & une marque ſûre d'une Ame deſtituée de généroſité. Quelques perſonnes ayant blâmé M. *Langlet du Freſnoy* de ce qu'il avoit loué des Ecrivains Proteſtants, cet ingenieux Auteur repouſſa cette attaque avec beaucoup de force: dans ſa *Methode pour apprendre l'Hiſtoire*, & il en fit voir le ridicule d'une maniere très-ſenſée.

Nous parlerons peut-être une autre fois du reſte de l'Appendix de M. Whiſton.

AR-

# ARTICLE V.

The PRETENDED AUTHORITY of the CLEMENTINE CONSTITUTIONS confuted by their Inconsistency with the inspired Writings of the Old & New Testament. In answer to Mr. WHISTON. By RICHARD SMALBROKE, D. D. Canon Residentiary of *Hereford*, (&c.) London. Printed for *Timothy Child*.—M. DCC. XIV.

C'est-à-dire.

DISCOURS où l'on prouve contre M. WHISTON, que les Constitutions attribuées aux Apôtres sont un Ouvrage supposé, parce qu'elles repugnent aux Ecrits de l'Ancien & du Nouveau Testament, Par RICHARD SMALBROKE, Docteur en Theologie, Chanoine de *Hereford*, Tresorier de l'Eglise de *Landaff*, & Chapelain de M. l'Archevêque de Cantorbery. A Londres. M. DCC. XIV. in 8. pagg. 75, sans la Preface, qui en contient 30.

APRES

APRES avoir dit que M. Whiston est persuadé de l'Authenticité des Constitutions attribuées aux Apôtres, & après avoir rendu compte d'un Ouvrage où il croit avoir démontré cette authenticité, il est très vraisemblable que mes Lecteurs souhaiteront de sçavoir si quelqu'un a entrepris de refuter son sentiment. C'est ce qui m'oblige à faire connoître au Public le Livre dont on vient de voir le Titre.

L'Auteur fait un recit historique des premieres Editions des Constitutions; & il montre par quels motifs elles furent imprimées. *Bovius*, Evêque Italien, est le premier qui les a traduites en Latin, & commentées. Son Edition parut à Venise en 1562. *Turrianus* Jesuite publia une autre Edition de cet Ouvrage, la même année & dans la même Ville. Ces deux Editeurs se contenterent d'assurer que S. Clement Romain avoit recueilli diverses Traditions Apostoliques: & qu'il les avoit redigees en huit Livres. Conformement à cette hypothese, ils travaillerent à établir l'Antiquité des Constitutions, sous l'idée d'un Code Ecclesiastique

tique, sans leur attribuer une autorité divine. Leur principal dessein étoit de se servir de cet Ouvrage contre les Protestants, comme ils le reconnoissent eux-mêmes. *Bovius* le dedia aux Legats du Pape, qui presidoient au Concile de Trente. Il dit dans l'Epître Dédicatoire, qu'ayant recité quelques passages des Constitutions dans une assemblée des Peres du Concile, ces passages parurent si favorables à ce qui se passoit alors dans le Concile, que l'on crut qu'il faloit publier le Corps entier des Constitutions. *Bovius* ajoute que parmi les choses que les Heretiques prétendent avoir été introduites dans l'Eglise par erreur & par supperstition, il n'y en a presque aucune qu'on ne puisse defendre, par l'autorité des Constitutions, & dont on ne puisse faire voir l'antiquité par ce même Livre. Enfin, cet Evêque dit que l'on devoit remedier par ce moyen-là au grand danger où l'Eglise se trouvoit alors.

*Turrianus* nous apprend que les Censeurs des Livres dans le Concile de Trente crurent que les Constitutions étoient avantageuses à l'Eglise Romai-

 ne;

Digitized by Google

ne; & que le jugement qu'ils en porterent, fut scellé & mis dans les Archives de l'Inquisition à Rome. Il assure qu'on ne pouvoit publier aucun ancien Monument, qui fût plus propre à réfuter les Innovateurs. Il ajoute que la Providence avoit voulu que l'on publiât les Constitutions dans ce Siécle-là, pour servir de témoin contre les Protestants; que c'étoit la seule chose dont on eût besoin pour les convaincre de leurs erreurs; que Dieu avoit fait connoître le Livre des Constitutions pour tromper des Heretiques & pour faire voir qu'ils avoient été justement condamnez par le Concile de Trente; que Dieu avoit dirigé *Bovius* à dedier sa traduction de ce Livre aux Legats du Pontife, lesquels avoient preside dans ce Concile. *Turrianus* donne une Liste des Doctrines des Protestants, qui sont condamnées par les Constitutions. Ses Notes sur cet Ouvrage sont fort étendues; & sous pretexte de l'expliquer, il attaque continuellement la Réformation. Il est donc clair que ce Jesuite, & *Bovius*, ont eu principalement en vue de refuter les Protestants en publiant les Constitutions.

M. *Whiston* dit que les Constitutions ont un grand avantage sur les Evangiles & sur les Epitres des Apôtres; qu'elles forment un Systême regulier de la Réligion Chrétienne, au lieu que dans les Ecrits du Nouveau Testament les matieres de Foi & de pratique n'ont été rapportées que par occasion, & non pas d'une maniere Systematique. Cette preference paroit mal fondée à notre Auteur. Les Constitutions, dit-il, sous une apparence de methode, sont un des Livres les moins methodiques que l'on ait jamais vu, comme l'on peut aisément s'en convaincre. C'est pourquoi *Bovius* & *Turrianus* se crurent obligez de défendre les repetitions & les irregularitez, qui se trouvent frequemment dans cet Ouvrage: ils tâcherent de découvrir quelque liaison entre les huit Livres des Constitutions, & entre les divers Chapitres de chaque Livre. Mais ce fut en vain, qu'ils chercherent une methode cachée dans un Ouvrage rempli de confusion. *Bovius* reconnoit ingenûment ce defaut de methode. Il dit qu'après avoir lu les Constitutions avec beaucoup de soin, il

I n'y

n'y a pu trouver aucune liaison entre les diverses matieres ; & que les mêmes choses y sont frequemment repetées. Il entreprend de justifier toutes les irregularitez des Constitutions, tant à l'égard du tems qu'à l'égard des Sujets, en disant que S. Clement fait parler les Apôtres, qui conferent ensemble, forment des Conciles, & établissent Loix, quoi que quelques uns d'entre eux fussent morts auparavant. C'est ainsi que *Bovius* justifie par une étrange Prosopopée tout ce qu'il y a d'absurde & de confus dans le Livre des Constitutions.

*Turrianus* n'est pas si disposé à reconnoitre un grand défaut de methode dans cet Ouvrage : il y cherche des liaisons cachées. Il avoue que les repetitions y sont tres-frequentes; mais il nie qu'il y ait de la confusion. L'on croit par exemple, dit-il, que le troisiéme & le quatriéme livres n'ont aucun rapport à ce qui précéde & à ce qui suit; mais il y en a un, quoi que tout le monde ne s'en apperçoive pas aisément. En effet, les liaisons qu'il tâche de découvrir sont si obscures, qu'il n'y a que lui qui puisse les voir.

Tout

Tout ce que nous venons de dire est tiré de la Preface de M. *Smalbroke*. Il s'est proposé de faire voir la fausseté des Constitutions par trente neuf Remarques, qui prouvent que cet Ouvrage ne s'accorde point avec les écrits de l'Ancien & du Nouveau Testament. Je me bornerai à deux de ces Remarques.

Au Chapitre 5 du II. Livre des Constitutions, l'on recommande la magnificence dans les Eglises: on marque le lieu où le Trône de l'Evêque doit être situé; & l'on donne à l'Evêque le titre de Grand Prêtre. Au Chapitre 28. du même Livre, on nomme les Offices des Lecteurs, des Chantres, & des Portiers, & l'on parle de l'honneur qui leur est dû. Au Chapitre 12 du VIII Livre, on ordonne au Grand Prêtre de se tenir de bout à l'Autel, revêtu d'un habit éclatant, & aux Diacres de se tenir à sa droite & à sa gauche, & de chasser les mouches avec un Eventail pour les empêcher de tomber dans le Calice. Au Chapitre 58 du II Livre, nous trouvons un grand détail touchant les Lieux où il faut s'asseoir dans les Eglises. On or-

donne

donne de chasser de leurs Sieges les jeunes gens, qui ne les cédent pas à des personnes plus respectables; & il y a dans ce même Chapitre d'autres regles de civilité & de politesse.

Monsieur *Smalbroke* dit que nous n'avons aucune raison pour croire que les Apôtres ayent fait ces sortes de Lois. Il ne paroit point par l'Ecriture Sainte que les Chrétiens ayent eu des Eglises dans le Siécle Apostolique, nous lisons seulement dans les Ecrits sacrez qu'ils faisoient le Service divin dans des Maisons particulieres. D'ailleurs, le Sens commun nous enseigne que les Chrétiens, qui étoient persecutez, obligez de se cacher pour servir Dieu, & reduits à une grande pauvreté, n'étoient pas en état de bâtir des Eglises magnifiques. Il est donc certain que ces Lois touchant la construction des Eglises, & touchant les Lecteurs, les Chantres, & les Portiers, ne sont point Apostoliques. Donc, les Constitutions attribuées aux Apôtres sont un Ouvrage supposé.

Voici une autre Observation de M. *Smalbroke*. Dans le second Livre des Constitutions, l'Evêque est appellé *nô-*

*tre*

*tre Potentat*, Αὐθέντης. *notre Dieu terrestre*, comme *étant après Dieu.* Dans le même Livre, il est ordonné que l'on ne s'addresse point à l'Evêque immédiatement, mais par l'entremise du Diacre, comme l'on s'addresse à Dieu par Jesus-Christ. On y parle de l'Evêque, comme d'un Prince & d'un Roi: on lui applique ce que Samuel dit de la conduite d'un Monarque despotique envers les Juifs; & l'on ajoute qu'il faut lui payer un plus grand tribut qu'à un Prince temporel.

Voici ce que le savant Auteur observe sur cela. Cette idée de la puissance Episcopale, dit il, ne s'accorde point avec les Ecrits des Apotres, qui recommandent par-tout aux Ministres de l'Evangile l'humilité de leur Maître. Le caractere que les Constitutions nous donnent d'un Evêque ne convient pas à un Evêque de l'Eglise primitive. Il est donc vrai que les Constitutions ont été écrites long-temps après le Siécle Apostolique, puis que ce qu'elles disent des Evêques, est beaucoup plus convenable à la grandeur des Sieges de Rome & de Constantinople, qu'à la simplicité, la pau-

vreté, & l'humilité qui regnoient dans le Siecle des Apotres. Donc, les Constitutions sont une fourberie grossiere & scandaleuse.

Monsieur *Smalbroke* a fait trente-neuf Observations sur les Constitutions, comme je l'ai dit ci-dessus. Il auroit pu en faire un plus grand nombre; mais il dit que ce seroit une trop grande fatigue, & un travail trop desagréable.

Il observe que le Recueil des Livres Apocryphes du Nouveau Testament, publié par M. *Jean Albert Fabricius*, contient une grande varieté d'anciennes Impostures, dont quelques-unes pourroient être ajoutées au Canon de l'Ecriture avec le même droit que les Constitutions. Ensuite, il fait mention de l'Evangile de St. Jaques, qui nous a été communiqué par un fameux Visionnaire: c'est ainsi qu'il appelle *Guillaume Postel.* Cet Evangile contient les miracles que Jesus-Christ opera pendant son Enfance; & il porte le nom de St. Jaques, comme les Constitutions portent les noms des Apotres. D'ailleurs, cet Ouvrage renferme moins de choses incompatibles,

bles avec l'Ecriture Sainte. Enfin, l'Auteur parle de l'Evangile *de la Naissance de la bienheureuse Vierge*; & il dit que l'on pourroit donner à cet Ouvrage, aussi bien qu'aux Constitutions, un plus grand degré de reputation que celui qu'il a acquis jusqu'à present.

Nous finirons cet Article par une autre Observation de M. *Smalbroke*. Voilà, dit-il, des Impostures d'une grande antiquité. On a vu parmi les les Chrétiens, aussi bien que parmi les Gentils, des Fourbes, qui ont publié leurs propres Ouvrages sous les noms des personnes les plus vénérables.

Nous dirons ici par occasion, que Monsieur le Chevalier *Floyer* a entrepris de rehabiliter les Oracles des Sibylles; & nous allons rendre compte de son Livre. Il me semble avoir lu dans les Journaux de France, qu'un Ecclesiastique a publié dans ce Païs-là une Version Françoise du *Testament des douze Patriarches*, & qu'il a tâché de faire voir que ce n'est point un Ouvrage supposé. Monsieur *Whiston* n'est donc pas la seule personne de nos jours, qui ait écrit en faveur d'un Livre que l'on regarde comme Apocryphe.

# ARTICLE VI.

The SIBYLLINE ORACLES translated from ye best Greek Copies, and compared with the sacred Prophecies, especially with *Daniel* and the *Revelations*, and with so much History as plainly shews, that many of the SIBILS Predictions are exactly fulfilled. With Answers to the Objections usually made against them. By Sir JOHN FLOYER, Knight. London. M. DCC. XIII.

C'est-à-dire.

*Les* ORACLES *des* SIBYLLES, *traduits sur les meilleurs Exemplaires Grecs, & comparez avec les Prophéties Sacrées, sur tout, avec celles de* Daniel, *& de l'*Apocalypse, *& avec l'Histoire, qui fait voir évidemment que plusieurs Prédictions des Sibylles ont été parfaitement accomplies. On y a ajouté une Réponse aux Objections que l'on fait ordinairement contre ces Oracles. Par Monsieur le Chevalier* FLOYER. *A Londres, chez* Nicholson. *M. DCC. XIII in 8 pagg.* 336.

MON-

Digitized by Google

MONSIEUR le Chevalier *Floyer* s'est donné beaucoup de peine pour établir l'Authenticité des Oracles des Sibylles, quoi que les Critiques modernes les rejettent d'un commun accord. „ Lors que les Chaldéens, „ *dit-il*, les Egyptiens, & les Grecs „ eurent corrompu les Traditions de „ Noé, en offrant des prieres & des „ sacrifices au Soleil, à la Lune, & „ aux Hommes Déïfiez, Dieu vou„ lut inspirer les Sibylles, pour reta„ blir le Culte divin, & pour refor„ mer la Morale. Les Prophetes tra„ vaillerent à bannir l'Idolatrie, qui „ s'étoit introduite parmi les Juifs; „ mais Dieu envoya des Prophetesses „ aux Gentils, parce que des femmes „ rendoient les Oracles parmi eux. D'ail„ leurs, on ne pouvoit gueres soupçon„ ner des femmes de vouloir établir „ une nouvelle Secte de Philosophie, „ ou de Religion—.

„ Les Oracles des Sibylles (*conti*„ *nue l'Auteur*) nous fournissent une „ preuve manifeste de la vérité de la „ Réligion Chrétienne. Les Peres „ Grecs & Latins les ont citez pen-

„ dant quatre-cents ans, dans leurs „ disputes avec les Payens, & dans „ leurs Apologies. Il me semble donc „ que les Critiques ne devoient pas les „ rejetter. Puis que nous recevons „ le témoignage des mêmes Peres „ touchant le Canon de l'Ecriture, „ nous ne pouvons pas refuser de les „ croire, & lors qu'ils disent d'une „ commune voix que les Oracles des „ Sibylles étoient divinement inspirez. „ Comme ces Oracles ont décrit les „ changements qui sont arrivez dans „ l'Empire Romain, ils devoient aussi „ parler de l'avenement de Jesus-„ Christ, & des changements que sa „ Doctrine a causez dans le monde. „ La bonne opinion que j'ai des Ora-„ cles des Sibylles est encore fondée „ sur une autre raison. C'est que la „ même Histoire explique ces Oracles „ & l'*Apocalipse*; car ces Oracles ra-„ content les choses que S. Jean a dé-„ crites sous des Symboles propheti-„ ques. Voilà l'ancienne Clé dont les „ Peres se sont servis, pour expliquer „ l'Apocalypse. Mais, depuis le temps „ des Peres, l'Antechrist a paru dans „ l'Orient, & l'Eglise Chrétienne a été „ corrompue dans l'Occident. La

chu-

„ chute de l'Antechrist, & la fin de
„ cette corruption, arriveront de la
„ maniere qu'elle est décrite dans les
„ Oracles des Sibylles. Tel est le su-
„ jet de ces Oracles, qui n'a pas
„ été bien entendu jusqu'à présent.„

M. Floyer nous apprend par quel moyen il s'est engagé dans l'étude des Propheties. „ Après avoir examiné
„ (*dit-il*) les Symboles des Chinois,
„ par lesquels ils ont représenté leurs
„ observations sur le Pouls, cela me
„ fit comprendre aisément les Symbo-
„ les, qui se trouvent dans l'Apoca-
„ lypse, & dans les anciens Prophe-
„ tes. Ensuite, je comparai les Symbo-
„ les de l'Apocalypse avec l'Histoire
„ des Romains & avec celle de l'E-
„ glise; & cette comparaison me fit
„ connoitre les évenements représen-
„ tez dans les Visions de S.t Jean.
„ Enfin, après avoir comparé les mê-
„ mes Histoires avec les Oracles des
„ Sibylles, je me trouvai en état de
„ bien entendre ces Oracles. Sans
„ le secours de ces mêmes Oracles,
„ on ne sauroit découvrir avec une as-
„ sez grande certitude les Histoires
„ que l'on doit appliquer aux prédic-
„ tions de l'Apocalypse; & sans un

 tel

„ tel secours, toutes les explications „ de ce dernier Livre ne sont que des „ conjectures incertaines. Puis que „ l'Apocalypse & les Oracles des Si- „ bylles ont été inspirez par le même „ Esprit, ces deux Livres doivent „ s'expliquer mutuellement : ils doi- „ vent aussi s'accorder, puis que l'un „ & l'autre represente l'état Civil & „ & Ecclesiastique de l'Empire Ro- „ main, qui finira par le Regne de „ mille ans.

Ce long Passage est tiré de l'Epître dédicatoire de M. Floyer. Il dit à la fin de cette Epitre adressée à Monsieur l'Evêque de *Litchfield* & de *Coventry*, que „ puis que la Reformation a été prédite dans les Oracles „ des Sibylles, tous les Protestants „ doivent tâcher d'établir l'Authenticité de ces Oracles, & adherer à la „ Doctrine des Eglises Reformées, „ qui y est approuvée par l'Esprit pro- „ phetique. „

M. Floyer fait dans sa Préface quelques Observations touchant le nombre des Sibylles, le temps où elles ont vêcu, & le Recueil de leurs Oracles. Ensuite, il entreprend de prouver par le temoignage des Anciens, qu'il y avoit plusieurs

Digitized by Google

plusieurs femmes inspirées parmi les Gentils. Il dit que les Oracles des Sibylles furent rendus en quelques Langues Orientales, & dans la suite traduits en Grec. Il ajoute que le Traducteur s'est donné une grande liberté dans sa Version, & que l'on y trouve plusieurs fictions. „ Le Poëte Grec,
„ (*dit-il*) qui a traduit les Oracles,
„ n'a point alteré le sujet des Prophe-
„ ties; mais il a pris la liberté d'em-
„ ployer des noms, des phrases, &
„ des opinions modernes. Par exem-
„ ple, Noé dit aux hommes de son
„ temps, qu'ils rioient d'un *Ris Sardo-*
„ *nien*; & l'on trouve dans le troisie-
„ me Livre de cette expression pro-
„ verbiale, *Ne Camarinam agita*. Le
„ Poëte dit que la Sibylle étoit dans
„ l'Arche, & qu'elle se rejouït après
„ le déluge. Il la represente, voiant
„ la fin du Monde, & les Constella-
„ tions qui combattent les unes con-
„ tre les autres. Ce sont des fictions
„ Poëtiques, aussi bien que le Dis-
„ cours de Dieu à Noé, & au peu-
„ ple. De plus, les Observations sur
„ les Lettres Numerales, & les Ety-
„ mologies des Noms, ne sont qu'u-

„ ne imagination du Poëte. „ C'est ainsi que M. Floyer justifie les Oracles des Sibylles.

Après la Version Angloise des Oracles des Sibylles, accompagnée de diverses Observations, l'on trouve les Pieces suivantes. 1. Une Comparaison entre l'Apocalypse & ces Oracles. 2. Un Recueil des Passages des Peres, tirez des mêmes Oracles, touchant le retour des Juifs, l'Antechrist, & le Regne de mille ans. 3. Une Réponse aux Objections que l'on fait contre ces Oracles. 4. Une autre Piece intitulée, *Annales des Sarrasins & des Turcs.* 5. Une Explication des XI. & XII. Chapitres de Daniel. 6. Une comparaison des Propheties de l'Ancien Testament avec les Oracles des Sibylles. 7. Un Discours touchant la destruction de l'Antechrist, c'est-à-dire, de l'Empire Ottoman, & touchant la Conversion des Juifs. 8. Une Description du Regne de mille ans. 9. Un Appendix. Il n'y a point d'apparence que les Lecteurs souhaitent de trouver ici un Extrait de toutes ces Pieces.

Finissons par un Passage de *Joseph* *Sca-*

*Scaliger*, qui n'est point dans le Livre de *M. Floyer*. „ Que dirons-nous des „ Oracles faussement attribuez aux Sibylles, que les Chrétiens allegtoient „ contre les Gentils, quoi qu'ils eussent été forgez par les Chrétiens, & „ qu'ils ne se trouvassent point dans „ les Bibliotheques des Payens ? La „ Parole de Dieu leur parut-elle si peu „ efficace, qu'ils crussent qu'on ne „ pouvoit avancer le Regne de Jesus-„ Christ sans des mensonges ? Plût à „ Dieu qu'ils eussent été les premiers „ menteurs. „ *Quid* * *Pseudo-Sibyllina Oracula, quæ Christiani Gentibus objiciebant, quum tamen è Christianorum officina prodiissent, in gentium autem Bibliothecis non reperirentur ? Adeo Verbum Dei inefficax esse censuerunt, ut regnum Christi sine mendaciis promoveri posse diffiderent. Atque utinam illi primi mentiri cœpissent !*

J'espere que les Lecteurs voudront bien se souvenir, que cet Article, & le précédent, n'ont été inserez dans ce Journal que par occasion.

H 6 AR-

* *Jos. Scalig. Ep.* CXV. ( *Is. Casaubono.*) *pag.* 303, & 304. *Lugd. Batavæ* 1627.

Digitized by Google

## ARTICLE VII.

A LETTER to Dr. FREIND, shewing the danger & uncertainty of Inoculating the Small Pox. By W. WAGSTAFFE, M. D. Fellow of the College of Physicians & of the Royal Society, & one of the Physicians of S. *Bartholomew's* Hospital. London. Printed for *Samuel Butler* nex Bernard's Inn in Holborn. M. DCC. XXII.

C'est à-dire,

LETTRE à M. FREIND, Docteur en Medecine; où l'on fait voir le danger de l'Inoculation de la petite Verole, & l'incertitude du succès de cette Operation Par GUILLAUME WAGSTAFFE, Docteur en Medecine, Aggregé au College des Medecins, Membre de la Societé Royale, & Medecin de l'Hopital de S. Barthelemi. A Londres M. DCC. XXII. in 8. pagg. 6., d'un gros caractere, sans le Postcrit, qui en contient 15. d'un caractere moins gros.

LE

LE sujet de ce Livre est très-important, & d'une nature à interesser le Public. Il s'agit de savoir si l'Inoculation de la petite Verole est une pratique sûre, & dont le succès ne soit point incertain. Comme cette pratique a été introduite dans ce Païs, & dans la *Nouvelle Angleterre*, M. *Wagstaffe* a cru devoir l'examiner, & communiquer au Public ses pensées sur une Operation si extrordinaire. On auroit lieu de se plaindre de moi, si je négligeois de faire un ample Extrait de sa Lettre. Elle est dattée de Londres le 12. Juin 1722.

Le Païs, dit l'Auteur, d'où nous avons reçu l'Inoculation de la petite Verole, n'aura pas beaucoup d influence sur la foi du public, si l'on considere la nature de son climat, ou la capacité de ses habitants. M. *Wagstaffe* ajoute que la Posterité aura peut-être de la peine à croire, qu'une experience qui n'a été faite que par un petit nombre de femmes ignorantes, au milieu d'un peuple grossier & sans Lettres, ait été soudainement introduite dans une des plus polies Nations de l'Europe.

Ceux dont nous avons emprunté cette pratique, continue l'Auteur, ne sauroient nous donner une rélation du Fait, qui puisse nous satisfaire. Les personnes qui ont subi cette épreuve, avoient l'avantage d'un climat chaud; ils étoient extrémement sobres, ayant à peine les choses nécessaires à la vie. Ceux qui nous ont apporté cette expérience, sont peu capables d'en juger; ou bien, s'ils en sont capables, ils nous en donnent de fausses descriptions. Enfin, les personnes sur lesquelles on fait aujourd'hui cette operation, ne menent point une vie si frugale que les Esclaves de la Grece & de l'Asie; & leur sang abondé en particules plus susceptibles d'inflammation.

Le sang des Anglois, à parler généralement, est la production d'une très-bonne nourriture; & les personnes de la plus basse condition parmi nous ne se distinguent point par leur abstinence. Il est donc vrai que si l'Inoculation de la petite Verole a réüssi dans la *Georgie* & dans la *Circassie*, où elle a pris naissance; cela ne prouve point que cette pratique puisse être transplantée en Angleterre avec le même succès.

La contagion se repand dans la petite

tite Verole de la même maniere que dans les maladies pestilentielles, mais dans un moindre dégré. Les particules les plus subtiles des sucs des Animaux sont les plus pénétrantes, & par conséquent les plus contagieuses, comme un élegant Auteur * l'a observé. Ces particules dans la petite verole fortant du malade, & s'insinuant dans la bouche & dans les narines, & peut-être dans les pores d'un corps sain, corrompent d'abord le sang & les sucs, & infectent la personne qui les reçoit. Mais les symptômes sont en plus grand ou en plus petit nombre, & la maladie paroît plus ou moins dangereuse, selon la qualité du sang au moment de l'infection. Si le sang se trouve alors extrémement susceptible de contagion, la petite Verole sera peut-être coherente, & les Symptômes en seront très-fâcheux. Mais, si ce Fluide n'est pas dans une telle disposition, la maladie sera peut-être très-peu considerable; ou bien la petite Verole sera distincte & favorable, & se dissi-

pera

* Fracastorius Lib. 1. de Contagione, cap. 7 & 9.

Digitized by Google

pera par un regime, & peut-être sans aucun remede.

On auroit de la peine à indiquer deux maladies, dont la difference soit si grande que celle qui se trouve entre la meilleure & la plus mauvaise sorte de petite Verole, à l'égard du danger qui les accompagne. Et il n'y a peut-être rien, qui ait été plus nuisible à un grand nombre de familles, que les fautes que l'on a commises pour n'avoir pas sçu cette difference. Tant il est vrai, comme on le dit communement, qu'il y a une espece de petite Verole ou une Garde ne sauroit tuer le malade, & une autre qu'un Medecin même ne sauroit guerir.

Mais quelle que soit la nature des principes de la contagion, ou quelles que soient les véritables causes de la petite Verole, il est certain que l'infection se repand par l'Inoculation. Si nous étions sûrs que la maladie ne seroit pas également incertaine par cette operation, selon la nature de l'Injection, ou selon la disposition des Fluides, & qu'elle seroit toûjours de la meilleure espece; ce seroit sans doute une

une pratique fort raisonnable & fort utile.

Si nous consultons la Raison & l'experience par rapport à la maniere de cette operation, il est à craindre qu'elle ne réponde point à notre attente, ou plûtôt que ce ne soit une methode moins vraisemblable, & plus incertaine, de communiquer la même sorte de contagion, que celle que la Nature a suivie.

Le choix même que l'on fait d'une matiere épaisse & purulente pour la mêler avec le sang, paroit contraire à la Raison, puis que nous savons que les particules ont une contexture fort differente, & differents degrez d'*attraction*. La fameuse experience de la Transfusion du sang d'un Animal dans les Vaisseaux d'un autre Animal, que l'on a presque oubliée aujourd'hui, étoit autrefois autant en vogue, & paroit mieux fondée que l'Inoculation d'une matiere purulente; car il est plus vraisemblable que les particules d'un certain sang, mêlées avec celles d'un autre sang, se réüniront, & causeront moins de desordre. Les exemples d'autres liqueurs transfusées dans le sang, rap-

Digitized by Google

rapportez par * *Fabritius*, *Lower*, *King*, & par d'autres Medecins, ne sauroient non plus justifier l'Inoculation. Au contraire, les experiences de ces Medecins nous apprennent que l'huile de Vitriol, & le Mercure, causent alors une prompte mort ; & que les remedes purgatifs ne perdent point leur vertu : & nous savons que M. *Smith*, dans l'Hôpital de *Dantzic*, transfusa une préparation de sa façon dans deux personnes, qui avoient la petite Verole côherénte, dont l'une recouvra la santé, & l'autre mourut.

Le seul exemple que nous ayons d'une transfusion faite pour communiquer une maladie, est celle du sang d'un Chien galeux dans un Chien sain, par M. *Cox*. Cette transfusion, loin de communiquer la gale à ce dernier Chien, ne lui fit aucun mal ; & le Chien galeux dans lequel on fit passer le sang de l'autre, fut gueri : ce que M. Cox lui-même attribue avec raison à

* Abregé des *Memoires Philosophiques*, de la Societé Royale jusqu'à l'année 1700, vol. 3. pag. 228-235.

§ Ub. sup. pag. 229.

à la saignée. Les personnes dont nous venons de parler, se sont contentées de faire des experiences sur les Bêtes. Ils n'ont jamais pensé à priver la Nature de son Ouvrage, & à produire des maladies artificielles dans le corps humain. Ils croioient que les Medecins avoient assez de peine à guerir les maladies auxquelles l'homme est naturellement sujet.

Il n'est point nécessaire de chercher des exemples du mauvais effet que doit produire cette maniere de faire entrer des particules contagieuses dans les Fluides qui circulent. Les Medecins doivent être convaincus, par leur propre experience, des suites fatales du retour de la matiere purulente dans le sang, au plus fort de la petite Verole coherente, où il est rare qu'il fasse une évacuation suffisante par la peau. Nous voions tous les jours les terribles symptômes causez par le mélange de cette matiere. La condition du malade est alors tout-à-fait déplorable, quoi qu'il ne meure point. Aprês avoir été exposé au danger d'une fievre violente, des convulsions, du délire, &c, il en ressent les suites très-souvent, même après

après sa guerison, par des tumeurs, des ulceres, & des abscès. Tant il est dangereux qu'il ne se fasse pas une entiere évacuation par la peau! Et l'on observe toûjours dans cette méthode artificielle, lors même que la maladie est très-favorable, que les pustules ne sont presque jamais si grosses, & qu'elles ne contiennent point une matiere si louable, que lors que la maladie est naturelle.

Il semble que les personnes qui ont acquis cette experience, ou qui ont quelque connoissance de l'Oeconomie animale, devroient faire paroitre peu d'empressement pour cette pratique. Car, comme les particules visqueuses n'ont subi aucune alteration dans l'Estomac, dans les Intestins, dans les Veines Lactées, ou dans le sang de la personne dans laquelle on les fait passer, nous voïons qu'elles causent de grands desordres, jusqu'à ce qu'elles soient chassées par une sécrétion naturelle, ou par une évacuation extraordinaire. Si elles ne s'évacuent point par les selles, par les urines, par la transpiration, par les glandes salivaires, ou par d'autres voïes, elles passeront par les glandes de

la

la peau, & y causeront des éruptions, comme la petite Verole. L'Auteur ne croit pas que la matiere tirée des pustules soit la seule matiere, qui produira cet effet. Celle que l'on tire d'un abscès, causera aussi une éruption dans la peau.

Nous savons par la rélation de M. *Nettleton*, Medecin à *Halifax* dans la Province d'*York*, & par les observations, que l'on a faites sur les personnes qui ont été inoculées dans la Ville de Londres, qu'à peine y en a-t-il une quatriéme partie, qui ait eu une veritable petite Verole. Loin de pouvoir dire certainement que les Semences de cette maladie étant ainsi transportées d'une personne dans une autre, produiront toûjours le même mal, l'experience nous a convaincu du contraire: & cela se trouve conforme à ce qui arrive frequemment en d'autres cas.

Nous voïons souvent qu'une maladie peut communiquer quelque infection, & que la maladie qui est ainsi communiquée, ne laisse pas d'être tout-à-fait differente. La Gonorrhée, par exemple, a donné une véritable Verole; & la Verole à donné une simple Go-

Gonorrhée. Il arrive frequemment qu'une fievre qui étoit d'abord d'une autre nature, devient la fievre du tems, laquelle se trouve alors Epidemique. La Peste même, quelque contagieuse qu'elle le soit, ne communique quelque fois sur tout vers la fin, qu'une fievre maligne beaucoup moins violente, & avec differens Symptomes. Enfin, les Auteurs ont observé que la maladie, nommée *Elephantiasis*, n'a produit qu'une Lepre, & qu'une Lepre n'a produit qu'une Gale; maladies fort distinctes l'une de l'autre, quoi qu'elles soient semblables à l'égard de quelques circonstances générales. Il est donc vrai que quoi que la véritable petite Verole soit inoculée, elle peut produire, comme nous le savons par experience, une éruption d'une nature toute differente, par exemple une petite Verole volante, ou, comme on l'observe frequemment, une espece de boutons, qui ne parviennent jamais à aucune maturité.

Mais si la matiere purulente est capable de communiquer la petite verole, comme elle le fait quelque fois; nous ne savons point quelle est la dose qui peut produire cet effet. Les Medecins

decins doivent connoitre l'efficace & l'activité du venin qu'ils communiquent; car sans cela, on pourroit avec raison les regarder comme des Empiriques, qui hazardent la vie des hommes. Celui qui ne connoit point la dose d'une purgation violente, ou qui ne sait pas quelle quantité de sang on doit tirer dans chaque occasion, passeroit plûtôt pour un Meurtrier, que pour un Medecin. Mais dans le cas dont il s'agit ici, où un demi-Grain suffit quelquefois pour causer la mort, il seroit certainement fort déraisonnable de faire l'operation sans savoir quelle quantité de matiere on doit employer. De la maniere dont on s'y prend aujourdhui, les Operateurs agissent sans connoitre les doses, qui conviennent aux Adultes, ou aux Enfants; & un Enfant de trois ans est inoculé avec la même quantité de matiere qu'un homme de trente ans.

Si les particules les plus subtiles sont les plus propres à communiquer la contagion, nos *Inoculateurs* ont gâté l'Operation, au lieu de la corriger, en se servant de la matiere la plus visqueuse. S'ils avoient fait cette operation,

tion, comme M. *Pylavini*, en trempant des Aiguilles dans la matiere, & les faisant entrer dans la peau, ils auroient été plus sûrs de communiquer l'infection, mais ils n'auroient pas mieux prévu les consequences. Monsieur *Wagstaffe*, après avoir observé la nature de la matiere purulente, & le desordre qu'elle cause dans le sang, ne sauroit approuver ce que M. *Timoni* a dit; savoir, que comme les particules visqueuses sont émoussées, & moins actives, on peut faire l'operation avec plus de sûreté; à moins que cela ne veuille dire, que comme ces particules ne sont pas toûjours contagieuses, il arrive souvent qu'elles ne produisent aucun effet. Car, plus on approche de la maniere naturelle de communiquer l'infection, par les particules les plus déliées & les plus subtiles, plus est-il vraisemblable qu'on la communiquera. C'est ainsi que dans la morsure d'une Vipere, les sels pointus du suc qu'elle pousse dehors, ne manquent point de commnniquer le venin. Et comme l'Inoculation fait aussi passer le venin dans le sang, quoi qu'en un moindre degré, les particules les plus sub-

ſubtiles & les plus pénétrantes produiront cet effet plûtôt qu'un amas de Pus groſſier & peſant. Ce raiſonnement eſt encore confirmé par une Obſervation de M. *Nettleton*. Ce Medecin dit qu'en frotant ſeulement un plumaſſeau avec un peu de matiere, au deſſus de l'inciſion, il fut ſurpris de voir ſortir la petite verole, *quoi que la matière imbibée n'excedât pas la centiéme partie d'un Grain*. Or, ſi la centiéme partie d'un Grain ſuffit pour donner une petite verole diſtincte, & ſouvent en grande quantité; n'eſt il pas raiſonnable de croire qu'un Grain pourra quelquefois cauſer la mort des perſonnes les plus robuſtes.

Mais, ſuppoſé que nous connoiſſions la juſte proportion de la matiere contagieuſe que l'on doit employer, il eſt preſque impoſſible de connoitre la diſpoſition du ſang pour recevoir le venin, lors que l'on fait l'experience. Pour moi, continue l'Auteur, j'avouë que je ne ſaurois comprendre de quelle maniere nous pourrons avoir quelque certitude ſur cet Article; & comment, après avoir inoculé une fievre putride,

nous saurons à quel degré elle parviendra, ou quel nombre de pustules elle fera sortir; si elle abboutira à une maladie très-peu considerable, ou à la mort; puisque nous ne connoissons point l'activité du venin que nous communiquons, ni l'état des humeurs dans la personne qui le reçoit? Je suis sûr que les plus zélez partisans de cette operation ne sauroient nous apprendre quels malades auroient une petite verole favorable ou dangereuse.

La maladie qui a été inoculée dans cette Ville, a eu differents symptômes: elle differoit ordinairement de la petite verole naturelle; & souvent elle ne répondoit point à la description que les Inoculateurs nous avoient donnée de la petite verole artificielle.

Quelques prisonniers de *Newgate* furent inoculez le 9. Août 1721, par une incision à chaque bras, & à chaque jambe. Les incisions étoient longues & grandes, à l'exception de celles d'un Criminel, que l'on croïoit avoir eu la petite verole. Monsieur *Wagstaffe* souhaiteroit que toutes les incisions eussent été semblables. Il visita ces prisonniers tous les deux jours: il les trouva

va en bon état le dixiéme & le douziéme d'Aout. Le quatorziéme, ils eurent quelque éruption, qui n'avoit aucune ressemblance avec la petite verole; & les incisions étoient enflammées. Une femme dit qu'elle avoit été un peu malade. Les autres prisonniers dirent qu'ils se portoient bien: ils avoient tous un pouls reglé sans fievre. Le seiziéme, les apparences furent les mêmes: ils dirent tous qu'ils avoient été indisposez: mais alors ils se portoient bien. Une des femmes sembloit avoir le pouls plus vif qu'à l'ordinaire. Une autre avoit un bouton au bras, qui contenoit du Pus, & qui avoit été dans le même état depuis le premier jour de l'éruption; ce qui est contraire à ce que l'on observe dans la véritable petite verole: c'étoit le seul bouton où il y eût de la matiere. Le dix-neuviéme jour du même mois, un homme qui avoit le mal de prison & la gale, avoit quelques pustules remplies de matiere, mais sans fievre; & le pouls n'étoit pas vif. Le vingtieme, les pustules disparurent presque toutes: il s'étoit fait un abscès dans quelques incisions. Une Fille, dans les narines

de laquelle on avoit fait entrer du Cotton trempé dans la matiere purulente, eut la petite verole aussi favorable qu'aucune autre personne dans la même prison, à l'exception de l'homme, dont nous venons de parler. Toutes ces personnes n'eurent qu'un petit nombre de boutons; quelquefois l'Inoculation n'en a produit aucun. Notre Auteur a traité une personne, qui avoit été inoculée, & qui n'eut aucune marque sur la peau. Il a appris que la même chose est arrivée au Fils d'une personne de qualité. Dans les cas que nous venons de rapporter, il n'y avoit rien qui ressemblât à la petite verole, ni dans les symptômes, ni dans les apparences, ni dans le progrès des pustules, ni dans le cours de la maladie. Il seroit donc bien difficile de concevoir que l'Inoculation puisse prévenir la maladie dont il s'agit ici.

La petite verole volante a beaucoup plus de ressemblance à la véritable petite verole que la maladie dont nous venons de parler, & paroit beaucoup plus propre à la prévenir ; cependant nous savons par experience qu'elle ne la prévient point du tout. Il y a de la

te-

temerité à dire que les perſonnes inoculées n'auront plus la petite verole, puiſque nous n'avons aucune raiſon pour croire qu'après avoir eu cette maladie de la maniere la plus reguliere, on ne puiſſe pas en être attaqué une ſeconde fois. Enfin, quelque ſuccès que puiſſe avoir l'Inoculation, il n'y a qu'une experience de pluſieurs années, qui puiſſe nous convaincre qu'elle prévient une ſeconde petite verole.

Si l'on examine les Maximes que les partiſans de l'Inoculation établiſſent comme des véritez inconteſtables, on verra qu'elles ſont contradictoires, ou fauſſes, ou qu'elles ne ſont fondées ſur aucune preuve concluante. La premiere Maxime eſt celle-ci, que *la matiere inoculée ne doit être tirée que d'une petite verole favorable*. Cette maxime eſt fauſſe, car les Enfans d'un Seigneur ont été inoculez avec une matiere tirée d'une petite verole coherente, & les priſonniers avec une matiere tirée d'une ſemblable petite verole très-violente, dont un Valet étoit affligé, & dont il mourut avant que l'on eût fait l'operation.

La ſeconde Maxime, que *ceux qui*

*ont eu la petite verole naturelle, ne peuvent jamais avoir cette maladie par l'Inoculation*, se trouve aussi fausse; car on a vu dans l'Hôpital de St. Thomas un homme, qui eut la petite verole inoculée, quoi que les marques qu'il avoit au visage, fussent une preuve suffisante qu'il avoit eu cette maladie naturellement.

La troisiéme Maxime, que *la petite verole inoculée est toûjours favorable*, a été si souvent refutée par la varieté de cette maladie, dont quelques personnes sont mortes, qu'un homme intelligent & impartial ne sauroit croire que l'Inoculation soit une pratique sûre. Mr. S—, & le Valet d'un Seigneur, qui ont, pour ainsi dire, scellé de leur sang la fausseté de cet Aphorisme, sont de tristes exemples des suites funestes de l'Inoculation. Il est certain que Mr. S— est mort de la petite verole: aucun Medecin ne l'a nié jusqu'ici. Ce jeune Gentilhomme eut la petite verole coherente, non seulement au visage, mais aussi dans quelques parties du corps. Le septiéme jour, il eut une seconde fievre violente, & peu après, de grandes convulsions: il fut quelque-

fois

Digitized by Google

fois en délire; & il continua dans cet état jusqu'à sa mort. Lorsqu'on ouvrit son corps, on y trouva un Polype, savoir, du sang coagulé dans les vaisseaux du cœur, & de l'eau dans les ventricules du Cerveau. On sait que ces deux choses arrivent frequemment à l'article de la mort.

Si on dit que Mr. S— étoit d'un temperament trop foible pour resister à une telle maladie, on ne dira pas la même chose du Valet dont nous venons de parler. C'étoit un jeune homme fort & vigoureux: il n'avoit point d'autre maladie que celle qu'on lui donna. La petite verole parut le neuviéme jour après l'Inoculation: elle étoit coherente, non seulement au visage, mais aussi aux jambes, aux bras, aux cuisses, & par tout le corps. Il n'y eut qu'un petit nombre de grains qui meurirent.

Cette petite verole ressembloit à la gale, & la plûpart des grains n'étoient que des élevures blanches & seiches, qui ne contenoient presque point de matiere. Le malade mourut le onziéme jour, ayant eu beaucoup de peine à respirer quelque tems auparavant.

Son sang étoit fort sereux ; & il avoit le poumon enflammé. Triste exemple de la Presomption des Inoculateurs, & du danger de leur Operation !

Il paroit par le discours de Mr. *Dolbonde* aux Magistrats de *Boston*, Capitale de la *Nouvelle Angleterre*, que l'Inoculation a toûjours été accompagnée de la même incertitude. Ce Medecin dit qu'étant à *Crémone* dans l'armée de France, pendant la derniere guerre, il vit inoculer treize Soldats ; qu'il en mourut quatre ; qu'il y en eut six, qui recouvrerent la santé avec beaucoup de peine ; & que l'operation n'eut aucun effet sur les trois autres. Monsieur *Dolbonde* observe que ceux qui guerirent, *furent dans la suite affligez de tumeurs & d'inflammations à la gorge* ; & que l'on trouva dans le corps d'un Soldat, qui fût ouvert, *le Diaphragme livide, le Pancreas enflé, & la Coiffe gangréuée.* Cette Rélation nous apprend l'incertitude d'une experience, qui devroit être toûjours uniforme pour être utile. La même operation, faite de la même maniere, ne produit aucune infection, ou bien elle cause la mort, ou une maladie dont on a beau-

coup

Digitized by Google

coup de peine à revenir. On ne doit pas douter que ces malheureux Soldats n'ayent subi cette épreuve à la sollicitation d'une personne, qui avoit voyagé en Turquie, & qui étoit entêtée de cette opération. Si elle avoit réüssi, on n'auroit point manqué d'en faire un grand éloge; & si quelqu'un en étoit mort dans la suite, on auroit dit qu'il avoit la petite Verole avant l'Inoculation. Quoi qu'il en soit, les Italiens & les François, qui n'aiment pas moins les Nouveautez que nous, n'ont point *mordu à l'hameçon*.

Les Partisans de l'Inoculation ont aussi établi pour Maxime, que *la etite Verole inoculée n'est point contagieuse*. Un Operateur a avoüé qu'il fut surpris de voir dans la famille de M. *Batt*, proche de la Ville de *Hertford*, six personnes qui furent infectées par l'Inoculation, & dont l'une mourut. Notre Auteur a appris que cette Ville est une triste preuve du danger de l'Inoculation. Elle y a repandu la petite Verole, qui a fait un si grand ravage parmi les habitans, qu'elle en a interrompu le commerce. C'est ainsi qu'il est au pouvoir des Inoculateurs

de repandre cette maladie en des lieux éloignez, où l'on desapprouve leur pratique: & s'il est possible que la petite Verole inoculée soit assez contagieuse pour causer la mort d'un grand nombre de personnes, les Inoculateurs pourront par ce moyen introduire une Peste très-violente. M. *Wagstaffe* ne prétend point déterminer ce que nos Superieurs doivent faire pour prévenir cette maniere artificielle de dépeupler un Païs. Mais si quelqu'un, dit-il, mettoit le feu à une maison, en sorte que l'incendie se repandît dans tout le voisinage; quoi qu'on éteignît le feu dans la premiere maison, il passeroit sans doute pour l'Auteur de l'embrasement des autres maisons; & l'on ne manqueroit pas de lui infliger la peine que meriteroit un si grand desordre.

Après tout, si l'Inoculation ne prévient point le retour de la petite Verole, nous nous trouvons dans un plus mauvais état qu'auparavant, & nous avons hazardé inutilement notre vie, & celle de nos enfants. Le principal Axiome des Inoculateurs étoit celui ci, que *les personnes inoculées ne peuvent jamais avoir dans la suite la petite Verole*



Digitized by Google

*naturelle*. Cet Axiome est démenti par le cas de la Fille de M. *Degrave*, Chirurgien, & par celui du Capitaine, dont nous parlerons dans la suite. La Fille de M. *Degrave* a douze ans : il n'y a plus de trois mois qu'elle fut inoculée. Ses parents disent qu'elle eut quelques éruptions assez semblables à la Rougeole. L'Inoculateur dit que c'étoit la petite Verole. Il assura que cette Fille n'auroit plus cette maladie; & on la ramena chez son pere, comme un exemple remarquable du succès de l'operation. Cependant, elle fut durant trois mois dans un état de langueur : elle eut de temps en temps des boutons; & s'étant enrhumée au commencement du mois de Mai dernier, elle sentit des douleurs à la tête & au dos, & tomba dans les Symptômes, qui précédent la petite Verole naturelle. Cette maladie parut le troisiéme jour : les Symptômes cesserent; & les pustules qui étoient favorables & distinctes, parvinrent à une parfaite maturité le septiéme jour après l'éruption. suivant le cours regulier de la petite Verole. Notre Auteur, & M. *Freind*, virent cette Fille ce jour là;

& ils furent convaincus par la nature & par le cours de la maladie, & par l'apparence des pustules, que c'étoit une veritable petite Verole distincte. M. *Wagstaffe* dit que ce seul exemple suffit pour faire voir que l'Inoculation ne prévient pas une seconde petite Verole. Si la Fille de M. *Degrave* a eu la petite Verole par l'Inoculation, il est certain que cette pratique ne prévient point une seconde maladie de la même nature. Et si l'on dit qu'elle n'a pas eu la petite Verole par l'Inoculation; il n'est pas moins évident que cette operation n'est d'aucune utilité. Cependant, il est certain que l'Inoculation a tellement gâté la santé de cette Fille, que si la matiere morbifique, au lieu de produire des abscès, s'étoit repandue sur le poumon, ou sur quelque autre partie noble; une longue maladie, ou la mort-même, en auroit été une suite inévitable.

Voici une autre circonstance, qui merite que les Inoculateurs y fassent une attention particuliere. C'est que lors qu'ils font entrer une matiere purulente dans le sang, il est possible, & même probable, qu'elle communi-

que

que un autre maladie, outre la petite Verole. Supposé que la personne dont ils tirent la matiere, ait les Ecroüelles, la Verole, la Rage, ou quelque autre maladie invetérée; qu'elles seroient les suites de cette pratique? L'Inoculateur ne sauroit alleguer aucune raison, qui fasse voir que son opération ne produira pas une de ces maladies aussi bien que la petite Verole: & s'il est vrai, comme il le dit, qu'une maladie en cause toûjours une de la même espece, il s'ensuit nécessairement qu'une personne inoculée doit recevoir les maladies, qui se trouvent jointes à la petite Verole.

Outre l'exemple des six Soldats que nous avons rapporté ci-dessus, il n'y a rien qui prouve mieux les mauvais effets de l'Inoculation, que le cas d'un Soldat Moscovite, à la Bataille d'*Almanza*. M. *Dolbonde* nous dit que l'Inoculation ne fit d'abord aucune impression sur ce Soldat; mais qu'au bout de six semaines il fut saisi d'une Phrenesie; que son corps s'enfla, comme s'il avoit été empoisonné; & qu'il mourut soudainement. Lors qu'on ouvrit le corps, on trouva le poumon

ulceré. M. *Helvetius*, aujourd'hui Medecin du Roi de France, & deux Medecins du Roi d'Espagne, convinrent que la Matiere inoculée s'étoit jettée sur cette partie, & avoit causé la mort du Soldat de cette maniere-là.

Voici un cas fort remarquable. M. *Dolbonde* dit qu'étant en Flandre l'an 1701, il traita un Capitaine affligé de la petite Verole, qui s'exprima en ces termes: Il y a dix ans que je fus inoculé cinq ou six fois; & cette maudite invention n'eut aucun effet sur moi. Faut-il donc que je perisse? Cet Officier fut attaqué si violemment, qu'il avoit quelques ulceres, & particulierement un au bras, dont il fut estropié, sans qu'on pût le guerir.

Notre Auteur dit qu'il ne connoit point M. *Dolbonde*, ni le caractere de ce Medecin; mais il ne croit pas que l'on ait aucune raison de douter de sa bonne foi, puis qu'il a fait le rapport de toutes ces choses avec Serment devant les Magistrats de *Boston*, & que les Medecins & les Chirurgiens de cette Ville, en vertu de ce rapport, ont formé diverses resolutions pour arrê-

arrêter le progrès de l'Inoculation. Nous avons appris depuis ce temps-là, que l'on a passé un Bil dans la *Nouvelle Angleterre* pour empêcher que la contagion ne se repande par cette pratique. M. *Wagstaffe* espere que ces Faits produiront le même effet dans la Grande-Bretagne. Il ne doute point que la petite Verole inoculée ne soit aussi dangereuse que la naturelle, lors que la saison sera moins favorable qu'elle ne l'est à présent; car l'année derniere a été extrémement favorable, & même plus que les vingt années précédentes. L'Auteur s'attache ensuite à faire voir que les Inoculateurs se contredisent dans la description qu'il nous ont donnée de la petite Verole communiquée par Inoculation.

S'il est vrai, comme M. *Timoni* l'assure, que cette experience est reguliere & certaine en Turquie, on a lieu d'être surpris qu'elle paroisse parmi nous sous tant de differentes formes. Cela suffit nous persuader que ce Medecin ne connoit gueres cette pratique par lui-même, & qu'il rapporte ce qu'il a oui dire à des personnes, qui

l'ont

Digitized by Google

l'ont trompé par ignorance, ou volontairement. Il lui échape quelques expressions, qui renversent toute sa Doctrine. Il dit que l'éruption est quelque fois trop soudaine, & que la petite Verole est quelque fois coherente. Et si le Malade meurt, (c'est de quoi il nous donne un ou deux exemples,) il se sert du même subterfuge que nos Inoculateurs, en disant que le malade avoit pris la petite Verole naturellement.

Si la petite Verole inoculée est presque toûjours favorable en Turquie, & si la petite Verole commune y est ordinairement mortelle; d'où vient que les Turcs ne pratiquent point l'Inoculation, après une experience de plusieurs années? Ni M. *Timoni*, ni aucune autre personne, ne nous a donné un exemple d'un Turc inoculé. M. *Pylarini* en convient; & comme il étoit moins instruit de cette pratique que M. *Timoni*, toute sa Rélation qui dément en plusieurs choses celle de M. *Timoni*, est fondée, de son propre aveu, sur le rapport d'une vieille Grecque, laquelle avoit été *Inoculatrice* pendant plusieurs années. Dans le premier exem-

exemple qu'il nous donne, & qu'il a vu, il parle des quatre Fils d'une personne de condition, qui furent inoculez; & il dit que l'un d'entre eux eut la petite Verole coherente. Quoi qu'il paroisse croire ce que la Grecque lui dit du succès de l'Inoculation en général, il n'assure point que la petite Verole inoculée est toûjours uniforme; mais il reconnoit qu'elle varie, & qu'un mauvais traitement produit souvent des abscès. Il fait l'operation avec des aiguilles; & il soutient que toute autre maniere de la faire est *absurde, inusitée, sans succès, & que les suites en sont funestes.* Il est donc vrai que si l'on compare les Rélations de ces deux Medecins avec ce que disent nos Inoculateurs, on verra que comme ceux-ci, ils different entre eux, & qu'ils se contredisent d'une telle maniere, que l'on croiroit qu'ils parlent d'une chose qu'ils n'ont jamais vue, & qu'ils ne connoissent que par le rapport d'autrui.

A l'égard des Incisions, ce qu'ils en disent est confus & contradictoire. Ils assurent qu'elles suffisent quelque fois pour faire sortir la matiere morbifique par

par l'Orifice, sans boutons; qu'il est quelquefois necessaire qu'il y ait des boutons; & qu'en tout tems plus l'évacuation est grande par les Incisions, moins il y aura d'éruption. C'est une fausseté que l'on peut prouver par la plûpart des experiences qui ont été faites. D'ailleurs, l'évacuation de la matiere par une Incision n'est point un mystere. Tous les Chirurgiens savent que les blessures s'enflamment, suppurent, & même qu'elles se gangrenent, dans une mauvaise disposition du corps. La Saignée cause frequemment ces sortes d'accidents. L'Auteur ajoute qu'il a oui parler de quelques accidents très-fâcheux, qui sont arrivez à des personnes du premier rang par l'Inoculation; & qu'il sait de bonne part qu'en d'autres personnes la matiere s'est repandue sur les Os, & les a cariés; & qu'en d'autres elle a causé une fievre étique, qui finira apparemment avec la Consomption.

Voilà le précis de l'Ouvrage de M. *Wagstaffe*. Il a rapporté la plûpart des inconvenients de l'Inoculation: il a entrepris de faire voir qu'elle peut produire differents effets en differents Climats;

mats;

Digitized by Google

mats; qu'elle n'eſt pas conforme à la Raiſon; que les Maximes établies par ceux qui la favoriſent, ſont fauſſes, & leur pratique incertaine; que quelques perſonnes inoculées n'ont pas eu la petite Verole; que d'autres l'ont eue en petite quantité; que d'autres ont eu la plus dangereuſe; & que quelques uns en ſont morts. Il a donné des exemples de diverſes perſonnes, qui ont eu cette maladie d'une maniere naturelle après l'Inoculation; d'où il a conclu que cette pratique ne ſauroit prévenir une ſeconde petite Verole. Il a parlé des fâcheux effets qu'elle peut avoir dans une mauvaiſe diſpoſition du corps. Il a montré qu'elle peut repandre une maladie contagieuſe; & que les Auteurs qui ont traité ce ſujet different entre eux, & ne connoiſſent gueres cette Operation. Toutes ces conſiderations ont convaincu l'Auteur, que l'on doit abandonner l'Inoculation. Elle eſt, dit-il, le fondement de pluſieurs maladies terribles: elle eſt abſolument inutile, puis qu'elle ne prévient pas certainement le retour de la petite Verole: & comme elle peut cauſer une contagion générale; elle repugne au

ſens

ſens commun, les ſuites en ſont très pernicieuſes dans les Villes peuplées & marchandes, & elle tend à detruire la Societé.

L'Auteur ajoute que comme l'Inoculation a éte communément pratiquée ſur les Enfants, ce n'eſt pas une épreuve ſuffiſante, puis que de cent Enfants à peine y en a-t-il un, qui ſoit mort de la petite Verole naturelle dans cette ſaiſon. D'ailleurs, il n'eſt pas néceſſaire d'inoculer tous ceux qui n'ont pas eu cette maladie, puis que nous avons pluſieurs exemples de perſonnes, qui ne l'ont jamais eue pendant leur vie; & qu'il y en a pluſieurs, qui ne l'auront jamais, & qui ſuivant toutes les apparences ne ſauroient la prendre. M. *Nicholſon*, Prevôt de la Compagnie des Apothicaires de Londres, en eſt un exemple remarquable. Il y a près de cinquante ans que cet Apothicaire a ſervi un grand nombre de perſonnes affligées de la petite Verole, ſans avoir été attaqué de cette maladie.

M. *Wagſtaffe* déclare qu'il ſe fera un vrai plaiſir d'approuver l'Inoculation, lors qu'elle repondra aux éloges que

Digitized by Google

que les Inoculateurs en ont fait. Il n'y a aucun Medecin, dit-il, qui voulût visiter les personnes affligées de la plus dangereuse petite Verole coherente, s'il n'y étoit obligé par sa profession; car, quoi que cette maladie soit géneralement aussi mortelle que la Peste, on lui fait souvent un crime de ce qu'il ne peut pas opperer un miracle, & arrêter le cours de la Providence.

COMME le Postcrit de l'Auteur n'est pas moins curieux que le Discours dont nous venons de rendre compte, je ne dois pas negliger d'en parler amplement. Il contient des Extraits de trois Lettres écrites à M. *Alexandre Stuart*, Docteur en Medecine, par M. *Guillaume Douglass*, un des plus fameux Medecins de *Boston* dans la Nouvelle Angleterre. M. *Wagstaffe* dit que „ quelques Reve-„ rends Theologiens de ce Païs-là; „ après avoir lu l'Article de l'Inocu-„ lation dans les *Memoires Philosophi-„ ques* de la Societé Royale, s'avise-„ rent de la mettre en pratique, non „ seulement malgré les Medecins, „ mais encore malgré la défense des

Magis-

„ Magiſtrats. „ Si les Theologiens entreprenoient d'empieter ſur la profeſſion des Medecins, ils feroient un terrible ravage parmi les malades. Les Theologiens de Londres ne ſe ſont point déclarez en faveur de l'Inoculation. Au contraire, il y en a un, qui a prêché contre cette Pratique. Je remarquerai ici par occaſion que l'Epiſcopat n'eſt point établi dans la Nouvelle Angleterre.

*Extrait de la premiere Lettre, datée du* 20 *Decembre* 1721.

DANS les premieres épreuves, *dit l'Auteur de cette Lettre*, la Fievre du Fils de B—n, & du vieux M. M—b, étonna les Inoculateurs; mais ces gens-là, malgré la défenſe des Magiſtrats, & la déclaration des Medecins, firent une ſeconde experience ſur un petit nombre de perſonnes avec un aſſez bon ſuccès. Enfin, pluſieurs Inoculez ſouffrirent beaucoup. Madame D—l mourut. Alors les Inoculateurs dirent que la contagion étoit ſi générale, qu'il paroiſſoit vraiſemblable que tous les Inoculez avoient pris la petite

te Verole naturellement. Ils ajouterent que si l'éruption étoit plus grande dans la Nouvelle Angleterre, qu'au Levant, cela venoit de la difference du Climat. Ils discontinuerent l'Operation pendant quelque tems; mais de peur qu'on ne crût qu'ils l'avoient abbandonnée, comme une pratique dangereuse, ils la recommencerent, & ils inoculerent d'autres personnes; ce qui réüssit assez bien durant quelques jours. Peu après, divers Inoculez moururent, & plusieurs souffrirent beaucoup. Alors les Inoculateurs dirent que l'hiver n'étoit pas un temps convenable, quoi que ce soit la seule saison que leurs Auteurs recommandent. C'est ainsi que l'Inoculation a été pratiquée sur deux cents Sujets, ou environ, avec un different succès, depuis le mois de Juin jusqu'à present.

Messieurs *Timoni* & *Pylarini* ne s'accordent point en certaines choses. Le premier dit que l'Inoculation vient de l'Asie; & l'autre, qu'elle vient de la Grece. M. *Timoni* dit qu'elle a été pratiquée environ quarante ans parmi les Turcs & autres personnes à Constan-



Digitized by Google

tantinople. M. *Pylarini* dit que les Turcs ne l'ont point admise, parce qu'elle repugne à leur Doctrine touchant la Prédestination. L'on croiroit que ces Auteurs ne connoissoient gueres par eux-mêmes l'Operation dont il s'agit ici, sur tout, si on fait attention à ces paroles de M. *Pylarini* : *Quamvis de omnibus, ut ingenue fatear, oculatus testis esse non possum* : il veut dire toutes les circonstances de l'Inoculation. Après avoir consideré tout ce qu'ils en disent, on verra que nous la connoissons beaucoup mieux que ces deux Medecins. L'Inoculatrice dit que *le Pus de la petite Verole artificielle est inefficace dans l'Inoculation*. M. *Pylarini* conjecture ( car il n'en a point fait l'experience ) qu'il sera plus favorable & plus efficace ; mais nous savons qu'il a été nuisible. Ce même Medecin defend l'usage de la viande & du vin pendant quarante jours, parce que quelques personnes, qui n'ont pas suivi cette regle, ont couru grand risque par une nouvelle éruption. M. *Timoni* dit qu'aucun de ceux qui ont bu du vin & mangé de la viande n'est mort de

la

Digitized by Google

la petite Verole. Dans un autre endroit il parle de deux enfants inoculez qui moururent; mais il dit que ce fut d'une Cacochymie. Nous ſavons par une triſte experience que pluſieurs perſonnes inoculées ſont mortes. Le même Medecin aſſure ſans exception que les Inoculez n'ont que de legers Symptômes; mais il dit ailleurs, que de cinquante perſonnes qui ſubirent cette épreuve à peu près dans le même tems, il y en eut quatre, qui eurent des ſymptômes plus fâcheux, & dont la petite Verole approchoit de la coherente.

Nos Inoculateurs dirent d'abord que l'Inoculation n'étoit point contagieuſe; qu'elle ne donnoit qu'une petite quantité de puſtules; qu'elle ne cauſoit jamais la mort; que les ſuites n'en étoient jamais facheuſes; & qu'elle prévenoit infailliblement le retour de la même maladie. Mais l'experience nous apprit bientôt que cette pratique étoit contagieuſe. Pluſieurs perſonnes moururent de cette contagion. Alors les Theologiens abbandonnerent cet Article, mais ils continuerent de ſoutenir les autres, juſqu'à ce qu'ils vi-



Digitized by Google

rent quelques personnes inoculées, qui avoient un nombre prodigieux de pustules. Ils attribuerent cet accident à la difference du Climat: ils ajouterent qu'ils n'étoient encore que des Novices dans l'Art de l'Inoculation. Nous esperons, (dit le Docteur M—) d'être plus experts dans peu de temps: mais personne n'est mort de cette experience depuis quarante ans. Alors Madame D—l en mourut, outre plusieurs autres personnes qui moururent, lors que la maladie étoit universelle, & au plus haut point; car les Inoculateurs reconnoissent que l'on inocula plusieurs personnes, sans en rien dire, à cause de la clameur du peuple. Quelques Inoculateurs dirent que Madame D—l avoit pris la contagion à la maniere ordinaire, quoi que ce fût une femme très précautionnée, & que l'on eût fait l'Operation dans toutes les formes. D'autres dirent qu'elle étoit morte de la passion hysterique, sans considerer que cette maladie n'est pas mortelle. Il y a eu plus de méchanceté que d'ignorance d'en imposer ainsi au Public; car ils savent certainement que la plûpart des Agonisants ont des con-

convulsions & des fremissemens qu'on nomme les trances de la mort. Ils ne disent rien des femmes enceintes, qui sont mortes sous l'Operation, comme s'il n'y avoit point de mal à causer un avortement.

Enfin, lors que la petite Verole naturelle commença à diminuer, il ne fut plus possible de cacher les noms de diverses personnes, qui moururent sous l'Operation. Alors les Inoculateurs dirent que l'hiver n'étoit pas une Saison favorable; & l'un d'entre eux s'exprima de la maniere suivante. *Je ne ferai point difficulté de dire que quelques personnes inoculées peuvent échouer, parce que Dieu veut que nous dépendions de lui dans l'usage des moyens; & si un homme meurt sous cette Operation, il meurt dans l'usage des moyens.*

Jusqu'ici nous avons rapporté ce qu'il y a de plus curieux dans la Rélation de M. *Douglass*. Il la termine par diverses reflexions. Les Empoisonneurs, dit-il, & ceux qui repandent la contagion, meritent la mort suivant les Loix de l'Angleterre. Si quelqu'un inoculoit une personne d'un temperament si foible, que le moin-

dre mal pourroit lui être funeste; & si elle ne souffroit que la dixiéme partie de ce qu'ont souffert diverses personnes sur lesquelles on a fait cette Operation; la mort en seroit une suite inévitable, & l'Inoculateur devroit passer pour un homme coupable d'empoisonnement. Supposé que de cent personnes inoculées il n'en mourût qu'une, tous les Operateurs ont besoin d'un Acte de Parlement, qui les exempte de la peine denoncée contre les empoisonneurs, & contre ceux qui repandent la contagion.

Voici (continue l'Auteur) ce que nous avons appris par une experience de cinq ou six mois.

1. On peut quelque fois communiquer la petite Verole par l'Inoculation. Elle ne produit pas toûjours cet effet; car il y a des personnes, qui ont été inoculées plus d'une fois, avant qu'elle operât; & plusieurs n'ont eu qu'une espece d'éruption, sans avoir la veritable petite Verole.

2. Cette maladie, causée par l'Inoculation, est souvent plus favorable, & moins dangereuse, que la petite Verole naturelle.

3.

Digitized by Google

3. Parmi les Personnes inoculées, il n'y en a aucune, pendant l'espace de cinq ou six mois, qui ait eu la petite Verole d'une maniere naturelle, autant que nous pouvons le savoir; car les Inoculateurs tâchent, par des mensonges & par des Equivoques, de nous cacher tout ce qui leur est desavantageux.

*Extrait de la seconde Lettre, datée du* 15. *Fevrier* 1722.

AUSSITOT que les Magistrats sçurent que l'on avoit entrepris de pratiquer l'Inoculation, ils assemblerent tous les Medecins, qui se déclarerent d'un commun accord contre cette Operation, jusqu'à ce qu'on en fût mieux instruit. Les Magistrats en défendirent l'usage publiquement; mais à l'instigation de cet Homme, & de ses complices, on continua l'Inoculation, malgré la défense des Magistrats, & la déclaration des Medecins.

Nous savons que cette experience a causé la mort de diverses personnes, & que plusieurs en ont beaucoup souf-

fert. On a inoculé deux ou trois cens personnes.

Depuis la derniere Lettre que j'ai eu l'honneur de vous écrire, la petite Verole n'a fait presque aucun progrès à la Campagne. Nos Gazettes nous disent que dans quelques Villes elle a cessé entierement, & qu'elle a fort diminué en d'autres Lieux. Il n'y a que des Fous, qui ayent pu conseiller l'Inoculation, dans la saison la plus rigoureuse, aux personnes qui vraisemblablement n'auront jamais la petite Verole. Quelques centaines de personnes ne l'ont point euë dans cette Ville; & il est probable que le nombre en seroit beaucoup plus grand, comme on le vit il y a dix-neuf ans, si l'Inoculation n'avoit pas rendu la contagion fort universelle. Pendant la derniere petite Verole, il ne mourut que quatre-vingt personnes au mois de Decembre, qui fut très-rude, & le plus mortel. Mais à present il en est mort plus de quatre cent au mois d'Octobre: ce nombre surpasse celui de tous ceux qui moururent de la même maladie, il y a dix-neuf ans. Durant les derniers mois de Septembre,

d'Octobre,

d'Octobre, & de Decembre, où l'Inoculation étoit en vogue, la Ville fut un vrai Hopital, & nous enterrames sept-cents-soixante personnes. La derniere petite Verole se repandit peu-à-peu dans l'espace de dix ou douze mois; & une infinité de personnes l'évitérent. Mais aujourd'hui l'Inoculation a causé un desordre effroyable; & en cinq ou six mois peu de personnes ont échapé à la faveur de la petite Verole.

*Extrait de la troisiéme Lettre datée du 27 Avril 1722.*

L'INOCULATION n'est plus en vogue dans cette Ville; & elle y est beaucoup moins estimée qu'auparavant. La Chambre Basse a passé un Bil pour supprimer cette pratique sous des peines rigoureuses; mais notre Gouverneur & le Conseil n'ont pas voulu le confirmer, jusqu'à ce que l'on sache de quelle maniere cette Operation a été reçue en Angleterre.

J'ai dessein de vous envoyer bientôt une ample Rélation du succès de l'In-

Digitized by Google

l'Inoculation de la petite Verole dans cette Ville. Je ne vous en parlerai aujourd'hui qu'en général.

Cette pratique n'a pas répondu aux éloges que les Medecins du Levant en ont fait. Quelques personnes ont été inoculées plus d'une fois, avant que l'opération réüssît. Elle n'a produit aucun effet sur d'autres personnes. Plusieurs n'ont eu qu'un petit nombre d'éruptions seches, qui ont bientôt disparu; & ils auront peut-être la petite verole naturelle à l'avenir. Il y en a qui ont eu une petite Verole distincte & favorable, aussi reguliere que la naturelle; & ils paroissent à present se porter bien. Quelques uns sont morts. D'autres ont eu la petite Verole coherente, & en sont revenus. Quelques femmes ont avorté. Une femme a perdu la vue. Quelques uns ont couru le risque de perdre leurs membres à cause des humeurs qui se déchargeoient dans les Incisions. Quelques-uns ont encore les Incisions couvertes d'une croute seche. D'autres, après être sortis pendant quelques mois, ont infecté leurs voisins par la matiere qui couloit de leurs Incisions.

Tous

Tous les malades, pendant que leurs Incisions jettent de la matiere, ont une mauvaise odeur particuliere à l'Inoculation: ils se plaignent d'un grand mal de tête; & ils sont fort abbatus. On a observé que la petite Verole artificielle change le teint; & ceux qui ont été inoculez, ne paroissent pas si sains que ceux qui ont eu la petite Verole naturelle. Plusieurs personnes qui avoient bonne opinion de cette pratique, ont changé de sentiment; & l'on montre au doigt ceux qui ont été inoculez, comme des gens qui ont quelque chose de singulier.

Voilà la traduction de la plus grande partie des trois Lettres de M. *Douglass*. J'espere que la longueur de cet Article ne déplaira à aucun de mes Lecteurs.

On a repondu au Livre de M. Wagstaffe: nous parlerons amplement de la Réponse dans le Tome suivant.

# ARTICLE VIII.

A short ACCOUNT of the Right Reverend Father in God, THOMAS KEN, D. D. Sometime Lord Bishop of *Bath* and *Wells*. By W. HAWKINS, of the Middle-Temple, Esq. To which is added a small Specimen in order to a publication of his Works at large. London. Printed for *John Wyat*, at the Rose in S. Paul's Church-Yard. M. DCC. XIII.

C'est-à-dire,

LA VIE de M. THOMAS KEN, Evêque de *Bath* & de *Wells*, par M. HAWKINS. (&c.) A Londres. M. DCC. XIII. in 8. pagg. 206.

MONSIEUR *Ken*, Evêque de *Bath* & de *Wells*, est moins connu par ses Ouvrages que par sa Pieté, par son zéle pour l'Eglise Anglicane sous le regne de Jaques Second, & par l'attachement qu'il fit paroitre

roitre pour ce Monarque, lors que le Prince d'Orange parvint à la Couronne; ayant mieux aimé se voir privé de son Evêché, que de reconnoitre l'autorité Royale de ce Prince. Nous allons rendre compte de sa Vie en peu de mots.

THOMAS KEN, le plus jeune de tous ses Freres, nâquit à *Barkhamstead* dans la Province de *Hertford* au mois de Juillet 1637. Il étoit descendu d'une Maison riche & fort ancienne. Il fit ses classes dans le College de *Winchester*; & il y contracta une amitié intime avec M. *François Turner*, qui fut depuis Evêque d'*Ely*. Du College de Winchester M. *Ken* passa au *College Nouveau* à Oxford: il y prit le degré de Bachelier ès Arts en 1661; celui de Maitre ès Arts en 16·4; celui de Bachelier en Theologie en 1678; & celui de Docteur de la même Faculté en 1679.

Vers la fin de l'année 1665; il fut aggregé à la *Societé* de Winchester, où sa vertu & sa pieté brillerent avec un grand éclat. Comme cette Societé avoit été principalement établie pour vivre dans la retraite, & pour

s'attacher à l'étude, M. *Ken* travailla sur tout au bien des Ames, & à la gloire de Dieu. L'Auteur de sa Vie nous dit qu'il écrivoit au devant de toutes ses Lettres & de tous ses Papiers les mots suivants : *Gloire soit à Dieu*. Pour répondre à l'intention du Fondateur de la Societé de Winchester, M. *Ken* prêcha constamment dans l'Eglise de S. Jean proche de cette Ville; & comme il n'y avoit aucun Ministre établi dans cette Eglise pour y prêcher, il l'appelloit sa Cure. Pendant ce temps là, il ramena plusieurs Anabaptistes dans le sein de l'Eglise Anglicane. Et afin qu'il eût plus de temps pour étudier & pour instruire le peuple, il s'accoûtuma à un seul sommeil; de sorte qu'il se levoit souvent à une heure, ou à deux heures du matin, & quelques fois plûtôt. Alors il chantoit une Hymne sur son Luth, avant que s'habiller.

Après avoir été aggregé pendant quelque temps à la Societé de Winchester, l'Evêque de cette Ville le mit au nombre de ses Chapelains domestiques, & lui donna la Cure de *Woodhay* dans la Province de *Hamp*.

Ce

Ce fut environ ce tems-là qu'il publia un *Manuel de Prieres pour l'usage des Ecoliers de Winchester*. Le même Prélat peu après ( en 1669 ) le fit Prebendaire de son Eglise Cathedrale; & pendant qu'il jouïssoit de cette dignité, il eut l'honneur d'être connu du Roi Charles Second.

L'an 1675 ( année de Jubilé ) M. *Ken* fit le Voyage de Rome. Il revint en Angleterre la même année ; & disoit souvent qu'il avoit grand sujet de remercier Dieu de ce qu'il avoit fait ce voyage , puis que par ce moyen il étoit encore plus convaincu qu'auparavant de la pureté de la Réligion Protestante.

Dans la suite , le Roi nomma M. *Ken* pour aller à *Tanger* avec le Lord *Darmouth* ; & lors que M. *Ken* retourna en Angleterre , ce Prince le fit son Chapelain.

Quelque temps après , il fut Chapelain de la Princesse d'Orange en Hollande. Sa pieté & sa prudence lui procurerent l'estime de cette Princesse ; & il temoigna toujours un très-grand respect pour elle.

M. *Ken* étant de retour en Angle-

terre, le Roi Charles en 1684 le nomma de son propre mouvement à l'Evêché de *Bath* & de *Wells*. Ce Prince eut la bonté de l'élever à la dignité Episcopale, quoi que ce Theologien eût refusé peu auparavant de recevoir dans sa Maison une Dame, qui avoit accompagné le Roi à Winchester.

Le Roi étant sur le point de mourir, „ l'Evêque se tint auprès de lui „ du moins pendant trois jours & trois „ nuits, & il lui suggera de temps „ en temps des pensées pieuses. En„ suite, il proposa diverses fois d'ad„ ministrer au Roi le Sacrement. „ Cette proposition ne fut pas abso„ lument rejettée; mais on en differa „ l'execution de temps en temps. En„ fin l'Evêque, & toutes les autres „ personnes qui étoient auprès du Roi, „ furent obligez de se retirer pendant „ une heure & demie. On ne sait „ point par quelle autorité cela se fit. „ On a dit que pendant ce tems-là, „ le Pere *Huddleston* fut admis dans „ la chambre du Roi pour lui admi„ nisnistrer l'Extreme-Onction. „ M. *Hawkins* dit que l'Evêque persuada à ce Prince de faire venir la Reine,

&

& de lui demander pardon de ses intrigues amoureuses.

Lors que le Duc d'York parvint à la Couronne, plusieurs personnes distinguées disoient souvent qu'il n'y avoit aucun Evêque si capable que M. *Ken* de faire beaucoup de bien. „ Il „ mêloit les consolations avec les au„ mones qu'il faisoit. Quand les Pau„ vres lui demandoient la charité, il „ les examinoit pour savoir s'ils avoient „ appris l'Oraison Dominicale & le „ Symbole. Il observoit une igno„ rance si déplorable parmi les Pau„ vres, qu'il craignoit que l'instruction „ ne fût pas d'un grand usage. Mais, „ disoit-il, il faut tâcher de faire en „ sorte que la Génération prochaine „ soit mieux instruite. Pour cet ef„ fet, il érigea plusieurs Ecoles dans „ toutes les grandes Villes de son Dio„ cese, afin que les enfants des Pau„ vres y apprissent à lire, & qu'ils y „ fussent catechisez. Ce fut alors „ qu'il publia une Exposition du Ca„ techisme de l'Eglise.„

Il alloit souvent en Eté dans quelque grande Paroisse, où il prêchoit deux fois; & il y confirmoit & catechisoit

chisoit les enfants. „ Lors qu'il étoit
„ chez lui le Dimanche, il faisoit di-
„ ner avec lui douze Pauvres dans sa
„ Sale; & pendant qu'il nourrissoit
„ leurs corps, il tâchoit de rejouïr
„ leurs Esprits par une conversation
„ agréable, qu'il accompagnoit pres-
„ que toujours de quelque instruction
„ utile. „ Il inspiroit de l'amour
pour la Réligion par ses instructions &
par son exemple. Il déploroit souvent
l'état des Pauvres dans la Ville de
*Wells*, dont le nombre étoit fort grand;
& sa charité le porta à chercher des
expedients pour les soulager. Il se plai-
gnoit de ce que les Artisans *opprimoient
les Pauvres, & ne leur donnoient que
peu de chose pour leur travail, qui les
enrichissoit.*

Après la défaite du Duc de *Mon-
mouth*, il assista quelques centaines de
prisonniers à *Wells*, & pria Dieu a-
vec eux. „ Quoi qu'il eût attaqué
„ l'Eglise Romaine dans plusieurs Ser-
„ mons, on crut que l'on devoit tâ-
„ cher de le faire entrer dans les in-
„ térêts de la Cour; mais ce fut inu-
„ tilement. L'Evêque ayant prêché
„ dans la Chapelle du Roi à *Whitehall*,

„ on fit à ce Prince un faux rapport „ de ſon Sermon. Le Roi envoya „ querir le Prélat, & s'entretint avec „ lui dans ſon Cabinet. L'Evêque „ lui dit que *ſi Sa Majeſtè n'avoit pas „ négligé ſon devoir, & s'il avoit aſ„ ſiſté à ſon Sermon, ſes ennemis n'au„ roient pas eu occaſion de l'accuſer.*

M. *Hawkins* nous apprend que M. *Hooper*, aujourd'hui Evêque de *Bath* & de *Wells*; fit tous ſes efforts à diverſes fois pour perſuader à M. *Ken* de prêter Serment au Roi Guillaume. Mais enfin M. *Ken* repondit: *Je ne doute pas que vous, & pluſieurs autres perſonnes n'ayez prêté le Serment en auſſi bonne conſcience que j'ai refuſé de le faire; & peu s'en eſt falu que je ne me ſois rendu à vos raiſons. Mais je vous ſupplie de ne me plus preſſer ſur cet Article; car ſi vous me perſuadiez de prêter ce ſerment, & ſi dans la ſuite j'avois ſujet de m'en repentir, vous me rendriez l'homme du monde le plus malheureux.*

La charité de ce Prélat étoit ſi grande, qu'ayant reçu ſeize mille écus par un Bail, il donna aux Proteſtans François une partie très-conſiderable de

cette

te ſomme. L'Auteur obſerve que M. *Ken* entendoit la Muſique ; & qu'il a compoſé pluſieurs Pieces en Vers, & un Poëme Epique auquel il paroit avoir mis la derniere main.

Le Prélat rendant du ſang par les urines, ( ce que l'on attribuoit à un ulcere dans les Reins, ) alla à *Briſtol* au commencement de l'année 1710, pour ſe ſervir des Eaux chaudes. Il en partit au mois de Novembre, & ſe rendit à *Leweſton* proche de *Sherborne* dans la Province de *Dorſet*. C'eſt une Maiſon, qui appartient à Madame *Thynne*. L'Evêque y fut ſaiſi d'une Paralyſie : il garda le Lit juſqu'au milieu de Mars. Alors il reſolut d'aller aux Eaux de *Bath*, nonobſtant ſa foibleſſe, & malgré l'avis de ſon Medecin ; car il étoit encore attaqué d'une hydropiſie. S'étant arrêté à *Longe-Leate* un Samedi, il employa la ſoirée à mettre en ordre quelques Papiers. Le lendemain il garda la chambre, & le Lundi il fut allité juſqu'au Lundi ſuivant, 19 Mars 17$\frac{10}{11}$. Ce jour fut le dernier de ſa vie. Il eſt à remarquer que ce Prélat s'étoit extrémement familiariſé avec la

mort ;

mort; car pendant plusieurs années il avoit toujours voyagé avec un Drap mortuaire dans sa Valise. Il s'enveloppa de ce Drap, dès qu'il fut arrivé à *Long-Leate*; & il le fit savoir la veille de sa mort, afin qu'il ne fût point dépouillé. Il fut enterré, comme il le souhaitoit, dans le Cimetiere de la Paroisse la plus voisine, au lever du Soleil, sans aucune pompe ou ceremonie, à l'exception des prieres pour les morts qui se trouvent dans la Liturgie de l'Eglise Anglicane. Voici la déclaration qu'il fit par rapport à sa Religion dans son Testament, peu de temps avant sa derniere maladie. *Pour ce qui est de ma Religion, je meurs dans la Foi Catholique & Apostolique, dont toute l'Eglise faisoit profession avant le Schisme de l'Orient & de l'Occident. Je meurs particulierement dans la Communion de l'Eglise Anglicane, entant qu'elle est exempte des erreurs de la Papauté & des Puritains, & entant qu'elle adhere à la Doctrine de la Croix.* Ces dernieres paroles paroissent obscures; mais on les entendra aisément, si l'on y fait quelque attention.

Nous ne dirons rien de deux Sermons

mons & de quelques Hymnes de M. *Ken*, qui ont été imprimez à la fin de sa Vie.

## ARTICLE IX.

BRITANNIA: or a Chorographical Description of GREAT BRITAIN & IRELAND, together with the adjacent Islands. Written in latin by WILLIAM CAMDEN, Clarenceux, King at Arms, and translated in to English, with Additions and Improvements. The second Edition. Revised, digested, & published with large Additions, by EDMUND GIBSON, D. D. Rector of Lambeth, & now Bishop of LINCOLN, & Dean of His Majesty's Chapel-Royal. London. Printed by *Mary Matthews* for *Awnsham Churchill*, & sold by *William Taylor* in Pater-Noster-Row. M. DCC. XXII.

C'est-à-dire.

DESCRIPTION Chorographique de la GRANDE BRETAGNE,

GNE, de l'IRLANDE, & des Isles voisines, écrite en Latin par GUILLAUME CAMDEN, Roi d'Armes, sous le Titre de *Clarenceux*, traduite en Anglois avec de nouvelles Observations: Seconde Edition, revuë, publiée & fort augmentée par EDMOND GIBSON, Docteur en Théologie, Curé de Lambeth, aujourd'hui Evêque de LINCOLN, & Doyen de la Chapelle de Sa Majesté. A Londres; M, DCC. XXII. Deux grands Volumes in folio, qui contiennent 1526. Colomnes, sans la Préface, la Vie de Camden, la Description générale de la Grande-Bretagne par cet Auteur, (laquelle comprend 268. Colomnes, l'Appendix & l'Index, qui est fort étendu.

IL y a vingt & six ans que ce grand Ouvrage de *Camden* parut en Anglois *. Cette traduction fut faite par diverses personnes; & l'on y ajouta plusieurs Observations. Monsieur l'Evêque de Lincoln nous en donne aujour-

* Cet Ouvrage avoit été traduit autrefois par le Docteur *Philemon Holland*.

Digitized by Google

jourd'hui une seconde Edition beaucoup plus ample que la premiere. Ce savant Prélat a comparé la Version avec l'Original; il espére qu'on la trouvera plus exacte, & plus conforme au génie de la Langue Angloise. Les Additions, qui sont en grand nombre & importantes, ont été inserées dans le corps de l'Ouvrage entre deux crochets; & l'on a eu soin de faire connoitre les Savants, qui ont commumuniqué leurs Découvertes & leurs Observations. Les Cartes Géographiques des Provinces ont été revues & corrigées par des Personnes habiles: elles sont imprimées fort nettement.

On doit témoigner beaucoup de reconnoissance à M. l'Evêque de Lincoln du soin qu'il a eu de nous donner une nouvelle Edition Angloise de l'Ouvrage de Camden si exacte & si complete. On la lira avec plus de plaisir que l'Original. Il seroit à souhaiter que nous euissions une Description Topographique de la France, semblable à celle de la Grande Bretagne. La Vie de Camden sera le Sujet de l'Article suivant.

AR-

# ARTICLE X.

## *La Vie de* GUILLAUME CAMDEN.

GUILLAUME CAMDEN naquit à Londres le 2 Mai 1551. Son pere étoit Peintre *. Sa mere tiroit son origine d'une ancienne maison. A l'âge de douze ans, Camden fut attaqué de la peste, & transporté à Islington, Village situé proche de Londres. Après sa guérison, il fit ses Classes au College de S. Paul dans cette Ville. Ensuite, il alla à Oxford, où il continua ses études avec beaucoup d'Application dans le College de Pembroke. Au bout de trois ans, le Docteur *Thornton*, qui étoit son protecteur,

* Camden donna par son Testament à la Communauté des Peintres de Londres un Bassin, qui valoit seize Livres sterling. Il y fit graver cétte Inscription. *Gul. Camdenus Clarenceux, Filius Sampsonis, Pictoris Londinensis, dono dedit.*

protecteur, ayant obtenu un Canonicat dans l'Eglise *de Christ* à Oxford, il introduisit ce jeune Ecolier dans le College de ce nom, & le fit loger dans sa propre maison. Cambden n'avoit pas alors vingt ans accomplis. Quoi que l'étude des Arts & des Sciences ne permette gueres aux personnes de cet âge de s'interesser dans les controverses de Religion, Cambden ne les ignoroit pas; & cela lui fit manquer un poste avantageux. Les Catholiques-Romains du College *des Morts*, craignant que Camden ne nuisît à leur cause, l'empêcherent d'être aggregé à ce College.

Après avoir passé cinq ans dans l'Université, l'état de ses affaires l'obligea de retourner à Londres en 1571. On a lieu de croire que Camden n'y eut d'abord aucun emploi; car il nous dit lui même qu'après avoir quitté Oxford, il parcourut une partie considerable de l'Angleterre. Ce fut apparemment dans l'intervalle des quatre ou cinq années, qui s'écoulerent entre son départ de l'Université, & sa promotion au College de Westminster. Il avoit naturellement une si grande inclination pour

Digitized by Google

pour l'étude des Antiquitez, que lors même qu'il n'étoit que simple Ecolier, il ne voïoit rien qui eût un air antique, sans y faire beaucoup d'attention. Durant le séjour qu'il fit à Oxford, il emploïoit ses heures de loisir à la même étude. Lors qu'il se vit engagé dans le pénible travail d'instruire la jeunesse, il auroit fort souhaité de renoncer à ses recherches pour s'attacher uniquement à sa profession; mais, pendant les vacances, il ne pouvoit s'empêcher d'aller de côté & d'autre pour découvrir quelque monument de l'Antiquité.

Cette inclination fut encouragée par diverses personnes d'un rang distingué. *Gabriel* & *Geoffroi Goodman*, Docteurs en Theologie, donnerent à Camden des Livres & de l'argent. Le prémier de ces Theologiens lui procura l'emploi de second Régent de l'Ecole * ou du College de Westminster.



* Il y a en Angleterre plusieurs Colleges bien rentez, où l'on enseigne les Langues savantes. Les principaux sont ceux de St. Paul & de la Chartreuse à Londres, & ceux de Westminster, d'Eaton, & de Winchester. On appelle ordi-

On ne doit pas douter que plusieurs personnes n'ayent exhorté Camden à décrire les Antiquitez de la Grande Bretagne; mais cet Ouvrage lui parut si difficile, qu'il n'ôsoit pas l'entreprendre. Il est probable que Camden n'avoit fait alors des Recueils que pour sa propre satisfaction. Dans ce tems-là, *Ortelius* vint en Angleterre, & consulta ce savant homme, pour s'instruire de l'Histoire des Isles Britanniques. Camden, excité par *Ortelius*, & animé par le desir d'être utile à sa patrie, resolut enfin de perfectionner ses Recueils & de les mettre en ordre.

Il s'engagea dans une entreprise très-difficile. La connoissance des Antiquitez étoit alors une Science nouvelle, après la décadence de la Philosophie & de la Théologie Scholastiques. Ce fut en Italie que l'on commença à composer des Descriptions Topographiques, pour rendre la lecture de l'Histoire Romaine plus aisée & plus agréable.

Ces

dinairement ces Colleges des *Ecoles* Les Maîtres de ces Ecoles ont un revenu très-considerable. Après avoir étudié dans ces Colleges, on va à Oxford ou à Cambridge, pour y apprendre les Sciences.

Ces ſortes d'Ouvrages n'étoient pas difficiles dans ce Païs-là. Les reſtes des anciens noms, qui paroiſſent dans les noms modernes, ſuffiſoient en pluſieurs cas pour connoitre les Lieux ; & lors que ce ſecours manquoit, on pouvoit recourir à un grand nombre d'Hiſtoires, qui faiſoient voir la ſituation des lieux fort clairement, & rendoient les recherches Géographiques très faciles. On n'avoit pas un ſi grand avantage à cet égard en France, en Eſpagne, & en Allemagne ; mais comme ces Païs furent ſubjuguez par les Romains, & qu'ils n'étoient pas ſi éloignez de l'Italie que l'Angleterre, les anciens Hiſtoriens les ont décrits avec aſſez d'exactitude. Il n'en eſt pas ainſi de la Grande Bretagne. C'étoit un nouveau Monde pour ces hiſtoriens ; de ſorte que les deſcriptions qu'ils en ont données, ſont confuſes & imparfaites. Il ſemble que l'Itinéraire d'Antonin ſoit le meilleur guide ; mais comme il ne contient que des noms, il n'eſt pas d'un grand ſecours. Cet Itineraire auroit fourni de plus grandes lumieres, s'il avoit été entier. Camden le trouva ſi mutilé par la négligen-

ce ou par l'ignorance des Copistes; qu'il s'apperçut d'abord qu'il faloit le rectifier, avant que de pouvoir continuer son Ouvrage. La plûpart des anciens Livres ont été corrompus de la même maniere, mais particulierement ceux, où les distances sont marquées par des Lettres numerales.

Pour remedier à cet inconvenient, Camden chercha avec beaucoup de soin des Manuscrits ou des exemplaires imprimez de l'Itineraire d'Antonin, de la Géographie de Ptolémée, ou de la Notice de l'Empire. Il pria ses amis d'Angleterre, & dans les Païs étrangers, *Ortelius*, *Merula*, *Swertius*, *Pierre du Puy*, & d'autres Savants, de vouloir bien lui procurer ces Ouvrages. Camden avoit oüi parler de quelques Tables Itineraires, qui se trouvoient dans la Bibliotheque de *Conrad Peutinger* à Augsbourg. On lui envoïa la partie de ces Tables, qui concerne la Grande Bretagne. Dans la suite *Velserus* les publia sous le titre de *Tables de Peutinger*.

Après avoir commencé à marquer la situation des anciennes Villes & des Stations, Camden considera que les

Ro-

Romains n'avoient pas inventé de nouveaux noms pour les Lieux qu'ils avoient conquis, & qu'ils s'étoient contenté d'adoucir les anciens noms, & de leur donner une terminaison Latine ; de sorte que ces noms étoient généralement barbares, ayant une origine Britannique. Il s'apperçut que s'il entendoit la signification des anciens noms, elle pourroit le desabuser sur la situation qu'il donnoit à certains Lieux, ou confirmer son sentiment. Cette considération l'engagea à étudier l'ancienne Langue des Bretons, quoi qu'elle n'eût aucun rapport avec celles qu'il avoit apprises. Mais, il savoit que c'étoit une Langue vivante, & que quelques-uns de ses amis la possédoient parfaitement.

Dès qu'il eut commencé à traiter l'Histoire des Saxons, il fut convaincu que la connoissance de leur Langue lui étoit aussi très nécessaire. Les Saxons ne furent pas si moderez que les Romains. Ceux-ci ne se proposoient dans leurs conquêtes que la gloire & l'aggrandissement de leur Empire. Les Bretons en se soumettant à leur domination, joüissoient de tous

leurs biens, & ménoient une vie tranquille. Au contraire, les Saxons n'eurent en vue que de s'emparer de la Grande Bretagne; & après avoir chassé les Habitants, ils entreprirent d'en abolir la mémoire. Ils changerent les anciens noms des Villes, & introduisirent par tout un nouveau Gouvernement. La plûpart des Lieux en Angleterre ont aujourd'hui des noms Saxons, de sorte que pour écrire la Géographie de ce Païs, il est nécessaire d'entendre la Langue Saxonne, de même que pour faire une description de la Grece, ou de l'Italie, on doit savoir le Grec & le Latin.

Les Bretons se retirerent dans la partie Occidentale de leur Isle: ils empêcherent les Etrangers d'y pénétrer, & conserverent leur Language, qui subsiste encore sans aucun mélange, à l'exception de quelques mots Latins, qui s'y sont glissez par un long commerce avec les Romains. Si les Saxons avoient imité les anciens Bretons, lors que l'Angleterre fut envahie par les Normands, leur Langue seroit encore vivante; & l'on pourroit l'apprendre aisément, comme l'on apprend le Fran-

Digitized by Google

François, l'Espagnol, ou l'Italien. Mais en se soumettant aux Normands, ils perdirent leur Language avec leur liberté. Guillaume le Conquerant ordonna que l'on plaidât toutes les Causes en François; que l'on écrivît tous les Actes publics en cette Langue; & que les Enfants n'apprissent que le Normand. Le Regne d'Edouard le Confesseur avoit en quelque maniere préparé la Nation à ce changement; car les Normands, qui fréquentoient la Cour de ce Prince, firent goûter en Angleterre les coûtumes & le Language de leur Païs. Il n'est donc pas surprenant que sous le Regne de Guillaume I, il y eût si peu * de personnes, qui sussent même lire le Caractere Saxon, & que dans la suite on ait reproché à *Wolstan*, Evêque de Worcester, qu'*il* ‡ *n'entendoit pas le François*.

Après qu'on eût cessé de parler la Langue Saxonne, il ne paroit gueres probable que l'on ait beaucoup estimé les Livres écrits en cette Langue.



* Ingulph. p. 98.

‡ Mat. Par. sub an. 1095.

Digitized by Google

gue. Il eſt vrai qu'il étoit de l'interêt des Moines qu'ils conſervaſſent leurs Chartres ; mais ceux, qui ſe ſaiſirent de leurs Terres, lors que les Monaſteres furent ſupprimez, n'étoient pas moins intereſſez à faire perir ces Titres. Pour y mieux réüſſir, on brûla des Bibliotheques entieres ; & celles, qui échaperent aux flammes, furent envoiées aux Boutiques des Artiſans. On peut voir ſur cela le premier Tome de la *Bibliotheque Angloiſe* à la page 160.

Camden fut donc obligé d'apprendre une Langue morte depuis plus de quatre cents ans, & de tirer de la pouſſiere les Livres écrits en cette Langue. D'ailleurs, ces Livres étoient devenus extrémement rares. Les Hiſtoires d'Angleterre, qui étoient abſolument néceſſaires à Camden, ne ſe trouvoient pas dans un meilleur état, quand on ſupprima les Monaſteres.

Après que Camden eût fixé le Texte de l'Itineraire d'Antonin, qu'il eût appris la Langue des anciens Bretons & la Saxonne, qu'il eût étudié les Hiſtoires d'Angleterre, & voyagé dans pluſieurs Provinces du Royaume, il

pré-

Digitized by Google

prépara son Ouvrage pour la Presse. Cet Ouvrage parut à Londres en 1587. Le Public le reçut avec de grands applaudissements. On l'imprima dans la même Vi le, trois fois en quatre ans. Il s'en fit deux Editions en Allemagne, ( dont l'une est de Francfort 1590,) & une autre à Londres en 1594.

La plûpart de ces Editions furent corrigées & augmentées par l'Auteur. Après celle de 1594, il resolut d'en donner une autre plus ample. Dans cette vue, il fit le voyage de Salisbury & de Wells, & revint à Londres par Oxford. Deux ans après, il alla jusqu'à Carlisle, accompagné du savant Chevalier Robert Cotton, avec lequel il avoit lié une étroite amitié. Camden fut inrerrompu dans le dessein qu'il avoit formé de publier une nouvelle Edition de son Ouvrage. Voici quelle fut la cause de cette interruption.

L'an 1597, la Reine Elisabeth donna à Camden l'Office de Roi d'Armes, sous le titre de *Clarenceux*. Un Heraut, nommé *Brooke*, qui prétendoit à cet emploi, fâché de l'avoir manqué, resolut de s'en vanger. Camden

den avoit inferé à la fin de sa Description de chaque Province l'Histoire des Comtes, qui en avoient porté le nom. Brooke entreprit de faire voir des fautes dans cette Histoire. Il publia en 1599 un Livre intulé: *Découverte de certaines Erreurs, qui se trouvent dans la fameuse* Britannia, &c. L'année suivante, Camden réimprima son Ouvrage, & y ajouta une savante Apologie.

Le même Adversaire accusa Camden d'avoir tiré des Manuscrits de *Glover* & de *Leland* tous les materiaux de sa Description de la Grande Bretagne. Glover étoit un Heraut très-habile dans sa profession: il mourut en 1588, & laissa une masse confuse de Recueils, qui furent communiquez à Camden. Notre Auteur dit que l'on peut aisément savoir quel usage Camden fit de ces Manuscrits, si on les compare avec son Livre: on les trouve dans les Archives du College des Herauts. L'Auteur ajoute que s'ils avoient été aussi utiles à Camden que son Adversaire le prétendoit, on ne pouvoit pas raisonnablement le taxer d'ingratitude ou d'injustice, puis qu'il

a parlé de *Glover* avec éloge, dans son Apologie contre *Brooke*, p. 6. & dans la description de la Province de *Bark*, (col. 155 de cette nouvelle Edition.) Je ne sai point de quelle maniere Camden s'est exprimé dans son Apologie; & je trouve seulement dans l'autre citation, & dans un autre endroit (col. 768.) qu'il appelle *Glover* un grand Généalogiste. Si Camden s'étoit servi avantageusement des Manuscrits de ce Heraut, il auroit dû le déclarer; & s'ils ne lui ont été d'aucun usage, ou s'il n'en a tiré que peu d'utilité, il devoit aussi en avertir le Public, afin qu'on ne s'imaginât pas qu'il avoit beaucoup profité de ces Manuscrits. Dans un tel cas, un Auteur ne doit jamais donner lieu à l'accusation dont il s'agit ici, ni par un Pillage formel, ni par un silence, qui peut faire naitre des soupçons.

Je passe à l'autre accusation, qui concerne les Manuscrits de *Leland*. Cet Ecclesiastique * est le prémier Antiquaire que l'on ait vu dans ce Païs. L'an 1533, il eut une commission du



* Il étoit Curé de *Poppeling*.

Roi Henry VIII, pour visiter les Bibliotheques des Eglises Cathedrales, des Abbayes, des Prieurez, des Colleges, &c. Après avoir fait de grands Reçueils, il s'établit à Londres dans le dessein d'y composer divers Ouvrages. Voici la Liste de ses projets literaires, laquelle il presenta au Roi, sous le titre d'*Etrennes*. Description de la Grande Bretagne sous l'Empire des Romains. Description & Histoire de chaque Province, en soixante Livres. Description des Isles Britanniques, en six Livres. Traité de la Noblesse de la Grande Bretagne, en trois Livres. L'année suivante, après avoir presenté cette Liste, Leland perdit l'esprit: on croit communément que ce fut par la crainte de ne pouvoir pas accomplir ses promesses. Il mourut dans cet état, & laissa ses Papiers en confusion. La plûpart de ses Manuscrits sont aujourd-hui dans la Bibliotheque publique d'Oxford, comme je l'ai dit ailleurs. * Camden reconnoit en divers endroits qu'il s'est servi de l'*Itineraire* de Jean Le-

* Dans le septiéme Tome de ces *Mémoires* à la page 105.

Digitized by Google

Leland. Cet Itineraire a été imprimé depuis quelques années; & la publication de cet Ouvrage est la meilleure Apologie que l'on puisse faire pour Camden. L'Auteur ajoute que Camden avoit un grand fonds de savoir, lors qu'il entreprit son Ouvrage; qu'il avoit vu la plus grande partie du Royaume; qu'il avoit consulté les Bibliotheques & les Archives; & qu'il avoit été assisté par les Savants d'Angleterre & des Païs étrangers.

L'an 1607, Camden mit la derniere main à son Ouvrage. Les Savants l'appellerent le *Varron*, le *Strabon*, & le *Pausanias* de la Grande Bretagne. Son Livre ne fut plus critiqué. Il est vrai que le Chevalier *Simonds d'Ewes* * le menaça de faire des remarques sur ce Livre, où il disoit avoir trouvé des fautes à chaque page; mais ce ne fut qu'une simple menace.

Parlons maintenant des autres Ouvrage de Camden. Le Docteur *Edouard Grant*, premier Régent du College de Westminster, avoit composé une Grammaire Greque pour l'u-



* Lettre à *Usserius.*

Digitized by Google

ſage de cette Ecole. Camden, ayant obſervé par une longue expérience, que cette Grammaire étoit défectueuſe à divers égards, en compoſa une autre, que l'on a enſeignée depuis ce temps-là dans la plûpart des Ecoles d'Angleterre.

Après la fatigue de l'Ecole, Camden ſe délaſſoit en examinant les Tombeaux des Rois, des Reines, & de la Nobleſſe d'Angleterre, dans l'Egliſe de Weſtminſter. Il en publia une Deſcription l'an 1600, avec l'Hiſtoire de la Fondation de cette Egliſe.

En ſuite, il donna au Public un Volume d'Hiſtoriens Anglois, qui a eté imprimé à Francfort en 1602 & 1603. Quelques-unes de ces Hiſtoires n'avoient jamais paru; & les autres furent imprimées plus correctement.

L'année ſuivante, Camden mit au jour un Livre in-4 qui contenoit de nouvelles Obſervations, touchant la Grande Bretagne & ſes Habitants.

L'an 1607, il publia par ordre du Roi l'Hiſtoire des Procedures contre les Auteurs de la Conſpiration des Poudres.

Il

Il commença à travailler aux *Annales de là Reine Elisabeth* l'an 1597, & il en composa la prémiére Partie, qui finissoit à l'année 1589. Cet Ouvrage fut très-bien reçu du Public. Mais Camden ayant été censuré à cause de ce qu'il avoit dit touchant l'Affaire de Marie, Reine d'Ecosse, & ayant déplu à quelques personnes, qui croïoient qu'il avoit parlé trop librement de leurs Ancêtres, il resolut de ne point imprimer la seconde partie pendant sa vie. Elle fut achevée en 1617: il en envoia une copie à Pierre du Puy *, & il retint l'Original, qui est aujourdhui dans la Bibliotheque du Roi. Cette seconde Partie ne parut que l'an 1625.

Après la mort d'Elizabeth, Camden eut soin d'inserer dans un Journal les évenements remarquables du Regne de Jaques I. Ce Journal a été publié avec ses Lettres.

Notre Auteur parle en suite des divers emplois de Camden. L'an 1575, il fut fait second Régent du College de

* M. Burnet dit que Camden envoia cette Copie à M. de Thou. *Réponse à Varillas.*

de Westminster, & il succéda au prémier Régent en 1593. On lui avoit donné auparavant une Prébende dans l'Eglise de Salisbury. Il ne quitta son College, que lors qu'il eut l'Office de Roi d'Armes.

Camden entretenoit commerce Epistolaire dans les Païs étrangers avec Gruter, Peiresc, Jaques Auguste de Thou, qu'il appelle *le Prince des Historiens modernes*, Hotoman, François Pithou, & Pierre du Puy. Il legua vingt Ecus à Gruter, pour acheter une Bague, qui devoit être un monument de l'amitié qu'il avoit pour lui.

Il est certain, dit notre Auteur, que si M. de Thou avoit suivi le conseil de Camden, il auroit moins déplu à la Cour d'Angleterre par cette partie de son Histoire qui regarde la Reine d'Ecosse. Ce Magistrat avoit consulté Camden sur cette matiere.

A l'âge de soixante ans, Camden se retira dans une Maison de Campagne, à dix milles de Londres: il y passa le reste de ses jours, & y composa la plus grande partie des Annales d'Elizabeth.

Deux ans avant sa mort, il fonda

une

une Chaire de Professeur en Histoire dans l'Université d'Oxford. *Degory Whear*, connu par sa Methode pour apprendre l'Histoire, fut le prémier, qui remplit cette Chaire.

Quoique Camden ait vêcu & qu'il soit mort dans le sein de l'Eglise Anglicane, un Auteur * Catholique-Romain a eu la hardiesse de dire que ce savant Antiquaire étoit un Hypocrite, qui cachoit sa Réligion par un interêt mondain. On trouve ici des preuves de la fausseté de cette accusation. Camden mourut le 9 Novembre 1623, dans sa soixante-treiziéme † année. Il fut enterré dans l'Eglise de Westminster avec beaucoup de pompe, proche du savant *Isaac Casaubon*, & vis-à-vis du Tombeau de *Chaucer*, Poëte célébre. Il donna au College des Herauts tous ses Livres de Blason, & au Chevalier Cotton tous les autres, tant imprimez que manuscrits. Mais, après qu'on eût fondé une nouvelle Bi-

* Analect. de rebus Catholic. in Hibernia.

† Il est à remarquer qu'il y a une erreur dans son Epitaphe; car elle porte qu'il est mort à l'âge de 74 ans,

Digitized by Google

Bibliothèque dans l'Eglise de Westminster, les Livres imprimez de Camden y furent transportez par le moyen du Docteur *Jean Williams*, Garde des Sceaux, Evêque de Lincoln, & Doyen de cette Eglise, en vertu d'une expression du Testament, laquelle étoit susceptible d'un double sens.

Voilà le Précis de la Vie de Camden, que l'on a mise au devant de l'Ouvrage, dont nous avons parlé dans l'Article précédent.

## ARTICLE XII.

Premier EXTRAIT du trente-deuxiéme Volume des MEMOIRES PHILOSOPHIQUES de la SOCIETÉ ROYALE.

JE dois faire savoir aux Lecteurs que l'on a commencé à publier le *trente-deuxiéme* Volume des Memoires de la Societé Royale, quoi que l'impression du *trente-uniéme* ne soit pas encore finie. Nous rendrons compte des divers Caïers de ces deux Volumes, à mesure qu'ils paroitront. On a

vu le premier Extrait du trente-unieme Volume ci-dessus à la page 1. Voici le premier Extrait du trente-deuxiéme.

## JANVIER, FEVRIER, & MARS, 1722. No. 370.

I. *Détermination de la Longitude de* Buenos Aires *sur une Observation que le Pere* Feuillée *y a faite. Par* Edmond Halley, *Docteur ès Loix, Astronome du Roi, & Membre de la Societé Royale.*

MONSIEUR *Halley* nous dit qu'il s'est attaché, lors que l'occasion s'en est presentée, à recueillir des Observations astronomiques, qui pussent servir à déterminer les Longitudes des Lieux sur les Côtes de la Mer, pour connoitre, aussi exactement qu'il est possible, la veritable figure de la Terre, sans quoi la Géographie des Païs interieurs doit être nécessairement fort imparfaite. Les Mémoires de l'*Academie Royale des Sciences* nous fournissent plusieurs Observations de cette nature; & l'on y trouve entre autres une Observa-

tion

tion faite à *Buenos Aires* sur la Riviere de la Plata, dans l'Amerique meridionale, par le Pere *Feuillée* dans son Voyage du Perou. Il est dit dans les Mémoires de cette Academie pour l'année 1711, qu'il observa dans ce Lieu-là, le 19 Août 1708, l'immersion d'une Etoile derriere le bord obscur de la Lune, savoir l'Etoile marquée λ par *Bayer*, au pied méridional de la *Vierge*. Monsieur Halley souhaitant de savoir quelle Longitude on pourroit déduire de cette Observation, trouva bientôt qu'il y avoit une faute à l'égard du Jour & de l'Etoile; car l'Etoile λ étoit alors presque à 3 degrez du *Scorpion*, & la Lune ne devoit y être que le lendemain, Lundi 20 Août: & comme la Latitude de cette Etoile étoit d'environ un demi degré au Nord, la Lune dans cette Longitude d'environ 3 degrez plus meridionale que l'Etoile, & par conséquent il s'en faudroit beaucoup qu'elle ne pût l'éclipser; car le Nœud descendant étoit alors au commemcement de la *Balance*. Notre Auteur en couclut donc que le Pere Feuillée a vu une autre Etoile éclipsée par la Lune. Le Jour étoit

étoit certainement le 20, & non pas le 19 d'Août, comme cela paroit évidemment par le Lieu de la Lune. Pour ce qui est de l'Etoile, on ne la voit ni dans le Catalogue de *Tycho Brahé*, ni même dans celui de M. *Flamsteed*, qui est plus ample. Mais, M. Halley en parcourant le Catalogue de *Hevelius*, y trouva une Etoile dont la situation s'accordoit bien avec l'Observation du Pere Feuillée, & qui est sans doute l'Etoile qu'il a vu éclipsée par la Lune. Le Lieu que *Hevelius* lui donne, admettant la précession de l'Equinoxe, étoit alors 10 56′¼ du Scorpion & 2°. 51′¼ de Latitude meridionale. Il restoit donc à M. Halley de s'assurer du Lieu de cette Etoile. Pour cet effet, le 21 & le 24 Decembre 1721, il fit des Observations par le moyen des Etoiles adjacentes, qui le convainquirent que le Lieu de cette Etoile, laquelle est de la 5me. grandeur, étoit alors 10. 58′ 40″ du Scorpion, & 2° 54′⅓ de Latitude meridionale, ayant plus de 2′ de Lougitude, & plus de 3′ de Latitude, que *Hevelius* ne lui en donne. Le temps de l'Eclipse à *Buenos Aires* étoit précisément 7h 5′ 38″, & la Latitude mé-

méridionale de ce Lieu-là eſt 34° 35′. D'où il s'enſuit que la hauteur de la Lune étoit alors 42° 48′, l'Angle parallactique 76° 38′, & la Parallaxe de Longitude 40′ 11″ à l'Oueſt & de Latitude 9′ 33′ au Nord. De ſorte que le Lieu obſervé de la Lune, corrigé par la Parallaxe, étoit 2° 28′ 4′ du Scorpion, & 2° 52′½ de Latitude meridionale. On trouvera par le calcul que la Lune arriva dans ce lieu-là le 9/20 Août à 10ʰ 57′ 36″, temps apparent à Londres. Mais à *Buenos Aires* ce fut à 7ʰ 5′ 30″. La difference de Longitude, qui reſulte de cette Obſervation, eſt donc entre *Buenos Aires* & Londres 3ʰ 52′, ou 58 degrez.

*II. Deſcription d'une Machine pour élever l'Eau par le moyen du vif Argent, inventée par feu M.* Joſué Haskins, *& portée à un plus grand degré de perfection par* J. T. Deſaguliers, *Docteur és Loix, & Membre de la Societé Royale.*

On ne ſauroit entendre cet Article ſans les Figures, qui l'accompagnent.

III.

II. *Fragment d'une Lettre de M.* Pierre Derante, *Chirurgien de* Waterford, *à M.* Jean Douglaſs, *Chirurgien, & Membre de la Societé Royale, touchant la ſeparation de l'Omoplate & de la tête de l'Os de l'épaule, en ſuite d'une Gangrene.*

LE 5 Novembre 1713, *Jean Fletcher*, appartenant au Navire nommé le Neptune de *Leverpool*, eut une fracture compliquée au Bras gauche. Il fut d'abord panſé par le Chirurgien du Vaiſſeau avec les aſtringents & le bandage ordinaires. Monſieur *Derante* fût appellé environ cinq ou ſix jours après, pour voir cet homme: Le Chirurgien lui dit que le malade étoit en bon état, parce qu'il ne ſentoit aucune douleur. Monſieur Derante le pria de lever l'appareil. Il trouva le bras noir & inſenſible depuis les doigts juſqu'à l'épaule; & il conſeilla de l'extirper ſur le champ: mais, l'autre Chirurgien s'y oppoſa. Monſieur Derante y fit de profondes ſacrifications en divers endroits, & enſuite il appliqua un appareil convenable. Le lendemain,

main, le Vaisseau ayant fait voile, ce pauvre homme fut envoyé à *Waterland*, & mis entre les mains de M. Derante. Celui-ci, dès qu'il eût preparé l'appareil, fit l'amputation aussi haut qu'il fut possible, en presence de M. *Renet* Medecin, & de M. *Carr* Apothicaire: ensuite il cauterisa le moignon, qui étoit entierement gangrené jusqu'à l'*Acromion*. Le lendemain il s'apperçut que la gangrene se repandoit vers l'angle inferieur de l'Omoplate. Alors il frota les bords de la partie gangrenée avec des sondes à charpie trempées dans une solution de vif argent & d'eau forte: ce qui répondit parfaitement à son intention; car, la gangrene ne se repandit pas plus avant. Dans le pansement suivant, il scarifia & cauterisa toute la partie gangrenée, & il la pansa selon les regles de l'Art. Il continua cette pratique pendant dix-sept ou dix-huit jours. Alors les escarres commencerent à tomber. Quelque temps après, l'Omoplate commença à se separer de l'Os de l'épaule & de la Clavicule, & enfin elle se detacha toute entiere. Monsieur Derante se trouva embarrassé par rapport au moi-

moignon de l'Os de l'épaule, qui adheroit encore au Muſcle pectoral & au grand Dorſal; mais il ſe ſepara auſſi en peu de temps, ſans aucune hemorrhagie. Notre Auteur fut enſuite obligé de retrancher une partie de la Clavicule, avant que de pouvoir cicatriſer la playe: elle ſe cicatriſa bien-tôt après. Monſieur Derante conſerve encore chez lui l'Omoplate, & la tête de l'Os de l'épaule; & il dit qu'il les fait voir à pluſieurs Medecins & Chirurgiens. Toute la Ville de Waterford eſt temoin de ce Fait. La Lettre dont nous venons de rendre compte, eſt datée de cette Ville, au mois de Janvier 172½.

*IV. Hydatidum ingenti copiâ in Abdomine repertorum Hiſtoria. Communicavit cum Societate Regia* Johannes Thorpe, *M. D. S. R. S.*

CET Article eſt une Lettre écrite de Paris au mois de Janvier 1722 par M. *Barthelemi Anhorn de Hartuiſs.*

Au mois d'Août 1721, un Cocher de Monſieur le Baron *de Penterrider*, âgé de cinquante-huit ans, ayant le ventre extrémement enflé, s'addreſſa à l'Auteur de cette Lettre pour implorer ſon ſecours. Il étoit robuſte; il

avoit bon appetit ; il ne beuvoit ni trop de vin, ni trop de liqueurs ſpiritueuſes ; ſes urines étoient bien conditionnées, & ſortoient aiſément ; il n'avoit aucune enflure aux pieds ; ſa reſpiration étoit libre ; & ſon ventre qui avoit commencé à s'enfler au mois de Juin, groſſiſſoit tous les jours. Monſieur *Anhorn* lui preſcrivit quelques remedes.

Cet homme dans la ſuite eut recours aux Empiriques, qui l'abbandonnerent, après lui avoir donné de grandes eſperances. On fut donc obligé d'employer la Paracenteſe : elle lui fut adminiſtrée le 14 Janvier par M. *Anel*, Chirurgien d'une grande experience. Comme il ne ſortit rien par la cannule, on fit une incifion avec une lancette. Alors on vit ſortir une matiere griſâtre, plus épaiſſe que la glaire d'un œuf, avec une grande quantité de petits corps blancs, ronds, triangulaires, & d'autres figures, & gros comme des noiſettes. Le lendemain ayant obſervé que l'inciſion n'étoit pas encore aſſez grande pour donner paſſage au reſte de la matiere, on l'aggrandit avec une lancette, & il en ſortit un grand nombre d'autres corps



Digitized by Google

plus gros que des œufs de pigeon, avec une nouvelle matiere épaisse, & une grosse masse blanche. Tous ces petits corps contenoient une liqueur blanche, semblable au chyle. Ils étoient au nombre de sept à huit mille.

Le jour que cette Lettre fut écrite, & qui étoit le seiziéme après l'operation, le Malade se trouvoit en fort bon état. L'Auteur prie les savants Medecins de vouloir bien examiner ce Phénomene, & lui communiquer leurs pensées sur cela.

*V. Experiences sur la Bile des Pestiferez, & sur celle de personnes mortes d'autres maladies, par le savant & curieux M.* Deidier, *Docteur & Professeur en Medecine de la Faculté de Montpellier. Communiquées par M.* Woodward, *Docteur en Médecine, Professeur de cette Science dans le College de* Gresham, *& Membre de la Societé Royale.*

*VI. Relation de la maniere dont on greffe la petite verole dans la* Nouvelle Angleterre. *Communiquée par M.* Henry Newman, *Secretaire de la Societé établie* pour l'avancement du Christianisme.

LES Curieux ne seront pas fâchez

de trouver ici la traduction de cet Article.

1. Nous faisons ordinairement deux Incisions aux bras dans l'endroit où l'on applique les cauteres ; mais ces incisions sont un peu plus grandes que pour les cauteres ; & nous les faisons quelque fois à un bras & à une jambe.

2. Nous mettons dans ces incisions un peu de charpie trempée dans la matiere que l'on tire des pustules d'une personne, qui a la meilleure sorte de petite verole ; & nous couvrons les playes d'un emplâtre de *Diachylon*.

3. Nous savons pourtant que la matiere tirée de ceux, qui ont la petite verole greffée, n'est pas moins convenable & efficace qu'aucune autre. Il en est de même de celle que l'on tire des personnes affligées de la petite verole quon appelle *confluente*.

4. Nous ôtons la charpie au bout de vingt & quatre heures; & dans le même espace de temps nous pansons les playes une ou deux fois avec des feuilles de chou.

5. Le malade continue de vaquer à ses affaires, comme à l'ordinaire; mais il ne s'expose point aux injures du

Digitized by Google

du temps, lors qu'il eſt orageux.

6. Environ le ſeptiéme jour, on voit paroitre les ſymptômes ordinaires de la petite verole; & l'on traite le Malade comme dans une fievre putride. S'il ne peut ſe ſoutenir, il ſe met au lit. S'il a un grand mal de tête, nous lui appliquons aux pieds le cataplame commun. S'il a mal à l'eſtomac, nous lui donnons un leger vomitif. Nous pratiquons même ordinairement toutes ces choſes, ſoit que le malade en ait beſoin, ou non; & nous croïons devoir le faire promptement. Si la fievre eſt fort violente, nous tirons un peu de ſang aux perſonnes d'un certain temperament. Enfin, nous appliquons deux veſicatoires pour faciliter l'éruption.

7. Cette éruption commence environ le troiſiéme jour après que le malade s'eſt couché. Les puſtules ſont quelque fois en fort petit nombre. Il y a des malades qui en ont cent, & pluſieurs en ont quelques centaines.

8. Après l'éruption il ne reſte plus aucun mal. On n'a qu'à ſe tenir chaudement, à prendre du Thé, & à ſe nourrir de gruau, de ſoupe au Lait, de panade, de pain, de beurre, &

d'autres aliments ſimples & innocents.

9. Le Malade ſe leve ordinairement tous les jours: il traite ſes Amis, & même il hazarde de boire un verre de vin avec eux. On ne lui permet pas de lire beaucoup.

10. Il arrive quelque fois que le Malade ne dort point pendant quelques nuits, quoi qu'il ſoit d'ailleurs en aſſez bon état. Nous ne lui donnons point alors des remedes Anodins, ni des Opiates, parce que nous avons obſervé que ceux qui prennent ces remedes dans la petite vérole, ont ordinairement après leur gueriſon des cloux, qui les incommodent beaucoup. Nous ne preſcrivons donc aucun remede pour exciter le ſommeil: il reviendra de lui même avec les forces du Malade.

11. Les puſtules parviennent ordinairement à maturité le ſeptiéme jour; & peu après elles ſe diſſipent comme celles de la petite verole diſtincte.

12. Le Malade eſt bientôt en état de ſortir: il ſe trouve beaucoup plus fort, & en meilleure ſanté qu'auparavant. On a communiqué la petite verole à des Femmes en couche, huit ou neuf jours après leur accouchement. Elles ont relevé de leur couche plûtôt,

& en meilleure santé qu'elles n'avoient accoûtumé de le faire. L'insertion de la petite verole a guerri des ulceres: elle a aussi gueri des personnes infirmes, & qui étoient en consomption.

13. Les playes des incisions paroissent se dessecher pendant trois ou quatre jours avant l'éruption de la petite verole. Après quoi, la matiere s'y décharge abondamment: elle continue quelque fois de s'y décharger pendant quelque temps, après que le Malade se porte bien. Ces playes se cicatrisent assez tôt d'elles-mêmes. Si elles sont enflammées, nous les traitons comme les playes ordinaires.

*VII. Lettre de M* Nettleton, *Medecin à* Halifax *dans la Province d'York, écrite à M.* Whitaker, *Docteur en Medecine, touchant l'Insertion de la petite Verole.*

MONSIEUR *Nettleton* ayant observé que l'Art de la Medecine n'est point capable de guerir la petite verole dans plusieurs cas, crut qu'il devoit essayer l'Insertion de cette maladie, puis que cette pratique étoit approuvée par des Medecins de Turquie, & qu'elle avoit été introduite depuis peu dans la Ville de Londres. Il dit que ces

 deux

deux confiderations suffifent pour justifier son entreprise, & il rend compte du succès qu'elle a eu dans sa Province.

Ce fut au mois de Decembre 1721. que notre Auteur commença à greffer la petite verole. Cette operation ayant réüssi au de là de son attente dès la premiere tentative, il la fit sur d'autres sujets, qui guerirent avec beaucoup de facilité. Alors plusieurs personnes souhaiterent qu'on leur fît la même operation, ou à leurs Enfants; de sorte que l'on a communiqué la petite verole artificielle à plus de quarante personnes dans le Bourg de *Halifax*. Il n'en est mort qu'un; dont nous parlerons dans la suite; & tous les autres jouïssent aujourdhui d'une parfaite santé.

L'Auteur nous dit que par voye de préparation il a purgé les Enfants avec la Rhubarbe, & qu'il a quelque fois prescrit des vomitifs ou la saignée aux Adultes. Il a observé que cette préparation a rendu les symptômes de la petite verole plus favorables.

Pour ce qui est de l'operation, il a toûjours fait deux Incisions, l'une au bras, & l'autre à la jambe opposée. Il n'est point nécessaire que les incisions soient grandes ou petites pour communiquer

niquer la maladie; mais, l'Auteur a observé que lors qu'elles sont grandes, la matiere s'y décharge en plus grande abondance: ce qui rend les symptomes moins fâcheux, & prévient divers inconvenients, qui pourroient arriver après sa guerison.

Monsieur *Nettleton* tira d'abord un peu de matiere des pustules d'une personne, qui avoit la petite verole naturelle: il la mit dans une coquille ou dans une phiole, & il en fit entrer deux ou trois goutes dans la playe. Mais, ayant observé qu'une très-petite quantité suffit, il prend ordinairement de petits plumasseaux de coton, & ouvrant les pustules avec la pointe d'une lancette, lors qu'elles sont mures, il imbibe les plumasseaux de la matiere qui en sort. Il en met un sur chaque playe, & le couvre d'un emplâtre commun jusqu'au lendemain. Alors il ôte l'emplatre & le coton, & ne couvre la playe que d'une petite bande de toile, pour la garantir de l'air. Il s'est quelque fois contenté de froter la playe avec le plumasseau sans la bander; ce qui a produit la petite verole. Et il a observé avec étonnement que cette maladie a été communiquée par une si petite

quantité de pus, qu'elle ne montoit pas à la centiéme partie d'un Grain.

On n'a prescrit aucun regime aux personnes greffées; on leur a seulement ordonné de se tenir un peu chaudement, de ne faire aucun excès, & d'avoir l'esprit tranquille. On a exigé de quelques personnes qu'elles s'abstinssent de viande & de liqueurs fortes, après l'operation; mais l'Auteur observa dans la suite que la petite verole ne sortoit pas alors si aisément. Cette abstinence, dit il, est peut-être nécessaire dans les Païs chauds, où l'on n'a pas accoûtumé de manger beaucoup de viande. Il est mieux de permettre en Angleterre que l'on mange & boive comme à l'ordinaire, mais avec plus de moderation, jusqu'à ce que la fievre commence à paroitre. Monsieur Nettleton prescrit alors un regime convenable.

Les incisions commencerent ordinairement à s'enflammer environ le quatrieme jour après l'operation; & environ deux jours après, elles commencerent à suppurer. L'Auteur a observé que lors qu'il s'est déchargé beaucoup de matiere par ces playes, la fievre & la petite verole ont été plus favorables. Il a pourtant vu des per-

sonnes

sonnes, qui étoient en bon état, quoi qu'il n'y eût presque aucune suppuration dans leurs playes, comme cela arrive, lors que les incisions sont trop superficielles.

Environ le septieme jour les symptômes de la fievre commencent à paroitre : ils sont les mêmes que ceux que l'on observe toûjours dans la petite verole distincte & naturelle. Un pouls vif, une grande chaleur, une soif ardente, un mal de tête, des douleurs au dos & à la region de l'estomac, un assoupissement, des tressaillements, & quelque fois des convulsions. Tous les Malades n'eurent pas tous ces symptômes, ni dans le même degré. Pendant tout ce temps-là, les incisions continuerent de s'enfler ; & il en sortit beaucoup de matiere.

La petite verole parut ordinairement le dixiéme jour, & quelque fois le neuviéme, & le onziéme. Notre Auteur n'a jamais observé qu'aucune difference d'âge, ou de temperament, ou aucune autre cause, l'ait fait paroitre plus tard que le onziéme jour. Le nombre des grains étoit fort different : quelques Malades n'en ont eu que dix ou vingt : la plupart en avoient depuis cinquante

jusqu'à deux cents ; & quelques-uns plus qu'on n'en pouvoit compter facilement. La petite verole ne fut jamais de la nature de celle qu'on appelle *confluente*. Les pustules étoient les mêmes que celles de la petite verole distincte : elles étoient communément fort rondes & fort rouges, & souvent aussi grosses que celles de la petite vérole naturelle: elles se couvroient d'une croute jaune, comme à l'ordinaire. Il arrive quelque fois, sur tout lors qu'il sort beaucoup de pus par les incisions, que les pustules sont en petit nombre, & peu grosses, & qu'après avoir paru pendant quatre ou cinq jours, elles se dissipent insensiblement.

Après la sortie de la petite verole, les Symptômes de la fievre diminuent peu à peu; & lors que l'éruption est finie, ils cessent ordinairement sans une seconde fievre, & sans aucun autre inconvenient.

Pendant le progrès des pustules, & quelque temps après leur dissipation, les incisions continuerent de s'enfler, & de jetter beaucoup de pus; ce qui fut avantageux aux malades: mais elles guerirent toûjours d'elles-mêmes après un certain temps.

M. *Nettleton* a eu rarement occasion d'employer des remedes pendant le cours de la maladie. Il a quelque fois prescrit un remede anodyn, lors que les Symptômes étoient fort violents; & il a cru, une ou deux fois qu'il étoit nécessaire d'appliquer des vesicatoires, & d'administrer les remedes, qui sont les plus utiles dans la petite verole naturelle. Après la dissipation des pustules, il a toûjours purgé les malades deux ou trois fois; & il les a quelques fois saigné. Quoi que le traitement de cette maladie paroisse fort aisé, il demande un très grand soin. On doit consulter les Medecins, afin qu'ils pres-

cri-

crivent des remedes avant l'operation, & un juste regime après cette pratique. Il faut aussi que les Medecins observent chaque Symptôme, & qu'ils assistent la Nature toutes les fois que cela est necessaire. Par ce moyen, ajoute l'Auteur, cette operation sera moyenant l'aide de Dieu, rarement accompagnée d'un mauvais succès.

Une ou deux personnes ont eu des Symptômes plus fâcheux qu'à l'ordinaire; & quelques-uns après la guerison de la petite verole, ont été sujets à d'autres indispositions. L'Auteur nous en donne une rélation fort detaillée.

Le Fils de Thomas Thorp à Halifax est la premiere personne sur laquelle on a greffé la petite verole: c'étoit un enfant d'environ un an & demi, il commença à être malade le huitieme jour, & il eut une grosse fievre pendant deux jours. Alors les pustules commencerent à paroitre: elles étoient en petit nombre, & fort grosses. Cet enfant guerit bientôt, & continua de se bien porter environ un mois. Mais ayant été exposé au Froid pendant quelque temps, il eut la fievre accompagnée de Toux, & fut malade pendant quatre ou cinq jours. Depuis ce temps-là il s'est très-bien porté.

La seconde personne étoit une Fille de *Jean Turner*, agée de deux ans. Trois enfants étoient morts autrefois de la petite verole dans cette Famille; & l'on craignoit que cette fille n'eût le même sort. La fievre parut environ le septieme jour; & cet enfant fut très mal jusqu'au dixieme. Ce jour là environ midi elle eut de grandes convulsions. La petite verole parut le soir; & quoi que les pustules fussent en plut grand nombre qu'à l'ordinaire, cette Fille commença à se bien porter dès qu'elles furent en-

tierement sorties; & elle a joui d'une bonne santé depuis ce temps là.

La huitiéme & la neuvieme personnes appartenoient à la Famille de M. *Jean Symson*, où il y avoit quatre enfants dont aucun n'avoit eu la petite verole. Notre Auteur fût appellé pour traiter l Ainé, qui étoit attaqué de la petite verole la plus maligne qu'il eut jamais vûë, accompagnée des plus fâcheux symptômes, de sorte que le malade mourut le quatrieme jour, tout couvert de taches pourprées, & livides. Les parents souhaitoient avec ardeur que l'on mît tout en œuvre pour conserver leurs autres enfants. M. *Nettleton* se trouva fort embarrassé sur le parti qu'il devoit prendre. Il savoit que s'il entreprenoit de faire l'operation, le mauvais succès de cette pratique retomberoit sur lui: d'ailleurs, il n'étoit pas improbable que quelques-uns de ces enfants avoient déja reçu l'infection; & dans ce cas-là les suites de l'operation étoient incertaines. D'un autre côté, notre Auteur craignoit fort que tous les enfants ne mourussent, si on négligeoit l'operation. Il aima donc mieux courir le risque de perdre sa reputation, en tâchant de conserver leur vie. Ils furent tous trois greffez le jour avant la mort de l'Ainé, après que M. Nettleton eût dit à leurs parents qu'il ne pouvoit pas répondre du succès, en cas que ces enfants fussent déja infectez; ce que l'on sauroit s'ils tomboient malades avant le septieme jour. L'un d'entre eux ( c'étoit une Fille ) fut malade le second jour, à peu près comme son frere aîné; & la petite verole parut le troisieme jour, ou plûtôt une rougeur universelle sur toute la peau, parsemée de plusieurs taches pourprées. On ne voïoit aucune de ces taches proche des Incisions, qui com-

mencerent

mencerent à s'enfler, comme cela arrive ordinairement environ le quatrieme jour ; & la petite verole s'éleva un peu plus dans le voisinage des incisions qu'en aucun autre endroit. La Nature étoit opprimée par la violence du mal ; & quoi que cette fille ne fût point en délire, comme son frere aîné, elle mourut le septiéme *jour*. M. Nettleton ne met point cet enfant au nombre des personnes, qui ont eu la petite verole artificielle ; car, il y a lieu de croire, dit-il, qu'elle avoit été infectée avant l'Operation. Mais, il permet à M. Whitaker d'en juger comme il lui plaira : il ajoute qu'il se contente de rapporter des Faits. Les deux autres enfants continuerent de se bien porter *jusqu'au* huitieme jour : alors ils tomberent malades en même temps. La petite verole sortit le dixieme jour : elle étoit favorable ; mais les pustules parurent en plus grand nombre qu'en d'autres personnes. Ces deux malades guérirent fort aisément, & ils n'ont eu aucune indisposition depuis ce temps-là. Il est à remarquer que l'Ainé de ces enfants eut pendant l'éruption plusieurs taches d'un rouge enfoncé, fort semblables à celles des deux autres enfants ; mais lors que la petite verole sortit, ces taches diminuerent peu à peu, & enfin disparurent entierement. L'autre enfant avoit été long temps fort sujet aux convulsions dans sa plus grande jeunesse ; & il en fut attaqué depuis que la fievre survint jusqu'à ce que la petite verole parut.

La vingt & septiéme personne étoit Madame *Breara* d'*Eland* : elle étoit mariée, & elle avoit environ vingt & six ans. Elle guerit parfaitement bien ; mais environ huit jours après sa guerison, elle eut un grand frisson suivi d'une chaleur brulante, & d'un grand mal de tête ; ce qui dura quelques heures.

E

Elle a joui d'une bonne santé depuis ce temps-là.

Les deux Enfants de cette Dame furent greffez en même temps. Le Cadet guerit avec beaucoup de facilité; car il n'eut qu'un petit nombre de pustules, & les symptômes furent très-favorables. Mais il n'en fut pas ainsi de l'aîné, qui avoit environ cinq ans. Les symptômes qui précederent l'éruption, & sur tout, le vomissement, furent plus violens qu'ils ne l'étoient communément. Les pustules parurent au temps ordinaire, mais en plus grand nombre que dans les autres Malades; & lors que l'éruption fut finie, la fievre ne cessa point, comme elle avoit accoûtumé de cesser. Le cinquiéme jour après que cet Enfant fût tombé malade, son visage commença à s'enfler; ce qui fut suivi d'un mal de gorge & d'une salivation jusqu'au onziéme jour, & puis d'une enflure aux pieds & aux mains, symptômes ordinaires de la petite verole distincte. Et quoi qu'il y eût quelques signes de malignité, les pustules grossirent beaucoup par l'usage des vesicatoires, des cordiaux & des remedes Alexipharmiques; & cet enfant guerit sans aucun danger, mais avec beaucoup plus de peine qu'aucun autre Malade. Après la guerison de la petite verole, on trouva une tumeur dure sur son épaule, qui l'empêcha pendant quelque temps de remuer le bras; mais elle s'est entierement dissipée le moyen des remedes ordinaires. Ce Garçon étoit mal constitué; & il a eu plusieurs maladies dangereuses. Le seul Enfant que l'on avoit dans cette famille avant ceux dont nous venons de parler, étoit mort d'une petite verole très-maligne.

La vingt & troisiéme personne étoit une fille de M. *Hanson*, âgée d'environ neuf mois. Après qu'elle fût guerie de la petite verole

la

la Mere découvrit que l'une de ses cuisses étoit un peu enflée; & qu'elle avoit de petites tumeurs à l'Aine. Tout cela se dissipa en peu de jours. Cette Fille est à present en parfaite santé.

La trente-septiéme personne étoit une fille de M. *Jean Haigh*, âgée de six ans. Elle guérit fort aisément; mais avant sa guerison l'on trouva une petite tumeur sur les muscles des Lombes, qui mûrit bientôt, & qui ayant été ouverte, se consolida en fort peu de temps. La Sœur de cette Fille, qui avoit environ dix-huit ans, eut aussi une tumeur de la même nature à la jambe. Cette tumeur, qui étoit plus profonde, lui causa de grandes douleurs pendant trois ou quatre jours. Dans la suite elle jetta une grande quantité de pus, & se consolida aisément.

Tous les autres malades, à l'exception de ceux dont on vient de parler, guerirent sans aucune peine, & sans aucune suite fâcheuse. L'Auteur ne sait point si les indispositions auxquelles quelques-uns d'entre eux ont été sujets après la guerison de la petite verole, étoient l'effet de l'insertion de cette maladie; mais il dit que ce qu'ils ont souffert pendant le cours de la maladie, & ce qui est arrivé dans la suite, ne doit pas entrer en balance avec ce que l'on souffre dans la petite verole naturelle, lors même qu'elle est favorable. D'ailleurs, ajoute M. *Nettleton*, si cette pratique étoit plus generale, il est probable que l'on trouveroit quelque moyen de prévenir ces desordres consecutifs, qui ne sont ni plus frequents, ni à beaucoup près si fâcheux, que ceux dont la petite verole naturelle est suivie.

L'operation n'eut aucun effet sur deux personnes, savoir, une fille de *Michel Bland*, & un Fils de *Guillaume Clark*. En voici la raison, selon notre Auteur. Les Parents de la

Fille

Fille croïoient qu'elle avoit eu la petite verole auparavant; mais la maladie avoit été si favorable qu'ils n'en étoient pas tout-à fait certains. Pour ce qui est du Garçon, la matiere avoit été tirée de pustules dessechées; & le peu d'humidité qu'elles contenoient, avoit perdu sa vertu. Ce Garçon n'en ressentit aucun effet: les incisions ne s'enflerent point; & il ne parut aucune pustule. Mais environ un mois après, il eut la petite verole naturelle, & il en guerit très bien.

Il est souvent arrivé que dans les familles où l'on a greffé la petite verole, d'autres personnes ont eu dans la suite cette maladie naturellement. On n'a pas encore decouvert qu'aucune personne ait eu la petite verole deux fois; & cela ne paroit point possible à notre Auteur, puisque l'on n'observe aucune difference entre la petite verole naturelle, & celle qui est artificielle, excepté que dans celle-ci les pustules sont ordinairement en plus petit nombre, & tous les autres symptômes plus favorables. L'Auteur nous communique une Observation sur laquelle il ne prétend pas faire grand fonds: c'est que dans les familles où l'on a greffé la petite verole, ceux qui ont eu cette maladie dans la suite, l'ont toûjours euë favorable, & en ont été gueris sans peine.

Monsieur *Nettleton* dit qu'il n'a fait l'operation que sur des personnes qui le souhaitoient, ou sur des Enfants à la sollicitation de leurs parents. Plusieurs de ses Amis étant convaincus que cette pratique seroit de quelque usage, & particulierement M. *Richardson* savant Medecin, ils l'ont encouragée avec beaucoup de zéle. Elle a été décriée par un grand nombre de personnes. Notre Auteur l'approuve; & il déclare qu'il n'en craint point le succès. Sa Lettre a été écrite de *Halifax*,

le 3 Avril 1720. Comme le sujet en est important, j'ai cru que ce long Extrait ne déplairoit pas aux Lecteurs.

*VIII. Lettre du même savant & ingenieux Medecin à M.* Jurin, *Docteur en Medecine, & Membre de la Societé Royale, touchant le même sujet.*

CETTE seconde Lettre de M. *Nettleton* est datée de *Halifax* le 16 Juin 1722. Il dit qu'après avoir écrit la Lettre précedente, il a greffé la petite verole sur quinze personnes, qui ont eu cette maladie très-favorable, & en ont été gueris fort aisément. Comme il n'est rien arrivé d'extraordinaire dans aucun de ces cas, l'Auteur n'a pas cru qu'il fût nécessaire d'en parler amplement. Il avoue qu'il n'a connu l'operation dont il s'agit, que par les Memoires Philosophiques de la Societé Royale. Il y a, dit-il, environ six ans que cette illustre Societé communiqua au Public des Lettres écrites par deux Medecins de Turquie. On n'a aucun lieu de douter de la probité & du bon sens de ces Medecins: ils déclarent solemnellement que cette operation a été en usage dans ce Païs-là pendant plusieurs années, presque toûjours avec un bon succès; comme M. *Nettleton* a traité plusieurs personnes affligées de la petite verole, sans pouvoir les guerir, il crut devoir faire attention à cette pratique. Loin de s'imaginer que ce fût un crime, il savoit que les Medecins ne doivent rien négliger pour conserver la vie des malades. Ayant appris par les Gazettes que l'insertion de la petite verole avoit eu un heureux succès à Londres, il ne balança plus à en faire l'experience. Il fut bientôt convaincu que cette pratique seroit d'un grand usage; & ses expériences l'ont de-

plus

plus en plus confirmé dans cette opinion. Il ne faut point douter, ajoute-t-il, que le Public ne reconnoiſſe dans peu d'années le ſervice que la Societé Royale lui a rendu, en faiſant connoitre une pratique, qui lui ſera ſi avantageuſe. Car, quoi que cette operation puiſſe être quelque fois accompagnée de fâcheux accidents, ils ſeront en très petit nombre; ſi on les compare avec les funeſtes effets de la petite verole naturelle.

Monſieur *Nettleton* communique à M. *Jurin* les obſervations qu'il a faites dans ſa Province ſur le nombre des perſonnes qui ont eu la petite verole, & ſur le nombre de ceux qui en ſont morts.

A *Halifax*, depuis le commencement de l'hiver dernier:

| | | |
|---|---|---|
| Malades | . . . . . . . . | 276 |
| Morts | . . . . . . . . . | 43 |
| A *Rochdale*, Malades | . . . | 177 |
| —— —— Morts | . . . . | 38 |
| A *Leeds*, Malades | . . . | 792 |
| —— —— Morts | . . . | 189 |

L'Auteur obſerve que la petite verole a été plus favorable qu'à l'ordinaire dans le Bourg de *Halifax*; & qu'elle a été plus mortelle à *Leeds* qu'elle ne l'eſt communément. On voit par cette Liſte que de cent malades il en eſt mort à peu près 22, c'eſt-à-dire, plus de la cinquieme partie. Le nombre de ceux qui ont eu la petite verole dans les Villages, eſt beaucoup plus grand; mais celui des morts eſt à peu près dans la même proportion.

FIN.

Digitized by Google

# MEMOIRES LITERAIRES DE LA GRANDE BRETAGNE;

Par MICHEL DE LA ROCHE,
Auteur des cinq premiers Tomes de la *Bibliotheque Angloise.*

TOME DOUZIEME.

A LA HAYE,
*Chez les Freres VAILLANT, &
N. PREVOST.*
M. DCC. XXIII.

Digitized by Google

On trouve à la *Haye*, chez les Fréres *Vaillant & N. Prevost*; de même que chés tous les Libraires de ces Provinces, *Les Oeuvres de Mr.* DE TOURREIL, *de l'Académie Françoise & de celle des Inscriptions*, en 2 Volumes in 4, & en 4 Volume in 12. Outre les *Philippiques & autres Harangues de Demosthene*, tellement revues & retouchées par le Traducteur, qu'elles peuvent à très juste être passer pour une *Nouvelle Traduction*, on trouvera dans ce Recueil quantité de Pieces de l'Auteur, qui n'avoient point encore été publiées, & entre autres la Traduction des *Harangues d'Eschine & de Demosthene, sur la Couronne ou pour & contre Ctesiphon*.

Ces Traductions sont accompagnées de *Remarques Historiques & Critiques*, également savantes & concises; de deux belles *Préfaces*, dont l'une est un excellent *Abrégé de l'Histoire de la Grece*, & l'autre une Représentation éxacte de l'Etat où elle se trouvoit lors que ces fameuses Harangues furent prononcées; &, enfin, d'une *Carte de l'Ancienne Grece*, faite exprès pour cet Ouvrage par Mr. *de L'Ile*. A la tête de tout le Recueil, on a mis une Préface Générale, & divers Discours Académiques, sur la Vie & les Ouvrages de l'Auteur.

Le Génie Anglois, ou Histoire Abrégée des Revolutions fréquentes de la Grande-Bretagne; *Par un Esprit desinteressé*: in 12.

# TABLE DES ARTICLES DE CE XII. TOME.

I. Mémoires du Marquis de CLANRICARDE. 289
II. Second Extrait du XXXI Volume des *Mémoires Philosophiques de la Société Royale*, contenant
1 *Lettre de M.* DEVEREL *sur la Fracture de la Rotule.* 293
2. *Lettre de Mr.* BECKET *sur l'Ancienneté du Mal Vénérien.* 298
3. *Lettre de Mr.* COTES *sur un Météore.* 319
4. *Lettre de M.* QUINCY *touchant l'Opération des Remedes purgatifs.* 326
5. *Relation de deux Cas extraordinaires de Chirurgie, par M.* STEIGERTHALL. 338
6. *Relation d'une Experience touchant le Vuide par Mr.* DESAGULIERS 338
7

MÉM

7. Extrait des *Congietture del Dotter Michelotti sopra l'Infermità de' Animali Bovini.* 341
III. Prémier Extrait du IV Volume de l'*Histoire de la Réformation dans les Païs-Bas par* GERARD BRANDT 387
IV. *Vie de Pierre Heylin, Chapelain du Roi d'Angleterre.* 432
IV *. Quinziéme Extrait des *Antiquitez Ecclésiastiques de M.* BINGHAM. 442
V. *Défense de la Relation de M.* MAITLAND *touchant l'Insertion de la petite Vérole.* 488
VI. Suite de l'*Appendix de M.* WHISTON, *ou Extrait de sa Dissertation sur Sesostris.* 506
VII. JO. RAII *Synopsis Methodica Avium & Piscium.* 529
VIII. R. MEAD *de Peste Liber.* 534

ME-

Digitized by Google

# MEMOIRES LITERAIRES DE LA G. BRETAGNE.

## ARTICLE I.

MEMOIRS of the Right Honourable the Marquis of *Clanricarde*, Lord Deputy General of Ireland, (&c.) London. M. DCC. XXII.

C'est-à-dire,

MEMOIRES du Marquis de CLANRICARDE, Deputé Général d'Irlande, qui contiennent des Papiers & des Lettres du Roi Charles II, de la Reine Mere, du Duc d'York, du Duc de Lorraine, du Marquis d'Ormond, de l'Archevêque de Tuam, du Vicomte Taaffe, &c. touchant le Traité



Digitized by Google

entre le Duc de Lorraine & les Commissaires d'Irlande, depuis le mois de Fevrier 1650 jusqu'au mois d'Août 1653. Le tout a été imprimé sur les Originaux du Marquis de Clanricarde. On y a ajouté un Discours, dans lequel on éclaircit quelques Passages de ces Memoires; & une Digression, qui contient diverses Observations curieuses touchant les Antiquitez d'Irlande. A Londres chez Jaques Woodman dans *Bow-Street*. M. DCC. XXII. in 8. pagg. 259 pour les Memoires, & 184 pour le Discours préliminaire.

CE Livre a été imprimé par Souscription, & l'on n'en a tiré que deux-cents-cinquante Exemplaires. Les Personnes, qui souhaitent d'avoir une juste idée des Négociations des Irlandois avec le Duc de Lorraine en 1650, & les trois années suivantes, pourront satisfaire leur curiosité en lisant les Piéces originales que l'Editeur a publiées dans ce Volume, & qu'il a éclaircies avec beaucoup d'ha-

d'habileté dans un Discours Préliminaire. Il entreprend de faire voir que ces Négociations ont été mal representées dans l'Histoire du Comte de Clarendon, & par d'autres Ecrivains; & que l'execution du Traité, entre le Duc de Lorraine & les Irlandois, auroit été avantageuse à Charles II.

On trouve dans ce même Discours une Digression touchant les Antiquitez d'Irlande. L'Auteur parle des Ecoles des anciens Poëtes de ce Païs-là. Dans certaines Familles, les Peres enseignoient la Poësie à leurs Enfants; & cette Profession étoit héréditaire. Il en étoit ainsi des autres Arts & des Sciences.

L'Auteur dit que Camden n'a pas réüssi dans sa Description de l'Irlande. A cette occasion, il rapporte ce Distique.

*Perlustras Anglos oculis, Camdene, duobus,*
*Uno oculo Scotos, cæcus Hibernigenas.*

C'est beaucoup hazarder que d'en-

treprendre la Description d'un Païs que l'on n'a point vu. Il seroit fort à souhaiter que l'Ecosse & l'Irlande fussent décrites par d'habiles Antiquaires aussi amplement & avec la même exactitude que l'Angleterre l'a été par le savant Camden.

Nous finirons cet Article par une autre Observation de l'Auteur. Il dit qu'avant que l'on eût abbatu les Forets, & défriché les Montagnes d'Irlande, on y voïoit frequemment un grand nombre de Personnes de l'un & de l'autre Sexe, qui ayant perdu l'esprit, s'étoient retirées dans les lieux solitaires, & y vivoient d'herbes, de bayes, & de fruits sauvages, pendant plusieurs années, à la maniere des Bêtes. Ils étoient si souples, & couroient avec tant de vîtesse, qu'on avoit beaucoup de peine à en attraper quelqu'un. L'Auteur ajoute que si l'on ouvroit les Hôpitaux des Fous à Londres & ailleurs, on verroit peut-être bientôt ces tristes objets dans les Montagnes & les Forêts d'Angleterre &

d'au-

Digitized by Google

d'autres Païs. Nous obſerverons ici que la grande viteſſe des Perſonnes dont nous venons de parler, peut ſervir à confirmer ce que le Capitaine *Edouard Cooke* * nous dit de la vîteſſe prodigieuſe d'*Alexandre Selkirk* dans l'Iſle deſerte de *Juan Fernandes*, où il vêquit plus de quatre ans.

## ARTICLE II.

Second EXTRAIT du *trente-uniéme* Volume des MEMOIRES PHILOSOPHIQUES de la SOCIETÉ ROYALE. (On a vu le premier Extrait dans l'onziéme Tome de ce Journal, à la page 1.)

MAY, JUIN, JUILLET, & AOÛT, 1720. No. 365.

I. *Partie d'une Lettre de M.* Deverel, *Chirurgien de Briſtol, touchant un Cas de Chirurgie, qui paſſe communément pour une fracture de la Rotule.*

RICHARD *Burt*, Jardinier de



* Voyage au tour du Monde, imprimé à Londres en 1712. Il a été traduit en François.

Digitized by Google

Madame *Lloyd* à *Stoke* proche de Bristol, étant tombé de Cheval, se blessa un genou. Il dit qu'il s'étoit apperçu d'un Derangement dans cette partie, avant qu'il touchât à terre. Monsieur *Deverel* ayant examiné la blessure, crut d'abord que la Rotule étoit fracturée; mais après un second examen, il vit que la Rotule, (qui étoit élevée par les muscles extenseurs de la jambe,) se trouvoit dans son état naturel, & que la dureté que l'on sentoit au dessous, étoit le bout du Ligament dechiré, qui tient la Rotule attachée au *Tibia*. Il rapprocha les bouts du Ligament autant qu'il lui fut possible, & il les tint dans cet état environ trois semaines, sans qu'il arrivât aucun accident remarquable. Alors le Jardinier commença à marcher: c'étoit un peu trop tôt; car le mouvement lui causoit de la douleur, & retarda la consolidation de la cicatrice. Cet homme marche à present sans boiter.

L'Auteur dit qu'il a vu deux autres Personnes dans le même cas. L'une étoit une Dame, qui n'a pas

eu

eu le bonheur, après sa guérison, de marcher aussi bien qu'auparavant, malgré tous les soins de M. Deverel. Car, dit-il, on ne peut gueres s'attendre que de dix personnes, à qui cet accident arrive, il y en ait une, qui ne cloche point; puis qu'il est presque impossible que les bouts du Ligament déchiré soient placez si exactement qu'ils ne se trouvent pas l'un au dessus de l'autre.

Ambroise Paré, au 22 Chapitre de son 15 Livre, assure qu'il n'a jamais vu une seule personne, dont la Rotule, a été fracturée, qui n'ait cloché pendant le reste de sa vie. Monsieur Deverel ne doute point de ce que dit cet excellent Auteur; mais il n'approuve pas ses pensées sur ce cas, & sur la cause du clochement. *Hildanus*, dans ses Observations Chirurgiques, (Cent. 5. Observ. 88.) nous a donné l'histoire d'une fracture transversale de la Rotule, qui fut guerie; mais, ajoute-t-il, *claudicatio ac summa imbecillitas totius cruris secuta est, ita ut non nisi cum maxima difficultate ambu-*

*lare possit.* Ensuite, parlant de la cause du clochement, il demande si ce que dit Paré, (*de ossibus, lib.* 4. *cap.* 2.) en peut être la cause. Voici ses propres termes. *Et si vero opinionem hancce rationi consentaneam esse in dubium revocare minime conabor, unus tamen restat scrupulus, videlicet, an, fractâ patellâ, extuberantia calli talis esse possit, ut cavitatem hancce (quæ inter femur & os tibiæ magna est) adeo adimpleat, ut motum actionemque genu impedire possit? Videmus enim ut plurimum in reliquis ossium fracturis, (nisi contritio ossis & periostei fuerit maxima) naturam tam decenter & eleganter connectere ossa, ut raro relinquatur vestigium fracturæ. Periosteum enim, quamdiu integrum est, materiam calli retinet, quo minus in extuberantiam excrescere possit, nisi* &c. *Deinde in hoc nostro Ægro callum non fuisse causam claudicationis ex sequentibus apparebit: quapropter distinctione hic opus est. Hildanus* fait voir en suite en combien de manieres la Rotule peut être fracturée; mais il ne dit point qu'il l'ait jamais vue fracturée d'une autre ma-

niere que transversalement, à l'exception d'une blessure causée par une arme à feu. Si ce curieux Observateur, ajoute M. Deverel, en avoit vu quelque exemple, il ne l'auroit point omis.

M. *Ruysch*, dans ses Observations Anatomiques & Chirurgiques, (*Observ.* 3.) s'exprime en ces termes. *Patellam propter duritiem suam haud frangi posse nonnulli perverse asserunt. Nos vero eandem non solum a casu graviori in genu frangi experti sumus, verum etiam sine casu; cujus rei historiam recensere animus est. Ante tres præterpropter annos, visitavi cum Magistro Petro Adriani filio, virum satis robustum, qui a ponte descendens in terram fere ciciderat; uno pede lubrico, resistens tamen quantum potuit, in terram non fuerit prolapsus; sed ab illa resistentia vehementissima transversim fracta ejus patella, & adeo quidem evidenter, ut inter utramque locari potuerit manus, una enim supra, altera infra genu sentiebatur.*

Notre Auteur dit que cette Observation est si semblable dans toutes ses circonstances à celle qu'il a

rapportée ci-dessus, sur tout en ce que la fracture ne fut point causée par une chute, qu'il penche fort à croire que c'est la même Observation. Il s'imagine que M. *Ruysch* pourroit s'être trompé en prenant la dureté du bout du Ligament pour une fracture de la Rotule.

Enfin, M. Deverel dit que si l'on examine bien les accidents qu'on appelle aujourd'hui fractures de la Rotule, on trouvera peut-être qu'ils sont généralement de la même nature.

II. *Lettre de Mr.* Guillaume Becket, *Chirurgien, & Membre de la Societé Royale, à M.* Guillaume Wagstaffe, *Docteur en Médecine, Aggregé au College des Médecins & à la Societé Royale, touchant l'Ancienneté du Mal Vénérien. Cette Lettre a été communiquée à la Societé par M. Wagstaffe.*

VOICI une Piéce curieuse. M. Becket auroit pu dire qu'il fournissoit au Public une nouvelle preuve de l'incertitude des Traditions.

Nous

Digitized by Google

Nous avons rendu compte * d'une Lettre de cet ingenieux Auteur, dans laquelle il entreprend de prouver que la Gonorrhée est une maladie ancienne. Il s'engage aujourd'hui à faire voir que la Verole même a été fort connue en Angleterre, quelques centaines d'années avant le Siége de Naples en 1494. L'Auteur réfute d'abord l'opinion de ceux, qui croient qu'elle a eu son origine dans ce lieu-là. Si cette époque, dit-il, étoit vraie, elle auroit été si connue que nous en aurions des preuves incontestables; & les Médecins, qui étoient alors à Naples, ou peu éloignez de cette Ville, & particuliérement ceux qui ont écrit touchant le mal vénerien, seroient tous d'accord sur l'origine de cette maladie. Cependant, *Nicolas Leonicenus*, le prémier Médecin Italien, qui ait écrit sur cette matiere, & qui vivoit dans le temps-même que Naples fut assiegé, loin de dire que le commerce des Soldats François avec les Ita-

N 6. lien-

* Dans le cinquiéme Tome de la *Bibliotheque Angloise*, pag: 536

liennes avoit produit le mal dont il s'agit, n'en connoissoit pas même la véritable cause; car, il soutient que cette maladie n'est point l'effet de l'union des deux Sexes. Ce fut aussi environ ce temps-là, que le Pape Alexandre VI voulut que *Gaspar Torella* publiât un Livre touchant le mal vénerien. *Torella* ne reconnoit point que ce mal ait pris naissance au Siége de Naples: il se contente de dire que les Astrologues croïoient qu'il avoit été causé par certaines Constellations. *Sebastien Aquilanus*, qui vivoit dans le même temps, dit que c'étoit une ancienne maladie. *Antoine Scanarolus*, qui écrivoit en 1498, peu d'années après le Siége de Naples, dit aussi la même chose. Enfin, plusieurs autres Ecrivains de ce temps-là gardent un profond silence sur le Fait dont nous parlons ici. Il est vrai qu'un Allemand, nommé *Ulric de Hutten*, qui n'étoit point Médecin, assure positivement que le mal vénérien a eu son origine au Siége de Naples; mais, comment a-t-il pu savoir cela, pen-

dant que les Médecins d'Italie n'en avoient aucune connoissance ? Cet Auteur nous dit que cette maladie étoit inconnue avant l'année 1493, ou environ ; qu'il en fut lui-même affligé dans son enfance, & par conséquent qu'elle est héréditaire, ou communiquée par les Nourrices. Son Livre *de Morbo Gallico* fut imprimé à Mayence par *Jean Scheffer* en 1519. Si l'on suppose qu'il avoit alors vingt & sept ans, (supposition très-raisonnable, puis qu'avant l'impression de son Ouvrage, il entreprit de guerir son Pere du mal vénerien, sans le secours d'aucun Médecin ou Chirurgien,) il s'ensuivra, selon sa supputation, qu'il eut cette maladie avant qu'elle existât. Monsieur Becket parle de cet Auteur avec beaucoup de mépris. C'est, dit-il, un Ecrivain étourdi : il ne s'accorde point avec lui-même : il n'avoit pas les qualitez nécessaires pour écrire un Traité du mal vénérien.

Après avoir refuté ceux, qui établissent le Siége de Naples pour l'Epoque de cette maladie, l'Au-

teur s'attache à faire voir qu'elle étoit connue plusieurs Siécles auparavant. Il observe d'abord qu'il a prouvé dans sa prémiére Lettre, que la Gonorrhée étoit fort commune en Angleterre, il y a quelques centaines d'années; d'où il s'ensuit que la Vérole l'étoit aussi; sur tout, si l'on considere que comme dans ce temps-là le traitement de la Gonorrhée consistoit principalement en remedes externes, il n'étoit gueres possible que plusieurs Malades échapassent à la Verole. Cette maladie ne passoit pas alors pour une suite de la Gonorrhée, parce qu'après la guerison apparente de la Gonorrhée, on ne savoit pas que ce mal peut paroitre sous une nouvelle forme. Comme les Symptômes sont les seules marques par lesquelles nous puissions distinguer les maladies, M. Becket entreprend de faire voir que les anciens Médecins & Chirurgiens d'Angleterre ont décrit tous les Symptômes que nous voïons aujourd'hui dans le mal vénerien. L'Auteur nous dit encore qu'il a prou-

prouvé dans sa prémiére Lettre, que la Gonorrhée étoit anciennement connue dans ce Païs sous le nom de *Brûlure*. Les Symptômes ordinaires de cette maladie sont le *Phymosis* & le *Paraphymosis*. *Jean Arden*, Chirurgien qui écrivoit environ l'an 1380, les a rapportez exactement, & il prescrit des remedes convenables, dans un Manuscrit que M. Becket a vu. Le mauvais traitement de la Gonorrhée est quelque fois accompagné d'une caroncule dans l'Urethre; ce qui étoit anciennement fort commun en Angleterre. *Jean Arden* parle d'un certain Curé, qui avoit une caroncule dans cette partie. Il dit ailleurs que cela arrivoit frequemment. Il fait mention d'une autre personne, qui avoit une pareille excrescence de la grosseur d'une petite fraise; & il en attribue la cause à la matiere corrompue, qui restoit dans l'Urethre. De tous les Symptômes du mal Vénérien il n'y en a aucun dont les anciens Auteurs Anglois fassent si souvent mention que de celui de la caroncule;

eule; de sorte qu'il semble avoir été anciennement plus commun qu'il ne l'est aujourd'hui. On employoit des Corrosifs & d'autres remedes pour dissiper ces caroncules. Les mêmes Auteurs parlent aussi des Bubons, des *Nodus*, & d'autres Symptômes du mal Vénérien.

Pour faire voir l'ancienneté de cette maladie, & les suites funestes dont elle étoit accompagnée, notre Auteur rapporte un Passage qui lui a été communiqué par M. *Wagstaffe*. Ce Medecin l'a tiré d'un Manuscrit du College de Lincoln à Oxford, & il l'a cité dans une de ses savantes Leçons. Voici ce Passage. *Novi enim ego Magister* Thomas Gascoigne, *licet indignus, sacræ Theologiæ Doctor, qui hæc scripsi & collegi, diversos viros, qui mortui fuerant ex putrefactione membrorum suorum genitalium & corporis sui; quæ corruptio & putrefactio, ut ipsi dixerunt, causata fuit per exercitium copulæ carnalis cum mulieribus. Magnus enim Dux in Anglia, scil.* J. de Gaunt, *mortuus est ex tali putrefactione membrorum genita-*

*nitalium, & corporis sui, causatâ per frequentationem mulierum. Magnus enim fornicator fuit, ut in toto regno Angliæ divulgabatur, & ante mortem suam jacens sic infirmus in lecto, eandem putrefactionem Regi Angliæ Ricardo secundo ostendit, cum idem Rex eundem Ducem in sua infirmitate visitavit; & dixit mihi qui ista novit unus fidelis sacræ Theologiæ Baccalaureus. Willus etiam longe vir maturæ ætatis & de civitat. Londonii, mortuus est ex tali putrefactione membrorum suorum genitalium & corporis sui, causatâ per copulam carnalem cum mulieribus, ut ipsemet pluries confessus est ante mortem suam, quum manu sua propria eleemosynas distribuit, ut ego novi anno Dni.* 1430.

L'Auteur de ce Passage étoit alors Chancellier de l'Université d'Oxford. Monsieur Becket soutient que les maladies dont parlent *Jean Arden* & *Thomas Gascoigne*, étoient le mal Vénérien. Il est certain, dit-il, qu'on n'a jamais vu aucune autre maladie causée par le commerce des femmes, qui ait produit les accidents que ces Auteurs décrivent. Il

Il ne paroit point que la maladie dont parle *Gascoigne*, ait été distinguée par aucun nom particulier. Les personnes, qui en étoient attaquées, mouroient certainement en grand nombre, parce que ceux qui entreprenoient d'en guerir les premiers symptômes, n'en avoient qu'une connoissance imparfaite. M. Becket dit que lors que cette maladie s'étoit repandue dans tout le corps, qui se trouvoit ensuite couvert d'ulceres, on lui donnoit sans doute le nom d'une maladie particuliere, qui avoit quelque rapport avec elle. Parmi les maladies, qui affligent le corps humain, le mal Vénérien dans son dernier état ressemble le plus à la Lepre, telle que les Anciens l'ont décrite. Cette ressemblance étoit si grande, que *Sebastien Aquilanus* a tâché de prouver par le témoignage de Galien, d'Avicenne, de Pline, &c., que le mal Vénerien n'est qu'une espece de Lepre. Et *Jaques Catanæus*, Auteur presque aussi ancien que le nom de la Verole, dit qu'il est non seulement possible que l'une de ces



Digitized by Google

maladies se change en l'autre, mais aussi qu'il a vu deux Personnes, dont la Vérole fut convertie en Lepre. La maladie, dont il s'agit, causoit beaucoup d'embarras aux anciens Chirurgiens : ils furent obligez d'employer un grand nombre de remedes pour guerir les ulceres ; & ils observerent que tous ces remedes étoient inutiles, à moins qu'on n'y joignît le Mercure. Et comme le pansement de chaque ulcere en particulier auroit été fort embarrassant, ils ordonnerent aux Malades d'oindre les parties ulcerées ; après quoi, on les envelopoit d'un Linge jusqu'au prochain pansement. Peu de jours après, les Chirurgiens furent fort surpris de voir que les Malades avoient mal à la bouche, & qu'ils crachoient beaucoup : ils nous disent avec étonnement que ces Malades furent bien-tôt gueris. C'est ainsi que le hazard a fait découvrir la methode de la salivation, qui est aujourd'hui fort en usage. A cette occasion, M. Becket nous dit que l'on doit avoir beaucoup d'estime

&

& de vénération pour les anciens Médecins & Chirurgiens Anglois. Il ajoute que plusieurs Etrangers venoient en Angleterre pour être gueris de leurs maladies, & que les Médecins & les Chirurgiens de ce Païs surpassoient la plûpart de leurs contemporains dans l'Art de retablir la santé des Malades.

L'Auteur a cité ci-dessus deux Ecrivains étrangers pour faire voir que l'on confondoit le mal Vénerien avec la Lepre. C'est ce qui paroit aussi par le témoignage des Auteurs Anglois. Monsieur Becket rapporte ce qu'ils ont dit de la maniere dont la Lepre se communiquoit, & il examine les Symptômes de cette maladie. *Jean Gadisden*, savant & fameux Médecin Anglois, qui fleurissoit vers l'an 1340, parlant *de infectione ex coitu Leprosi, vel Leprosæ*, s'exprime de la maniere suivante dans un excellent Ouvrage, intitulé *Rosa Anglica*. *Primo notandum quod ille, qui timet de excoriatione & arsura virgæ, post coitum statim lavet virgam cum aqua mixta aceto, vel cum urina propria; & nihil*

*nihil mali habebit.* Et dans un autre endroit, parlant *de ulcere virgæ*, il dit: *Sed si quis vult membrum ab omni corruptione servare, cum a muliere recedit, quam forte habet suspectam de immunditie, lavet illud cum aqua frigida mixta cum aceto, vel urina propria intra vel extra præputium.* Le même Auteur, parlant toûjours de la Lepre, recommande aux Femmes dans le même cas une décoction de plantain & de roses dans du vin; & il dit que par ce moyen elles n'auront rien à craindre. On voit clairement par ces Passages, qu'il y avoit des Femmes qu'on appelloit Lépreuses, lesquelles communiquoient une maladie aux hommes, qui avoient commerce avec elles: ce qui prouve que les parties destinées à la génération étoient gâtées. Mais, il ne paroit par le témoignage d'aucun Auteur, que ces parties fussent en mauvais état dans la véritable Lépre; ce qui fait voir qu'il y avoit une maladie, qui n'étoit pas la Lepre, quoi qu'elle portât ce nom, mais le mal Vénerien. Notre Auteur confirme

ce

Digitized by Google

ce qu'il vient de dire, par un Passage du savant *Gilbertus Anglicus*, qui fleurissoit environ l'an 1360.

Monsieur Becket examine en suite les Symptômes de la maladie que l'on confondoit avec la Lepre. Elle étoit accompagnée d'ulcéres au nés & à la gorge, & d'un enrouëment; elle pouvoit être héréditaire, &c. Tous ces Symptômes paroissent aujourd'hui dans le mal Vénerien. Voici quelques Passages de *Barthelemi Glanville*, dans son Livre *de Proprietatibus rerum*, traduit par *Jean Trevisa*, Curé de *Barkley*, l'an 1398. Cet Auteur fleurissoit environ l'an 1360. *Il y a des Lepreux*, dit-il, *qui ont des boutons & des pustules rouges, dont il sort souvent du sang & du pus. Leur nés s'enfle: ils perdent l'odorat: ils ont l'haleine puante.* Dans un autre endroit, le même Auteur parle de Lepreux *immondes & couverts de taches. Leurs narines*, ajoute-t-il, *sont bouchées: ils ont la voix enroüée; & leurs cheveux tombent. Cette Lépre*, dit le même Auteur, *vient du commerce des Femmes. Elle vient aussi de Pere & de Mere, de*

*sorte que cette contagion passe aux Enfants, comme si c'étoit un héritage. Elle vient encore, lors qu'un Enfant est nourri du lait corrompu d'une Lépreuse.* Cet Ecrivain ajoute: *Quelle que soit la cause* de cette maladie, *vous ne devez pas en attendre la guérison, si elle est confirmée; mais, on peut retarder pendant quelque temps la mort du Malade.* C'est ainsi que cet Auteur décrit les Symptômes du mal Vénerien, sous le nom d'une espéce de Lépre.

Comme l'on confondoit anciennement le mal Vénerien avec la Lèpre, & que ces deux maladies n'avoient qu'un seul nom, c'est par cette raison que la Lèpre paroissoit être si commune. La plûpart des Malades, qui passoient autre fois pour Lépreux, étoient affligés du mal Vénerien; car, depuis que l'on a distingué cette maladie d'avec la Lépre, celle-ci ne nous est presque plus connue. Ceux, qui ont lu l'Histoire d'Angleterre, n'ignorent pas le soin que l'on avoit de pourvoir aux besoins des Lépreux dans tout ce Royaume; en sorte que l'on

l'on ne voyoit presque aucune Ville considerable, où il n'y eût une Infirmerie pour ces Malades. Il y en avoit six proche de Londres sous le Regne de Henry VIII. Quelques savants Antiquaires Anglois ont tâché de savoir pour quoi la Lépre étoit autrefois si commune, & d'où vient qu'elle est aujourd'hui si peu connue. Notre Auteur ne croit pas qu'il soit possible d'en découvrir la raison, à moins qu'on ne reconnoisse, en vertu des preuves qu'il a produites, que les Malades qu'on appelloit Lepreux, étoient attaquez du mal Vénerien. Cette maladie, continue M. Becket, a été confondue avec la Lèpre en France aussi bien qu'en Angleterre; car l'Auteur de l'Histoire de France, qui a été publiée depuis peu à Londres en deux Volumes in Octavo, dit que „ la „ Maison des Peres de la Mission „ de St. Lazare étoit autrefois un „ Hôpital pour les Lépreux; mais „ que cette maladie ayant cessé „ dans ce dernier Siécle, (*depuis* „ *que le mal vénerien a été distingué de*

„ *la*

„ *la Lépre*, ) ces Infirmeries ont é-
„ té converties à d'autres usâges. „
Notre Auteur observe ici que l'Ordre *de Leproso amovendo* fut expedié, ( selon *Coke* * dans son Commentaire sur *Littleton* ) pour empêcher les Lépreux de s'approcher de leurs Voisins, *lors qu'ils paroissoient tels par leur voix, par leurs ulceres, par la putrefaction de leur chair, & par leur odeur.*

Voici une autre Observation de M. Becket. Pour éviter la Lépre, on avoit recours à un expedient, qui prévenoit le mal Vénerien d'une maniere infaillible: on se rendoit impuissant. Il est certain, selon M. *le Prêtre*, Conseiller au Parlement de Paris, que les Eunuques ne sont presque jamais attaquez de la Lépre, *Antipathia vero* ( dit-il † ) *Elephantiasis veneno resistit. Hinc Eunuchi, & quicunque sunt mollis, frigidæ, & effeminatæ naturæ, nunquam aut raro Lepra corri-*

 *piun-*

* *Coke* & *Littleton* sont deux célébres Avocats d'Angleterre.

† Centur. 1. Cap. 6. de separatione ex causa Luis venereæ.

*piuntur; & quidem quibus imminet Lepræ periculum, ac consilio Medicorum sibi virilia amputare permittitur.* Mezeray dit qu'il a lu, dans l'Histoire de Philippe Auguste, que quelques Personnes étoient si effrayées de la Lépre, que pour s'en garantir, ils se faisoient Eunuques. Il est très-probable qu'on employoit une opération si douloureuse, après avoir observé que ceux, qui s'abandonnoient aux Femmes, étoient enfin affligez de la Lépre : ce qui fait voir que cette espéce de Lépre étoit contagieuse, & par conséquent que c'étoit le mal Vénerien ; car il est impossible de prouver que l'on ait pu prévenir la véritable Lépre par l'operation dont nous venons de parler.

Comme la perte du nés est un Symptôme du mal Vénerien, M. Becket a cru devoir examiner si ce Symptôme accompagnoit la Lépre. Il observe que le moyen le plus sûr de bien connoitre les symptômes de la Lepre des Anciens, est de consulter les examens que les Malades étoient obligez de subir, avant qu'ils

qu'ils fussent renfermez dans les Infirmeries. Voici ce qu'il a découvert sur cela. Prémiérement, les Examinateurs consoloient le Malade, en lui disant que son mal seroit peut-être un avantage pour son ame; que s'il étoit Lépreux, il devoit regarder cette affliction comme son Purgatoire dans ce Monde; que quoi qu'il fût privé de la société des Hommes, il étoit aimé de Dieu. En suite, on exigeoit du Malade qu'il jurât qu'il répondroit sincérement à toutes les questions qu'on lui feroit. Les Examinateurs étoient fort circonspects dans leurs questions, afin qu'on ne renfermât point dans une Infirmerie une Personne, qui n'avoit pas la véritable Lépre; ce qu'ils regardoient comme un très-grand crime. Ils examinoient avec soin les signes de la maladie, pour savoir si c'étoit la Lépre. En voici un Exemple. L'an 1468, le bruit s'étant repandu que la Femme d'un Gentilhomme, nommé *Jean Nightingale*, de *Burntwood* dans la Province d'Essex, s'entretenoit

avec toutes sortes de Personnes en public & en particulier, quoi qu'elle fût Lépreuse, & qu'elle ne vouloit point se renfermer dans une Infirmerie, elle fut examinée par *Guillaume Hatecliffe*, *Roger Marcall*, & *Dominique de Serego*, Médecins du Roi. Ce Médecins, après une recherche exacte, déclarerent qu'elle n'avoit point la Lépre, parce que les Symptômes de sa maladie n'en étoient pas des indications suffisantes.

M. Becket rapporte diverses questions que l'on faisoit aux Malades. Il les a trouvées dans un ancien Livre de Chirurgie; & il dit qu'elles confirment ce qu'il a avancé dans son Discours. Ces questions sont conçues en ces termes. *Si quelqu'un de sa race a été Lépreux, & particuliérement son Pere & sa Mere? S'il a eu commerce avec une Lépreuse, & si quelque Lépreux avoit eu commerce avec elle auparavant? Si ses narines sont larges au dehors, étroites en dedans, & rongées? Si ses levres & ses gencives sont puantes & corrodées? Si sa voix est enrouée,*

*roüée, & s'il parle du nés?* C'est principalement par ces signes que les Examinateurs déclaroient qu'un Malade étoit Lépreux. Tout le monde sait quelle déclaration l'on feroit aujourd'hui, en vertu de ces mêmes Symptômes. Ces signes, quoique certains, ne paroissoient pas convaincants à quelques Personnes, s'il en faut croire *Felix Platerus* dans ses Observations de Médecine & de Chirurgie, (Liv. 3.) Il nous dit qu'il y avoit des gens, qui ne croyoient pas qu'un homme fût Lépreux, à moins qu'il n'eût un regard affreux, qu'il ne fût enroüé, & qu'il n'eût perdu le nés. L'Auteur de l'*Examen Leprosorum*, qui se trouve dans le Livre intitulé, *De Chirurgia Scriptores optimi*, parlant des signes de la Lepre à l'égard du nés, commence son Discours en ces termes. *Si nares exterius secundum exteriorem partem ingrossentur, & interius constringantur & coarctentur. Secundo, si appareat cartilaginis in medio corrosio, & casus ejus significat Lepram incurabilem.* *Jean Gadesden* dans son Chapitre

 de

de la Lepre dit : *Signa confirmationis etiam incurabiliter sunt corroso cartilaginis, quæ est inter foramina, & casus ejusdem.*

Notre curieux Auteur finit sa Dissertation, en disant qu'il a prouvé qu'il y avoit en Angleterre une maladie nommée *la Brûlure*, quelques Siécles avant l'Epoque que l'on assigne au mal vénérien ; qu'elle étoit contagieuse, & le prémier dégré du mal Vénérien ; que le mauvais traitement de cette maladie rendoit la Vérole inévitable ; que la Vérole étoit commune dans ces temps-là ; que les Anciens la confondoient avec la Lépre ; que le grand nombre de Lépreux que l'on voyoit en Angleterre, avant que le mal Vénérien fût distingué de la Lépre, & le petit nombre qu'on en voit aujourd'hui, sont une bonne preuve de cette combinaison ; que les Anciens, en décrivant les Symptômes de la Lépre, ont décrit ceux du mal Vénérien ; que la maniere, dont ils disent que la Lepre se communiquoit, est la même que celle dont le mal Vénérien se communiquoit

mu-

munique aujourd'hui ; qu'ils prescrivoient les mêmes remedes pour prévenir la prémiére attaque de la Lépre, que l'on prescrit de nos jours pour prévenir les prémiers Symptômes du mal Vénérien ; & que la perte du nés, que l'on a regardée comme le Symptôme le plus remarquable de cette derniere maladie, étoit aussi un Symptôme de la Lépre.

III. *Lettre de feu M.* Roger Cotes, *Prêtre de l'Eglise Anglicane, & Professeur en Astronomie dans l'Université de Cambrige, à M.* Robert Dannye, *Docteur en Theologie, Curé de* Spofferth *dans la Province d'York, contenant une Description du grand Météore, qui parut le 6 Mars* 171$\frac{1}{7}$.

LA République des Lettres a fait une perte considerable par la mort de M. *Cotes.* Ce jeune Professeur s'étoit acquis l'estime des plus grands Mathematiciens de ce Païs ; & s'il avoit vécu long temps, il se seroit distingué par des Ouvrages, qui auroient rendu son nom très-célébre. O 4 Mon-

Monsieur Cotes ne fut averti du Météore, dont il parle, qu'après sept heures du soir. Il ne vit d'abord que deux ou trois Colomnes lumineuses vers le Nord & le Nord-Est. Elles ne furent pas d'une longue durée; mais il en vit d'autres, qui parurent & s'évanouïrent tour à tour, & dont les hauteurs au dessus de l'Horizon étoient fort différentes. Elles continuerent dès le commencement à monter en plus grand nombre, se repandant toûjours plus avant du Nord à l'Ouëst & à l'Est, & toûjours dirigées vers les têtes des *Jumeaux*. Enfin, lors qu'elles semblerent se reünir au Point de Convergence, elles commencerent à monter vers ce Point, & à l'entourer de tous côtez; de sorte qu'à sept heures un quart, on vit dans le Ciel un Pavillon de rayons. Ce Pavillon ne s'étendoit nulle part jusqu'à l'Horizon; car du côté du Nord, sa hauteur étoit d'environ 10 ou 12 dégrez; & du côté du Midy, d'environ 40 dégrez. Il continua dans cet état environ deux minutes; & pen-

pendant ce temps-là, on vit diverses couleurs, les unes moins vives & plus durables, les autres plus brillantes, mais qui disparoissoient bientôt. A l'Ouëst, par exemple, les rayons furent assez long temps mélez d'un rouge obscur; & dans la suite, on vit paroitre soudainement dans l'une des plus brillantes Colomnes un rouge très-vif, qui fut suivi d'autres couleurs, lesquelles disparurent toutes en une seconde. Ces couleurs frappoient la vue avec tant de force, qu'elles parurent à M. Cotes plus vives que celles de l'Arc-en-Ciel le plus brillant qu'il eût jamais vu. Peu de temps avant que ce Phénoméne perdît sa beauté, on fut surpris de voir un tremoussement dans les Colomnes, sur tout, dans leurs parties superieures, pendant lequel leur convergence fut confondue; & tout le Ciel parut être en convulsion. En même temps, on apperçut des ondes de lumiere vers le Nord, qui se mouvoient en haut, & traversoient les Colomnes, étant paralleles à l'Horizon. Ces ondes sem-

bloient avoir environ un dégré de largeur, & environ 90 dégrez de longueur. Monſieur Cotes les compare aux petites ondes, qui ſe forment ſur la ſurface des eaux croupiſſantes, en y jettant une petite pierre.

L'Auteur décrit par occaſion un autre Météore qu'il avoit obſervé ſept ou huit ans auparavant. On voïoit le long de l'Horizon, du coté du Nord, une matiere blanche & lumineuſe, & qui paroiſſoit denſe, ſous la forme d'une nuée longue d'environ 10 ou 15 dégrez. De cette nuée ſortoient des Colomnes d'une ſemblable matiere blanche & lumineuſe, qui ne paroiſſoit pourtant pas nulle part ſi denſe que celle de la nuée, & qui devenoit inſenſiblement plus rare dans ſes parties ſuperieures. Il y avoit quelque différence dans la hauteur de ces Colomnes; mais elles montoient généralement à environ 4 dégrez au deſſus de l'Horizon. Elles étoient fort nombreuſes & contigues, & ſembloient être compoſées de fort petits filaments

ou rayons paralleles. Une flamme paroissoit quelque fois dans la nuée, & s'y mouvoit dans une direction parallele à l'Horizon. Pendant ce mouvement, une lumiere pointue, au dessus de la flamme, sembloit se mouvoir avec elle, & passer proche des Colomnes; leur étant toûjours parallele.

L'Auteur est persuadé, que le Météore de l'année 171⅝ étoit de la même nature que celui-ci; Il explique ce Météore. Voici l'explication qu'il en donne. Les Lecteurs l'entendront assez facilement, quoi que je ne puisse pas inserer la Figure, qui l'accompagne.

Que A B represente le plan de l'Horizon, C le lieu du Spectateur, E F un amas de vapeurs ou d'exhalaisons à une hauteur considerable, repandu de tous côtez dans un plan spacieux & parallele à l'Horizon. Cet amas de matiere poussera par la fermentation les Colomnes E G, F H*, &c. S'il n'y a point de vent, elles monteront perpendi-



* E G, F H, designent la premiére & la derniere Colomne de la Figure.

culairement. Si le vent est tempêtueux & irrégulier, elles seront mêlées & confonduës. Mais, s'il est moderé & uniforme, comme il l'étoit, lors que ce Météore parut; elles inclineront vers le point de l'Horizon, qui est opposé à celui d'où le vent souffle. Si la Ligne courbe A D B represente la concavité du Ciel, & si on tire la Ligne * C D parallele aux Colomnes E G, F H, &c., il est certain par les regles de la Perspective, que ces Colomnes paroitront converger sur cette concavité vers le Point D. La Colomne E G, par exemple, semblera venir du Point e, monter au Point g, & occuper l'espace e g. De même l'Arc f h sera la Projection de la Colomne F H. On voit par là évidemment pourquoi les Colomnes ne monterent d'abord que dans les parties Septentrionales. C'est parce que la matiere E F n'étoit pas encore arrivée à la ligne B D. Il est manifeste

* Dans la figure cette Ligne passe entre la huitiéme & la neuviéme Colomnes. La figure contient onze Colomnes.

nifeste qu'après qu'elle eût passé cette ligne, les flammes devoient paroitre monter de tous cotez. Un grand nombre de Colomnes lumineuses causa donc le Pavillon qu'on a décrit ci-dessus. La raison pour laquelle ce Pavillon descendit plus bas au Nord qu'au Sud, est celle-ci. Les Colomnes lumineuses, qui n'avoient pas encore passé la ligne C D, étoient en plus grand nombre, & plus éloignées de cette ligne, que celles qui l'avoient passée; car si le Point E est plus éloigné de C D que le Point F, l'Arc A e doit être plus petit que l'Arc B f. Un vent irrégulier, qui ébranloit les Colomnes, fut apparemment la cause du tremoussement, qui parut dans ces Colomnes, & la cause qui détruisit le beau Pavillon. L'on pourroit aussi attribuer à la même cause la formation des petites ondes circulaires.

L'Auteur ajoute que l'on peut assez bien représenter ce Phénomene par une invention fort aisée. Prenez un Cerceau, & attachez y



Digitized by Google

tout autour divers bâtons droits & paralleles l'un à l'autre, mais inclinez au Plan du Cerceau. Tenez ce Plan parallele à l'Horizon; & dans cette situation élevez-le avec des bâtons au-dessus d'une chandéle. Les ombres des bâtons sur le Plafond de la Chambre convergeront à un Point, non pas directement au dessus de la chandéle, (comme elles le feroient, si les bâtons étoient perpendiculaires au Plan du Cerceau,) mais au Point dans lequel une Ligne tirée de la chandèle, & parallele aux bâtons, coupera le Plan du Lambris.

IV. *Lettre de M.* Jean Quincy. *Docteur en Médecine, à feu M.* Samuel Morland, *de la Societé Royale, touchant l'Operation des Remedes purgatifs.*

MONSIEUR Quincy commence son Discours par quelques suppositions, Il suppose 1. que les remedes purgatifs operent dans toutes les parties du corps humain, qui contiennent des Fluides, depuis les in-

intestins jusqu'aux fibres les plus petites.

2. Que le mouvement des Fluides se fait dans trois sortes de vaisseaux, qui sont le Siége des trois concoctions, dont les Médecins parlent si souvent dans leurs Ecrits. Les premiers vaisseaux sont l'Estomach & les Intestins : l'Anus est leur issue. Les seconds sont ceux, qui contiennent le sang : les Reins sont leur organe excrétoire. Les troisiémes sont tous les autres vaisseaux : ils se déchargent par la peau.

3. Que tout remede, qui cause une évacuation, est un Purgatif.

4. Que chaque Purgatif opere en dissolvant les sucs ; ou, en accélerant leur mouvement, afin que la matiere propre à être chassée, parvienne plus souvent à l'Emonctoire ; ou bien, de l'une & l'autre maniere.

Ces suppositions, dit M. Quincy, ne seront point contestées : il ne les a établies que pour mieux prouver la Proposition suivante.

Le

Le changement du volume, des figures, & des mouvements des particules, qui composent un Purgatif, changera le siége de son operation, & le rendra propre à agir dans de plus grands ou de plus petits vaisseaux.

Pour éclaircir cette Proposition, il ne sera pas inutile (dit l'Auteur) de considerer la pratique ordinaire pour faire operer une medecine plus ou moins.

Les substances grossieres & pesantes, (celles, par exemple, qui sont principalement composées de particules salines & terrestres, comme le tartre, la manne, & d'autres semblables,) étant amoindries par le broyement, ou par des solutions réiterées, operent plus doucement; mais, si on les aiguise par des Acides, ou de quelque autre maniere, qui expose leurs angles aux membranes, elles sont plus rudes, & agissent plus vîte.

Les remedes resineux, comme la Scammonée, & le Jalap, & la plûpart de ceux que les Vegetaux produisent, sont plus violents, & ope-

rent plutôt, lors qu'ils sont plus tenaces & plus adherents, comme dans leurs Extraits; mais ils sont plus doux, quand on les divise par des substances dures & friables, comme le sel de tartre, le sucre, &c.

Les remedes, qui renferment du souffre & du sel, sont plus ou moins rudes, & prompts dans leur operation; à proportion du sel qu'ils contiennent, & de l'aprêté de ses angles. Tels sont la plûpart des mineraux, & leurs préparations. L'Auteur se borne à parler ici de la préparation de l'Antimoine & du Mercure. On sait par l'Analyse chymique que l'Antimoine est composé d'un souffre & d'un sel subtils. Plus on dégage les particules salines par la préparation, plus il opere fortement & promptement. Mais, dans les moindres préparations, lors que les sels sont étroitement envelopez dans le souffre, il n'agit presque point, avant qu'il parvienne dans les voïes de la circulation les plus éloignées. Le Mercure en lui-même n'est gueres connu

connu sous l'idée d'un remede ; & sa prémiére préparation, qui le convertit en Sublimé, le charge si fort de pointes salines, qu'il devient un Poison. Mais plus ces pointes sont émoussées par le broïement, la sublimation, &c., plus il opere doucement ; & si on lui ajoute un souffre assez subtil pour s'attacher à lui, il peut devenir un remede si doux qu'on ne le sentira que dans la derniere voie de l'operation.

Ce que l'on vient de dire, continue l'Auteur, suffit pour faire voir que c'est la trop grande rudesse, & le trop grand mouvement d'une Médecine, qui ne permettent pas qu'elle entre dans l'estomac, sans l'irriter, & sans y causer de si violentes convulsions, qu'il la rejette par le vomissement ; qu'après une plus grande attenuation, elle entrera dans les intestins, & y operera par les selles ; qu'après une attenuation encore plus grande, elle s'introduira dans le sang, & causera une évacuation par les urines ; enfin, qu'après une nouvelle attenuation, elle s'insinuera dans les plus pe-

Digitized by Google

petits Canaux, où elle augmentera la transpiration, ou causera une sueur. De sorte que les medecines les plus subtiles operent dans les vaisseaux capillaires, & dans les plus petites fibres, par le même méchanisme que celles qui sont moins subtiles operent dans le sang par les urines, & les plus grossieres dans les plus grands vaisseaux par les selles.

On voit par là que l'addresse de préparer & d'administrer une purgation consiste à proportionner ses qualitez à la capacité & aux circonstances de la partie où elle doit operer.

Parmi les remedes de la prémiere Classe, il y en a peu que l'on puisse assez attenuer pour les faire passer dans le sang; & il n'y en a aucun, qui mérite que l'on prenne la peine de le pousser au delà d'un remede diuretique. D'ailleurs, comme ils sont naturellement propres à se joindre aux sérositez du sang, ils se déchargent par les reins, avant qu'ils puissent être assez attenuez pour aller plus loin. Et si

par

par de fréquentes réiterations de ces sortes de remedes, & par une rélaxation extraordinaire des vaisseaux, quelques-unes de leurs parties pénétrent plus avant, leur grossiéreté embarrasse les émonctoires; & elles se placent dans les glandes & dans les vaisseaux capillaires d'une maniere, qui cause des fievres intermittentes. C'est ce que l'on observe dans plusieurs Personnes, après l'usage de la crême de tartre, des sels cathartiques communs, & des eaux purgatives, sur tout à la fin de l'Eté, lors que la chaleur a affoibli les parties solides, & leur a causé une trop grande relaxation.

Parmi les purgatifs resineux, il y en a plusieurs très-efficaces; mais pour operer dans les viscéres, dans le sang, & en d'autres parties plus éloignées, ils doivent être extrémement attenuez. Nous savons que les menstrues spiritueux n'en prennent que les parties les plus subtiles, & qu'ils les portent dans de fort petits vaisseaux, où elles operent principalement en qualité de dis-

solvents, parce que la mollesse de ces sortes de substances ne leur permet presque point d'agir comme des aiguillons, & qu'elles ne sont tout au plus que de simples détergents. C'est ainsi que l'Aloë, qui est le principal remede de cette espece, pénétre plus avant dans le corps, & n'opere pas si tôt, quand on se sert d'un menstrue spiritueux, comme la racine de Turbith, &c. La Coloquinte, & tous les remedes du régne végétal, qui cedent à une liqueur spiritueuse, sont portez par ce moyen dans les vaisseaux les plus éloignez, & y operent efficacement; ce qu'ils ne pourroient faire sans cela.

Mais les purgatifs les plus efficaces, & qui demandent le plus d'habileté, sont ceux du regne mineral. Comme ils sont beaucoup plus solides que les autres, ils ont aussi une plus grande impulsion. C'est pourquoi il est nécessaire que plusieurs de ces purgatifs soient non seulement atténuez, autant qu'il est possible, afin qu'ils pénétrent dans les vaisseaux les plus éloignez, mais

aussi que leur rudesse & leur mouvement soient reprimez, à fin qu'ils puissent répondre à plusieurs intentions. On doit, par exemple, émousser les pointes du Sublimé, affin qu'il purge dans les grands vaisseaux sans aucun danger; mais si on veut qu'il aille plus loin que le sang, il faut non seulement le subtiliser, mais aussi le couvrir de substances, qui affoiblissent ses pointes, & le mettent en état de pénétrer dans les plus petits Vaisseaux.

Les purgatifs du genre mineral, où le sel & le souffre sont unis ensemble, comme l'Antimoine, le Cinnabre, l'Acier, &c. ne peuvent être employez que par le même moyen; & plus on veut qu'ils pénétrent dans le corps, plus doit-on les reprimer par leur souffre naturel, ou par un souffre étranger. Quand l'Acier est joint aux pointes des liqueurs acides, il opere plûtôt, & même il est quelquefois émetique. Mais quand il est envelopé d'un souffre qu'on lui ajoute, il pénétre plus avant, comme on le voit dans les préparations ordinaires



Digitized by Google

naires de l'Acier avec le tartre, ou le vinaigre, & avec le souffre.

Ces Observations (ajoute l'Auteur) paroitront encore plus justes, si l'on examine la contexture des substances, qui sont naturellement propres à agir dans les plus petites parties du corps humain. Telles sont les substances du genre Aromatique, qui causent une plus grande ou plus petite transpiration, selon leur differents dégrez de subtilité. Elles sont composées d'un sel extrémement delié, & envelopé d'un souffre très-subtil, comme on le peut voir par l'Analyse chimique. Le sel volatil huileux est une invention admirable. On couvre d'une huile fort exaltée le sel des animaux; & par ce moyen il passe dans les plus petites fibres, & fait, pour ainsi dire, une partie des esprits.

L'Auteur observe que les sels des animaux sont fort volatils, ou que l'on peut aisément leur donner cette qualité. Ils sont par eux-mêmes trop piquants pour ne pas causer des sensations douloureuses; mais

Digitized by Google

mais. si on les émousse par le moyen de quelque autre substance, ils deviennent des sudorifiques innocents & très-efficaces.

Voici une autre Observation de M. Quincy. On ne doit pas s'étonner (dit-il) de ce que les sels subtils des Cantharides causent de si grandes douleurs, dans la Vessie, & de ce que le Camphre prévient ces douleurs. L'extréme petitesse des pointes de ces sels les rend insensibles, excepté dans les canaux infiniment petits, qui composent les fibres des membranes de la Vessie. Le Camphre prévient l'irritation de ces sels, parce que sa grande subtilité le met en état de les suivre dans ces petits Canaux, & d'en couvrir les pointes.

Il est à remarquer, continue l'Auteur, que plusieurs Personnes introduisent aujourd'hui les préparations du Mercure dans les plus petits vaisseaux, où elles n'operent que par impulsion. Non seulement on peut empêcher le Mercure doux d'agir d'une maniere sensible dans les

les grands passages, & dans les glandes de la bouche; mais encore, le Turbith mineral, dont une petite dose opere puissamment par haut & par bas, étant mêlé avec le Camphre, s'introduira dans les vaisseaux les plus éloignez, & causera une évacuation dans la peau; d'une maniere plus efficace qu'aucun remede d'une gravité moins spécifique. On ne doit mêler le Camphre que fort peu de temps avant qu'on prenne ce remede; car autrement il ne produiroit pas son effet: ce qui vient de sa grande volatilité, qui le fait évaporer, pendant qu'il est mêlé dans une médecine.

Monsieur Quincy dit que l'on peut faire un bon usage de cette Theorie par rapport à la Pratique; mais, comme les bornes, qu'il s'est prescrites, ne lui permettent pas de s'étendre sur cette matiere, il s'est contenté de l'exemple du Camphre. Il ajoute que le siége de plusieurs maladies chroniques se trouve dans les vaisseaux les plus éloignez; & que si on ne les guerit point par les moyens ordinaires, c'est parce qu'on

ne fait pas assez d'attention à la maniere de préparer des remedes efficaces, qui puissent operer dans cet éloignement.

V. *Rélation de deux Cas extraordinaires de Chirurgie, communiquée par M.* Steigerthall, *Docteur en Médecine, & Membre de la Societé Royale.*

CET Article est une courte Attestation de deux Cas de Chirurgie; elle est datée d'*Ebstorff*, le 15 May 1720. On y parle d'un homme, qui eut une putrefaction à la cuisse dans sa quinziéme année, & de sa Femme âgée de quarante-un ans, laquelle fut blessée par un sanglier dans sa jeunesse, au dessus des fausses côtes du côté gauche. On nous dit qu'elle a encore une fistule dans cet endroit, & qu'une partie des alimants mal digerez se décharge par cette ouverture.

VI. *Rélation d'une Expérience faite le dernier jour de Juin*, 1720, *en presence de la Societé Royale, pour faire voir par une nouvelle preuve, que les*

*Corps d'un même volume ne contiennent pas des quantitez égales de Matiere, & par conséquent, qu'il y a du Vuide. Par* M. Desaguliers.

L'AUTEUR prit trois livres de vif-argent, qui remplit trois fois un petit vaisseau de verre jusqu'au bord, & il le versa dans une bouteille mince de Florence. En suite, il versa la même quantité d'eau dans une autre bouteille semblable. Il mit les deux bouteilles dans un Seau, & y versa de l'eau bouillante, tenant la bouteille d'eau enfoncée, afin qu'elle fût dans l'eau bouillante aussi bas que le Mercure. Après que ces Fluides eurent reçu un degré suffisant de chaleur pendant cinq minutes, il ôta les bouteilles, & mettant la bouteille d'eau dans un vaisseau cylindrique où il y avoit trois pintes d'eau froide, il plongea en même temps la bouteille de vif argent dans un autre vaisseau cylindrique, qui contenoit aussi trois pintes d'eau froide; & il observa de la maniere suivante laquelle de ces deux eaux étoit la plus chaude.

Ayant mis un petit Thermometre dans le prémier vaisseau, il s'éleva de deux dégrez. Ensuite, mettant le Thermometre dans l'eau où étoit la bouteille de vif-argent, il s'éleva de trois dégrez. Le Thermometre ayant été remis dans le prémier vaisseau, baissa de quatre dégrez, & étant replongé dans l'autre, il s'éleva près de trois dégrez.

Cela fait voir, dit M. Desaguliers, qu'une plus grande chaleur est communiquée par le Mercure chaud, que par un égal volume d'eau également échauffée; &, par conséquent, qu'il y a plus de matiére dans le Mercure. Mais cette experience seule ne détermine point l'excès de la quantité du vif-argent.

Les Philosophes d'Angleterre croient qu'il y a du vuide dans la Nature. Cette Doctrine philosophique est très-importante; car, s'il y a du Vuide, il s'ensuivra que la Matiére n'existe point nécessairement, & par conséquent qu'elle a été créée.

VII.

VII. *Extrait d'un Livre intitulé*, Conghietture del Dottor Pietre Anton. Michelotti, Filosofo, & Medico d'Arco, sopra la Natura, Cagione & Remedi dell' infermità regnanti ne' Animali Bovini di molte Città, &c. Nell' Autunno dell' anno cadente, 1711. In Venezia. 1712.

CET Extrait m'a paru digne d'être communiqué à mes Lecteurs étrangers. En voici la traduction.

„ Le savant Auteur de ce Dis-„ cours, étant à la Campagne en-„ viron le mois d'Octobre 1711, „ se servit de cette occasion pour „ examiner les Symptômes de la „ maladie, qui regnoit alors par-„ mi les Bêtes à corne dans le ter-„ ritoire de Vénise. Il nous don-„ ne le resultat de cet examen, & „ il nous dit qu'il a vu la plûpart „ des choses qu'il rapporte, & qu'il „ a appris les autres de personnes „ dignes de foi.

„ Les Animaux malades cesse-

 rent

„ rent presque tous de manger & „ de boire : ils baissoient la tête : „ ils avoient des frissons, & une „ grande difficulté de respirer, ac- „ compagnée d'un bruit à la gor- „ ge : ils étoient si foibles, qu'ils a- „ voient de la peine à se mouvoir, „ ou à se tenir sur leurs pieds. „ Quelques-uns mangeoient un „ peu, & beuvoient beaucoup. „ D'autres rendoient en abondan- „ ce des excremens de diverses „ couleurs, d'une odeur très-mau- „ vaise, & mêlez de sang. Plu- „ sieurs avoient le ventre gonflé „ d'une telle maniére, que quand „ on les frappoit avec la main, on „ entendoit un son semblable à ce- „ lui d'une vessie enflée. Les uns „ rendoient une urine fort trouble, „ & d'autres une urine d'une cou- „ leur très-vive. En comparant „ le pouls des Animaux sains avec „ celui des Malades, le dernier pa- „ rut plus foible. Outre ces par- „ ticularitez, Monsieur Michelot- „ ti fut informé par ceux, qui a- „ voient soin des Bestiaux malades, „ & par d'autres personnes dignes

de

„ de foi, que dans quelques-uns
„ de ces Animaux on avoit obser-
„ vé des tumeurs crues en diverses
„ parties du corps, des pustules a-
„ queuses, des mouvements de tê-
„ te irreguliers, & que leurs lan-
„ gues étoient seches, noires, &
„ crevassées; qu'en d'autres on a-
„ voit vu des tumeurs qui étoient
„ parvenues à maturité, une ma-
„ tiere putride, qui sortoit de la
„ bouche & des narines, des Vers
„ dans les excrements, une sueur
„ de sang, & que le poil tom-
„ boit.

„ L'Auteur, en comparant la
„ chair des Bestiaux morts de cette
„ maladie avec celle des Animaux,
„ qui avoient été tuez pour la Bou-
„ cherie, trouva que les muscles
„ des prémiers, immédiatement au
„ dessous de la peau, étoient un
„ peu livides. Ayant ouvert les
„ trois cavitez du corps, il exami-
„ na avec beaucoup de soin le cer-
„ veau & ses membranes; la tra-
„ chée artere, l'œsophage, le pou-
„ mon, le cœur, la veine cave,
„ l'Aorte, le Diaphragme, le foïe,



Digitized by Google

„ la ratte, & les autres parties du „ bas ventre. Voici ce qu'il ob- „ serva dans ces vaisseaux & dans „ ces parties. Le sang dans les „ ventricules du cœur, dans les „ vaisseaux du poumon, dans l'Aor- „ te, & dans la veine cave, quoi „ qu'il fût encore chaud, étoit fort „ noirâtre, & prêt à se coaguler. „ En ouvrant la cavité superieure „ & celle du milieu, l'odeur en é- „ toit mauvaise, mais supportable. „ La puanteur, qui sortit du bas „ ventre, étoit si grande qu'on ne „ pouvoit la souffrir sans danger. „ Dans quelques cadavres, les vis- „ ceres n'étoient pas dans leur état „ naturel par rapport à leur gros- „ seur, leur consistence, leur cou- „ leur, & leur odeur, ni par rap- „ port aux matieres qu'ils renfer- „ moient. On trouva dans plu- „ sieurs cadavres la panse fort retre- „ cie & desséchée: elle contenoit „ une substance dure. Dans d'au- „ tres le poumon étoit enflé & li- „ vide, le foie gonflé, & le cer- „ veau rempli d'eau & putride.

„ L'Auteur ayant observé le sang dans

Digitized by Google

„ dans les cadavres, souhaita de „ savoir en quel état il se trouvoit „ dans les bêtes malades. Pour „ cet effet, il en fit saigner dix- „ huit, & il observa que le sang „ ne sortoit qu'à diverses reprises. „ Il le laissa reposer pendant quel- „ que tems; après quoi, il le trou- „ va entierement coagulé, sans „ aucune séparation de la serosité, „ & adherant aux côtez des vais- „ seaux, avec une pellicule en for- „ me de reseau sur la surface ex- „ posée à l'air. Tous ces animaux „ moururent peu de jours après la „ saignée, à l'exception d'un seul, „ dont la veine fut ouverte dès „ qu'il commença à être malade.

„ M. Michelotti, ayant décrit „ tous les symptômes de cette ma- „ ladie, en conclut que c'étoit une „ fiévre maligne & pestilentielle, „ laquelle tuoit presque tous les „ animaux, qui en étoient infec- „ tez.

„ Il en attribue la cause immé- „ te à l'épaisseur extraordinaire du „ sang produite par la coagulation „ des parties les plus grossieres de

„ te liqueur ; de sorte que les glo-
„ bules du sang, & les particules
„ sereuses, furent enfermées dans
„ une espece de rets formé par l'u-
„ nion des fibres du sang.

„ La cause occasionnelle de cet-
„ te maladie étoit (selon l'Auteur)
„ le Froid & l'Humidité, qui re-
„ gnerent pendant toute l'année
„ précédente depuis le mois d'Oc-
„ tobre 1710 jusqu'au mois de
„ Novembre 1711. Cette Remar-
„ que mérite qu'on y fasse atten-
„ tion, puis que le tems, qui pré-
„ céda la mortalité des bestiaux en
„ Angleterre, fut fort sec ; & ce-
„ pendant les Symptômes de la
„ maladie étoient les mêmes que
„ ceux qu'on a observez en Italie,
„ comme cela paroit par la Rela-
„ tion † de M. Bates. Chirurgien
„ de la Maison du Roi, qui a été
„ imprimée dans les Mémoires de
„ la Societé Royale.

„ Pour ce qui est de la maniere
dont

† On a vu un Extrait de cette Rélation dans le cinquiéme Tome de ma *Bibliotheque Angloise*, à la page 547.

Digitized by Google

„ dont le savant Auteur tâche d'ex-
„ pliquer méchaniquement l'épaiss-
„ seur du sang des bestiaux par l'é-
„ tat de la Saison, & d'en déduire
„ tous les Symptômes de la mala-
„ die; & à l'égard de ses Conjectu-
„ res touchant les remedes, qui
„ auroient pu être utiles à ces ani-
„ maux; comme il n'en a fait au-
„ cune experience, nous renvoïons
„ les curieux au Livre même. „

## ARTICLE III.

Premier EXTRAIT du quatriéme & dernier Volume de l'HISTOIRE de la RÉFORMATION dans les PAÏS-BAS, par GERARD BRANDT. (On a vu le dernier Extrait du troisiéme Volume dans l'onziéme Tome de ce Journal, à la page 46).

## LIVRE QUARANTE-SEPTIE'ME.

APRÈS la clôture du Synode National de Dordrecht, les Classes de Gueldre firent signer les Ca-

nons de ce Synode aux Miniſtres & aux Régens des Ecoles de leur Province. Quelques Miniſtres, ayant refuſé de les ſouſcrire, furent dépoſez par les Claſſes. D'autres demanderent un mois pour penſer à cette affaire.

Le 20 Août, le Synode Provincial de Gueldre s'aſſembla à Nimégue. Quelques Rémontrants ſignérent alors les Canons du Synode National. D'autres, ayant refuſé de les admettre, furent privez du Miniſtere. *Engelbert Ægidius*, Miniſtre d'Arnheim, demanda encore quelques ſemaines pour examiner plus amplement l'Article de la Prédeſtination. Il dit entre autres choſes que ſa demande étoit fort raiſonnable, puis que le Synode de Dordrecht, quoi que compoſé d'un ſi grand nombre de ſavants Théologiens, avoit employé ſept ou huit mois à dreſſer les Canons. Ce Paſteur fut dégradé.

Le même Synode de Nimegue dépoſa quelques autres Miniſtres Rémontrants. Gerard Brandt nous donne les noms de vingt & ſix Miniſtres

nistres de la Province de Gueldre, qui perdirent leurs Benefices. Le Synode ordonna que les Laïques, qui rentroient dans le sein de l'Eglise après avoir blasphemé la Religion Reformée, seroient obligéz de comparoitre devant le Consistoire, & de témoigner qu'ils étoient fâchez de leur mauvaise conduite.

Parmi les Ministres Rémontrants de Gueldre, qui furent privez des fonctions clericales, plusieurs signerent l'Acte de cessation; mais quelques uns revoquerent bientôt leur signature, & même ils prêcherent dans les Assemblées particulieres des Rémontrants, malgré les Défenses des Etats-Généraux. Quelques Pasteurs, après avoir souscrit l'Acte de cessation, embrasserent des Métiers. *Alardus de Freese* se fit Epicier. Il eût d'abord un si mauvais succès dans son negoce, que quelques Réformez violens se moquerent de lui, & lui dirent qu'il seroit un jour bien aise de mendier parmi eux; mais, dans la suite, il fit très-bien ses affaires. Le jour des nô-

ces de sa fille, l'un de ces Zélateurs, reduit à une grande pauvreté, vint demander l'aumône à sa porte. La femme de ce Ministre Epicier, fit alors de grandes acclamations. *Ah! mon Dieu!* dit cette vertueuse Arminienne, *l'un de ceux qui disoient que nous serions un jour bien aises de mendier parmi eux, est aujourd'hui obligé de demander l'Aumône à notre porte. Donnons lui une Piece entiere de viande, qui n'a pas encore été servie.* Notre Historien observe que cette femme accomplit literalement les Préceptes de Jesus Christ, en donnant à manger à un Ennemi, qui avoit faim. Je remarquerai ici que l'amour de nos Ennemis ne consiste qu'à ne leur point faire de mal, & même à leur faire du bien dans leurs besoins pressans: c'est ce qui paroit clairement par l'Evangile, & par les lumieres de la Raison. Dire que nous devons avoir pour nos Ennemis le même amour, & la même tendresse que pour nos Amis, ce feroit exiger de nous une chose absurde & même impossible: ce seroit encourager les

Méchans en les confondant avec les Bons. A force de vouloir exalter la Morale Evangelique, on l'avilit en la mettant en opposition avec la Raison. J'ai dit ailleurs que la Raison est extremement sévére; & j'ajouterai ici, que les Sociniens ne devoient pas soutenir que l'Evangile contient de nouveaux Préceptes de Morale inconnus à la Raison.

Les Classes de la Province d'Over-Yssel firent souscrire aux Ministres les Canons du Synode National. Ceux, qui refuserent de les signer, furent déposez. *Nicolas Lachterop* dit dans ses Mémoires, que la Classe de Kampen exigea de lui, 1. qu'il souscrivit les Canons de l'Acte de cessation: 2. qu'il rejettât les opinions des Rémontrants; 3. qu'il se tint debout devant la Chaire dans une Eglise de Kampen, & qu'il reconnût publiquement sa faute. Après avoir obtenu avec beaucoup de peine vingt & quatre heures pour examiner cette affaire, il répondit qu'il signeroit les Canons avec cette restriction, *Autant qu'ils*

*qu'ils étoient conformes à la Parole de Dieu.* On lui dit qu'il faloit qu'il les souscrivît *comme étant la Parole de Dieu.* Il repliqua : *C'est un Ouvrage humain : ceux, qui l'ont composé, n'étoient pas des Apôtres, qui avoient le don d'Infaillibilité. Je ne puis donc pas souscrire ces Canons comme étant la Parole de Dieu. Votre demande est déraisonnable. En agissant de la sorte, vous imitez le Papisme, qui met les Ouvrages humains en parallele avec la Parole de Dieu.* On lui demanda s'il prétendoit être plus éclairé que tant de savants Personnages, qui avoient formé ces Decrets ? Il répondit que les Auteurs de ces Canons n'étoient que des hommes, sujets à l'erreur, tant en particulier qu'en public. La Classe lui permit d'examiner cette matiere jusqu'à la tenue du Synode Provincial. Cependant, sa femme & ses amis le presserent fortement de souscrire les Canons. Ils lui representerent, que n'étant point en état de faire subsister sa famille, composée de six enfants, il se trouveroit reduit à une grande misere & qu'il ne

tenoit qu'à lui d'éviter ce malheur par un trait de plume. Ce Pasteur resista courageusement à ces tentations. *Mes Amis*, dit-il, *votre Conseil est bon pour le corps; mais, il est dangereux pour l'ame, qui est beaucoup plus estimable. Dieu peut pourvoir à mes besoins: je mets ma confiance en lui. Il a promis de recompenser ses fideles serviteurs; & il punira ceux qui lui sont infideles.* Ensuite, ayant été cité à comparoître devant le Synode de Deventer, il fit savoir à cette Assemblée qu'il persistoit dans son refus. Il fut déposé; &, comme il refusa de souscrire l'Acte de cessation, il fut banni avec quelques autres Ministres. Cependant, on fit sortir de sa maison sa femme & ses enfans, & l'on mit ses meubles dans la rue.

Le même Synode cita le savant *Marc Gualtherus*, Régent de l'Ecole de Kampen. Celui-ci écrivit à cette Assemblée qu'il ne reconnoissoit que l'Autorité du Magistrat. Ce Régent, qui étoit né dans le Palatinat, fut privé de son Emploi: il avoit publié un Livre en Latin con-

contre le Dogme de la Prédestination absolue.

*Jean Weddæus* Rémontrant fit une penitence publique, & demanda pardon à ceux qu'il avoit scandalisez par sa Doctrine.

Parmi les Pasteurs, qui furent déposez dans la Province d'Over-Yssel, il n'y en eut que deux, qui souscrivirent l'Acte de cessation. L'un d'entre eux se fit Brasseur de Biere pour gagner sa vie. Si les Persécutions étoient fréquentes, les Etudiants en Théologie ne devroient pas négliger d'apprendre un Métier.

Notre Auteur observe qu'il y eut dans les Provinces-Unies environ deux-cents Ministres Rémontrants déposez, ou obligez de quitter leurs Benefices; & que quatre-vingts d'entre eux furent bannis, ou contraints d'abbandonner leur Patrie.

Parmi les Ministres privez de leurs Emplois, il y en eut environ soixante-dix, qui signerent l'Acte de cessation: vingt d'entre eux du moins revoquerent leur signature.

Plus

Digitized by Google

Plus de quarante Ministres quitterent les Rémontrants: la plûpart de ces Ministres passerent dans le Parti des Réformez: les autres se firent Catholiques Romains; ou éviterent de se joindre à aucune autre Secte. Il n'est point surprenant qu'un Protestant, persécuté par des Protestants, rentre dans le sein de l'Eglise Romaine, ou qu'il s'éloigne entierement de toutes les Societez Chrétiennes. Gerard Brandt fait une quatriéme Classe de quelques Ministres, qui tomberent dans le Déréglement des Moeurs.

Il y eut de grands Débats dans la Province de Frise touchant les Constitutions du Synode National de Dordrecht, qui regardoient le Gouvernement Ecclesiastique. On fit plusieurs reproches à *Bogerman*, Moderateur de ce Synode; & peu s'en falut, qu'il ne fût déposé. Les Constitutions furent rejettées par les Etats de la Province, & par le Synode Provincial de Lewarden. Cette derniere Assemblée accusa Bogerman d'être allé au delà de ses Instructions. Il fit un long

Dis-

Digitized by Google

Discours dans la prémiere Séssion : il rapporta ce qui s'étoit passé à Dordrecht, & dit qu'il étoit nécessaire que la Province de Frise ratifiât tous les Décrets du Synode National. Le lendemain, les trois Commissaires, qui avoient été deputez au Synode de Dordrecht, par les Etats de Frise, étant entrez dans le Synode de Lewarden, firent de grandes Plaintes contre Bogerman. Ils dirent que ce Modérateur n'avoit fait paroitre aucun respect pour leur Caractere; qu'il n'avoit jamais concerté aucune Affaire avec eux; qu'il avoit envoyé des Lettres en Angleterre & ailleurs, de son propre mouvement, sans leur en communiquer le sujet; qu'il avoit agi, comme si la Province de Frise l'avoit chargé lui seul du maniment de toutes les Affaires. Ils ajouterent, même en sa presence, quelques autres Accusations contre lui. L'Assemblée souhaita de voir ses Instructions. Il refusa de les montrer; mais, on lui ordonna de les remettre incessamment. On le fit sortir; &, après a-

voir

Digitized by Google

voir lu sa Commission, il parut qu'on l'avoit accusé justement. Quelques Ministres dirent qu'il faloit le déposer & le bannir de la Province. D'autres proposerent de le traiter avec plus de douceur. Enfin, l'Assemblée convint de lui pardonner sa faute pour cette fois; & que si quelqu'un commettoit la même faute à l'avenir, il seroit puni selon ses démerites, & qu'on en feroit un exemple. Cette Resolution fut enregîtrée. Bogerman s'en plaignit en ces termes: *Que diront les Arminiens? De quelle maniere ne m'insulteront-ils point?* L'un des Commissaires répondit: *C'est votre faute: c'est votre Orgueil, qui vous a causé cette Mortification.* Bogerman demanda une copie de ce qu'on avoit inseré dans le Journal du Synode: on la lui refusa. Ce Theologien dit alors qu'il étoit mal recompensé de la peine qu'il avoit prise à Dordrecht, & qui lui avoit coûté la perte de sa santé. L'un des Ministres repliqua: *Ne vous plaignez pas tant; car, je ne doute point, que si vous pouviez encore gagner treize Florins par*

*jour,*

*jour, vous ne vous partassiez fort bien; d'autant plus qu'il paroit que vous étiez si content de ces gages, que vous mittes sur votre compte vingt & neuf jours surnumeraires.*

Toutes ces Particularitez se trouvent dans une Lettre qu'un ancien Magistrat de Frise écrivit à son Fils. L'Auteur de cette Lettre ajoute: „ C'est ainsi que Bogerman a reçu „ la juste Recompense de ses Oeu- „ vres; car, plusieurs croient qu'il „ a été un des principaux Promo- „ teurs de la Mort de M. van Ol- „ denbarnevelt, & de l'Exil des „ Rémontrants. „

Gerard Brandt a publié une autre Lettre sur le même sujet, écrite de Harlingen en Frise le 23 Septembre. Nous n'en rapporterons que les dernieres lignes. Après que le Synode de Lewarden eût rejetté les Constitutions Ecclesiastiques du Synode National, Bogerman dit que *comme il ne doutoit point que le Saint Esprit ne fût present dans cette Assemblée, il n'entreprendroit pas de s'opposer à ses Resolutions.* On voit par là que Bogerman découvroit la pre-

Presence du Saint Esprit, & dans les Synodes qui lui étoient favorables, & dans ceux dont il n'étoit pas content.

Le Synode de Lewarden fit souscrire les Canons du Synode National aux Ministres de Frise. Deux Ministres de Dokkum, qui refuserent de les signer, furent privez de leur Ministere. Ils demanderent qu'on leur permît de ne point enseigner, „ que Dieu a resolu, de „ toute éternité de sauver ou de „ damner chaque personne, d'une „ maniére inévitable; de sorte, qu'en „ vertu du Décret éternel de l'E„ lection, certaines personnes ont „ la foi nécessairement & inévita„ blement, se convertissent & sont „ sauvées; & que d'autres, au „ contraire, en vertu du Décret éter„ nel de la Réprobation, ne peuvent „ avoir la foi & se convertir; mais „ qu'elles persistent nécessairement „ & inévitablement dans l'Incrédu„ lité & l'Endurcissement de leur „ cœur, & par conséquent qu'elles „ sont damnées. „

Voions maintenant ce qui se passoit

soit parmi les Rémontrants exilez. Uytenbogart, qui residoit à Anvers, & *Grevinkhovius*, déliberoient sur les moyens de s'établir à Staden dans le Duché de Brême, où ils espéroient d'obtenir quelque Liberté pour les Rémontrants. Ils y avoient été encouragez par un Bourguemaitre de cette Ville; mais, le Clergé Lutherien s'y opposa. Les Magistrats de Staden redoutoient les clameurs des Ecclesiastiques, & avoient eu assez de peine à procurer une Tolerance aux Juifs, & aux Anabatistes. D'ailleurs, il y avoit alors une Alliance si étroite entre les Etats-Généraux, & cette Ville, que Uytenbogart ne pouvoit guere se promettre d'y être en sureté. Enfin, les habitans de Staden avoient un extréme besoin de la Protection des Etats-Généraux, pour se soutenir contre les Hambourgeois.

Vers la fin du mois de Juin, le Prince Frederic-Henry, Frere du Prince Maurice, passa par Anvers en allant en France. Uytenbogart souhaita de lui rendre ses

de-

devoirs. Ce Prince le reçut avec de grandes marques de bonté, & lui dit : *Je suis votre Ami. A mon retour, je m'entretiendrai avec vous plus amplement, étant persuadé de votre probité. Vous devriez céder un peu à l'iniquité du tems, & pratiquer aujourd'hui les leçons de patience que vous m'avez enseignées & à d'autres.* Le Prince, étant sur le point de se mettre à table, invita Uytenbogart à diner avec lui. Ce Ministre ne jugeant pas à propos d'accepter cette invitation, remercia très-humblement Son Altesse, & se retira. Le peuple fut témoin de ce bon Accueil; car, les fenêtres de la chambre, qui regardoit sur la rue, étoient ouvertes. Cela fit beaucoup de plaisir à Uytenbogart, & augmenta le respect qu'on avoit pour lui à Anvers. Les Catholiques lui causerent pourtant quelque chagrin à l'instigation des Réformez de cette Ville, qui n'étoient pas contents du séjour qu'il y faisoit. D'ailleurs, les Catholiques les plus violents tâcherent de le rendre odieux à l'Evêque. Le Vicaire de ce Prélat

lui demanda de promettre au nom de tous les Ministres Rémontrants, qui étoient à Anvers, qu'ils ne prêcheroient point; & qu'ils ne feroient aucun exercice de leur Réligion. Uytenbogart refusa de faire une telle promesse; & il dit au Vicaire, que les Rémontrants n'ignoroient pas les loix du Païs, & que s'ils les violoient, ils souffriroient patiemment les peines qui leur seroient infligées. Cette réponse satisfit l'Evêque. Gerard Brandt nous dit ici, qu'un Envoyé de la Grande Bretagne, passant par la Haye à son retour d'Allemagne, demanda au Prince Maurice, s'il voudroit permettre à Uytenbogart de se retirer en Angleterre, & que ce Prince lui répondit: *Il est bien où il est: il vaut mieux qu'il se tienne là.*

Le nombre des Rémontrants exilez augmentoit tous les jours à Waelwick. On y voioit continuellement un grand concours d'Amis & d'Etrangers, qui venoient de toutes parts, pour s'entretenir avec eux, & pour les consoler. Ces Ministres n'auroient jamais crû avoir

voir tant de partisans dans les Provinces-Unies. Un si grand abord fut avantageux au Village, & rendit ces Réfugiez extremement chers au Seigneur du Lieu, qui fit tout ce qu'il put pour les y retenir, malgré les clameurs du peuple. Au mois de Juillet, l'Evêque de Bois-le-Duc vint à Walwick, pour y visiter un Couvent de Religieuses. Le Seigneur de ce Village conseilla aux Remontrants de demander au Prélat qu'il leur permît d'y faire leur séjour. Ils députerent vers lui *Episcopius* & *Charles Niellius*. L'Evêque leur fit un accueil fort gracieux, & les pria de l'aller voir à Bois-le-Duc, parce qu'il ne pouvoit pas recevoir tous les Ministres commodement à Walwick. Cependant, il souhaita que trois ou quatre d'entr'eux voulussent bien dîner avec lui le lendemain au Cloître. *Episcopius* & *Niellius* refuserent cette offre civilement, pour ne causer aucun scandale. Le Dimanche suivant, l'Evêque pria le Seigneur du Village d'inviter *Episcopius* à dîner avec lui le lendemain, & de lui di-

re qu'il amenât les Miniſtres qu'il jugeroit à propos ; qu'il n'y auroit point de diſputes ; & que l'eſtime qu'il avoit pour eux, étoit le ſeul motif de ſon invitation. Les Rémontrants, qui ſavoient qu'ils ne pouvoient demeurer dans ce Village ſans la permiſſion de l'Evêque, prierent *Epiſcopius* & *Niellius* d'aller dîner chez lui. Ils ne le firent qu'avec beaucoup de repugnance, & dans la crainte que leurs Ennemis ne donnaſſent un mauvais tour à cette invitation. Ces deux Miniſtres étant arrivez au Cloitre, y trouverent l'Evêque, le Seigneur de Walwick, deux Jeſuites, deux Dominicains, un Chanoine licentié, & le Pere Confeſſeur des Religieuſes. Le Prélat reçut ces Theologiens Proteſtants avec une affection cordiale : il leur donna la main, & leur parla en ces termes : *Mes Freres, ſoïez les bien venus. Quoi que nous ayons des ſentimens differens ſur pluſieurs Articles de Religion, je ne laiſſe pas de vous appeller mes Freres, parce que nous cherchons tous notre ſalut en notre Seigneur Jeſus Chriſt. Votre apprehenſion*

*m'afflige sensiblement. Le Duc d'Albe, par ses Placards rigoureux, & ses cruelles Persecutions, a extrémement nui à la Religion Catholique, & à nos Affaires. Il est surprenant que les Etats-Généraux des Provinces-Unies puissent s'imaginer qu'il leur est avantageux de suivre une methode, qui a causé notre ruine.*

Je suis fâché d'ignorer le nom de cet excellent Prélat. Il appelle des Ministres Protestants ses Freres: il condamne toute sorte de Persecution, non pas secretement, mais en presence de deux Jesuites & de deux Dominicains. Les Catholiques & les Protestants devroient imiter un si bel Exemple: ils devroient se traiter mutuellement de Freres, & manger souvent ensemble, au lieu de se déchainer les uns contre les autres. Voïons ce qui se passa à la Table de l'Evêque de Bois-le-Duc.

On y parla de la maniere dont les Rémontrants avoient été traitez à Dordrecht. L'Evêque dit „qu'on „ leur avoit fait beaucoup de tort; „ qu'ils souffroient pour une Doc-

„ trine très-saine & aisée à entendre; que les Opinions, qu'ils combattoient, deshonoroient Dieu; que sous prétexte de faire éclater sa Grace envers un petit nombre d'Elus; on attribuoit à cet Etre bienfaisant la Tyrannie & la Cruauté la plus détestable envers le Genre humain; & qu'il n'y avoit aucune Erreur qui lui parût si abominable. „ Les deux Jesuites approuverent ce Discours; mais, les deux Dominicains, un peu déconcertez, dirent „ qu'il faloit attaquer les Erreurs des Calvinistes d'une manière discrete, & faire en sorte qu'en les attaquant on ne tombât point dans les Erreurs pernicieuses des Pélagiens. „ L'Evêque repliqua „ que dans cette occasion il faloit peu de cas des Subtilitez des Ecoles; & qu'il croïoit que c'est un horrible Blasphême de dire que Dieu est irrité contre les hommes, & qu'il les damne, pour des Péchez qu'ils ne peuvent éviter. „ Les Jesuites applaudirent au Prélat. Les Dominicains garderent le silence. Il semble

Digitized by Google

semble que cet Evêque ait invité des Dominicains & des Jésuites, dans l'esperance de les voir aux prises les uns avec les autres. Les Dominicains resolurent de se vanger, en excitant le Curé du Village à prêcher contre les Rémontrants le Dimanche suivant. Il le fit d'une maniere très-violente: il traita les Rémontrants de Semi-Pelagiens: il dit que c'étoient des Hérétiques plus rusez & plus dangereux que les Calvinistes. Ce Sermon irrita le Peuple contre les Rémontrants. Le Seigneur du Lieu, ayant inutilement défendu au Curé de maltraiter ces Exilez, porta ses Plaintes à l'Evêque, qui envoya querir ce Pasteur, & lui fit une vive Reprimande. Le Curé, qui étoit Moine du Convent de Tongerlo, en appella à son Abbé, & dit à l'Evêque, qu'il n'avoit aucune Autorité sur lui par rapport à la Prédication. Le Prélat lui repliqua que la Paroisse de Walwick étoit dans son Diocese; que s'il continuoit de faire des Invectives contre des Semi-Pelagiens imaginaires, il le

le renverroit dans son Cloitre ; & qu'il lui défendoit de monter en Chaire dans son Village, à moins qu'il ne promît de renoncer aux Invectives. De plus, cet Evêque fit prêcher le Dimanche suivant un Moine de l'Ordre de S. Augustin, qui réfuta tout ce que le Curé avoit dit contre les Rémontrants, & exhorta les Auditeurs à traiter les Exilez avec beaucoup d'humanité. Il dit que ces Rémontrants avoient été traitez d'une maniere fort injuste; que c'étoient des gens vertueux & savants; qu'à la verité ils étoient nez dans une Réligion erronée; mais, que la Doctrine, pour laquelle ils souffroient, étoit une ancienne Vérité Catholique. „ Mes Freres, „ *dit-il*, faites leur voir non seulement que votre Foi est plus orthodoxe, mais aussi que vous étes „ meilleurs Chrétiens. Faites leur „ voir que les Catholiques vous instruisent mieux que les Hérétiques „ n'instruisent leurs Troupeaux, & „ qu'ils vous exhortent plus fortement à aimer les Personnes opprimées, & à leur témoigner que vous

„ vous étes touchez de leur état.
„ Si l'on voit en Hollande * un
„ Prêtre ou un Jesuite, connu pour
„ tel, on excite la Populace contre
„ lui; & les Ministres inspirent à
„ leur Peuple une si grande haine
„ contre nos Ecclésiastiques, que
„ toutes sortes de gens croient
„ qu'ils font une œuvre méritoire
„ en nous maltraitant. Faites donc
„ voir, par vos paroles, & par vos
„ actions, à ceux qui sont refugiez
„ parmi nous, que nous avons
„ plus de vertu que ces violents Hé-
„ rétiques. Jesus-Christ nous or-
„ donne d'aimer nos Ennemis, &
„ de faire du bien à ceux qui nous
„ persecutent. Il y a plus de mé-
„ rite en cela, que si vous n'aimiez
„ que les Catholiques; car, par
„ ce moyen, la véritable Doctrine
„ est honorée, même parmi ses
„ Adversaires. Les Payens & les
„ Publicains servent leurs Amis;
„ mais, il n'y a que les Chrétiens,

Q 5 qui

* On sait que les Catholiques sont traitez avec beaucoup de moderation en Hollande, & dans les autres Provinces-Unies.

„ qui rendent le bien pour le mal. „ On doit souhaiter que tous les Religieux imitent la douceur & la moderation de ce savant Augustin. Le Curé, ayant été censuré par son Abbé, aussi bien que par l'Evêque, fut retabli dans son Bénefice, à condition qu'il ne médiroit plus des Rémontrants. *Niellius*, qui nous apprend toutes ces particularitez, après avoir parlé du zéle violent des deux Dominicains, & du Pasteur de Walwick, ajoute „ qu'il „ n'y avoit point de gens moins „ charitables, & plus grands persé„ cuteurs, que ceux qui soute„ noient que les Hérétiques n'ont „ pas reçu de Dieu une Grace suffi„ sante pour abandonner leur Héré„ sie; qui donnoient le nom de „ Semi-Pelagiens à tous ceux, qui „ ne croient pas que les hommes „ ressemblent à des Souches; & „ qui, sous prétexte de glorifier la „ Grace Divine, attribuoient à Dieu „ la Tyrannie la plus déraisonna„ ble & la plus absurde. „

Les Rémontrants, ayant prié l'Evêque de Bois-le-Duc de leur per-

permettre de passer encore quelque temps à Walwick, cet obligeant Prélat leur fit savoir qu'ils pouvoient y demeurer trois mois. Ces Ministres s'assembloient deux fois par jour pour régler les Affaires des Eglises de leur Communion. L'*Antidote*, écrit par *Episcopius*, fut lu & approuvé dans ces Assemblées. Cet Ouvrage, & quelques autres, furent préparez pour la Presse, & publiez dans la suite. Les mêmes Pasteurs entretenoient correspondence avec Uytenbogart, & d'autres Ministres, qui résidoient à Anvers. Ils écrivoient plusieurs Lettres aux Eglises des Provinces-Unies, pour les encourager dans ces temps fâcheux.

Les Etats-Généraux ordonnerent aux Commandans de Heusden & de Gertrudenberg, d'empêcher que leurs Sujets n'eussent aucune correspondence avec les Ministres Rémontrants de Walwick. Cet ordre fut executé fort exactement, en sorte que ces Pasteurs (dit Gerard Brandt) se virent continuellement environnez de soldats & d'espions,

 Plu-

Plusieurs crurent qu'ils n'étoient pas en sureté dans le Village de Walwick; c'est pourquoi quelques uns d'entre eux se retirerent à Bois-le-Duc.

Dans les autres Païs, où les Réformez dominoient, les Rémontrants exilez ne purent pas trouver une retraite sure. *Thomas Goswinius*, & *Assuerus Matthisius*, qui avoient souhaité d'être transportez à Newenhuse dans le Comté de Bentheim, furent obligez de quitter ce lieu, & de se retirer à Freden dans l'Evêché de Munster, où ils passerent quelques mois; après quoi, ils en furent chassez par ordre de l'Evêque de Munster à la sollicitation de leurs Ennemis. Ces deux Pasteurs furent donc obligez de partir an milieu de l'hiver, & de se refugier à Grol, Ville qui étoit alors sous la domination de l'Archiduc: ils y firent un séjour de quelques mois: *Bernerus Vezekius*, autre Ministre banni, qui s'étoit retiré à Husen dans le Duché de Cleves, fut aussi obligé de se refugier à Walwick.

Les

Les Ministres exilez formerent une Assemblée générale à Anvers le dernier jour de Septembre, & les quatre premiers jours du mois suivant. Uytenbogart, assisté par *Episcopius*, en fut Président, & *Grevinkhovius* le Secretaire. Tous ces Ministres déclarerent qu'ils adheroient à la Doctrine, dont ils avoient fait profession, touchant les cinq Articles; que les Opinions de leurs Adversaires sur ces mêmes Articles, dans les Canons du Synode National de Dordrecht, étoient contraires à l'Ecriture Sainte, & que ces Décrets étoient illégitimes; que comme les Rémontrants avoient été chassez par leurs Adversaires, ils avoient un juste sujet de s'abstenir de leur Communion, jusqu'à ce qu'ils eussent reparé l'injustice de leurs Procédures. La même Assemblée déclara que les Eglises seroient pourvuës de Ministres, qui les instruiroient & leur administreroient les Sacrements; & que l'on employeroit pour cela, non seulement les Pasteurs, qui étoient encore dans les

Provinces-Unies, mais aussi ceux qui étoient hors de ces Provinces. Tous les Membres de l'Assemblée déclarerent qu'ils étoient prêts à servir les Eglises affligées. Six Ministres en furent dispensez, savoir, *Uytenbogart*, *Episcopius*, *Grevinkhovius*, *Poppius*, *Niellius* &, *Corvinus*. On convint que les Eglises avoient besoin de vingt & neuf Pasteurs; &, comme il y en avoit du moins seize dans les Provinces-Unies, on leur joignit dix Ministres exilez. Le soin de pourvoir les Eglises de bons Pasteurs fut commis à *Uytenbogart*, *Episcopius*, & *Grevinkhovius*; & l'on établit un Committé, qui residoit à Anvers, pour vaquer aux Affaires communes des Eglises. Ce Committé fut composé des trois Ministres que nous venons de nommer, & de *Poppius*, *Niellius*, & *Corvinus*.

On avoit eu avis du Dannemarc & de la Suede, que les Rémonstrants y jouïroient de l'Exercice public de leur Religion, & qu'ils y auroient divers Privileges par rapport au Commerce, en cas que

plu-

plusieurs Marchands voulussent s'y établir. L'Assemblée examina cette proposition. Elle dit que les Rémontrants ne devoient pas abandonner leur Patrie, avant que les choses fussent reduites à la derniere extremité.

On proposa s'il ne seroit point avantageux aux Rémontrants de s'unir aux Lutheriens. L'Assemblée ne crut pas que l'on dût travailler à cette Union, & elle en allegua deux raisons. 1. Les Lutheriens des Provinces-Unies craignoient d'être maltraitez à cause des Rémontrants. 2. Ceux-ci croïoient que quoi qu'ils convinssent à l'égard des Points fondamentaux avec les Theologiens de la Confession d'Augsbourg, il n'y avoit point d'apparence que les Lutheriens violents leur permissent d'enseigner publiquement leurs Dogmes particuliers; de sorte que ce seroit secouer un joug pour en subir un autre.

L'Assemblée resolut que les Ministres, qui avoient signé l'Acte de cessation, & qui s'en repentoient, seroient admis dans la Societé. El-

le resolut aussi d'y admettre *Conrad Vorstius*, sans prétendre s'engager à justifier les Opinions de ce Docteur, differentes de celles, dont les Réformez & les Rémontrants disputoient. Enfin, l'Assemblée se separa, après que les Pasteurs eurent promis solemnellement de faire tous leurs efforts pour méner une vie conforme aux Préceptes de l'Evangile.

Les Affaires des Rémontrants furent alors très-bien reglées. Ils entretenoient correspondence entre eux dans les Provinces-Unies, & avec le Committé d'Anvers. Ils se servoient d'expressions figurées dans leurs Lettres, imitant le style des Avocats ; ou des Marchands ; & ils employoient souvent des noms feints. Ils donnoient (par exemple) à Amsterdam le nom de *Salem*, à Leyde celui de *Lyon*, à Uytenbogart celui de *Jean van Meden*, à Episcopius celui de *Simon* l'Inspecteur. Gerard Brandt a inseré dans son Histoire les Instructions de l'Assemblée d'Anvers pour les Ministres destinez au Service

vice des Eglises. Il ne me paroit pas nécessaire de les rapporter ici.

Les Rémontrants s'assemblerent avec beaucoup de zèle pour exercer leur Réligion, dans les Villes & les Villages, dans les Maisons & les Granges, dans les Greniers & Caves, dans les Champs & les grands Chemins, dans les Rues & les Jardins, de nuit & de jour, en public & en particulier. Ces Assemblées se faisoient presque toujours sans armes; car les Ministres exhortoient leurs Troupeaux à la patience. Malgré ces Exhortations, quelques Rémontrants entreprirent de resister à ceux, qui troubloient leurs Assemblées. Cette resistence fut toujours condamnée par les Pasteurs. On mit les Loix en éxecution contre les Rémontrants. La Cour de Hollande ordonna aux Magistrats d'exiger un Serment de telles personnes qu'ils jugeroient à propos, pour savoir si elles avoient assisté, ou si elles alloient actuellement, à quelque Conventicule. Les Rémontrants dirent que cet ordre étoit une véritable Inquisition.



Digitized by Google

Il n'y avoit aucune Ville de Hollande, où les Rémontrants fussent en si grand nombre qu'à Rotterdam, & où ils témoignassent plus de zèle. Le premier jour de Septembre, qui étoit un Dimanche, ils s'assemblerent hors de la Ville, au nombre de cinq mille. Cette Assemblée fut suivie de plusieurs autres. Le 20 d'Octobre, trois Compagnies de Soldats Anglois & Ecossois attaquerent les Rémontrants après le Sermon. Ils tirerent plusieurs coups de mousquet, & pillerent les Hommes & les Femmes. Manteaux, chapeaux, capots, bourses, tout fut enlevé. Ces Soldats, qui avoient été regalez de biere pendant toute la nuit, trainerent quelques Femmes par les cheveux, & en dépouillerent d'autres. Deux Hommes furent tuez à la premiére attaque: plusieurs furent blessez. Une Femme reçut un coup de mousquet à la jambe: une autre mourut de frayeur. Une Femme enceinte fut si maltraitée, qu'elle avorta & expira sur le champ. Voilà une partie des

dcsor-

Digitized by Google

Desordres, qui arriverent alors; car nous ne rapportons pas tout ce qui se passa dans cette occasion. Les Soldats rentrerent dans la Ville en triomphe, portant le butin au bout de leurs piques. Ces Desordres n'empêcherent pas les Rémontrants de continuer leurs Assemblées. Ils presenterent une Requête au Prince Maurice, dans laquelle ils se plaignoient de la maniere cruelle dont ils avoient été traitez, & demandoient l'Exercice public de leur Réligion. Cette Requête n'eut aucun succès. Le Prince dit à ceux qui la présenterent: *Je ne souffrirai jamais que les Ministres bannis soient rappellez dans ces Provinces, puisqu'ils ont tâché de m'en chasser.* Ces Ministres protesterent solemnellement qu'ils n'avoient jamais eu une telle pensée: c'étoit une Calomnie de leurs Ennemis, qui vouloient les rendre odieux au Prince. Le Ministre, qui avoit prêché dans l'Assemblée des Rémontrants le 20 Octobre, & deux autres Pasteurs, furent bannis des Provinces-Unies. Quelques Ministres, qui avoient

soufcrit

souscrit l'Acte de cessation, revoquerent leur promesse publiquement. Parmi ceux, qui ne la revoquerent pas, quelques-uns furent maltraitez, parce qu'ils continuoient de favoriser les Rémontrants.

## LIVRE QUARANTE-HUITIEME.

A LA fin du mois d'Août, les Rémontrants de Leyde s'assemblerent de nuit dans la Maison d'un Bourgeois. Cet homme fut condamné à une Amende de six-cents-vingt & cinq Florins, & banni de la Ville & de sa Jurisdiction pendant un an.

Au mois d'Octobre, il y eut une autre Assemblée dans la même Ville chez un Ouvrier en soie. On le condamna à une Amende de deux-cents-vingt & cinq Florins: il fut privé du droit de Bourgeoisie, & banni de Leyde, du Rhinland, de la Haye, & de son Territoire. Les Rémontrants de Leyde continuerent de s'assembler fort secretement.

Digitized by Google

tement. Ils presenterent aux Etats de Hollande une Requête, qui fut rejettée.

Les Rémontrants s'assemblerent aussi à Horn. Le Magistrat, que l'on nomme *Schout*, fut surpris de trouver ses deux Sœurs dans une de ces Assemblées.

Au mois de Decembre, il y eut un autre Assemblée des Rémontrants à Rotterdam. Les Soldats tuerent deux hommes, & maltraiterent plusieurs autres personnes.

Les Etats de Hollande priverent de leurs Emplois divers Magistrats bien intentionnez pour les Rémontrants. On fit un changement considerable dans la Magistrature de Goude. *Paschier de Fyne* prêcha sur la Glace proche de cette Ville. Il étoit sur un Traineau, auquel on avoit attelé un cheval. Après avoir fini son Sermon, il fit chanter un Pseaume; & pendant qu'on le chantoit, il s'enfuït sur son Traineau.

Les Ministres Rémontrants publierent divers Ouvrages pour leur justification, & contre la Doctrine de

de leurs Adversaires. Le Livre, intitulé *Le Larron prédestiné*, avoit paru auparavant. D'un autre côté, le Professeur Daniel *Heinsius* fit imprimer un Discours sur le 9 Verset du Chapitre XVII de l'Evangile de St. Jean, après l'avoir prononcé dans l'Université de Leyde. Il y traitoit de l'Election, & des autres Points contestez. L'Auteur n'en tira que quarante ou cinquante Exemplaires, pour en faire present aux Membres des Etats-Généraux, & à ses bons Amis. Il en envoya un Exemplaire au fameux Pere Paul, qui en fit un grand éloge: ce Servite étoit dans les Sentimens des Dominicains sur la Prédestination. Les Rémontrans méprisérent le Discours de Daniel *Heinsius*. Ce Professeur avoit dit dans son Epître dédicatoire, qu'il *avoit eu beaucoup de respect pour l'Ecriture Sainte pendant plusieurs années*: ce qui donna occasion à un Rémontrant de lui reprocher qu'il avoit publié dans un même Livre une Hymne à Bacchus, & une autre Hymne à Jesus-Christ. Le même Rémon-

trant

trant conclut ses Remarques sur le Discours de *Heinsius*, en disant que l'Ambition l'avoit conçu, & que l'Avarice l'avoit dédié aux Etats-Généraux. Ce Discours ne fut gueres connu pendant plusieurs années, parce que les Etats en défendirent l'impression ou la vente, sans le consentement de l'Auteur. Il se trouve aujourd'hui parmi les Oraisons de *Heinsius*.

Les Etats-Généraux ordonnerent à la sollicitation du Clergé, que l'on imprimât l'Abbregé des Actes du Synode National de Dordrecht, après y avoir fait quelques changemens. Les Deputez des Synodes de Sud & Nort-Hollande representerent aux Etats de cette Province, „ qu'il étoit nécessaire „ d'augmenter les gages du Clergé „ des petites Villes & des Villages; „ de remplir les places des Minis- „ tres Rémontrans, qui avoient „ été déposez; d'empêcher que les „ Prêtres de l'Eglise Romaine & „ les Jesuites ne vinssent continuel- „ lement dans les Provinces-Unies, „ & de supprimer l'Exercice public

de

„ de la Religion Lutherienne, particuliérement dans le Village de „ Bodegrave; d'obliger les Maîtres „ d'Ecole à souscrire les Canons „ du Synode National de Dordrecht, de défendre la profanation du Dimanche, & de punir „ les Rémontrants, qui avoient refusé de comparoitre; enfin, d'ordonner que l'on corrigeât l'Histoire d'*Emanuel van Meteren*, avant qu'on la réimprimât. „ Nous ne rapporterons point la Réponse des Etats à tous les Articles de ce Mémoire. Ils répondirent, à l'égard de l'Histoire d'*Emanuel van Meteren*, „ que puis que l'Auteur étoit mort, & que son Ouvrage n'avoit jamais été approuvé par le Gouvernement, il n'étoit pas convenable d'y toucher, „ & d'engager le Public dans la „ dépense de la Correction; & „ qu'il faloit laisser cet Ouvrage „ tel qu'il étoit. „ Sur l'Article des Lutheriens de Bodegrave, les Etats firent savoir aux Députez, que l'on écriroit encore à l'Officier de ce lieu-là, afin qu'il employât les mo-

moyens convenables pour y empêcher l'exercice de la Réligion Lutherienne. Comme cette Réligion étoit tolerée dans la Province de Hollande, je ne sai pourquoi elle fut exclue du Village de Bodegrave. Notre Historien observe que dans cette occasion les Etats eurent beaucoup de complaisance pour le Clergé ; & qu'ils refusérent pourtant de confirmer tous les Décrets des deux Synodes. Dans la même Assemblée on parla des Juifs établis en Hollande ; & l'on ne crut pas devoir les obliger à se distinguer des autres habitants par quelque marque visible. On sait qu'il y a des Païs, où les Juifs sont contraints de porter une telle marque.

L'Ambassadeur de la Grande Bretagne fit savoir aux Etats-Généraux, que le Ministre Uytenbogart s'étoit addressé à M. Trumbal, Agent de Sa Majesté Britannique à Bruxelles, pour obtenir la liberté d'aller en Angleterre, & de se justifier auprès du Roi. Les Etats remerciérent cet Ambassadeur, & le priérent de faire en sorte que le Roi

rejettât la Requête de ce Ministre, & en même temps de le representer tel qu'il étoit. Ce Vieillard dit alors à ses Amis, qu'il sembloit que l'on eût dessein de hâter sa mort.

Comme les Rémontrants étoient exposez à de grands dangers dans leurs Assemblées, quelques personnes introduisirent une nouvelle maniere de servir Dieu, qui leur parut plus édifiante, & moins dangereuse. C'est ce qui donna lieu à une nouvelle Secte, laquelle subsiste encore, sous le nom de *Prophetes*, ou de *Rhynsburgers*, parce qu'elle s'assembloit à *Rhynsburg*. Notre Auteur en décrit l'origine & le progrès. Il nous dit que dans cette Rélation il s'est presque toûjours servi des Mémoires de *Paschier de Fyne*, Ministre Rémontrant très-digne de foi, qui fut témoin oculaire des choses qu'il rapporte.

Après que *Chrétien Sopingius*, Ministre de Warmond, proche de Leyde, eût été déposé, les Rémontrants de ce Village s'assemblerent diverses fois dans un Verger; mais le zéle de plusieurs d'en-

tre

Digitized by Google

tre eux se refroidit à cause des peines dont ils étoient menacez par le Placard. D'ailleurs, le bannissement des Ministres ne permettoit pas de former des Assemblées tous les Dimanches. Dans cette situation des affaires, on proposa à divers Rémontrants de Warmond, s'il ne seroit pas convenable de s'assembler quelque fois, pour s'édifier mutuellement, sans le secours d'un Ministre. On ajouta qu'un Laïque liroit quelques Chapitres de la Bible, & qu'il prieroit Dieu; que si quelqu'un souhaitoit d'instruire le peuple, on lui permettroit de parler; que par ce moyen les Ministres ne s'exposeroient à aucun danger; & que l'Eglise seroit à couvert des peines que les Loix infligeoient. Cette proposition fut d'abord approuvée. Les principaux Auteurs de ce projet furent *Jean*, *Adrien*, & *Gilbert vander Kodde*, Freres de Guillaume *Coddeus*, autrefois Professeur en Hebreu dans l'Université de Leyde. On nous dit que ces trois Freres étoient des gens de bien, & fort versez dans l'Ecriture

R 2 Sainte.

Sainte. Ils suivoient les sentiments des Rémontrants sur la Prédestination. Gilbert étoit Ancien de l'Eglise des Rémontrants à Warmond; il avoit une grande volubtilité de Langue. Dans les prémieres Assemblées cet homme édifia le peuple par ses Discours. Un Pêcheur, nommé Antoine Cornelisson, se joignit à lui. Aucun Rémontrant ne croïoit alors que les trois Freres avoient dessein de supprimer l'usage des Sermons, & d'introduire une nouvelle maniére d'administrer les Sacrements; mais on commença bientôt à former des soupçons contre eux. *Henri van Holten*, Ministre, étant arrivé à Warmond, où il avoit été envoyé par le Committé d'Anvers pour instruire le Peuple, *Gilbert vander Kodde* lui dit qu'il n'étoit point nécessaire qu'il s'exposât à de grands dangers; & qu'il y avoit une maniere plus sûre d'édifier l'Eglise. Il lui apprit en quoi elle consistoit, & il ajouta: *croïez moi: retirez-vous, & apprenez un bon metier*. Le Ministre, choqué du discours de cet Ancien, qui avoit

voit autrefois fait paroitre beaucoup de zéle pour la cause des Rémontrants, se retira sans prêcher une seule fois. Son départ surprit les Rémontrants. Quelques Chefs de famille déclarerent que Gilbert ne devoit pas congédier les Pasteurs. Alors Gilbert commença à faire connoître son dessein: il soutint ouvertement qu'il étoit inutile & dangereux de recevoir des Ministres. Il tâcha de prévenir les Rémontrants, non seulement contre l'usage des Sermons, mais aussi contre les Ministres mêmes, qui vouloient (disoit-il) vivre dans l'oisiveté aux dépends des Eglises.

Quelque temps après, un autre Ministre, nommé *Gautier van Warder*, fut envoyé à Warmond. Il prêcha, & le Peuple en parut content: mais Gilbert s'absenta de l'Assemblée. On lui en demanda la raison: il répondit „ qu'il n'ap-„ prouvoit pas qu'un homme prê-„ chât & babillât aussi long temps „ qu'il lui plairoit; & qu'une autre „ personne, qui a d'aussi beaux „ dons que lui, n'eût pas la liber-

 té

„ je ferois obligé d'attendre jus-
„ qu'au lendemain, ou du moins,
„ jusqu'à l'après-midi. „ *Cela pourroit très-bien arriver*, dit Paschier; *mais, quel inconvenient y auroit-il?*
„ Je pourrois mourir en atten-
„ dant „, repliqua Jean. *Cela n'est pas impossible*, dit Paschier; *mais, que s'ensuivroit-il?* „ Si j'avois quelque
„ chose à dire pour l'édification du
„ Peuple, *répondit Jean*, & si j'é-
„ tois obligé de garder le silence
„ jusqu'à l'après-midi, & qu'en
„ attendant je vinsse à mourir, je
„ craindrois d'être damné à cause
„ de ce silence. „ Cet homme croioit que lors qu'il se trouvoit dans une Assemblée de Chrétiens, il étoit obligé de dire, sans aucun délai, tout ce que l'Esprit lui suggeroit.

Les trois Fréres, & leurs Fauteurs, se separérent des Rémontrants, & formerent des Assemblées dans une maison particuliere. Ils s'assembloient une fois par mois, le premier Dimanche après la nouvelle Lune, afin que les habitans des Lieux éloignez pussent venir sans en être

être avertis. Voici la methode que l'on observoit dans leurs Assemblées. Quelqu'un lisoit divers Chapitres du Nouveau Testament; après quoi, ce Lecteur, ou quelque autre personne, faisoit une Priere. Ensuite, on demandoit si quelqu'un avoit quelque chose à dire pour l'édification du Peuple. Alors un Prophete se levoit, lisoit un Texte de la Bible, sur lequel on avoit médité auparavant, & faisoit sur ce Texte un Discours, qui duroit quelque fois une heure, ou plus long-temps. Après ce Discours, on faisoit encore la même Question: une autre personne se levoit, lisoit un Texte, & parloit. Celui-ci, ayant fini, demandoit encore si quelqu'un avoit encore quelque chose à dire pour édifier l'Assemblée. Un troisiéme Prophete se levoit. Paschier dit qu'il avoit vû quatre personnes prêcher l'une après l'autre; que cela dura depuis le soir jusqu'au lever du Soleil; & que divers Membres de ce Conventicule dormirent profondément pendant tout ce tems-là. Il dit aussi que les mêmes

personnes prêchoient ordinairement, quoi que chacun eût la liberté de prophetiser. Ces Prédicants étoient les trois Freres vander Kodde, Antoine Cornelison, & Jean Batten de Leyde. Ils disoient des choses, qui tendoient à édifier le Peuple; mais on observa que les Freres Gilbert & Jean, & Antoine Cornelison, tâchoient presque toûjours dans leurs Sermons de rendre les Ministres Rémontrants odieux au Peuple. Ils insinuoient que c'étoient des vagabonds oisifs, & que comme les Bourdons, ils vivoient du travail des Abeilles industrieuses. Ils leur appliquoient ces paroles de S. Paul: *Quand* * *nous étions avec vous, nous vous disions aussi que si quelqu'un ne veut pas travailler, qu'il ne mange point aussi. Car, nous apprenons qu'il y en a quelques uns parmi vous, qui cheminent desordonnément, ne faisant rien, mais vivent curieusement. Or nous dénonçons à ceux qui sont tels, & les exhortons par Notre Seigneur Jesus-Christ, qu'en travaillant, ils mangent leur pain paisiblement.* Les mêmes Pré-

* Thess. III, 10-11.

Prédicants insistoient beaucoup sur ce que S. Paul s'est vanté de n'avoir point été à charge aux Corinthiens, & d'avoir gagné son pain avec ses propres mains. Ils en inferoient que les Ministres Rémontrants, qui ne travailloient pas, étoient des hommes oisifs. Gilbert déclama plus qu'aucun autre contre ces Ministres: & il le fit avec tant de violence, que son propre Frere Adrien en fut scandalisé.

Ces Invectives contre les Pasteurs obligerent Jaques Batelier, Ministre Rémontrant, connu par son savoir, à attaquer les sentiments de cette nouvelle Secte. Il entra dans l'Assemblée des Prophetes, & après avoir lu une portion du neuviéme Chapitre de la prémiére Epître aux Corinthiens, depuis le quatriéme Verset jusqu'au quatorziéme, il parla contre ceux, qui s'étoient separez des Rémontrants par avarice, afin de n'être point obligez de contribuer à la subsistence des Ministres; & il fit voir que les Chrétiens devoient entretenir leurs Pasteurs. Ce Discours fit quelque

impression sur l'Assemblée. Adrien vander Kodde avoua ingenument que son Frere Gilbert avoit porté les choses trop loin.

*Paschier de Fyne* observa que les Discours de ces Prédicants étoient fort travaillez. Il entreprit de prouver qu'un seul Sermon étoit plus édifiant que plusieurs Discours prononcez tout de suite. Ce Ministre fut interrompu par Jean vander Kodde, qui lui dit : *Paschier, je vous prie de vous taire. Je croïois,* répondit Paschier, *qu'il étoit permis à chacun dans cette Assemblée de finir son Discours, avant qu'un autre parlât. Cela est vrai,* repliqua Jean ; *mais vous trouverez ces Paroles dans la prémiére Epitre aux Corinthiens, Chap. XIV Vers.* 30: Et si quelque chose est revélée à un autre, qui est assis, que le prémier se taise.

Nous ne donnerons point la suite de ce Dialogue, qui fut suivi d'un Discours du Pêcheur Cornelisson. Cet Homme eut l'extravagance de dire, que *quiconque attaquoit sa maniere de prophetiser, seroit suivi par une destruction éternelle, de*

de-

*devant la Presence du Seigneur & la Gloire de sa Puissance, lors qu'il viendra pour être glorifié dans les Saints.*

Les Prophétes, mécontents de Paschier, tâcherent de l'exclurre de leurs Assemblées. Pour cet effet, ils resolurent de s'assembler à *Rynsburg*; &, depuis ce temps-là, ils se séparerent entierement des Rémontrants. Ils introduisirent le Baptême par Immersion, & soutinrent qu'aucun Chrétien ne devoit être Magistrat, ni faire la guerre. Ils rejetterent toutes sortes de Confessions de Foi, & conserverent la Doctrine des Rémontrants sur la Prédestination. Quelques Personnes simples avoient une grande idée des Fondateurs de cette Secte: ils croïoient que Dieu agissoit en eux d'une maniere extraordinaire. *Paschier de Fyne* raconte que Jean vander Kodde se vantoit *d'avoir reçu la même portion du Saint Esprit que les Apôtres; & que, quand il descendit sur lui, la Maison trembla*. Les gens de cette Secte assuroient qu'on avoit entendu une Voix divine à Rotterdam, lors que quelques-uns de leurs

leurs Prophétes y arriverent. *Paschier de Fyne* croïoit qu'un trop grand Jeûne avoit dérangé la cervelle de Jean vander Kodde ; & il disoit que la prétendue Voix du Ciel étoit une Imposture prémeditée.

Après la mort des trois Freres dont nous avons parlé, les Assemblées de Rynsburg furent dirigées par François Joachimson Oudan, Boulanger de ce Lieu-là, & Gendre de Jean vander Kodde. Telle fut l'Origine de la Secte des Prophetes. Cet Evenement ne sauroit faire aucun tort à la mémoire des anciens Rémontrants. Les grandes Réformations produisent un tel effet, par la foiblesse des hommes, ou par leur méchanceté. On vit éclore diverses Sectes au commencement du Christianisme ; & la Réformation, qui se fit dans le seiziéme Siecle, n'en fut pas exempte. Reprenons la suite des Affaires des Rémontrants.

Notre Historien parle de leurs Assemblées clandestines à Utrecht, à Nimegue, & à Kampen, & de

la

la maniére dont elles furent troublées. Le Committé d'Anvers écrivit une Lettre Circulaire aux Eglises des Provinces-Unies, pour les exhorter à la constance & à la liberalité: elle est datée du mois de Novembre. Les Anabaptistes d'Ardenbourg en Flandres, étant maltraitez par les Magistrats à cause de leur Réligion, eurent recours aux Etats-Généraux, qui déclarerent que le Placard du 3. Juillet ne regardoit que les Rémontrants. Comme ce Placard étoit executé avec beaucoup de rigueur, quelques Rémontrants formérent le dessein d'abandonner leur Patrie, & de se retirer dans le Holstein. On voit ici la Chartre que le Duc de Holstein leur accorda pour bâtir une Ville sur la Riviere d'*Eyder*.

## LIVRE QUARANTE-NEUVIE'ME.

QUELQUES Theologiens des Païs étrangers furent envelopez dans les malheurs des Rémontrants. Gerard Brandt a cru qu'il devoit par-

parler de ces Theologiens.

Nous avons déja dit que le savant Daniel *Tilenus*, Professeur en Theologie à Sédan, embrassa les sentimens d'*Arminius* sur la Prédestination, après avoir lu les Ecrits de *Corvinus*. Ce Professeur fut privé de son Emploi. *François d'Or*, Ministre de la même Ville, étoit aussi dans les mêmes sentiments : il les découvrit peu à peu ; & il fut toleré par ordre du Duc de Bouillon, Prince de Sédan. Mais, après que le Synode de Dordrecht eût condamné les Arminiens, il fut traité rigoureusement. Ce Ministre, expliquant un jour le treiziéme Verset du premier Chapitre de l'Epître de S. Jaques, fit voir par plusieurs Arguments, que *Dieu ne peut être regardé en aucune maniere comme l'Auteur du péché*. Ses Collégues furent choquez de son Sermon : il fut cité le lendemain devant un Tribunal composé d'Ecclesiastiques & de Séculiers. Il avoua qu'il approuvoit la Doctrine des Rémontrants sur la Prédestination ; il présenta sa Confession de

Foi par écrit ; & il défia ses Adversaires au Combat. Les Ministres refusérent d'entrer en dispute avec lui, parce que cette Matiere avoit été décidée dans le Synode National de Dordrecht. Ce Theologien fut privé de son Office ; & on lui ordonna de sortir de la Ville & de sa Jurisdiction. Il se plaignit au Duc de Bouillon ; mais ce Prince, qui avoit épousé une Sœur du Prince d'Orange, lui répondit qu'il étoit si étroitement uni avec la Hollande, & avec les Eglises Reformées de France, qu'il ne pouvoit pas lui être favorable. François d'Or, après avoit servi pendant douze ans l'Eglise Françoise & l'Eglise Allemande de Sedan, fut donc reduit au bannissement ; & obligé au milieu de l'hiver de chercher une autre habitation : il avoit quatre enfants ; & sa femme étoit enceinte. Cette rigueur parut d'autant plus surprenante, que le Duc de Bouillon traitoit alors ses Sujets Catholiques avec beaucoup de modération. Il avoit déclaré qu'il leur accorderoit toûjours l'exercice

ercice de leur Religion ; „ car il „ croïoit que l'on ne doit employer „ aucune violence dans les matie„ res de Foi, parce que la Foi „ n'est pas l'ouvrage de l'homme, „ mais le Don de Dieu, qui a seul „ le pouvoir de réünir les esprits „ dans une seule & même Croyan„ ce. „ Tilenus fut aussi contraint de se retirer au milieu de l'hiver, quoi qu'il fût affligé de la Goute. François d'Or tâchoit de gagner sa vie à Paris, en tenant des Pensionnaires, & en enseignant le François à de jeunes Allemands & Flamands, qui voyageoient en France. Tilenus s'établit aussi à Paris, & y vêquit de ses rentes. Il eut une Dispute, dans une maison de campagne proche d'Orleans, avec Jean Cameron, Professeur en Theologie à Saumur, touchant la Cooperation de la Grace avec la Volonté de l'homme. Cette Dispute dura cinq jours : elle fut imprimée dans la suite.

Peu de temps après, Tilenus addressa un Discours aux Ecossois. Il y disoit „ que l'on avoit fait un

trop

„ trop grand changement dans la
„ Réligion; que l'on avoit cru que
„ l'Eglise ne pouvoit être bien ré-
„ formée, à moins qu'on ne lui
„ donnât une forme inconnue à
„ l'Antiquité; que l'on avoit sup-
„ primé les differens dégrez du
„ Ministere Evangelique, & fou-
„ lé aux pieds l'ancien Gouver-
„ nement de l'Eglise.„ Il louë la Réformation d'Angleterre, & il fait voir que les pratiques de l'Eglise Anglicane sont conformes à celles des anciens Chrétiens.

Un Anglois présenta le Discours de *Tilenus* au Roi de la Grande Bretagne. Ce Prince en fut si satisfait qu'il ordonna qu'on l'imprimât incessamment; quoi que l'Auteur n'y eût pas mis la derniere main. Le Roi souhaita même de voir *Tilenus*, & l'invita par une Lettre fort obligeante à venir en Angleterre. *Tilenus* y étant arrivé, le Roi le reçut d'une maniere très-gracieuse, & lui promit une Pension, s'il vouloit s'établir dans son Royaume. *Tilenus* remercia très-humblement Sa Majesté, & demanda quelque temps

pour

pour mettre ordre à ses Affaires. Il déclara au Roi ses sentiments sur le Dogme de la Prédestination. Le Roi approuva ce qu'il dit sur cette Matiere; & cette Approbation porta *Tilenus* à faire imprimer, lors qu'il revint en France, un Ouvrage qu'il avoit écrit en François touchant *la Cause & l'Origine du Mal moral.* Il dit, qu'avant la publication de ce Livre, quelques Theologiens Protestans de France formerent un Parti contre lui; qu'ils mirent tout en œuvre pour prévenir son retour en Angleterre; qu'ils tâcherent de le rendre suspect d'Heresie; & que par cet artifice ils lui attirerent la haine de quelques Theologiens d'Angleterre; de sorte qu'il jugea à propos de n'avoir plus aucune correspondance avec le Roi de la Grande Bretagne. Il avoit écrit son Traité de l'Origine du Mal, en faveur de quelques Amis, qui étoient scandalisez de ce qu'il n'affistoit point aux Assemblées des Réformez à Charenton. Ce Traité fut mis au jour l'an 1621. Revenons à l'Histoire des Rémontrants.

1620.

1620.

Au commencement de l'année 1620, *Poppius*, Ministre Rémontrant, écrivit une Lettre de Consolation aux Eglises affligées. On fit un changement considérable dans la Magistrature de Kampen. Quelques Magistrats de cette Ville, s'étant assemblez dans une Hôtellerie, y brûlerent le Portrait de *Richard Kornhert*, dont nous avons souvent parlé, malgré les prieres du Maître & de la Maîtresse du Logis. Comme divers Rémontrants s'étoient joints aux Lutheriens, on tâcha de supprimer les Assemblées des derniers. Les Magistrats de Deventer publierent un Placard contre les Assemblées des Catholiques Romains; des Anabaptistes; &c. Monsieur *Vander Myle*, Gendre de l'Avocat Oldenbarnevelt, fut relegué dans l'Isle de Gorée. Quelques Bourgeois de Leyde & d'Amsterdam furent emprisonnez, & condamnez à l'amande, pour avoir fait des Collectes en faveur des Ministres exilez, & d'autres Rémontrants.

# LIVRE CINQUANTIEME.

THEODORE *Sebrevelius*, prémier Régent de l'Ecole de Harlem, fut privé de cet Emploi. Le second Régent de la même Ecole fut aussi congedié. On traita de la même maniére le Maître, qui enseignoit l'ABC, *comme ayant du panchant au Papisme*, & quelques autres Maîtres d'Ecôle, qui refusérent de signer l'Acte.

Le prémier jour de Février, les Etats-Généraux publierent un nouveau Placard contre les Rémontrants. Ils condamnoient à une prison perpetuelle les Ministres bannis, qui retourneroient dans les *Provinces*-Unies. Ils condamnoient au bannissement les Ministres, qui avoient revoqué leur signature, & à une prison perpetuelle les mêmes Ministres, s'ils revenoient dans le Païs. &c. M. Lancelot van Brederode, Conseiller de la Cour de Hollande, fut privé de cette Charge, parce qu'il favorisoit la Cause

du

des Rémontrants. Il entendoit bien la Jurisprudence & la Theologie; & il témoignoit un grand zéle pour les Libertez de sa Patrie. Il étoit Fils d'Artus van Brederode, Conseiller de la Cour de Hollande, qui avoit toujours été bon ami de Richard Kornhert, dont il estimoit beaucoup les Ecrits.

On défendit l'Impression & la vente des Livres des Rémontrants. On publia en Latin l'Abregé des Actes du Synode National de Dordrecht. Cet Ouvrage fut dédié aux Rois, aux Princes, aux Comtes, aux Villes, & aux Magistrats de la Chrétienté. La Préface, que l'on attribuoit à *Festus Hommius*, étoit adressée aux Eglises Réformées. Ce Theologien fut envoyé en Angleterre, pour presenter trois Exemplaires de ces Actes au Roi, au Prince de Galles, & à l'Archevêque de Cantorbery. Il fut très-bien reçu de ce Prélat, & de quelques Evêques & Theologiens, qui approuvoient les Sentimens des Réformez sur la Prédestination. Les Rémontrants entreprirent de faire voir, que l'Ab-

l'Abregé des Actes du Synode de Dordrecht avoit été composé d'une maniere très-partiale. Ils publierent bientôt en Latin leurs Actes & leurs Ecrits, sous ce titre *Acta & Scripta Synodalia Dordracena Ministrorum Remonstrantium in Fœderato Belgio.* Cet Ouvrage fut dédié aux Universitez & aux Eglises Chrétiennes ; & *la* Préface fut adressée *au Lecteur Chrétien.* Les Rémontrans disoient entre autres choses dans cette Préface,
„ que la Religion Chrétienne con-
„ siste principalement dans la Pra-
„ tique, ou dans l'Observation des
„ Commandements de Dieu ; que
„ tout ce qui tendoit à énerver ces
„ Commandements, devoit être
„ regardé comme faux ; & que tous
„ les Dogmes, qui ne leur *étoient*
„ pas contraires, pouvoient être
„ soûtenus de part & d'autre ; que
„ les Questions subtiles, qui ne con-
„ tribuoient point au Salut de ceux
„ qui les entendoient bien, & qui
„ n'empéchoient pas le Salut de
„ ceux qui les ignoroient entie-
„ rement, devoient être ensevelies
„ dans l'oubli ; & qu'il étoit à sou-

hai-

„ haiter que le Christianisme fût, „ dégagé de Disputes inutiles, & „ ramené à son ancienne Simplici- „ té. „ Courcelles * dit que ces Ecrits furent approuvez de plusieurs Savants ; & qu'un grand homme les ayant lus, déclara que *le Synode de Dordrecht avoit condamné les Rémontrants ; mais que les Rémontrants avoient triomphé de ce Synode par leurs Ecrits.* La plûpart de ces Ouvrages furent composez par l'infatigable *Episcopius*. On mit ces mots au dessous du Titre : *Destructo Fato, adsertâ Pietate.* Dans la même Préface, dont nous venons de parler, les Rémontrants se plaignoient de la Partialité & des manieres impérieuses de Pierre du Moulin, Pasteur de l'Eglise Réformée de Paris, dans son Livre intitulé, *Anatomie de l'Arminianisme*. Ce Livre fut mis sous la Presse au commencement de l'année 1618 : ce qui surprit beaucoup ceux, qui avoient été témoins de la modération que



* Curcel. in Præf. Sim. Episcop. Op. Theol. P. 1. Præf. p. 3.

Digitized by Google

du Moulin avoit fait paroitre, en exhortant les deux Partis à la Paix, parce qu'*ils ne différoient pas* (disoit-il) *sur des Points fondamentaux*. Plusieurs croyoient qu'il ne devoit point par un tel Ouvrage anticiper le Jugement du Synode National de Dordrecht. C'étoit le sentiment de divers Ministres François, & particuliérement de ceux de Paris, qui tâcherent inutilement d'arrêter l'impression de ce Livre. Ces Ministres obtinrent un Decret du Synode de Charenton, conçu en ces termes: *Qu'aucun Ministre, ni aucun autre Membre dudit Synode, ne publieroit aucun Livre, sans l'approbation de ses Collegues, conformément aux ordres positifs de la Discipline de l'Eglise.* Ce Décret fut fait le 14 Mai, 1618, & il obligea Pierre du Moulin à ne publier son Livre qu'après la clôture du Synode de Dordrecht. Du Moulin y condamne les Rémonstrants d'une maniere peremptoire: il les appelle *Hérétiques*, *Sectaires*, *Novateurs*, *Monstres*, *hardis Blasphémateurs*, *insolents Coquins*, &c.

Les

Les Rémontrants lui écrivirent une Lettre Latine, dans laquelle ils se plaignoient de ses termes injurieux. Ils disoient que le Payen *Celse* n'avoit jamais été traité de cette maniere par Origene; ni les Schismatiques par St. Irenée; ni les Donatistes furieux, & les Manichéens impies, par St. Augustin; ni *Eunome* par St. Basile. Ils lui reprocherent de parler un nouveau langage depuis que les Rémontrants avoient perdu les bonnes graces de leurs Souverains. Enfin, ils s'engagent de répondre à son Livre.

On publia dans le même temps un petit Ouvrage en Flamand contre l'*Anatomie de l'Arminianisme.* L'Auteur de cet Ouvrage, aussi bien que les Auteurs de la Lettre, dont je viens de parler, reproche à Pierre du Moulin d'avoir inseré dans son Livre la Proposition suivante : *Celui, qui ne croit pas en Jesus-Christ n'est point Enfant de Dieu, & par conséquent, il n'a aucun droit à la possession des Biens temporels, quelque distingué qu'il soit par des Vertus ci-*

*viles*. * *Corvinus* publia dans la ſuite une ample Réfutation du Livre de Pierre du Moulin.

*Samuel de Prins*, Miniſtre exilé, étant retourné en Hollande, fut empriſonné à la Haye. Il ne voulut rien confeſſer, qui pût nuire aux Rémontrants; & il fit paroitre un courage merveilleux dans ſa Priſon. Cependant, dit Gérard Brandt, ce même homme ſuccomba dans la ſuite ſous le poids de ſes ſouffrances, tomba peu-à-peu dans la débauche; devint tout-à-fait Profane, & eut une malheureuſe fin, comme on le verra ailleurs. Il n'eſt pas difficile de comprendre qu'un Homme, perſécuté pour ſa Réligion, devienne enfin Incrédule. J'ai ouï dire, que l'on a vu des Nouveaux-Convertis, qui n'avoient plus le même degré de Foi qu'ils avoient eu avant qu'ils fuſſent contraints de

* L'Auteur de l'Ouvrage Flamand fait ſur cette Propoſition des Réflexions trop odieuſes pour les rapporter ici. On pourroit même dire que ces Réflexions ſont outrées.

Digitized by Google

de faire profession du Catholicisme. Si ce rapport étoit vrai, on pourroit dire que les Dragons Convertisseurs, en forçant des Chrétiens à se prosterner au pied de leurs Autels, les rendent par ce moyen Incredules, ou Athées. Si ces Dragons répondoient: *N'importe: ils vont à la Messe*: ce seroit parler le langage des *Athées Hypocrites*, dont Mentor fait si souvent mention dans les Avis qu'il donne à Télémaque. Mentor est fort irrité contre ces sortes de personnes: il assure qu'ils seront précipitez au fond du Tartare. Je dirai ici par occasion, qu'après la Bible je ne connois point de Livre plus estimable que les *Avantures de Telemaque*. On devroit mettre cet Ouvrage entre les mains des jeunes gens, & leur en faire traduire en Latin les plus beaux Passages. J'ai vu dans cette Ville un Enfant de dix ans, qui a lu toutes les Avantures de Télemaque en François, & qui a été charmé de cette Lecture. Cet Enfant, a qui la Nature a donné un Genie merveilleux, & qui lit Virgile,

Ciceron & Homere, est Monsieur *Samuel Clarke*, Fils ainé du savant Monsieur *Samuel Clarke*, Curé de St. James.

*Jean Grevius*, autre Ministre banni, qui étoit retourné en Hollande pour y prêcher, fut trahi dans le Duché de Cleves, & transferé aux Prisons de la Haye. Il disoit qu'un Ministre de Wesel avoit soutenu dans son Sermon, qu'il est permis de faire mourir les Hérétiques. *Grevius* fut examiné avec beaucoup de soin : il ne confessa qu'une seule chose, qui pût être desavantageuse aux Rémontrants.

*Vezekius*, Ministre exilé, étant revenu en Hollande, fut aussi emprisonné à la Haye. Les Commissaires, qui l'examinerent, ne furent pas satisfaits de sa confession, il fut mis dans un Cachot.

*Grevius* fut condamné à passer le reste de sa vie dans une Manufacture d'Amsterdam, & à y être traité comme les autres Criminels. *Vezekius* fut renfermé dans la Manufacture de Harlem. Les Ministres d'Anvers lui écrivirent une Lettre de

de consolation, qui m'a paru fort touchante. Elle commence par ces mots: *Digne Collegue, fidèle Ministre de Jesus-Christ, sage & brave Confesseur, & Témoin de la Vérité.* On nous dit que *Vezekius*, s'étant plaint à un Echevin de Harlem de la maniere dont il étoit traité; ce Magistrat peu éclairé lui répondit: *Vous, & vos semblables, soutenez de si méchantes Doctrines, que vous méritez un tel traitement; car, vous niez que Jesus-Christ soit mort pour tout le Genre humain. Vezekius* lui repliqua que c'étoit le Synode de Dordrecht, qui soutenoit cette Doctrine. Ce Magistrat se retira d'abord un peu confus. *Jean de Prins* fut aussi condamné à passer le reste de ses jours dans la Manufacture d'Amsterdam.

Les trois Directeurs des Affaires des Rémontrants, ayant lu la Sentence contre *Grevius*, écrivirent sur cela aux Etats-Généraux une Lettre fort grave & fort touchante, qui fut imprimée peu de temps après. Elle contenoit plus de vingt pages d'écriture: Uytenbogart en étoit l'Au-

l'Auteur. On a cru que cette Lettre empêcha les Etats de publier les Sentences prononcées contre *Vezekius* & *Jean de Prins*; car, il n'étoit pas à propos de donner lieu à d'autres Rémontrances de la même nature.

Les Arminiens continuerent de s'assembler dans les Villes & à la Campagne, malgré la rigueur des Placards. Nous ne devons point entrer dans le détail de toutes ces Assemblées, & des Peines qu'on infligea aux Contrevenants. Il suffit de dire en général, que les Rémontrants furent maltraitez par les Soldats, emprisonnez, condamnez à l'amende, & que leurs meubles furent souvent saisis. On congédia quelques Maîtres d'Ecole dans la Ville de Horn.

## LIVRE CINQUANTE-UNIE'ME.

Je trouve, au commencement de ce Livre, une particularité, qui n'est peut-être pas indigne d'avoir pla-

place dans cet Extrait. *Corneille van Wieringen* du Village de *Newkope* fut mis aux fers dans la Maison du Bailli, pour avoir refusé de confesser qu'il avoit assisté à une Assemblée de Rémontrants, ou de nommer quelques-unes des personnes, qui s'y étoient trouvées. Le Pere du Prisonnier demanda qu'on lui permît quelque fois d'occuper la place de son Fils, afin que celui-ci pût travailler dans les Marais pour la subsistence de sa Famille. On lui refusa sa demande pendant long-temps; mais, dans la suite, ce Vieillard fut enchainé diverses fois, jusqu'à ce que son Fils revint du travail.

Les Etats de Hollande firent une grande réforme parmi les Officiers de Justice: Gerard Brandt nous en donne une ample détail.

*Pierre Bertius*, qui avoit été Régent du College des Etats à Leyde, & ensuite Professeur dans cette Ville, tâcha de s'insinuer dans les bonnes graces des Réformez, en frequentant leurs Assemblées avec beaucoup d'assiduité, après qu'il

eût perdu son Emploi. Au mois de Mars, il presenta une Requête aux Etats de Hollande, pour obtenir une Pension, afin de pouvoir faire subsister sa Famille, qui étoit nombreuse. Sa Requête fut rejettée. *Bertius*, reduit à une grande misere, alla en France, esperant d'y trouver quelque secours ; car, deux ans auparavant le Roi l'avoit mis au nombre de ses Géographes. Il demanda la Pension d'un an, qui lui étoit due; mais, il trouva cette Affaire plus difficile qu'il ne l'avoit crû.

Le 11 Juin, *Bertius* eut une Conférence avec les Ministres de l'Eglise Protestante de Paris : il souhaita d'être admis à la Participation de la Sainte Cene; mais, les Ministres lui refuserent sa demande. Ce refus l'affligea sensiblement. Quelques Docteurs de Sorbonne attaquerent sa Réligion par divers Arguments, & lui promirent une Chaire de Professeur, en cas qu'il se fît Catholique. *Bertius*, rejetté par un Parti, & caressé par l'autre, resolut enfin de se joindre au dernier.

nier. Le 25 Juin, il se déclara Membre de l'Eglise Romaine, en faisant une Abjuration publique, en assistant à la Messe, & en reçevant le Saint Sacrement. Le même jour, il alla voir M. de Langerak, Ambassadeur des Etats-Généraux à la Cour de France. *Bertius* lui „ apprit d'un air fort triste son „ changement de Réligion. Il pré„ tendoit avoir eu ce dessein depuis „ long-temps, non seulement à „ cause des Disputes & des Que„ relles violentes entre les Rémon„ trants & les Réformez, mais sur„ tout, parce que le Synode de „ Leyde l'avoit exclu de la Table „ du Seigneur, & ménacé de l'ex„ communier, & de le retrancher „ de l'Eglise. „ L'Ambassadeur fit savoir incessamment à Pierre du Moulin, que *Bertius* avoit changé de Réligion. Ils firent l'un & l'autre tous leurs efforts pour le ramener dans l'Eglise Protestante; mais, ce fut inutilement. „ *Bertius* se „ plaignoit de la maniere dont il a„ voit été traité. Lors qu'il parloit „ de son changement de Réligion,

„ il

„ il disoit que ce n'étoit pas une „ chose surprenante; qu'il n'avoit „ fait que rentrer dans l'ancienne „ Eglise Catholique, avec laquelle „ les saints Peres avoient entretenu „ Communion. Il ajoutoit que „ plusieurs autres imiteroient son „ exemple, sans pourtant nommer „ personne. Il se plaignoit de sa „ pauvreté, qui le mettoit hors d'é- „ tat de faire subsister sa Famille. „ Enfin, il avoüa qu'il avoit fait „ une promesse solemnelle aux „ Docteurs de Sorbonne, dans l'es- „ perance d'avoir un Emploi. Il „ dit qu'il n'avoit eu aucun entre- „ tien avec les Jesuites; qu'il n'o- „ soit pas aller querir sa Femme & „ ses Enfants, à cause des repro- „ ches qu'on lui feroit; que ses A- „ mis & ses Patrons s'étoient enga- „ gez à lui procurer une recom- „ mendation du Roi pour les E- „ tats, afin que sa Femme pût ob- „ tenir la permission de le suivre, „ & d'apporter ses effets, „ Toutes ces particularitez se trouvent dans une Lettre que M. de Langerak écrivit en Hollande. Cet Ambas-

bassadeur, & Pierre du Moulin, croyoient que l'on devoit secourir la Femme & les Enfants de *Bertius*, pour les empêcher d'aller à Paris. Ils esperoient que par ce moyen *Bertius* changeroit de Sentiment. Le même Ambassadeur disoit dans sa Lettre que l'Apostasie de *Bertius* avoit causé un grand scandale, & beaucoup de chagrin aux Protestants de France; & que *Bertius* lui-même étoit si inquiet, qu'il se comportoit comme s'il avoit perdu l'esprit. Je suis fâché de ce que les Ministres de Paris lui refuserent la Communion: c'étoit une fausse démarche. Il me semble que les Catholiques & les Protestants ne devroient jamais décourager les Hétérodoxes, qui approchent de leurs Autels. Je suis persuadé que si un Catholique Romain, ou quelque autre Hétérodoxe, reconnu pour tel, se presentoit dans une Eglise Episcopale d'Angleterre, pour y recevoir la Communion, il ne seroit point congédié. J'ai dit ailleurs que l'Eglise Anglicane n'éxige aucune Abjuration des Catholiques,

 qui

qui entrent dans son sein.

*Ruarus* *, qui étoit à Paris, lors que *Bertius* embrassa le Catholicisme, & qui s'entretint avec lui, dit qu'il parut être dans une grande confusion; qu'il étoit pâle; qu'il trembloit; qu'il soûpiroit & versoit des larmes; qu'il se plaignoit de la maniere injuste & cruelle dont les Réformez l'avoient traité; & qu'il ne pouvoit presque dire aucune autre chose. „ Cependant, *ajoute* „ *Ruarus*, quelques paroles, qui „ lui sont échapées, me font soup- „ çonner qu'il n'a presque point „ changé de sentiment, & qu'il „ ne s'est fait Papiste, que pour „ obtenir sa Pension qu'il avoit „ sollicitée quelque temps aupara- „ vant. „ *Ruarus* auroit pu ajouter que *Bertius* n'auroit point changé de Réligion, s'il n'avoit pas été maltraité par les Protestants.

Le 2 Septembre, *Bertius* écrivit une Lettre au Commité des Etats de Hollande, dans laquelle, après avoir dit qu'il s'étoit joint à l'Eglise

* Ex Epistola M. Ruari, 27 Jun. 1620. int. Epist. Eccl. p. 589.

ſe Romaine, il ajoutoit: „ J'at-
„ tends ici quelque Emploi, par le
„ moyen duquel je pourrai paſſer
„ le reſte de ma vie tranquille-
„ ment, & faire ſubſiſter ma Fa-
„ mille, ayant été privé de mon
„ Emploi en Hollande, & jugé in-
„ digne de toute ſorte d'occupa-
„ tion. „ Enſuite, il prioit le
Committé de permettre à ſa Fem-
me & à ſes Enfants de venir à Pa-
ris.

Quand on apprit en Hollande la
conduite de *Bertius*, les Réformez
les plus violents en firent un Crime
aux Arminiens: ils dirent que „ le
„ Papiſme étoit caché dans leur
„ cœur; que leur Doctrine tendoit
„ à l'introduire; que *Bertius* avoit
„ donné le prémier exemple, &
„ qu'*Epiſcopius*, *Uytenbogart*, *Gre-*
„ *vinkhovius*, & les autres le ſui-
„ vroient bientôt. „ *Nicolas Viſſcher*,
qui avoit été ſouvent Diacre & An-
cien à Amſterdam, publia dans cet-
te Ville une Satyre, où il avoit re-
preſenté *Bertius* à genoux devant
l'Autel, avec un Chapelet à la
main. On voyoit ſur ſon Bonnet
l'In-

Digitized by Google

l'Inconstance designée par une Girouëte, la Superstition representée par un Moine, qui avoit des oreilles d'Ane, & l'Avarice chargée de sacs d'argent. Un Hibou voltigeoit au-dessus de sa tête : c'étoit un Emblême de l'Esprit d'Erreur. A quelque distance de cette figure, *Bertius* recevoit le Saint Sacrement, & suivoit la Procession.

Les Rémontrants dirent „ qu'il „ y avoit plus d'un an que *Bertius* „ les avoit abandonnez , & qu'il „ s'étoit joint aux Réformez ; que „ par conséquent il n'étoit pas Ré„ montrant, mais Calviniste, lors „ qu'il changea de Réligion ; que „ plusieurs Calvinistes avoient au„ trefois embrassé le Papisme ; que „ les Rémontrants n'avoient eu au„ cune Correspondence avec *Ber„ tius* depuis quelques années ; que „ pendant la tenue du Synode de „ Dordrecht , il prétendoit être „ neutre ; qu'aussitôt que les Ré„ montrants furent condamnez par „ ce Synode, il passa dans le Parti „ des Réformez ; qu'il avoit toû„ jours consulté la chair & le sang. „ &c.

Peu

Peu de temps après, Edouard *Poppius*, Ministre Rémontrant, publia un Livre sur ce sujet. Il fit voir qu'il y avoit une très-grande difference entre les Rémontrants & les Catholiques-Romains. Il dit que les Rémontrants détestoient la conduite de *Bertius*; que les Réformez ne devoient pas faire tant de bruit à cause de son Apostasie, puis que, selon leurs Principes, *sa chute etoit inévitable*; que plusieurs Ministres Réformez étoient autrefois rentrez dans l'Eglise Romaine. Enfin, *Poppius* soutint que les Calvinistes avoient conduit *Bertius* par la main dans le Papisme. „ Vous avez, *leur dit-il*, des Principes & „ des Pratiques conformes à ceux „ de l'Eglise Romaine. Vous insistez sur des Décrets humains. „ Vous condamnez tous ceux, qui „ s'éloignent de vos Sentiments. „ Vous tâchez d'établir une Domination spirituelle. Vous approuvez la Contrainte de la Conscience, & les Peines temporelles des „ Hérétiques.

*Bertius* fut recompensé: on le fit

Pro-

Professeur en Eloquence. Lors qu'il entra dans l'Exercice de cet Emploi, (ce fut le 2 Octobre,) il prononça un Discours, qui contenoit les Motifs de sa Conversion. Ces Motifs étoient l'*Antiquité de l'Eglise Romaine*; *la Succession des Evêques, qui avoient toûjours enseigné la même Doctrine*; *la Conformité de cette Doctrine avec celle de l'Ecriture Sainte*; *l'Autorité & la Sainteté des Peres*; *la Nouveauté de la Religion Réformée*; *l'Usage continuel de la Tradition dans l'Eglise*; *les Doctrines & les Décrets blasphématoires des Calvinistes*; *les Mensonges qu'ils repandent contre les Membres de l'Eglise Catholique*; *& les Conférences qu'il avoit euës avec les plus savants Hommes de cette Communion*. C'est ainsi, dit Gerard Brandt, que *Bertius* tâcha de plaire à ses nouveaux Maîtres.

Le Synode de Sud-Hollande, qui se tint à Goude, résolut d'écrire une Lettre aux Ministres de l'Eglise de Paris, pour les prier d'exhorter *Bertius* à renoncer à son Apostasie. Les Exhortations de ces Ministres furent inutiles; de sorte que

que *Bertius* fut excommunié par l'Eglise de Leyde d'une maniere solemnelle le jour de Pâques de l'année suivante 1621. Je ne comprends pas pourquoi les Eglises Réformées excommunient un homme, qui s'est actuellement separé de leur Communion. A quoi cela sert-il? L'Excommunication fut aussi lancée contre le Ministre Albert *Huttenus* dans l'Eglise de Burren.

Le même Synode voulut examiner l'Affaire de Gerard Jean *Vossius*; mais les Etats de Hollande arrêterent les Procédures de cette Assemblée. *Cunæus* témoigna qu'il ne feroit pas difficulté de reconnoitre les fautes que l'on observeroit dans ses Ecrits. Tous les Membres du Synode furent charmez de la docilité de ce savant Homme. On proposa dans ce Synode la Question suivante: *Si on devoit baptiser les Enfants que les Sages-Femmes portoient à l'Eglise, sans en avoir donné avis auparavant?* L'Assemblée resolut que *les Enfants ne seroient point admis au Sacrement du Baptême, à moins que le Mi-*

Digitized by Google

*Ministre ne fût convaincu qu'ils étoient Enfants de l'Alliance.* Il fut aussi resolu que les Enfants malades ne seroient point baptisez dans les Maisons.

Pendant la tenue de ce Synode, Jaques Trigland, Ministre d'Amsterdam, prêchant devant l'Assemblée, fit une distinction entre la *Volonté révelée* de Dieu, & sa *Volonté sécrete.* Il dit que *selon la Volonté révelée de Dieu, quelques personnes étoient appellées solemnellement; mais que selon sa Volonté sécrete, il avoit décerné de toute éternité de ne leur point communiquer la Grace, qui est nécessaire pour la Foi & la Repentance.* Quelques Auditeurs, choquez de cette Doctrine, sortirent de l'Eglise, quoi que le Prédicateur les exhortât à écouter le reste du Sermon.

Au mois d'Août, le Synode de Nord-Hollande s'assembla dans la Ville d'Alcmar. On y proposa une Question touchant ceux qui épousoient deux Sœurs. Les Commissaires des Etats déclarérent que comme ce Mariage étoit permis, & qu'il y en avoit un grand nombre d'e-

d'exemples parmi les personnes de toute condition, l'on ne devoit point revoquer en doute sa Validité.

Voici une autre Question, qui fut proposée dans le même Synode: *Comme les diverses Sectes de ces Provinces prennent une grande liberté, qui est nuisible à la Doctrine du Saint Evangile; ne seroit-il point à propos de chercher un bon Expedient pour remedier à ce mal?* L'Assemblée répondit affirmativement. Mais elle ajouta que „ l'état present des Affaires ne „ permettoit pas que l'on employât „ aucun autre moyen que de bons „ Arguments pour réfuter les Sec„ taires, des Priéres ardentes pour „ leur conversion, des Exhortations „ pour exciter les Réformez à la „ pratique de la Vertu, & sur tout, „ le bon Exemple des Ministres. „ Ce Synode suppose qu'outre l'Instruction, les Prieres, & le bon Exemple, il y a quelque autre moyen que l'on pourroit employer contre les Sectaires. Quel est-ce moyen?

Autre Question. „ De quelle ma-

„ maniére doit-on procéder contre „ une certaine Femme, laquelle é- „ tant Membre de l'Eglise, & a- „ yant épousé un Anabaptiste de „ *Waterland*, a abandonné la Foi, „ & déclaré, quoi qu'elle ait été a- „ vertie de sa faute, qu'elle veut „ adhérer à la Réligion de son Ma- „ ri, sans pourtant se moquer de „ notre Réligion, & sans cesser de „ méner une vie vertueuse & édi- „ fiante? „ *Réponse* „ Que l'E- „ glise ait encore patience, & „ qu'elle continue d'exhorter cette „ Femme. Mais, en cas qu'elle „ persiste dans son Obstination, il „ faut la traiter selon la coûtume „ ordinaire de l'Eglise. „.

Le même Synode proposa de faire composer l'Histoire des Troubles des Eglises des Provinces-Unies depuis l'an 1600. On convint d'exhorter toutes les Classes à fournir des Mémoires pour cet Ouvrage au Professeur Thysius, & à Jean *de Laet*, Ancien de l'Eglise de Leyde. Ces deux Personnes ne voulurent point se charger d'une telle Entreprise. On en chargea

dans

dans la ſuite *Feſtus Hommius*.

Les Etats de Hollande reſolurent qu'aucun Décret Ecclésiaſtique ne ſeroit valide, à moins qu'il n'eût leur Approbation. Ils approuverent les Loix du Synode National de Dordrecht touchant le Gouvernement de l'Egliſe; après y avoir fait divers Changements, qui déplurent au Clergé; car, les Miniſtres ne croyoient pas être obligez de recevoir ces ſortes de Loix par l'Autorité des Etats.

Daniel *Wittius*, & Herman *Montanus*, Miniſtres Rémontrants, firent ſavoir au Committé des Etats de Hollande, qu'ils revoquoient la ſignature de l'Acte de ceſſation.

Je ſuis bien aiſe de pouvoir dire à mes Lecteurs, que je finirai bientôt mes Extraits de l'Hiſtoire de Gerard Brandt.

AR-

# ARTICLE IV.

La Vie de Pierre Heylin, Docteur en Theologie, imprimée au-devant de ses *Traitez Historiques & mêlez*, à Londres. M. DC. LXXXI. in folio.

Comme nous avons eu occasion de parler souvent du Docteur *Pierre Heylin* dans les Extraits de l'Histoire de *Gerard Brandt*, nous croions que les Lecteurs ne seront pas fâchez de trouver ici un Abbregé de sa Vie. Je dois avertir les Lecteurs, qu'il y a long temps que j'ai écrit cet Article, & qu'il seroit apparemment plus étendu, si je l'avois composé dans le dessein de le faire imprimer.

Pierre Heylin nâquit à *Burford* dans la Province d'Oxford le 29 de Novembre 1600, & y commença ses Etudes. On l'envoya à Oxford à l'âge de quatorze ans pour y étudier en Philosophie dans le College de *Hart*. En 1615 il entra dans le College de la Mag-

delene,

delene; & dans la suite il y fut aggregé. En 1620, il composa une Géographie in 4, qui ne lui couta que deux mois de travail. Aussi étoit-ce un Ouvrage rempli de fautes, qui ne laissa pas d'être bien reçu du Public, parce qu'alors ces sortes de Livres étoient assez rares. Heylin dédia cette Géographie au Prince de Galles. Jaques I en parcourant ce Livre tomba par hazard sur un endroit où l'Auteur donnoit la préséance au Roi Très-Chrétien, & disoit que la France étoit un Royaume plus célébre que l'Angleterre. Le Roi en fut très-fâché, & ordonna que l'on supprimât cet Ouvrage. Heylin tâcha de se justifier en rejettant la faute sur l'Imprimeur; & l'on eut soin de corriger ce Passage. La Géographie du Docteur Heylin a été corrigée & fort augmentée depuis ce temps-là.

Il alla en France l'an 1625, & il n'y fit qu'un séjour de cinq semaines. Il dit dans un de ses Livres* que lors qu'il commença ses Etudes de Theologie, il crut qu'il n'y



* Theol. Vet. Præf.

avoit point de meilleure methode que celle que le Roi Jaques recommandoit. On n'ignore pas que ce Prince n'étoit pas fâché de passer pour habile Théologien. Cette methode consistoit à étudier les Ouvrages les plus conformes à la Doctrine & à la Discipline de l'Eglise Anglicane, & à lire les Peres, les Conciles, les Scholastiques, & les Livres de Controverse, sans se trop attacher aux Abbregez. Il est étonnant que l'Etude de l'Ecriture Sainte ne paroisse point dans la methode dont il s'agit ici. Cette omission est d'autant plus surprenante, que la lecture des Ouvrages dont nous venons de parler, ne suffit pas pour bien entendre les Ecrivains sacrez. Les Theologiens Critiques n'en disconviendront point.

L'an 1627, Heylin disputa dans l'Université d'Oxford sur ces deux Questions:

*An Ecclesia unquam fuerit invisibilis?*
*An Ecclesia possit errare?*

Il

Il prouva la visibilité de l'Eglise d'une maniere qui déplut au Docteur *Jean Prideaux*, Professeur en Theologie. Ce Professeur répondit foiblement aux Arguments de Heylin, parce que celui-ci l'avoit mené dans le Païs de l'Histoire, qui ne lui étoit pas si connu, que la Scholastique. Heylin finit son Discours par ces paroles : *Utinam de Calvino sic semper errasset nobilissimus Cardinalis!* *Plût à Dieu que l'illustre Cardinal Bellarmin se fût toûjours trompé de la même maniere à l'égard de Calvin!* Alors le Professeur s'emporta contre Heylin : l'appella *Bellarminianus*, *Papicola*, *Pontificius*, &c. : il dit à ses jeunes Auditeurs, qu'il avoit pris beaucoup de peine en vain, puis que l'on donnoit le titre de *nobilissimus* à un Cardinal qu'il avoit refuté pendant plusieurs années.

Heylin communiqua ses Arguments au Docteur *Laud*, Evêque de *Bath* & de *Wells*, qui fut dans la suite Archevêque de Cantorbery. Ce Prélat les approuva ; & il dit à Heylin qu'il avoit soutenu autrefois

T 2 la

Digitized by Google

la même chose dans le College de St. Jean. Heylin fut fait Chapelain du Roi à la recommandation de cet Evêque, qui lui donna plusieurs avis, & l'avertit entre autres choses que le Roi n'aimoit pas les Chapelains, *qui portoient des habits de soie & de satin*. Ce Prince le fit dans la suite Prebendaire de *Westminster*. Il prit le degré de Docteur en Théologie en 1633.

L'an 1640, l'Evêque* de *Lincoln*, qui étoit aussi Doyen de l'Eglise de Westminster, ne put s'empêcher d'interrompre Heylin un jour que ce Docteur prêchoit dans cette Eglise. Heylin exhortoit ses Auditeurs à la Moderation : il blâmoit ceux qui aimoient mieux causer des tumultes, que se conformer au Gouvernement Episcopal, établi par Jesus-Christ & par ses Apôtres. Alors l'Evêque frappa rudement la Chaire avec sa Crosse, en disant : *Ne† parlez plus de cela, Pierre; ne* [illegible] *parlez*

* *Jean Williams*. Il fut dans la suite Archevêque d'York.

† *No more of that Point; no more of that Point, Peter.*

*parlez plus de cela.* Le Prédicateur répondit sur le champ sans se déconcerter; *Milord, j'ai encore quelque chose à dire; après quoi je finirai:* & il continua de prêcher hardiment sur la même matiere. La suite du Sermon mit le Prélat dans une colere si furieuse, que sa voix fulminante, & le grand bruit que faisoit son Bâton pastoral, firent trembler les Auditeurs. On ne doit pas inferer de ce Passage, que cet Evêque ait été Ennemi de l'Episcopat. Il continua, dit M. *Echard* *, d'observer les Loix de l'Eglise Anglicane avec tant d'exactitude, que dans sa derniere maladie n'ayant aucun Prêtre dont il pût recevoir la Communion & l'Absolution, il confera les Ordres à un de ses Domestiques, qui étoit honnête Homme & pieux, afin qu'il lui administrât l'Eucharistie, & qu'il lui donnât l'Absolution.

Environ ce temps-là, ce même Evêque prêcha devant le Roi; & au milieu de son Sermon, il se mit

 à

* Histoire d'Angleterre, Vol. II. de la premiere Edition, pag. 700. A Londres, 1718.

à genoux pour supplier Sa Majesté de faire observer le Dimanche plus exactement. Cependant, dit l'Auteur de cette Vie, on n'ignoroit pas qu'il joüoit lui-même à la Boule ce jour-là, & qu'il s'exerçoit à tirer de l'Arc.

Heylin fut obligé de comparoitre devant le Committé de la Chambre des Communes, pour répondre à quelques Articles que *Prym* avoit dressez contre lui. Il s'agissoit particulierement d'un Sermon que le Docteur Heylin avoit prêché plusieurs années auparavant. *Prym* disoit avoir entendu ce Sermon: il produisit d'autres Témoins pour déposer contre Heylin: c'étoit une troupe de Bouchers. Heylin se tira de cette Affaire heureusement.

La guerre ayant éclaté, il se refugia dans la Ville d'Oxford; car on avoit donné ordre de l'arrêter. On saisit tous ses biens, de sorte que ne sachant de quoi vivre, il fut obligé de vendre à Oxford son Carrosse & ses Chevaux: ce qui lui fit dire qu'*il vivoit de vieux cuir & de chair de Cheval*: jeu de mots, indigne d'un Docteur. En-

Enfin, ne pouvant plus subsister à Oxford, il fut contraint d'en sortir, & d'errer en divers lieux, tantôt en habit de Païsan, & tantôt en habit de Gentilhomme. Après avoir assez couru, il forma le dessein de se retirer à Winchester, Place forte qui étoit encore entre les mains du Roi. Cette Place ayant été trahie, un Ami de Heylin le cacha dans une Chambre, dont l'entrée ne paroissoit pas, de sorte que ses Ennemis ne purent jamais le trouver. Dans la suite, il sortit de cette Chambre, s'étant deguisé, & se sauva un jour de Marché au travers de la foule. Il fut arrêté à quelques Milles de Winchester par des Soldats, qui l'ayant pris par la main, sentirent une Bague qu'il avoit au doigt dessous le Gant, & qu'il avoit oublié d'ôter. Ils jurerent que c'étoit un *Cavalier*, qui s'enfuioit: c'est ainsi qu'on nommoit les Partisans du Roi. Sur ces entrefaites, quelques Espions du Parlement passerent parlà, & dirent à ces Soldats: *Prenez garde à vous: les Cavaliers s'approchent.* Alors les Soldats prirent la fuite, & laiſ-

laisserent le Docteur Heylin, après lui avoir ôté tout l'argent qu'ils purent trouver sur lui.

Ce Docteur observoit le Carême rigidement, à l'exception du Dimanche: il observoit aussi les Fêtes de l'Eglise avec beaucoup d'exactitude. Un de ses Amis, qui avoit embrassé la Réligion Catholique-Romaine, l'étant allé voir, il lui fit dire qu'il ne souhaitoit plus d'entretenir aucune liaison avec lui, à cause de son changement de Réligion. L'on voit par là qu'il est possible qu'un Homme observe le Carême, & qu'il approuve d'autres Pratiques de l'Eglise Romaine, sans être pourtant bon Catholique. J'ai fait sur cela une Remarque à la page 63 du second Tome de la *Bibliotheque Angloise*. Au reste, si l'Ami de M. *Heylin* étoit honnête Homme, il ne trahit point sa conscience en changeant de Religion: & par conséquent il n'étoit point indigne de la continuation de son amitié. Il y a bien de la difference entre un Homme, qui change de Réligion par des vues mondaines, & contre ses propres

pres lumiéres, & un Homme qui le fait par un Principe de conscience, & sans se proposer aucun avantage temporel. Je prie mes Lecteurs Catholiques de vouloir bien appliquer ceci aux Personnes de leur Réligion, qui embrassent le Protestantisme avec une très-grande sincerité.

Monsieur Heylin eut la satisfaction de se voir retabli dans tous ses Benefices, après le retour de Charles II. La nuit du Samedi avant qu'il tombât malade, il songea que le feu Roi lui disoit: *Pierre, je veux que vous soiez enterré dessous votre Siege* * *dans votre Eglise; car, on ne vous voit gueres que là, ou dans votre Cabinet.* Le lendemain il raconta ce songe à sa Femme, & la pria de le faire inhumer dans ce même endroit. Le Lundi il acheta une

 Mai-

* Pour bien entendre ces paroles, il faut savoir que le Doyen & les Prebendaires de l'Eglise de Westminster assistent deux fois par jour au Service divin. On fait ce Service avec beaucoup de pompe, sur tout le Dimanche, & les Jours de Fête.

Maison dans l'Aumônerie, & il dit à sa Femme qu'il l'avoit achetée afin qu'elle pût servir Dieu dans la même Eglise où il l'avoit servi. Après l'avoir priée une seconde fois de l'enterrer conformément au songe qu'il avoit fait, il se coucha tranquillement; mais, après son premier sommeil, il fut saisi d'une fiévre violente, & mourut le même jour l'an 1663.

## ARTICLE IV.

Quinziéme EXTRAIT des ANTIQUITEZ ECCLESIASTIQUES de M. BINGHAM. (On a vu le quatorziéme Extrait dans le huitiéme Tome de ce *Journal*, à la page 504.)

NOUS allons rendre compte du Volume neuviéme de M. Bingham. Il a été publié cette année 1722; & il contient 400. pages. L'Auteur a dedié ce Volume & le suivant à Monsieur *Trimnel*, Evêque de Winchester. L'Epître dé-

dédicatoire nous apprend que Monsieur l'Archevêque de Cantorbery a envoyé les Antiquitez Ecclesiastiques de M. Bingham aux Professeurs de l'Academie de Geneve, & que ces savants Professeurs en ont remercié l'illustre Primat, & lui ont témoigné qu'ils approuvoient cet Ouvrage. Monsieur Bingham parle d'un Prêtre de l'Eglise Anglicane, qui a abbregé une partie de ce même Ouvrage pour l'usage des pauvres Ecclesiastiques. Je n'ai point vu cet Abbregé. Ce que M. Bingham dit à l'honneur de Monsieur l'Evêque de Winchester, mérite d'être rapporté ici. Cet illustre Prélat souhaite que les Ecclesiastiques du plus bas rang lui écrivent, & non pas à ses Officiers, lors qu'il s'agit de quelque Affaire, qui regarde l'Eglise. L'Auteur remarque très-bien que c'est un Exemple rare de bonté & de condescendence, & un moyen sûr de prévenir la corruption. Le même Prélat s'informe exactement du caractere & du mérite des Ecclesiastiques de son Diocese, dans le dessein d'avancer

ceux, qui ont rempli pendant long-temps, & avec beaucoup de soin, les Fonctions de leur Ministere dans les grandes Cures & dans les petits Benefices. Ces deux choses seront infiniment plus utiles au Diocese de Winchester *, que si Monsieur l'Evêque prêchoit tous les Dimanches. C'est ce qu'on ne doit point exiger d'un Evêque, comme je l'ai dit ailleurs.

# LIVRE VINGTIÉME.

*Des Fêtes que l'ancienne Eglise observoit.*

## CHAPITRE I.

*De la distinction que l'on doit faire entre les Fêtes de l'Etat, & celles de l'Eglise.*

On doit distinguer les Fêtes de l'Eglise d'avec celles de l'Etat; car, il y avoit des Fêtes purement Ecclesiastiques, & d'autres purement po-

* C'est un des plus riches Evêchez qu'il y ait en Angleterre.

politiques. Il y en avoit aussi, qui étoient également observées dans l'Etat, & dans l'Eglise. Tous les Dimanches, & les quinze jours de la Solemnité de Pâques, étoient des Fêtes de cette derniere Classe. Les Fêtes purement Ecclesiastiques, étoient des jours destinez au Service divin, où l'on vaquoit pourtant aux Affaires publiques. Les Fêtes purement politiques étoient des jours de Vacances, savoir les *Feriæ Æstivæ*, c'est-à-dire, les trente jours de la Moisson; les *Feriæ Autumnales*, c'est-à-dire, les trente jours des Vendanges; les Calendes de Janvier; les Anniversaires de la Fondation de Rome & de Constantinople; & les Jours de la Naissance, & de l'Inauguration des Empereurs. Comme il est souvent fait mention de ces Fêtes politiques dans les anciens Ecrivains, dans les Loix des Empereurs, & dans les Canons de l'Eglise, l'Auteur a cru qu'il devoit en parler plus particulierement.

Toutes ces Fêtes sont comprises,

dans une Loi (a) de Theodose & de Valentinien le Jeune, sous le nom général de *Feriæ Forenses*. Godefroy observe très-bien sur cette Loi, que les Fêtes de Noël, de l'Epiphanie & de la Pentecôte, n'étoient pas encore des Fêtes de l'Etat; car, comme il y avoit alors plusieurs Juges Payens, il étoit permis de plaider ces jours-là, quoi que les Chrétiens les observassent avec beaucoup de solemnité. Mais, dans la suite, lors que Justinien renouvella cette Loi (b), on défendit les Plaidoyers pendant ces Fêtes, & pendant celles des Apôtres: on défendit aussi les Jeux & les Spectacles publics.

Parmi les Fêtes purement politiques, il y en avoit quelques-unes d'une grande ancienneté dans l'Empire Romain: elles ne furent point instituées par les Chrétiens: ils se contenterent de les réformer, en retranchant les Superstitions qui les ac-

(a) Cod. Theod. Lib. 2. Tit. 8. de Feriis. Leg. 2.

(b) Cod. Justin. Lib. 3. Tit. 12. de Feriis. Leg. 7.

Digitized by Google

compagnoient. Ciceron (c) se plaignit de la multitude des Fêtes. Auguste en supprima trente tout à la fois (d). L'Empereur Antonin le Philosophe en supprima aussi plusieurs: il ordonna qu'il y auroit deux-cents-trente jours dans l'année pour plaider les Causes, & pour expédier les Affaires (e). Les Empereurs Chrétiens diminuerent encore le nombre de ces Fêtes; car, ils retrancherent toutes celles que l'on célébroit en l'honneur des Dieux du Paganisme: & quoi qu'ils eussent mis tous les Dimanches de l'année, & les quinze jours de la Solemnité de Pâques, au nombre des Fêtes de l'Etat, il n'y en avoit pourtant que cent-vingt & cinq; de sorte qu'il restoit deux-cents-quarante jours pour les Affaires publiques. Et des cent-vingt & cinq jours de Fête, il y en avoit soixante, qui n'étoient que des jours de Vacances pour la Moisson & les Ven-

(c) Cicero cont. Verrem.

(d) Sueton. Vit. Aug. cap. 32.

(e) Capitolin. Vit. Antonini Philosophi, p. 74.

Vendanges. On les nommoit *Feriæ Æstivæ* & *Feriæ Autumnales*, comme nous l'avons dit ci-dessus. C'étoient des Fêtes anciennes, dont Stace (a), Aulu-Gelle (b), & Pline (c) le Jeune ont parlé. Les Ecoles de Rhetorique avoient aussi leurs Vacances dans ces deux saisons, suivant le témoignage d'Aulu-Gelle & de St. Augustin (d). Comme ces Fêtes n'avoient rien, qui ne fût innocent, les Empereurs Chrétiens les conserverent.

Godefroy croit que les Vacances des Calendes de Janvier duroient trois jours, savoir, la Veille des Calendes, le jour des Calendes, & le troisiéme des Nones: d'autres disent la Veille des Nones, qui est le quatriéme de Janvier, que l'on appelloit communément *Vota*, parce que ce jour-là on offroit des Sacrifices pour la prosperité des Empereurs. Ces Fêtes furent conser-

vées

[a] Stat. Sylv. Lib. 4.

[b] Gellius Noct. Attic. Lib. 9. cap. 15.

[c] Plin. Lib. 8. Ep. 19.

[d] Aug. Confess. Lib. 9. cap. 2.

yées par les Empereurs Chrétiens, & dégagées des Superstitions Payennes ; mais, comme elles donnoient occasion à des pratiques superstitieuses, & à la Débauche, les anciens Peres & les Conciles en condamnerent l'observation *.

L'Anniversaire de la Naissance des Empereurs, & celui de leur Avenement à l'Empire, étoient observez avec beaucoup de solemnité. On donnoit au Peuple des Jeux & des Spectacles : on exposoit les Statues des Empereurs à la vue du Public. Lors que l'un ou l'autre de ces deux jours tomboit sur le Dimanche, on differoit les Specta-

cles ;

* On peut voir sur cela St. Chrysostome, *Hom.* 23. *in eos, qui Novilunia observant. Tom.* 1. *p.* 297 & 300. St. Augustin, *Serm.* 5. *de Kalendis Januarii T.* 10. *p.* 621. St. Pierre Chrysologue, *Serm.* 155. Prudence, *Lib.* 1. *cont. Symmachum. Asterius Amasenus, Hom* 4. *de Festo Kalendarum, ap. Combefis. Auctuar. Nov. p.* 63. St. Ambroise, *Serm.* 17, le Concile de Trulle, *Can.* 62. & le Concile d'Auxerre, *Can.* 1.)

cles, en vertu d'une Loi de Theodose le Grand. L'Empereur Theodose le Jeune excepta aussi les Fêtes de Noël, de l'Epiphanie, de Pâques, & de la Pentecôte.

Les Anniversaires de la Fondation de Rome & de Constantinople furent conservez par les Empereurs Chrétiens. On observoit ces deux Fêtes d'une maniére très-solemnelle, le vingt-uniéme d'Avril, & le onziéme de Mai.

## CHAPITRE II.

### *De l'Origine & de l'Observation du Dimanche parmi les Chrétiens.*

Le Dimanche a toûjours été la principale Fête Ecclesiastique : ce jour fut observé par l'ancienne Eglise dès le temps des Apôtres. On l'appelloit Κυριακὴ, le Jour du Seigneur, parce que c'étoit le Jour de la Resurrection de Jesus-Christ. On le nommoit aussi quelque fois *Dies panis*, le Jour du Pain, parce que l'Eglise primitive avoit accoutumé de s'assembler ce jour-là pour rom-

pre le pain, & pour recevoir la Communion.

L'Empereur Constantin ordonna que le Dimanche seroit un jour de Vacances dans l'Etat, & qu'on n'y traiteroit aucune Affaire publique, à moins qu'elle ne fût absolument nécessaire. Les Empereurs suivants firent des Loix semblables. Toute sorte de travail étoit aussi défendu le Dimanche, excepté le travail indispensable, & les Oeuvres de charité. Il n'étoit pas permis de donner des Jeux & des Spectacles au Peuple. On ne jeûnoit jamais le Dimanche, non pas même pendant le Carême, parce que Jesus-Christ étoit ressuscité ce jour-là. Par la même raison, les Fidéles prioient Dieu debout, & ne se mettoient jamais à genoux le Dimanche. Cette coûtume a duré long-temps dans l'Eglise.

On observoit le Dimanche fort réligieusement, en assistant au Service divin avec beaucoup d'assiduité, même dans les temps de Persécution, sans négliger les Vigiles, ou les Assemblées nocturnes, qui pré-

précédoient le Dimanche. Notre Auteur observe que quelques Personnes n'assistoient point aux Prieres du soir dans les Eglises, où l'on ne prêchoit que le matin. Ces Gens-là disoient pour s'excuser, qu'ils pouvoient prier Dieu chez eux, mais qu'ils ne pouvoient pas entendre un Sermon dans leurs Maisons. Ils étoient disposez à assister aux Prédications; mais, ils ne croyoient pas être obligez d'aller aux Prieres. Saint Chrysostome * se récrie contre eux de la maniere suivante. „ O Homme! „ vous vous faites illusion; car, „ quoi que vous puissiez prier Dieu „ dans votre Maison, vous ne „ pouvez pas le prier de la même „ maniere que dans l'Eglise, où il „ y a tant de Peres assemblez, & „ où les cris de vos Prieres sont „ poussez vers le Ciel d'un consentement unanime. Lors que vous „ priez Dieu en particulier, vous „ n'êtes pas si bien entendu que „ lors que vous le priez avec vos Fre-

* Chrys. Hom. 3. de Incomprehensibili. T. I. p. 363.

„ Freres: Car, il y a ici quelque
„ chose de plus, l'union des Es-
„ prits, l'union des voix, le lien
„ de la charité, & les Prieres des
„ Prêtres. En effet, *continue St.*
„ *Chrysostome*, les Prêtres président
„ dans l'Eglise, afin que les Prie-
„ res du Peuple, qui sont plus foi-
„ bles, étant soutenues par celles,
„ qui sont plus fortes, puissent
„ monter avec elles jusqu'au Ciel.„

L'ancienne Eglise fit diverses Loix contre les Personnes, qui n'observoient pas le Dimanche religieusement. Si quelqu'un s'absentoit des Assemblées publiques des Chrétiens trois Dimanches consécutifs, sans en pouvoir alleguer une bonne raison, c'étoit une faute, que l'on croyoit mériter l'excommunication, comme cela paroit par le vingt-uniéme Canon du Concile d'*Elliberis*, par l'onziéme Décret du Concile de Sardique, & par le 80. de celui de Trulle. Si quelqu'un assistoit aux Jeux publics ce même jour, il encouroit la même peine, après le prémier avertissement, comme nous l'apprenons

par

par le 88 Canon du quatriéme Concile de Carthage, & par le témoignage de St. Chryſoſtome *. Si quelqu'un ſortoit de l'Egliſe pendant le Sermon de l'Evêque, il étoit expoſé à la même Cenſure Eccleſiaſtique par le 24 Décret du quatriéme Concile. Si quelqu'un aſſiſtoit à la lecture de l'Ecriture Sainte, & au Sermon, & s'il refuſoit d'aſſiſter aux Prieres, & de recevoir la Communion, il devoit être excommunié, & reduit à l'état des Pénitents, par le 7. Canon Apoſtolique, par le 2 Canon du Concile d'Antioche, par le 28 Décret du Concile d'*Eliberis*, & par le 13 & 14 Canons du prémier Concile de Tolede. Si quelqu'un établiſſoit ou frequentoit un Conventicule, il étoit excommunié par le 31 Canon Apoſtolique; & le Concile de Gangre (Can. 5, 6, 7, &c.) prononce contre lui le plus terrible Anathême. Si quelqu'un jeûnoit le Dimanche, les Canons Apoſtoliques, (Can. 64.) le Concile

* Chryſ. Hom. 6. in Gen. T. 2. p. 53.

Digitized by Google

cile de Gangre, (Can. 18.) le quatriéme Concile de Carthage (Can. 64), & le prémier Concile de *Braga* (Can. 4,) l'anathematisent comme un grand Hérétique, comme un Homme soupçonné de ne pas croire la Resurrection de Jesus-Christ.

# CHAPITRE III.

## *De l'Observation du Sabbath ou du Samedi, comme une Fête.*

L'EGLISE Orientale observoit le Samedi comme une Fête, à l'exception de celui, qui précédoit immédiatement le jour de Pâques, & qui étoit un jour de jeûne. C'est ce qui paroit par le témoignage des Ecrivains Grecs. Le Samedi étoit observé à l'égard du Culte divin, d'une maniere aussi solemnelle que le Dimanche, comme on l'a vu dans l'Extrait du IX. Chapitre du XIII. Livre. Mais, le Dimanche étoit un jour plus sacré; car, il n'y a aucune Loi Ecclesiastique, qui oblige les Fidéles à prier de-

bout

bout le Samedi ; il n'y a aucune Loi Impériale, qui défende ce jour-là les séances des Gens de Justice, les Jeux & les Spectacles publics, & qui ordonne de s'abstenir de toute sorte de travail. Au contraire, le vingt & neuviéme Canon du Concile de Laodicée défend aux Chrétiens de Judaïser, ou de se reposer le Samedi. L'Auteur des Constitutions Apostoliques * semble contredire le Décret de ce Concile.

On demande pourquoi l'ancienne Eglise observoit le Sabbath des Juifs. Les Savants répondent que ce fut par complaisance pour les Juifs convertis au Christianisme. Les Juifs, dit M. Cave †, qui furent les premiers, qui embrasserent la Religion Chrétienne, conserverent beaucoup de vénération pour les Institutions de Moïse, & particuliérement pour le Sabbath : ils avoient de la peine à consentir qu'on l'a-

* Constit. Lib. 8. cap. 33.

† Dans un Livre Anglois, intitulé *L'ancien Christianisme.* Liv. 1. Chap. 7. p. 199.

l'abolît entiérement. On crut donc qu'il faloit avoir sur cet Article de l'indulgence pour les Juifs convertis, & célebrer le Sabbath par des Exercices de pieté, semblable à ceux du Dimanche.

Si on demande pourquoi l'Eglise Greque observoit le Samedi comme une Fête, & l'Eglise Latine comme un jour de Jeûne; M. Bingham répond que l'Eglise Greque a célebré le jour du Sabbath à la maniere des Juifs, parmi lesquels il a été un jour de Fête & de rejouïssance. Monsieur Bingham ajoute que les Catholiques voulurent par là se distinguer des Marcionites, qui jeûnoient le Samedi, par opposition aux Juifs; car, ces Hérétiques croyoient qu'il y avoit un Dieu superieur au Dieu des Juifs, au Créateur du Monde. Peu de temps après que l'Heresie de Marcion eût paru, l'Eglise fit un Décret * conçu en ces termes. „ Si „ quelque Ecclesiastique jeûne le „ Dimanche, ou le jour du Sab- „ bath, à l'exception d'un seul,

 qu'il

* Can. Apost. 64. al. 66.

„ qu'il soit deposé; & si c'est un
„ Laique, qu'il soit chassé de la
„ Communion de l'Eglise. „ Le
Concile de Trulle, qui se tint l'an
692, ou 707, censure l'Eglise Romaine de ce qu'elle jeûnoit le Samedi. „ Comme nous apprenons,
„ *disent les Peres de ce Concile* *, que
„ dans la Ville de Rome on jeûne
„ le Samedi pendant le Carême,
„ le saint Concile juge à propos
„ que l'on renouvelle dans l'Eglise
„ Romaine l'ancien Canon, qui
„ porte que si un Ecclesiastique
„ jeûne le Dimanche, ou le Samedi, à l'exception d'un seul, il
„ soit déposé; & que si c'est un
„ Laïque, il soit excommunié. On voit par ce Décret du Concile de Trulle, que la coûtume de célébrer le Samedi, comme un jour de Fête, a été constamment observée dans l'Eglise Greque.

Quelques Savants de la Communion Romaine croient que l'Eglise Latine observoit originairement le Samedi, comme un jour de Fête, aussi bien que l'Eglise Greque. C'était

* Conc. Trull. Can. 55 no. 26.

toit le sentiment de l'Aubespine *. Il est certain que Tertullien †, écrivant contre les Orthodoxes en faveur des Montanistes, dit formellement que les Catholiques ne jeûnoient point le Samedi, excepté la Veille de Pâques. Peu de temps après, on changea cette coûtume dans l'Eglise de Rome, & dans quelques autres Eglises Latines. La maniere dont ce changement se fit, en découvre la nouveauté. Le Concile d'Eliberis, (Can. 26.) introduisit en Espagne le Jeûne du Samedi, comme une chose nouvelle. Ce fut apparemment pour imiter l'Eglise de Rome, où cette coûtume avoit été établie un peu auparavant. *Errorem placuit corrigi*, dit ce Concile, *ut omni Sabbati die Jejuniorum Superpositionem celebremus*. St. Augustin ‡ observe que de son temps il n'y avoit que l'Eglise de Rome, & quelques autres Eglises de l'Occident, que jeûnassent le

V 2 Sa-

* Albasp. Observ. lib. 1. cap 13.
† Tertul. de Jejun. cap. 14.
‡ Aug. Ep. 86. ad Casulan.

Digitized by Google

Samedi. Il dit * aussi qu'en Afrique on étoit partagé sur cette pratique; que dans les Eglises d'une même Province, & même dans une seule Eglise, les uns dînoient, & d'autres jeûnoient ce jour-là. Quoique la Ville de Milan fut beaucoup moins éloignée de celle de Rome, on n'y jeûnoit point le Samedi, non pas même pendant le Carême, à l'exception de la Veille de Pâques, comme St. Ambroise † nous l'apprend. St. Augustin ‡ ayant consulté St. Ambroise sur la differente Pratique des Eglises touchant l'observation du Samedi, ce Pere lui dit: Quand je vai à Rome, je jeûne le Samedi, suivant la coûtume de cette Ville; & lors que je suis à Milan, je ne jeûne point ce jour-là. Faites la même chose. Dans quelque Eglise que vous vous trouviez, observez la coûtume du Lieu. On voit clairement par

* Ibid p. 149.

† Ambros. de Elia & Jejunio. cap. 10.

‡ Aug. Ep. 86. ad Casulan. Ep. 118. ad Januar.

par ce que nous venons de dire, que le Jeûne du Samedi n'étoit point établi dans toutes les Eglises Latines.

## CHAPITRE IV.

### *De la Fête de Noël, & de l'Epiphanie.*

LA Naissance de Jesus-Christ n'étoit point célebrée le même jour dans toutes les Eglises, quoique *Baronius* (a), & d'autres Ecrivains, assurent qu'elle a toûjours été celebrée dans les Eglises Greques & Latines le vingt & cinquiéme de Décembre.

Il est certain que la plûpart des Eglises Orientales ont observé, pendant quelques Siécles, la Fête de la Nativité le jour que nous appellons l'*Epiphanie*, ou le sixiéme de Janvier. Par le mot *Epiphanie*, ou Manifestation, l'on entendoit la Naissance de Jesus-Christ; l'apparition de l'Etoile, qui guida les Mages; & la gloire, qui accompa-



(a) Baron. Apparat. n: 121.

gna le Baptême du Sauveur. On célébroit la mémoire de ces trois Evenements le jour de l'Epiphanie. Les Savants [a] ne doutent point aujourd'hui que les Eglises de l'Egypte, de Jerusalem, d'Antioche, de Chypre, & d'autres Eglises Orientales, n'ayent célebré la Nativité de Jesus-Christ le jour de l'Epiphanie. Mais, avant le Concile d'Ephese, qui se tint l'an 431, les Egyptiens avoient changé le jour de cette Naissance, & ils l'avoient fixée au vingt & cinquiéme de notre mois de Decembre. C'est ce qui paroit par l'Homelie que Paul d'Emese [b] prononça devant Cyrille d'Alexandrie, & qui se trouve dans les Actes de ce Concile. Peu de temps auparavant, les Eglises d'Antioche & de Syrie avoient commencé à célebrer la Naissance de Jesus-Christ le même jour que les Eglises de l'Occident. Car, St. Chry-

sost-

[a] Vid. Coteler. in Constit. Apost. Lib. 5. cap. 13.

[b] Paul. Emesen. Homil. in Actis Conc. Ephes. Part. 3 cap. 31. Conc. T. 3. p. 1096.

Chrysostome [a] dit aux Habitants de la Ville d'Antioche, dans une de ses Homelies, qu'il n'y avoit pas encore dix ans qu'ils ignoroient le jour de cette Naissance, & qu'ils l'avoient celebrée le jour de l'Epiphanie, jusqu'à ce que les Eglises de l'Occident les eussent mieux informez. Depuis ce temps là, l'Epiphanie & Noël furent des Fêtes distinctes: cela paroît par d'autres Homelies [b] du même Pere, où il en parle comme de deux differents jours.

Les Eglises Latines ont toujours observé la Fête de la Nativité le vingt & cinquiéme du mois de Décembre. C'étoit une Fête distincte de celle de l'Epiphanie. On appelloit l'une & l'autre *Theophania*, & *Epiphania*. On nommoit aussi la prémiere, *prima Nativitas*, & la seconde, *secunda Nativitas*.

Plusieurs Savants ont assuré que la Fête de la Nativité est aussi an-

V 4 cienne

[a] Chrys. Hom. 31 de Natali Christi. T. 5. p. 466

[b] Chrys. Hom. 24 de Bapt. Christi, T. 1. p. 311.

cienne que le Siécle des Apôtres. St. Chrysostome * dit que ce jour étoit d'une grande antiquité, & fort célebre dans l'Eglise, depuis la Thrace jusques à Cadis en Espagne. On l'observoit religieusement du temps de St. Gregoire de Nazianze & de St. Basile, ce qui paroît par les Sermons qu'ils prononcerent ce jour-là.

On célebroit la Naissance de Jesus-Christ avec une dévotion extraordinaire. St. Chrysostome dit que c'étoit la plus vénerable & la plus redoutable de toutes les Fêtes. On prêchoit ce jour-là. Les Fidéles communioient. On dispensoit les Domestiques du travail ordinaire. Il n'étoit pas permis de jeûner. Enfin, les Jeux & les Spectacles publics étoient défendus, comme nous l'avons déja dit.

DANS les Eglises, où l'Epiphanie étoit une Fête distincte de celle de la Nativité, on l'observoit principalement en mémoire du Baptéme de Jesus-Christ, & de l'Etoile, qui

* Chrys. Hom. 31 de Natali Christi. T. 5. p. 467.

qui apparut aux Mages. Comme le Baptême étoit nommé φῶς & φώτισμα, Lumiere & Illumination, l'on appelloit la Fête de l'Epiphanie, qui étoit le Jour du Baptême de nôtre Seigneur, ἡμέρα φώτων, le Jour des Lumieres. Dans les Egliſes Greques, & dans celles de l'Afrique, on adminiſtroit le Baptême le Jour de l'Epiphanie, auſſi bien qu'à Pâques & à la Pentecôte. St. Chryſoſtome * dit que ce jour-là, on avoit accoûtumé à minuit de tranſporter de l'eau des Egliſes dans les Maiſons, où elle ſe conſervoit, pendant deux ou trois ans, auſſi fraiche & auſſi pure, que ſi elle avoit été nouvellement puiſée dans une Fontaine. Cette Fête étoit obſervée avec la même ſolemnité que celle de la Naiſſance de Jeſus-Chriſt, & les autres grandes Fêtes.

* Chryſ. Hom. 24. de Bapt. Chriſti. T. 1. p. 311.

# CHAPITRE V.

## *De la Fête de Pâques.*

LA solemnité de Pâques duroit quinze jours, c'est-à-dire, la Semaine avant le Dimanche de Pâques, & la Semaine suivante. L'une étoit nommée *la Pâque de la Croix*, & l'autre, *la Pâque de la Resurrection*. Comme la prémiere de ces deux semaines appartient au Jeûne du Carême, M. Bingham en parlera dans le Livre suivant, où il traite des Jeûnes de l'ancienne Eglise. Il se borne ici à la seconde semaine.

Il y a eu de grandes *disputes* dans l'ancienne Eglise touchant le jour où l'on devoit célebrer la Fête de Pâques. Les uns observoient toûjours cette Fête le même *jour*: d'autres, à la maniere des Juifs, le quatorziéme de la prémiere Lune de la nouvelle année, quelque jour de la semaine que ce fût: d'autres, le prémier Dimanche après la prémiere pleine Lune; & ceux-ci ne con-

convenoient pas toûjours du même Dimanche, à cause de la difference de leurs calculs. Comme l'on trouve dans plusieurs Livres Latins & François, qui sont fort communs, l'Histoire de ces disputes & de ces variations, nous ne ferons point un Extrait de cette partie de l'Ouvrage de M. Bingham.

On célebroit la Fête de Pâques avec une solemnité extraordinaire: c'étoit un jour de réjouïssance à cause de la Resurrection de Jesus-Christ. On faisoit de grandes liberalitez aux Pauvres: on donnoit la liberté aux Esclaves: les Empereurs ouvroient les Prisons à tous les Criminels, qui n'étoient pas coupables de crimes énormes, tels que le sacrilege, la trahison, l'empoisonnement, le meurtre, &c.

On faisoit le Service divin, on prêchoit, & on administroit l'Eucharistie tous les jours de la semaine de Pâques. Les Fideles s'abstenoient de travailler pendant tout ce temps-là. Les Jeux publics étoient interdits; & il n'étoit pas permis de vaquer aux Affaires pu-

 bliques

bliques dans les Cours de Justice.

Nous avons dit ailleurs que les Fêtes de Pâques étoit le temps le plus solemnel pour l'administration du Baptême.

## CHAPITRE VI.

### *De la Pentecôte.*

Le mot *Pentecôte* signifioit quelque fois le jour, où l'on célebroit la mémoire de la descente du Saint Esprit sur les Apôtres, & quelque fois l'espace de cinquante jours entre Pâques & le Dimanche nommé Pentecôte. Pendant ce temps-là, on lisoit dans l'Eglise les Actes des Apôtres, parce que les miracles de ces saints Hommes étoient une grande preuve de la Resurrection de Jesus-Christ. Nous avons parlé de cette coûtume dans l'Extrait du Chapitre 3 du XIV. Livre. Il n'étoit pas permis de jeûner, ni de prier Dieu à genoux pendant les cinquante jours de la Pentecôte, comme nous l'avons dit ailleurs.

Les

Les Jeux & les Spectacles publics étoient alors défendus ; mais ce n'étoit point un temps de Vacances, ni de repos, à l'exception de la semaine de Pâques.

La Fête de l'Ascension est si ancienne, que St. Augustin * en attribue l'origine à une Institution Apostolique, ou au consentement général de l'Eglise dans un grand Concile. C'étoit une Fête très-solemnelle. Monsieur Bingham nous dit ici que l'on n'a jamais representé l'Ascension de Jesus-Christ dans les Eglises des Anciens, en élevant l'Image du Sauveur jusqu'au toit, & en précipitant celle du Diable environné de flammes. Il a trouvé cela dans Hospinien †. On ne doit pas s'imaginer que tous les Catholiques approuvent ces sortes de representations. Elles ne sont aujourd'hui en usage, si je ne me trompe, que dans les Païs où l'on brûle les Héretiques.

La Fête de la Pentecôte, ou de



* Aug. Ep. 118 ad Januar.
† Hospin. de Festis Christian. p. 72.

Digitized by Google

la descente du Saint Esprit, est fort ancienne. Origene §, & Tertullien ¶, en font mention.

## CHAPITRE VII.

### *Des Fêtes des Apôtres & des Martyrs.*

On ignore l'origine des Fêtes des Apôtres & des Martyrs. Il est certain que Tertullien & St. Cyprien font souvent mention de ces Fêtes. L'Eglise de Smyrne long-temps auparavant, écrivit une Lettre à l'Eglise de *Philomelium*, qui nous a été conservée par Eusebe *. Elle dit dans cette Lettre, en parlant de St. Polycarpe, qui souffrit la mort environ l'an 168, que les Chrétiens avoient dessein de s'assembler à son Tombeau, & de célebrer le jour de sa Naissance, (c'est-à-dire, le jour de son Martyre,) pour conserver la mémoire de ses souffrances, & pour donner un exem-

§ Orig. cont. Cels. Lib. VIII. p. 392.
¶ Tertul. de Idol. cap. 14.
* Euseb. Lib. 4. cap. 15.

exemple à la postérité. Les Anciens avoient accoûtumé d'appeller le Jour de la mort d'un Martyr *Natales*, le Jour de sa Naissance. Tertullien *, par exemple, dit que St. Paul avoit eu une nouvelle naissance à Rome : parce qu'il y avoit souffert le martyre.

Les Chrêtiens célébroient ordinairement les Fêtes des Martyrs à leurs Tombeaux, qui étoient communément hors des Villes dans de grandes voutes souterraines, où ils avoient accoûtumé de s'assembler en temps de Persécution. L'on bâtit, dans les Siécles suivants, des Eglises au dessus de ces Tombeaux ; d'où vient qu'elles furent nommées *Martyria*, *Aræ*, *Cœmeteria*, *Mensæ*, & *Memoriæ Martyrum*, comme nous l'avons dit ailleurs †. C'est là que les Chrêtiens se rendoient, toutes les fois qu'ils célébroient la mémoire de quelque Martyr.

On

* Tertull. Scorpiac. cont. Gnosticos. cap. 15.

† Dans l'Extrait du Chapitre 4 du VIII Livre.

On voit par là que les Fêtes des Martyrs ne furent pas d'abord des Fêtes generales, comme celles de Jesus-Christ, mais des Fêtes particulieres que l'on célebroit dans les Eglises, où les Martyrs étoient inhumez. La Fête de St. Polycarpe, par exemple, étoit particuliérement observée à Smyrne, & celle de St. Cyprien à Carthage, où ils avoient souffert le martyre. Chaque Eglise avoit un Calendrier & les Actes de ses propres Martyrs. Dans les Siecles suivans, on recueillit tous ces Actes particuliers, & l'on en fit des Martyrologes universels. Henry de Valois *, & le Pere Pagi †, reconnoissent que c'est l'origine du Martyrologe Romain, & de tous les autres Matyrologes, qui ne sont pas si anciens que les Calendriers & les Actes des Eglises particulieres.

On lisoit communément dans chaque Eglise les Actes de chaque Mar-

* Vales. de Martyrologio Romano, ad calcem Eusebii.

† Pagi, Critic. in Baron. an. 64. n. 6.

Martyr le Jour de sa Fête. St. Augustin, St. Leon, & Gelase, font souvent mention de la lecture de ces Histoires dans les Eglises de l'Afrique, & dans celle de Rome. Cesaire d'Arles, Alcimus Avitus, & Ferreolus, parlent aussi de cette coûtume dans les Eglises de France. Quelques-uns croient que les Actes des Martyrs furent nommez *Legenda*, parce qu'on les lisoit dans les Eglises. Mais, les Ecrivains fabuleux des Vies des Saints & des Martyrs, tels que l'Auteur de la Legende dorée, & d'autres Imposteurs, les ont remplies de tant de fictions, que le mot *Legende* signifie aujourd'hui un amas de fables & d'impostures. Divers Savants de l'Eglise Romaine se sont plaints de ces abus, entre autres, Louïs Vives, Melchior Canus, Papebroch *, & le Pere Pagi †. Ils avouent que les Breviaires mêmes, &

* Papebroch. Conat. Histor. Chronolog. p. 43.

† Pagi, Crit. in Baron. an. 302. n. 18 & 19.

& les Actes des Martyrs sont remplis de fables monstrueuses, & ils en souhaitent la réformation. Pagi * se recrie contre l'Histoire de sainte Ursule, & des onze mille Vierges, que l'on prétend avoir été martyrisées à Cologne. Il dit que l'on a supprimé ce grand nombre de Vierges dans le Martyrologe & le Breviaire Romain. Les Editeurs de Cologne, & l'Ecole de Sorbonne, se sont contentez de retenir le nom d'Ursule.

La lecture des Actes des Martyrs étoit accompagnée d'un Panegyrique, où l'on faisoit l'éloge de leurs vertus, pour exciter les Auditeurs à les imiter. Nous avons plusieurs Discours de cette nature dans St. Chrysostome, St. Basile, St. Gregoire de Nazianze, St. Gregoire de Nysse, St. Augustin, St. Ambroise, St. Leon, St. Pierre Chrysologue, & d'autres anciens Auteurs. On ne rendoit point un Culte religieux aux Martyrs. *Honorandi sunt*, dit St. Augustin †, *prop-*

* Pagi, Crit. an. 383. n. 3.
† Aug. de vera Relig. cap. 55.

Digitized by Google

*propter imitationem, non adorandi propter Religionem.* Nous célébrons la memoire des Martyrs, dit le même Pere *, avec une solemnité religieuse, pour nous exciter à suivre leur exemple, pour avoir part à leurs mérites, & aux bons effets de leurs Prieres. Nous n'offrons aucun Sacrifice aux Martyrs, mais seulement au Dieu des Martyrs. Aucun Prêtre, se tenant à l'Autel dans les Lieux où gisent les Corps saints, a-t-il jamais dit : Nous vous offrons un Sacrifice, Pierre, Paul, ou Cyprien ? Tout ce qui est offert, est offert à Dieu, qui a couronné les Martyrs, &c.

On recevoit toujours la Communion aux Fêtes des Martyrs, & l'on faisoit, dans la célébration de l'Eucharistie, une commémoration particuliére de leurs souffrances. Cette commémoration s'appelloit l'Oblation ou le Sacrifice pour les Martyrs. On offroit à Dieu des louanges & des Actions de graces pour leur bon exemple, & des

Prié-

* Aug. contr. Faust. Lib. 21. cap. 20.

Priéres pour leur félicité parfaite après la Resurrection.

Nous avons dit ailleurs que les Chrétiens observoient la Veille des Fêtes des Martyrs, aussi bien que celle du Dimanche, & des autres grandes Fêtes.

Les Riches faisoient des Festins aux Tombeaux des Martyrs, en faveur des Pauvres. Dans la suite, ces Festins donnerent occasion à un gain malhonête, à l'Yvrognerie, & à la Débauche. St. Ambroise * les supprima dans l'Eglise de Milan. St. Augustin † se servit de cet Exemple pour engager Aurele, Primat de Carthage, à abolir cette coûtume dans les Eglises de l'Afrique. Aurele suivit le conseil de St. Augustin: il fit faire un Décret ‡ dans le troisiéme Concile de Carthage pour supprimer ces sortes de repas. Cette pratique avoit été condamnée auparavant par le vingt-huitiéme Canon du Con-

* Vid. Aug. Confes. Lib. 6. cap. 2.
† Aug. Ep. 64. ad Aurel.
‡ C'est le 30 Decret.

Digitized by Google

cile de Laodicée. Le second Concile d'Orleans fit sur cela un Décret * conçu en ces termes : *Ne quis in Ecclesia votum suum cantando, bibendo, vel lasciviendo exolvat: quia Deus talibus votis irritatur, potius quam placatur.* Il s'étoit glissé une très-mauvaise coutûme en France vers l'an 650. Des troupes de Femmes chantoient des Chansons malhonêtes devant les Eglises, le jour de leur Dédicace, & aux Fêtes des Martyrs. Ce desordre fut corrigé par le 19 Décret du prémier Concile de Châlons, qui ordonne que ces Femmes soient chassées, & qu'on leur inflige les Censures Ecclesiastiques les plus rigoureuses, en cas qu'elles persistent dans leur insolence. *Noscitur valde esse indecorum, quod per Dedicationes Basilicarum, vel Festivitates Martyrum, ad ipsa solennia confluentes Chorus femineus, turpia quidem & obscœna cantica decantare videntur, dum aut orare debeant, aut Clericos psallentes audire, &c.*

Mon-

* C'est le 12 Decret.

Monsieur Bingham dit qu'il ne parle point ici de l'Invocation des Saints & des Martyrs, du Culte des Réliques, des Pélerinages, & d'autres Pratiques superstitieuses; parce qu'elles étoient inconnues à l'ancienne Eglise.

On ne doit point douter, dit notre Auteur, que l'Eglise primitive n'ait célebré la mémoire des Apôtres & des Disciples de Jésus-Christ, qui ont été Martyrs, lors qu'elle a pu découvrir le Lieu & le Temps de leur mort. C'est ainsi qu'on célebroit à Rome le Martyre de St. Pierre & de St. Paul.

Outre les Fêtes dont nous venons de parler, les Chrétiens observoient aussi celle des Enfans, qui furent tuez à la Naissance de Jesus-Christ. Les anciens Auteurs les mettent au nombre des Martyrs Chrétiens. Origene * dit que leur mémoire a toujours été célebrée dans l'Eglise, selon l'ordre des Saints, comme étant les premiers Martyrs, qui ont souffert la mort pour

* Orig. Hom. 3. de diversis. T. 2. p. 436.

pour Jesus-Christ. Il n'est point certain que les Innocens ayent eu une Fête distincte de celle de l'Epiphanie; car Prudence, St. Fulgence, & St. Léon, n'en parlent qu'à l'occasion de cette derniere Fête.

L'ancienne Eglise célebroit non seulement les Fêtes des Martyrs Chrétiens, mais aussi celles de quelques-uns des plus illustres Martyrs de l'Ancien Testament. Tels étoient les sept Maccabées, qui souffrirent la mort avec un courage merveilleux sous le Regne d'Antiochus Epiphane. Nous avons trois Homelies de St. Chrysostome sur ces Martyrs. Il dit que leur Fête étoit célebrée dans la Ville d'Antioche avec un concours extraordinaire de Peuple. Saint Augustin dit que les Chrétiens avoient dans cette même Ville une Eglise du nom des Maccabées. On trouve parmi ses Ouvrages deux Homelies sur ces anciens Martyrs. Leur Fête étoit observée solemnellement dans les Eglises de l'Afrique; car, St. Augustin commence la premie-

re de ces deux Homelies par ces paroles: *Istum diem nobis solemnem fecit gloria Maccabeorum.* Saint Gregoire de Nazianze à fait un Sermon sur cette Fête. Nous avons aussi sur le même sujet des Sermons de Gaudence, Evêque de Bresce, d'Eusebe d'Emisene, & du Pape St. Leon. Ce qui fait voir que la Fête des Maccabées étoit célebre dans toute l'Eglise. Le Martyrologe Romain la place au premier jour du mois d'Août.

Comme le nombre des Martyrs étoit extrémement grand, & que chaque Eglise particuliére ne pouvoit pas célébrer toutes leurs Fêtes, on jugea à propos d'instituer une Fête generale pour tous les Martyrs. Nous apprenons par une Homelie de St. Chrysostome * que cette Fête n'étoit pas éloignée de la Pentecôte. C'étoit apparemment, dit nôtre Auteur, le premier Dimanche après celui de la Pentecôte, que nous appellons aujourd'hui le

* Chrys. Hom. 74. de Martyribus totius orbis. T. 1. p. 295

le Dimanche de la Trinité. Les Grecs le nommoient Κυριακὴ τῶν ἁγίων, le Dimanche de tous les Martyrs, comme *Leo Allatius** le fait voir par le *Synaxarion* de Callifte, & par le témoignage de Leon le Sage, qui a fait un Difcours fur cette Fête. Les anciens Prédicateurs étaloient leur éloquence ce jour là. En voici un Exemple, tiré de l'Homelie † de St. Chryfoftome, que nous venons de citer. „ Le Démon (*dit cet éloquent Orateur*) a „ introduit la Mort dans le Monde; mais, la Sageffe divine l'a „ rendue avantageufe aux Hommes: par ce moyen, Dieu a „ frayé le chemin au Martyre; & „ notre deftruction nous procure „ une Couronne. Le Démon a„ voit deffein de nous détruire par „ la Mort; mais, Jefus-Chrift à „ renverfé fon deffein: il fe fert de „ la Mort pour nous conduire au „ Ciel par le Martyre. Les Mar-



* Leo Allat. de Hebdom: & Dominicis Græcor. n. 31.

† Ub. fup. p. 896.

Digitized by Google

„ tyrs & les Tyrans ont engagé le „ Combat. Ceux-ci étoient ar- „ mez ; & les autres n'avoient „ point d'armes. Cependant, ceux „ qui n'avoient point d'armes, ont „ remporté la victoire ; & ceux qui „ en avoient, ont été vaincus. „ Quel étonnant combat ! Celui „ qui est battu, est le Vainqueur „ de celui qui le bat. Celui, qui „ est enchaîné, surmonte celui, „ qui est en liberté. Celui qui est „ brûlé, dompte celui, qui le brû- „ le ; & celui qui meurt, triom- „ phe de celui, qui le met à mort. „ Voilà des choses étonnantes. „ C'est la Grace, qui opere ces „ merveilles : elles sont au dessus „ des forces de la Nature. „

## CHAPITRE VIII.

*De quelques autres Fêtes plus recentes, & moins générales.*

I.

DANS ce dernier Chapitre, M. Bingham parle de quelques autres Fêtes moins considerables. Les Anciens observoient quelque fois

l'Anniversaire de la Dédicace des Eglises. On commença à consacrer les Eglises sous le Regne de Constantin. Cet Empereur en fit bâtir une en l'honneur de Jesus-Christ dans la Ville de Jerusalem. Sozomene [a] dit que l'on observoit pendant huit jours, d'une maniere très-solemnelle, l'Anniversaire de la Dédicace de cette Eglise. On imita cet Exemple ailleurs. Bede [b] nous apprend que St. Gregoire ordonna à deux Evêques d'Angleterre de permettre au Peuple de construire des Loges autour des Eglises, le jour de leur Dédicace, & d'y faire des Festins au lieu des Sacrifices qu'ils avoient accoûtumé d'offrir avant leur conversion. Hospinien [c] dit que les Allemands nommoient ces Festins *Kyrckmesches*, d'où vient le mot Anglois *Church-Wakes*, qui signifie la même chose.

X 2 Les

[a] Sozom. Lib. 2. cap. 26.
[b] Beda, Hist. Lib. 1. cap. 30.
[c] Hospin. de Festis, in Appendice de Encaeniis, p. 130.

Les Evêques observoient l'Anniversaire de leur Ordination. Monsieur Bingham rapporte un long Passage de St. Augustin, tiré d'une Homelie [a] qu'il prononça dans une telle occasion. Ce Passage fait voir que St. Augustin étoit un Homme d'esprit, & qu'il travailloit sérieusement à remplir les devoirs de l'Episcopat.

On observoit aussi l'Anniversaire de la délivrance d'une grande Calamité. C'est ainsi que l'Eglise d'Alexandrie [b] observoit tous les ans une Fête, le vingt-uniéme de Juin, pour rendre graces à Dieu de ce qu'il l'avoit delivrée d'un terrible tremblement de Terre, & d'une inondation de la Mer, sous le Regne de Julien. Cette inondation fut si grande, que l'on trouva des bateaux sur le toit des Maisons. L'on sait que les Maisons sont basses dans les Païs Orientaux. Les

I Ha-

[a] Aug. Hom. 24. ex 50. T. 10. p. 172.

[b] Sozom. Lib. 6. cap. 2. Vid. Ammian. Marcellin. Lib. 26. in fine.

Habitants de Constantinople obser-voient une semblable Fête le vingt & quatriéme de Septembre, en mémoire de leur délivrance d'un tremblement de Terre, qui dura onze jours avec beaucoup de violence *. On peut ajouter à ces Fêtes les Actions de graces pour une Victoire signalée, comme celle que Constantin remporta sur le Tiran *Licinius*, & qui procura la Paix de l'Eglise.

La Fête de l'Annonciation fut instituée dans le septiéme Siécle avant le Concile de Trulle, car ce Concile (Can. 52.) défend aux Chrétiens d'observer aucune Fête pendant le Carême, à l'exception du Samedi, du Dimanche, & de la Sainte Annonciation.

La Fête, que l'on appelle aujourdhui la Purification de la Vierge, ou la Chandeleur, étoit nommée *Hypapante* par les Grecs. Ce mot signifie la *Rencontre* du Seigneur par Simeon dans le Temple. L'E-



* Vid. Marcellin. Chron. Cos. Basilio.

glise institua une Fête pour célebrer la mémoire de cet Evenement. Ce fut sous le Regne de Justinien. *. Cette Fête ne fut point établie en l'honneur de la Sainte Vierge. Les Grecs l'ont toûjours placée au nombre des Fêtes instituées en l'honneur de Jesus-Christ, comme *Leo Allatius* en convient lui-même.

Ceux, qui souhaitent de savoir l'Histoire des Fêtes, qui ont été instituées dans les Siécles suivants, pourront consulter Hospinien *. Le Cardinal Bona † croit que l'on n'a observé la Fête d'aucun Confesseur, ni d'aucun autre Saint, pendant les quatre prémiers Siécles. Hospinien est plus exact sur cette matiere. Sozomene ‡ dit formellement qu'on avoit accoûtumé dans la Palestine de célebrer l'Anniversaire de diverses Personnes, qui s'étoient distinguées par leur pieté, & par leur vertu

* Hospin. de Festis. cap. 4.

† Bona, Rer. Liturg. Lib. 1. cap. 15. n. 2.

‡ Sozom. Lib. 3. cap. 14.

vertu. Tels étoient *Hilarion* de *Gaza*, *Alexion* de *Bethagathon*, & *Alaphion* d'*Asalée*. Ils n'avoient point souffert le Martyre; mais, ils avoient introduit la Réligion Chrétienne dans plusieurs Villes sous le Regne de l'Empereur Constance. Saint Jerôme dit qu'Hilarion lui-même observoit la Veille du jour de la Mort de St. Antoine. *Consuesset *, est fratribus instare diem dormitionis beati Antonii, & pervigilem noctem, in ipso quo defunctus fuerat loco, à se debere celebrari.* Il est donc vrai que les Fêtes des Confesseurs, & d'autres grands Saints, furent établies dans les Eglises Orientales un peu plûtôt que dans les Eglises de l'Occident.

## ARTICLE V.

Mr. MAITLAND'S ACCOUNT of inoculating the small Pox vindicated from Dr. WAGSTAFFE'S misrepresentations of

 that

* Hieron: Vit. Hilarion. cap. 26.

that practice. With some Remarks upon Mr. MASSEY's Sermon. London. Printed & sold by J. Peele (&c.) M. DCC. XXII.

C'est-à-dire,

DÉFENSE de la Rélation que M. MAITLAND a publiée touchant l'Insertion de la petite Verole, où l'on fait voir que M. WAGSTAFFE a mal representé cette Pratique. On y a ajouté des Remarques sur le Sermon de M. MASSEY. A Londres. M. DCC. XXII. in 8. pag. 64.

VOICI une Réponse au Livre de M. *Wagstaffe*, dont nous avons donné un grand Extrait dans le Tome précédent. Pour faire connoître cette Réponse, nous rapporterons diverses Observations de l'Auteur, sans repeter les propres paroles de M. Wagstaffe, qui font le sujet de ces Observations. J'aurai soin de faire en sorte que cette omission n'empêche pas les Lecteurs de bien entendre la matiere dont il s'agit.

Parmi

Parmi les découvertes les plus utiles, que l'on a faites dans la Médecine, il y en a très-peu, dit l'Auteur, qui n'ayent été d'abord fortement attaquées par plusieurs Personnes de cette Faculté. On a vu un Décret du Collège des Médecins de Paris contre l'usage de l'Antimoine dans les Vomitifs. Il seroit aisé de rapporter plusieurs Exemples de la même nature.

La Pratique de guerir les fiévres intermittentes par le moyen du Quinquina fut introduite dans la Famille d'un Vice-Roi par un Indien barbare; & de là elle est parvenue jusqu'à nous. L'ignorance de ceux, qui introduisent certains remedes, n'est donc pas une raison suffisante pour les rejetter.

Si l'on examine bien la Médecine; on verra qu'elle est fondée sur le seul Principe de guerir les maladies naturelles par des maladies *artificielles*. La Saignée n'est-elle pas une Hémorrhagie artificielle? Les Purgatifs ne causent-ils pas une Diarrhée artificielle? La différence entre un Vomissement produit par

une Indigestion, & un Vomissement causé par un Remede, est-elle assez grande pour pouvoir dire que le premier est une maladie, & que l'autre ne l'est point? Les vesicatoires, les cauteres, & les setons, ne sont-ils pas des apostumes artificiels? Les blessures que font les Chirurgiens, ne different point des blessures accidentelles. Il est même à remarquer que les Médecins causent souvent des maladies artificielles, non seulement pour guerir des maladies naturelles, mais aussi pour les prévenir. En cela ils ne font qu'imiter la Nature, laquelle entreprend frequemment de guerir une maladie par une autre maladie.

Puisque la petite Vérole naturelle est accompagnée de terribles Symptômes, lors que la matiere purulente ne s'évacue pas suffisamment; la Pratique dont il s'agit, qui procure une évacuation suffisante par une Orifice artificiel, doit être utile; & elle paroît plus convenable que les vesicatoires qu'on applique dans cette occasion.

Les

Les Personnes qui greffent la petite Verole, n'agissent point comme des Empiriques, parce qu'ils ne connoissent pas certainement les Doses, qui conviennent aux Enfants & aux Adultes. Selon ce Principe, on n'auroit jamais fait aucune découverte dans la Médecine; car, celui qui donna le prémier Vomitif, la prémiere Purgation, &c. ne pouvoit pas savoir quelle Dose, il devoit prescrire. De plus, sélon cette Doctrine, on ne doit donner à personne la prémiere Dose d'aucun remede; car, comment peut-on savoir quelle est la Dose convenable à chaque Particulier, puis que les temperaments sont si differents? On se conduit à cet égard par le Sens commun, & par une grande probabilité; car, rien n'est absolument certain dans les affaires des Hommes.

Ceux, qui ont eu la petite Verole artificielle, peuvent être aussi surs qu'ils n'auront plus cette maladie, que ceux qui l'ont eue naturellement. En voici la preuve. Si ceux, qui ont été greffez en divers Païs,

durant plusieurs années, avoient été sujets à la petite Verole une seconde fois, on en auroit eu des Exemples; & ces Exemples auroient fait cesser l'Operation. En effet, peut-on s'imaginer que des Personnes sensées eussent voulu continuer une Pratique, qui ne répondoit pas à leur dessein? L'Auteur insiste sur cela.

Si l'Operation ne produit pas toujours la petite Verole, le mal n'est pas grand. Il y a des Personnes qu'une forte Dose ne sauroit purger. Faut-il par cette raison ne donner jamais aucun Purgatif?

Ce n'est point un Argument solide contre l'Operation, dont il s'agit, que de dire qu'elle n'est pas en usage en France & en Italie, & qu'elle n'a pas été introduite dans la Maison de Bourbon.

La matiere de la petite Verole, dit-on, peut communiquer d'autres maladies, qui se trouvent dans les Personnes d'où elle est tirée. L'Auteur répond: Comment peut-on s'assurer que les aliments & les drogues ne communiquent point

les

les maladies, & même les qualitez naturelles des Animaux, qui les fournissent?

Voici les Observations de l'Auteur sur le nombre des Personnes mortes de la petite Verole à Londres, depuis l'an 1707 jusqu'à l'année 1718.

| Total des Morts. | | Personnes mortes de la petite Vérole. | |
|---|---|---|---|
| En 1707. | 21600. | En 1707. | 1078. |
| | 21291. | | 1687. |
| | 21800. | | 1024. |
| | 24620. | | 3138. |
| | 19833. | | 0915. |
| | 21198. | | 1943. |
| | 21057. | | 1614. |
| | 26569. | | 2810. |
| | 22232. | | 1057. |
| | 24436. | | 2427. |
| | 23446. | | 2211. |
| 1718. | 26523. | 1718. | 1884. |
| | 275605. | | 21788. |

On voit par cette Liste que dans cer-

certaines années le nombre de ceux, qui meurent de la petite Verole, est $\frac{1}{8}$ du total des Morts; & que dans l'espace de douze ans il en est $\frac{1}{12}$. L'Auteur croit que la petite Verole emporte $\frac{1}{10}$ du Genre humain au dessus de l'âge d'un an. Les Listes des Morts que l'on imprime à Breslaw, nous apprennent que de cent Enfants, il en meurt plus de 25 au dessous d'un an. Notre Auteur dit qu'il est fort probable que parmi ces Enfants, il n'y en a pas un sur neuf, qui meure de la petite Vérole.

On a greffé environ cinq-cents Personnes dans ce Païs, & dans la Nouvelle Angleterre; & il n'en est mort que trois. L'Auteur ne croit pas que l'Operation ait été la cause de la mort de ces trois Personnes. Une Pratique, ajoute-t-il, qui reduit le nombre des Morts à un sur cent, conserveroit tous les ans du moins 1500 Personnes dans la Ville de Londres; & ce seroit un motif suffisant pour engager chaque Particulier à admettre cette Operation. Il est manifeste, continue

l'Auteur, qu'une Personne qui a la petite Verole artificielle, n'est pas à beaucoup près en si grand danger de mourir, que celui qui a cette maladie naturellement; à moins qu'on ne puisse dire que le choix des circonstances d'une maladie n'est d'aucune utilité. Il est certainement plus avantageux de savoir qu'on aura la petite Verole neuf ou dix jours avant qu'elle paroisse, que d'en être attaqué soudainement. Il est plus avantageux de l'avoir dans un âge où elle est moins dangereuse, & lors que le corps est en bon état, & l'air favorable. Il est plus avantageux de l'avoir après les préparations convenables qu'après une indigestion ou une debauche. Car, si la guerison de la petite Verole dépend principalement du Régime au commencement de cette maladie, le Régime sera encore plus utile avant qu'elle paroisse.

L'Auteur dit qu'il a publié une Relation exacte de la maniere dont on a greffé la petite Verole dans la Prison de Newgate. Il rend compte de plusieurs Faits qu'il dit avoir

été

été mal representez par M. Wagstaffe. Nous ne devons pas entrer dans ce Détail. Nous dirons seulement qu'il rejette l'Histoire de l'Officier, & des Soldats François, dont nous avons parlé dans l'Extrait du Livre de ce savant Médecin.

Quant aux trois Lettres écrites de Boston, Capitale de la Nouvelle Angleterre, nôtre Auteur dit qu'elles sont une Invective contre les Ecclesiastiques, & contre d'autres Personnes, qui ont empieté sur la Profession des Médecins. Il ajoute qu'on y trouve divers Passages, qui justifient la Pratique de greffer la petite Verole. C'est de quoi les Lecteurs pourront juger par la traduction de ces Lettres que l'on a vue dans le Tome précédent.

L'Auteur finit ses Remarques sur le Livre de M. Wagstaffe, en disant qu'il y a un Royaume, où les fiévres intermittentes sont fort communes, & où l'usage du Quinquina a été interdit par des raisons semblables à celles que l'on allegue contre l'Insertion de la petite Vérole.

le. Il ajoute qu'on auroit pu condamner l'usage du Quinquina, aussi bien que cette Pratique, en raisonnant de la maniere suivante. „ Une Drogue, qui n'a été employée que parmi des Esclaves, des gens grossiers & ignorants, lesquels ont l'avantage de vivre dans un climat chaud, & de mener une vie très-frugale, n'est pas propre à être dispensée aux Anglois, dont le sang est la production d'une nourriture abondante. N'est-il pas évident par les maladies, qui accompagnent souvent l'usage du Quinquina, que ce remede gâte le temperament? Témoin la jaunisse, les enflures des jambes, & d'autres indispositions, qui en sont de frequents effets. D'ailleurs, il n'y a que des Empiriques, qui veuillent donner un remede, sans en connoitre la véritable Dose. N'est-il pas certain que le Quinquina ne sauroit prévenir le retour de la maladie? Car, nonobstant l'usage de cette drogue, les Malades sont sujets à plusieurs rechutes.

„ tes. De plus, nous savons qu'u-
„ ne infinité de gens sont morts,
„ après s'en être servi, & que d'au-
„ tres ont été maladifs pendant le
„ reste de leur vie. Ceux qui pres-
„ crivent ce remede, disputent sur
„ la maniere dont il opere, & ne
„ conviennent point de la Dose.
„ Les uns le donnent en teinture,
„ & les autres en substance: les uns
„ en plus grande, & d'autres en
„ plus petite quantité, &c. „

L'Auteur dit que plusieurs Médecins de Londres souhaitent que l'on continue de greffer la petite Vérole.

PASSONS aux Remarques de l'Auteur sur un Sermon de M. *Massey*, Curé de Londres, contre cette Pratique. Ce Theologien dit qu'*elle a été prémierement introduite par le Diable, qui greffa sur Job la petite Verole confluente*. Notre Auteur tire quatre conséquences de cette découverte. Prémierement, dit-il, la petite Verole est une maladie ancienne; car, si elle a été greffée par le Diable, il faut que ce malin Esprit en ait tiré la matiere d'une

Per-

Personne, qui avoit été mal. En second lieu, Sydenham n'est pas le prémier, qui ait pratiqué le Régime rafraichissant; car, Job s'assit sur des cendres en plein air: *ses Amis le virent de loin*. En troisiéme lieu, Job fut fort négligé par ses intimes Amis: ils laissérent passer plus de trois semaines sans lui faire visite; car, ce temps-là est requis pour pouvoir *grater* la petite Verole *avec un Tet*. En quatriéme lieu, la petite Verole confluente de Job étoit sans doute plus benigne que la naturelle; car, il ne paroit pas que ce saint Homme ait eu un délire, mal à la gorge, ni une courte haleine. Il parloit distinctement, & de fort bon sens.

L'Auteur soutient que M. Massey n'a prouvé, ni par la Religion naturelle, ni par la Revelation, que l'on ne puisse pas greffer la petite Verole sans crime.

Monsieur Massey dit *qu'il n'est pas permis aux Chrétiens d'infliger aucune maladie*. Notre Auteur fait sur cela une excellente Observation. „ Je ne connois, *dit-il*, aucune

mau-

Digitized by Google

„ mauvaiſe Action défendue à un
„ Chrétien, qui ſoit permiſe à un
„ Payen. Il eſt vrai que le Chriſ-
„ tianiſme nous enſeigne la Morale
„ plus clairement, & qu'il nous
„ excite plus efficacement à la pra-
„ tiquer, par l'eſperance des Re-
„ compenſes, & par la crainte du
„ Châtiment; mais la Morale des
„ Chrétiens eſt la même que celle
„ des autres Hommes. „

Selon M. Maſſey, la Pratique de greffer la petite Vérole tend à encourager le Vice & la Débauche, en rendant cette maladie moins redoutable, & en privant les Hommes, par ce moyen, d'un motif, qui les excite à la ſobrieté & à la temperance. L'Auteur répond que s'il y a du mal à diminuer la crainte de mourir d'une maladie cauſée par la Débauche, un habile Médecin eſt un Homme très-dangereux dans la Societé. D'ailleurs, ce Principe dans toute ſon étendue détruiroit les Oeuvres de charité; car, l'eſperance du Pardon encourage les injures; & l'eſperance d'être ſecouru dans le beſoin eſt un obſtacle à l'Induſtrie. On

On trouve ces paroles à la fin du Sermon de M. Maſſey : *Que l'Athée & le Profane, le Payen & l'Incrédule, reconnoiſſent qu'il n'y a point de Providence ! Que ces gens-là greffent, & qu'ils ſe faſſent greffer, &c.* L'Auteur obſerve ſur cela, que puis qu'un Prédicateur a dit que le Diable eſt le prémier, qui ait greffé la petite Verole ; un autre pourroit bien aſſurer, d'une maniere péremptoire, que les cicatrices de la petite Verole artificielle ſont *la Marque de la Bête.*

Nous ne dirons rien de quelques Certificats, que l'Auteur a cru devoir inſerer à la fin de ſon Livre ; mais nous jugeons à propos de traduire une Lettre, qui ſe trouve parmi ces Atteſtations. Elle a été écrite par M. *Mather*, Miniſtre de Boſton dans la Nouvelle Angleterre : elle eſt datée de cette Ville, le 10 Mars 1723.

„ MONSIEUR,

„ COMME la petite Vérole dé„ truit une grande partie du Genre

„ humain, & que cette maladie
„ terrible continue de nous affliger
„ beaucoup, vous me permettrez de
„ vous écrire encore une Lettre
„ sur ce sujet. C'est la quatriéme,
„ si je ne me trompe.

„ La petite Verole a fait depuis
„ peu un grand ravage dans notre
„ Ville. De cinq mille Personnes,
„ & plus, qui en ont été attaquées,
„ il en est mort près de neuf cents,
„ dans l'espace d'un peu plus de six
„ mois. Combien de vies n'auroit-
„ on pas sauvé, si nos malheureux
„ Médecins n'avoient pas ensorce-
„ lé le Peuple, en sorte que son a-
„ veugle fureur contre la Pratique
„ de greffer la petite Verole, res-
„ sembloit fort à une Possession
„ *Satanique*.

„ Je persuadai à un Médecin
„ d'introduire cette Pratique; & par
„ cette raison, quelques-uns de
„ nos *Energumenes* ont attenté à ma
„ vie. On a fait l'Operation à près
„ de trois cents Personnes, jeunes
„ & vieux, depuis l'âge d'un an
„ jusqu'à celui de soixante-dix ans;
„ foibles & robustes; Hommes &
Fem-

„ Femmes; Blancs & Negres; en „ Eté, en Automne, & en Hiver. „ Elle réüssit admirablement bien.

„ Je n'ai point appris que personne „ ne soit mort, quoiqu'elle ait été „ faite avec de grands desavantages. „ Cinq on six Personnes ont perdu „ la vie pendant ou après cette Ex- „ périence; mais on doit attribuer „ leur mort à d'autres maladies, & „ principalement, à la petite Vero- „ le naturelle qu'elles avoient avant „ l'Operation. Comme je vous ai „ entretenu ci-devant de notre pro- „ cedé à cet égard, il n'est pas né- „ cessaire que j'en parle plus am- „ plement.

„ Nous donnons ordinairement „ un Vomitif à nos Malades, un „ ou deux jours avant l'éruption. „ L'un d'entre eux, ne vomissant „ pas aussi aisément qu'il l'auroit „ souhaité, mit les doigts dans son „ gosier; ce qui facilita le vomisse- „ ment. Il n'eut que quelques pus- „ tules de petite Verole distincte; „ (nos Malades n'ont communé- „ ment que cette sorte de petite „ Verole); mais, les doigts qu'il

a-

„ avoit mis dans le gosier, étoient
„ couverts de la petite Verole con-
„ fluente.

„ Le Docteur *Leigh*, dans son
„ Histoire Naturelle de la Provin-
„ ce de Lancastre, a cru devoir di-
„ re qu'il y avoit des Chats qui
„ mouroient de la petite Verole.
„ Nous avons vu la même chose
„ parmi nous.

„ On a géneralement observé
„ dans cette Ville, que les Pigeons
„ ne pondoient & ne couvoient
„ point, comme à l'ordinaire, pen-
„ dant le progrès de la petite Vero-
„ le; & l'on assure positivement
„ qu'il en étoit ainsi de notre Vo-
„ laille.

„ Nous avons parmi nous tant
„ de Personnes, qui ont été affli-
„ gées de la Peste en d'autres Païs,
„ depuis plusieurs années, & qui
„ n'ont jamais eu la petite Verole
„ dans la suite; que nous commen-
„ çons à croire que ceux, qui ont
„ eu la Peste, n'auront jamais la
„ petite Verole.

„ Avant que de finir cette Let-
„ tre, je dois ajouter qu'après a-
„ voir

„ voir mis en usage les diverses
„ méthodes, que Sydenham, &
„ d'autres Médecins prescrivent
„ pour guerir la petite Vérole dan-
„ gereuse, nous avons rien trouvé
„ de si sûr que le remede suivant.
„ Appliquez, le plûtot qu'il se
„ pourra, des vesicatoires aux Poi-
„ gnets, ou aux Chevilles des pieds
„ du Malade, ou bien aux uns &
„ aux autres, afin qu'il s'y fasse u-
„ une évacuation abondante, &
„ n'arrêtez point l'évacuation, que
„ lors qu'il n'y aura plus de dan-
„ ger. Quand le venin de la peti-
„ te Vérole attaque violemment les
„ parties nobles, cette évacuation
„ produit un effet merveilleux. Je
„ suis fâché de ce que nous avons
„ tant tardé à observer cette me-
„ thode: elle a toûjours réüssi. Je
„ ne sache pas qu'il y ait un seul e-
„ xemple du contraire. „

Cette Lettre, & celles que l'on a vues dans le Tome précédent, nous apprennent qu'il y a eu une grande Querelle entre les Theologiens & les Médecins de la Ville de Boston.

## ARTICLE VI.

SUITE de l'Extrait de l'APPENDIX de M. WHISTON, dont on a vu la prémiére Partie dans l'onziéme Tome de ce Journal, à la page 135.

### III. PROPOSITION.

Harmesses Mi-Amoûn, *ou* Ramesses *le Grand, qui fut Grand Pere de* Sesostris, *étoit Roi de la basse Egypte, lorsque Moïse naquit.* Amenophis III, *son Fils, regna après lui dans ce même Païs, pendant la jeunesse de Moïse.* Seth-os, *ou* Sethosis, *ou* Sesostris *le Grand, Fils d'*Amenophis III, *y regna pendant le reste de la Servitude des Enfants d'Israël; & c'est ce* Pharaon, *qui perit dans la Mer Rouge.*

VOICI les Preuves de cette Proposition.

1. ON ne sauroit faire voir par aucune bonne Autorité, que d'autres Rois d'Egypte ayent été les Pha-

Pharaons dont il s'agit. On ne le sauroit même prouver par la ressemblance d'aucune action remarquable. Les Suppositions contraires dépendent principalement de certains Systêmes des Chronologues modernes, qui ont entrepris de ranger les Dynasties de Manethon, & de les concilier avec la Chronologie du Texte Hebreu de l'Ancien Testament, ou de la Version des Septante, après que cette Chronologie a été corrompue par les Juifs depuis le second Siécle. Monsieur Whiston dit qu'il a démontré cette Corruption dans ce Livre.

2. Les Caracteres, qui distinguent *Seth-os* ou *Sesostris*, ressemblent fort à ceux du *Pharaon*, sous le Regne duquel Moïse * fit sortir les Israëlites hors d'Egypte. Ils étoient l'un & l'autre † Rois de la basse Egypte: ils étoient l'un & l'autre hautains & insolents: ils étoient l'un & l'autre belliqueux & *puissants en armes*: ils avoient l'un & l'autre de grandes Armées, proche de la Mer

Y 2 Rou-

* Exod. III—XIV.

† Marsh. Chron. p. 352—383.

Rouge; ils étoient l'un & l'autre fort superstitieux, engagez dans l'Idolatrie, & dévouez aux Prêtres Idolâtres: ils firent élever de grands Ouvrages, construire des Forteresses, & creuser de grands Canaux pour la défense de la basse Egypte: ils épargnerent leur Peuple, & imposerent les plus grands fardeaux à leurs Esclaves, & à leurs Captifs: ils perirent l'un & l'autre proche d'*Heroopolis*, sur la Mer Rouge, par un *orage de tonnerre & d'éclairs*: ils furent l'un & l'autre engloutis par les eaux, dans cette Mer; ou dans le Lac *Sirbon*, qui n'en est pas fort éloigné. Tous ces Caracteres se trouvent clairement dans l'Histoire Sacrée, & dans la Profane. Donc, Sesostris est le Pharaon, qui perit dans la Mer Rouge.

3. Les Rois d'Egypte, dont il s'agit ici, ont vêcu dans le même temps que les Rois contemporains de Moïse, desquels l'Ecriture Sainte fait mention. Donc, ils ont été les mêmes. Monsieur Whiston dit qu'il a fait voir par la véritable Chronologie Sacrée, que Moïse nâquit

quit environ l'an du Monde 2873, qui répond à l'année 3103 de la Période Julienne, & à l'an 1611 avant l'Ere Chrétienne. Les Israëlites sortirent d'Egypte 80 ans après, ou, l'an du Monde 2953, de la Periode Julienne 3183, & 1531 avant l'Ere Chrétienne. Les Anciens, tant Egyptiens que Grecs, conviennent qu'*Armais*, Frere de *Sethos* ou *Sesostris*, étoit le même que celui, qui dans la suite fut nommé *Danaus* par les Grecs, & du nom duquel ils furent eux-mêmes appellez *Danai* pendant longtemps. Après avoir usurpé le Royaume d'Egypte en l'absence de son Frere, il s'enfuit à Rhodes avec ses cinquante Filles, & ses autres Associez; il y bâtit un Temple, & érigea une statue à Minerve. Enfin, il fit voile vers *Argos*; & il s'y établit, après qu'il eût fait la Guerre au Roi *Gelanor*. Cette fuite, & cet établissement de *Danaus*, font une Epoque très-célebre dans l'ancienne Chronologie Greque; & tous les anciens Historiens conviennent que ce fut environ le

temps que *Cadmus* vint aussi du même Païs dans la Grece. On ne sait point le quel des deux y arriva le prémier ; on convient seulement qu'ils y arrivèrent l'un & l'autre environ 1500 ans avant l'Ere Chrétienne, ou un peu plûtôt. Les Marbres d'Oxford semblent placer l'arrivée de *Danaus* à Rhodes l'an 1509 avant l'Ere Chrétienne, ou huit ans plus tard que l'arrivée de *Cadmus* à Thebes, qui est placée dans ces Marbres à l'année 1517. Mais, Diodore de Sicile * dit que *Danaus* arriva en Grece un temps considerable avant Cadmus. Pline, & Apollodore, disent aussi que *Danaus* fut le prémier, qui construisit un Navire pour s'enfuir. Diodore nomme *Danaus*, *Cadmus*, & Moïse, comme étant à peu près contemporains. Eusebe † place l'expulsion de *Danaus* 29 ans avant que *Cadmus* fut arrivé en Phénicie, où il regna quelque temps ; après quoi, il fit voile vers Rhodes, & y bâtit un Temple à Neptune, avant qu'il arrivât en Grece. Le même Eusebe pla-

* Phot. Eclog. L. XL.

† Vid. Usser. Annal. ad A. M. 2520, 2549.

place l'arrivée de *Danaus* à *Argos* 19 ans avant l'arrivée de *Cadmus* en Phénicie, & 10 ans après que *Danaus* fut chassé de l'Egypte. Mais, Diodore nous dit que l'un & l'autre quitterent l'Egypte environ le même temps, & environ le temps de la sortie des Israëlites hors de ce Païs-là sous la conduite de Moïse. Joseph, qui avoit lu plusieurs anciennes Histoires, lesquelles ne sont point parvenues jusqu'à nous, place aussi la fuite de *Danaus* environ le temps de la mort de *Seth-os* ou Sesostris. Il paroit donc par les anciens Monuments de l'Histoire, qu'*Armais* ou *Danaus*, Frere de *Seth-os* ou *Sesostris*, quitta l'Egypte environ 1540 ans avant l'Ere Chrétienne. Ce fut environ le même temps que *Seth-os* ou *Sesostris* revint de sa fameuse Expédition; & lors qu'ils étoient l'un & l'autre avancez en âge; c'est-à-dire, peu de temps avant la mort de Sesostris, qui étoit l'aîné, ou environ le temps que Moïse travailloit à faire sortir les Enfants d'Israël hors d'Egypte. Ce grand Point de Chronologie étant

ainsi fixé, M. Whiston dit qu'on ne peut gueres douter de la suite entiere des Rois de la basse Egypte. long temps avant, & quelque temps aprés cette Epoque, tels qu'on les voit dans sa *Table Chronologique*; puisqu'on les trouve pendant l'espace de quelques Siécles dans Joseph, qui les a tirez de Manethon, d'une maniere si exacte qu'il marque distinctement les mois, aussi bien que les années, & la somme totale, aussi bien que les sommes particulieres. Il est donc évident, que *Seth-os* ou *Sesostris* mourut dans le même temps que les Israëlites sortirent de l'Egypte. Monsieur Whiston conclut cette Preuve, à la maniere des Mathematiciens, par ces trois Lettres: Q. E. D.

4. Les Actions de *Harmesses Mi-Amoùn*, ou *Ramestes*, s'accordent très-bien avec ce que nous lisons dans l'*Exode* touchant le *Pharaon* qui étoit Roi d'Egypte, lorsque Moïse nâquit. *Ramestes* avoit conquis dans sa jeunesse les *Etrangers*, ou les *Bergers Phéniciens*, qui tâcherent de retourner en Egypte, aprés en

en avoir été chassez, & de reconquerir ce Païs-là, comme nous l'apprenons * par l'explication de l'Obelisque de ce Prince, qui nous a été conservée par Ammien Marcellin. Il étoit donc fort naturel que *Ramesses* fît fortifier les Villes les plus proches de la Phénicie, pour prévenir le retour des Etrangers. Moïse † nous apprend que les Israëlites bâtirent pour Pharaon les Villes de *Pithom* & de *Rameses*. Cette derniere Ville étoit apparemment la Capitale du Païs, où Joseph établit les Israëlites ; & c'est de là vraisemblablement que l'on donna dans la suite le nom de *Rameses* à tant de Rois Egyptiens. Le même Prince avoit aussi fait de grandes Conquêtes ; ce qui lui attira sans doute plusieurs Ennemis ; il étoit fort soupçonneux. On a donc lieu de croire qu'il forma le dessein d'affoiblir les Israëlites, & de diminuer leur nombre en detruisant leurs Enfants mâles, *de peur*,



* Marsh. p. 101, & 484.

† Exod. I. 11. Voyez Gen. XLVII. 6, & 7. Judith. I. 9.

comme disoit Pharaon *, *qu'ils ne multipliassent; & que s'il arrivoit quelque Guerre, ils ne se joignissent à ses Ennemis*, (les Bergers Phéniciens,) *& ne combattissent contre lui, & qu'ils ne sortissent du Païs*. Comme l'Ecriture ne nous dit point que l'on ait continué d'executer ce dessein barbare long-temps après la naissance de Moïse; cette circonstance convient aussi au Regne de *Ramesses* le Grand; car il mourut environ un an & demi après cette naissance, selon la Chronologie de M. Whiston.

5. Moïse dit des Pharaons, qu'*ils* ‡ *rendirent la vie des Israëlites amere par une dure servitude, les occupant à faire du mortier, des briques, & tout ouvrage, qui se fait aux Champs*. Cela convient très-bien au Regne de ces Princes fiers & belliqueux, & particuliérement à celui de Sesostris, lequel §, après ses grandes Conquêtes, fit faire par ses Esclaves & par ses Captifs de grands

* Exod. I. 10.

‡ Exod. I. 14.

§ Marsh. p. 368, 369, 376 - 378.

grands canaux, & de grandes digues & chaussées dans les Plaines de la basse Egypte. Ces ouvrages changerent entiérement la face du Païs, & contribuerent beaucoup à le mettre à couvert des attaques des Ennemis, & sur tout des Bergers Phéniciens, dont les Egyptiens craignoient le retour. D'ailleurs, plusieurs de ces Ouvrages étoient si considerables, & demandoient une si grande multitude d'Ouvriers, qu'ils conviennent parfaitement au temps des Israëlites, Esclaves en Egypte, & dont le nombre étoit de 600000 Personnes.

6. Les Inscriptions * mêmes de Sesostris nous apprennent qu'il fit faire la plûpart de ces grands Ouvrages par ses Captifs & par ses Esclaves, sans exiger rien de semblable de ses propres Sujets. Cela ressemble fort à ce que nous lisons dans l'Exode, que Pharaon tenoit les Israëlites dans un grand esclavage, & les faisoit travailler continuellement, un peu avant leur départ, pendant que ses propres Su-



* Ibid.

jets dominoient sur eux, & les tyrannisoient.

7. On trouve, dans l'Histoire de Diodore de Sicile, un Passage, qui semble convenir à l'esclavage des Israëlites sous le Regne de Sesostris. Diodore, après avoir dit que ce Prince n'employa que ses Esclaves & ses Captifs pour bâtir des Temples, ajoute: On „ dit que les Esclaves Babyloniens de Sesostris, „ ennuyez de la fatigue qu'ils a- „ voient essuyée, secouërent le „ joug; qu'après s'être postez pro- „ che des bords de la Riviere, ils „ firent la Guerre aux Egyptiens; „ & qu'enfin, s'étant rendus maî- „ tres de ce Païs, ils bâtirent une „ Ville, qu'ils appellerent *Babylone*, „ du nom de leur Patrie. „ Quoique toutes ces circonstances, dit M. Whiston, ne conviennent pas aux Israëlites établis en Egypte, cependant si l'on considere qu'ils étoient originairement venus de la Chaldée; qu'ils avoient été long temps Esclaves du Roi d'Egypte; qu'ils étoient

* Diodor. Biblioth. L. II. 1.

toient ennuyez de leur esclavage; qu'ils se revolterent contre ce Prince sous la conduite de Moïse; qu'ils avoient bâti pour un Roi d'Egypte une Ville nommée *Rameses*, qui est vraisemblablement la même que celle que l'on appella Babylone dans les temps posterieurs; & que l'Histoire ne fournit aucune autre explication du Passage de Diodore; on sera disposé à croire que ce Passage regarde les Israëlites. Notre Auteur ajoute que ce qu'il vient de dire mérite que les Lecteurs curieux y fassent attention.

1. Il est dit dans la Genese*, que Joseph acheta pour le Roi toutes les Terres des Egyptiens, pendant la famine. Ce Fait est confirmé par l'Histoire de Sesostris; car, après ses Conquêtes, il distribua * également les Terres de la basse Egypte parmi les Egyptiens, & sur tout parmi les Soldats. Il ne se reserva qu'un tribut. On voit par là que les Egyptiens devinrent Pro-

Y 7 prietaires

* Gen. XLVII. 18—26.
* Marsh. p. 370—272.

prietaires de ces Terres, & qu'ils n'étoient plus simples Tenanciers, comme auparavant. Il est aussi à remarquer que comme Joseph n'acheta point les Terres des Prêtres, ceux-ci furent exempts du Tribut. Herodote le dit formellement. Toutes ces circonstances, dit Mr. Whiston, servent à confirmer la verité de l'Histoire du Patriarche Joseph.

9. Il paroit évidemment par le témoignage de Manethon & de Choeremon, que Joseph * nous a conservé, & par celui de Diodore de Sicile, qui se trouve dans les Extraits de *Photius* †, que les Israëlites sortirent d'Egypte pendant le Régne de Sesostris, ou peu après sa mort. Car, les deux prémiers Historiens supposent que le départ des Israëlites ne précéda que de fort peu de temps le retour des Bergers Phéniciens, qui revinrent en Egypte sous le second Successeur de Sesostris. Ils joignent ensemble le départ

* Joseph. cont. Ap. I.
† Phot. Biblioth. Cod. CCXLIV.

départ de ce Peuple, ou du moins son arrivée dans le Païs de Canaan, avec le retour de ces Bergers. Ils prétendent qu'aprés que les Israëlites furent partis, ils envoyerent querir ces Bergers Phéniciens, comme leurs Freres & leurs Alliez, pour leur aider à reconquerir l'Egypte. Diodore nous dit que lorsque les Etrangers furent chassez d'Egypte, *Danaus* & *Cadmus*, qui étoient leurs Chefs, partirent pour la Grece, & Moïse pour la Judée. Ces témoignages, dit M. Whiston, quelque erronez qu'ils soient d'ailleurs, prouvent du moins que les Faits, dont il s'agit, n'étoient pas fort éloignez l'un de l'autre.

10. La conservation * de Moïse, & son éducation par les soins de la Fille de Pharaon, convienent très-bien avec ce que fit son Frere *Amenophis* III, environ, ou peu après la naissance de Moïse. Il voulût ¶ que l'on élevât avec son Fils Sesostris 1700 Garçons, c'est-à-dire, tous les Enfants mâles, qui

* Exod. II.
¶ Marsh. p. 53[illegible]

toient nez en Egypte le même jour que lui. C'étoit peut-être à l'imitation de *Thermutis*, Fille de *Ramestes* le Grand, qui tira Moïse de la Riviere, & l'éleva comme son propre Fils. Si la Princesse *Thermutis* avoit été aussi éclairée & aussi savante, que l'étoit, au rapport de Diodore ¶, sa petite Fille *Athyrtes*, Fille de Sesostris; on ne s'étonnera point de ce que St. Etienne nous apprend que *Moïse* fut instruit en toute la sagesse des Egyptiens, & qu'il étoit puissant en paroles & en Faits*, même avant que Dieu lui eût ordonné de travailler à la délivrance de son Peuple. Ces derniers mots, que Moïse *étoit puissant en paroles & en Faits*, semblent confirmer ce qu'Artapan §, & l'Historien Joseph, nous disent de la sagesse & du courage que Moïse fit paroitre dans la Guerre contre les Ethiopiens, qui avoient entrepris de conquerir l'Egypte. Le succès des Egyptiens

¶ Marsh. p. 354.
* Act. VII. 22.
§ Marsh: p. 36. Joseph. Antiq: II. 5. Euseb: Præp. Evang: IX. 4.

gyptiens, sous la conduite de Moïse, encouragea peut-être Sesostris à entreprendre les grandes Expéditions, qui l'ont rendu si célebre. On peut aussi supposer que la Guerre d'Ethiopie, que Sesostris * fit par Mer & par Terre, fut entreprise pendant sa jeunesse; & que c'est la même Guerre, qui fut dirigée par Moïse, dont Artapan & Joseph ont fait mention.

II. Nous avons des preuves que Sesostris perit dans la Mer Rouge, ou proche de cette Mer. Diodore nous assure que ce Prince perdit enfin la vue; qu'il fut la cause volontaire de sa mort; & que cette mort courageuse lui attira l'admiration des Prêtres & du Peuple. Il ne paroit pas que les Prêtres Egyptiens ayent appris à cet Historien quelle sorte de mort ce fut. Mais, si l'on considere que le vrai nom de Sesostris étoit *Seth-os*, ou *Seth-osis*; qu'il y avoit un ancien Roi d'Egypte, nommé *Tiphon* par les Grecs, c'est-à-dire, l'*Orgueilleux*, & dont le vrai nom

* Marsh. p. 355, & 356.

nom étoit *Seth*, comme Plutarque l'assure; que *Pelusium*, où Typhon habitoit, étoit la Ville de Sesostris, où il arriva en revenant de son Expedition dans l'Orient, où il évita d'être massacré par son Frere *Armais*, & qui fut nommée *Seth-ron* par les Egyptiens, lesquels appelerent aussi le *Nome*, qui appartenoit à cette Ville, le *Nome Seth-roïte*; on verra que *Seth*, ou *Seth-os*, ou *Seth-osis*, ou *Typhon*, perit de la même maniere que le Pharaon, dont il est parlé dans l'Exode. Les anciens Monuments de l'Histoire d'Egypte nous assurent que Typhon fut *frappé de la foudre, & que son sang se repandit à Heroopolis.* Cette Ville étoit fort proche du Lieu, où les Israëlites entrerent dans la Mer Rouge. C'est peut-être la Ville que Moïse appelle *Baalzephon*. Les mêmes Monuments nous apprennent qu'elle fut nommée *la Ville de Sang*, parce que le sang de Typhon y fut *repandû*: ils nous apprennent aussi que Typhon fut submergé dans les eaux du Lac Sirbon. Ce Lac n'est pas éloigné de la Mer

Rou-

Digitized by Google

Rouge. Il semble que la Ville, nommée *Heroopolis*, ait eu ce nom, parce que de grands Héros, un puissant Roi, ses Capitaines, & toute son Armée, y avoient *souffert le Martyre* pour la Réligion des Egyptiens, en s'oppofant au Dieu d'Israël, & à ses Adorateurs. Tout cela s'accorde très-bien avec ce que les Egyptiens disoient de Sesostris, qu'il avoit souffert une mort volontaire & courageuse. *La foudre*, ou *l'orage de tonnerre & d'éclairs*, qui causa la mort de Typhon, est un évenement designé par Moïse dans le recit qu'il fait de la destruction de Pharaon. *Dieu* * *regarda*, *au travers de la Colomne de feu & de la nuée*, *le Camp des Egyptiens*, *& le mit en déroute. Il ôta les roues de ses Chariots*, *en sorte qu'on les menoit pesamment. Alors les Egyptiens dirent: Fuyons de devant les Israëlites; car le Seigneur combat pour eux contre nous.* Joseph ‡, & Artapan ¶, ont fait mention du même évenement. David,

* Exod. XIV. 24 & 25.
‡ Joseph: Antiq: II. 7. p. 67.
¶ Euseb: Præp: IX. 27.

vid, parlant de la délivrance des Israëlites, dit que *les * nuées firent retentir leur son, & que les flèches de Dieu alloient de côté & d'autre*; que *le son du tonnerre étoit dans l'air*; que *les éclairs éclairerent la Terre; qu'elle en fut emue, & qu'elle trembla.*

12. Notre Auteur confirme ce qu'il vient de dire, par la solution d'un Problême historique, que l'on n'a pu (dit-il) resoudre jusqu'à present. Voici ce Problême. Que devint la Monarchie des Egyptiens après la mort de Sesostris; car, dès qu'il eût perdu la vie, il n'est plus parlé de cette Monarchie, comme si elle avoit disparu entierement? C'est ce qu'on ne peut dire d'aucune autre Monarchie. Monsieur Whiston répond à cette Question, en observant que Pharaon ¶ *& son Armée, avec six-cents Chariots d'élite, & tous les Chariots d'Egypte, poursuivirent les Israëlites jusqu'à la Mer Rouge; que les eaux de la Mer retournerent, & couvrirent les chariots, & les gens de Cheval, & toute l'Armée de Pha-*

* Ps. LXXVII. 18 & 19.
¶ Exod. XIV. 7, 8, & 28.

Digitized by Google

*Pharaon ; & qu'il n'en resta pas un seul.*
Si l'on considere la destruction d'une si grande Armée, ( Joseph dit qu'elle étoit composée de 250000 Hommes, ) on ne sera point surpris de l'extinction soudaine de la Monarchie des Egyptiens après la mort de Sesostris. C'est une grande preuve ( dit notre Auteur ) que ce Prince étoit le Pharaon, qui perit dans la Mer Rouge. Suivant cette Hypothese, il n'est point étonnant que *Rampses*, ou *Ramesses*, ou *Pheron*, qui succéda à son Pere Sesostris, n'ait entrepris aucune Expedition ; & que son Successeur *Amenophis* IV. ait été chassé de son Royaume par les Bergers, & contraint de s'enfuir en Ethiopie.

Monsieur Whiston termine son Discours par trois Observations.

1. Il est probable, dit-il, que Sesostris fut nommé *Seth* de l'Etoile *Sothis* ou *Seth*, que nous appellons *Sirius*, & qui étoit une Divinité des Egyptiens. Nous savons que ce Prince se plaisoit à ériger des Colomnes, & à y graver des Inscriptions. Cela peut servir à nous

faire

faire connoitre l'Auteur des Colomnes ; dont parle Joseph, lesquelles étoient du temps de cet Historien *dans le Païs de Syriad*, & que l'on appelloit *Colomnes de Seth*. Elles contenoient des Inscriptions anciennes. Joseph * attribue ces Colomnes au Patriarche *Seth*, Fils d'Adam. Il ne seroit point tombé dans cette erreur, s'il avoit sû que le nom Egyptien de Sesostris étoit *Seth*; & que l'on voyoit ces Colomnes sous terre, dans le Païs de *Syriad* en Egypte, & au delà du Nil, proche de Thebes, comme nous l'apprennent Ammien Marcellin, Pausanias, & Syncelle, d'après Manethon. Monsieur Whiston cite sur cela le savant *Marsham*, pag. 39.

2. La seconde Observation de notre Auteur regarde ces Paroles de la Prophetie de Balaam, *Nomb.* XXIV. 17. *Une Etoile est procédé de Jacob, & un Sceptre s'est élevé d'Israël, & transpercera les coins de Moab, & détruira tous les Enfans* [illegible] *de*

[illegible]

* Joseph. Antiq. I. 3.

de Seth. Monsieur Whiston demande, si par le dernier mot de cette Prophetie on ne doit point entendre le Roi Seth ou Sesostris, dont nous venons de parler. Il croit que cette Observation merite l'examen des Savants.

3. Le Chevalier Marsham a cru que Seth-os, Seth-osis, ou Sesostris, étoit la même Personne que *Sesac*, Roi d'Egypte, Contemporain de Rohoboam. Monsieur Whiston dit que cette Hypothese est tout-à-fait contraire aux anciens Monuments de l'Histoire, & qu'elle a été bien réfutée par M. *Perizonius* *, & par M. Cumberland dans ses *Origines Antiquissimæ*. Ce dernier Ouvrage n'a pas encore paru. Marsham croit aussi que Sesostris étoit Roi de Thebes, & que les anciens Rois de *Diospolis*, dont parle Manethon, regnoient à Thebes. Tout cela, dit M. Whiston, est contraire à la Géographie, à la Chronologie, & à l'Histoire. *Ammon-No*, dont

* Perizon; Orig. Ægypt. cap. VIII. & IX. p. 104--134.

dont l'Ecriture Sainte fait mention*, & l'ancienne *Diospolis*, mentionnée par les Auteurs profanes, c'est-à-dire, *la Ville de Jupiter Ammon*, étoit située dans la basse Egypte, où Strabon † la place. Mais, ce Géographe appelle Thebes *la Diospolis moderne*; car, cette Ville ne fut ainsi nommée que du temps des *Ptolemées*.

Voilà un ample Extrait du Discours de M. Whiston. Nous avons cru que les Lecteurs seroient bien aises de savoir de quelle maniere il entreprend de prouver que le fameux Sesostris étoit contemporain de Moïse, & le Pharaon, qui perit dans la Mer Rouge.

IV. La derniere Partie de cet Appendix est une Collection des Monuments de l'ancienne Histoire, auxquels M. Whiston renvoye dans sa Table Chronologique depuis le commencement du Monde jusqu'à l'Ere de Nabonassar. Ce Recueil est accompagné de quelques Observations.

AR-

* Ezech. XXX. 14 Neh. III. 8.

† Strab. L. XVII. p. 1154. 1158, & 1170.

# ARTICLE VII.

JOANNIS RAII SYNOPSIS methodica AVIUM & PISCIUM. Opus posthumum, quod vivus recensuit & perfecit ipse insignissimus Author: in quo multas Species, in ipsius Ornithologia & Ichthyologia desideratas, adjecit, methodumque suam Piscium Naturæ magis convenientem reddidit. Cum Appendice & Iconibus. Londini, Impensis Gulielmi Innys, ad Insignia Principis in Coemeterio Divi Pauli, 1713.

C'est-à-dire,

DESCRIPTION methodique des OISEAUX & des POISSONS, par feu M. RAY. Il y a ajouté plusieurs Espéces d'Oiseaux & de Poissons, lesquelles ne se trouvent point dans son Ornithologie & dans son Ichthyologie; & il a rendu sa Description des Poissons plus conforme à la Nature. Avec un

un Appendix & des Figures. A Londres 1713. in 8. pagg. 198. pour les Oiseaux, & 166 pour les Poissons, sans les Tables.

Quoique ce Livre soit écrit en Latin, je ne crois pas qu'on le trouve communément dans les Païs étrangers. C'est ce qui m'oblige à en donner une Idée générale.

M. Derham, à qui nous sommes redevables de cet Ouvrage posthume du fameux M. Ray, nous apprend qu'on en avoit trouvé depuis peu l'Original par hazard dans la Boutique d'un Libraire, où il avoit été long temps couvert de poussiere par la faute de ce Libraire, qui ne voulut point le rendre, comme cela paroit par diverses Lettres des Amis de M. Ray. Ce savant Naturaliste mit la derniere main à cette Description des Oiseaux & des Poissons long temps avant sa *mort*: il le fit à la sollicitation de ses Amis. Monsieur Sloane, pour rendre cet Ouvrage plus complet, eut la bonté de communiquer à l'Auteur les Observations qu'il avoit faites

faites dans la Jamaïque, & quelques autres découvertes. Cet Ouvrage fut fini environ l'an 1693 ou 1694. Monsieur Ray y ajouta plusieurs espéces d'Oiseaux & de Poissons, qui ne se trouvent point dans l'Ornithologie & dans l'Ichthyologie du Chevalier François Willoughby. La méthode de la seconde Partie est plus conforme à la Nature, qu'elle ne l'étoit. D'ailleurs, ce Livre est plus commode & plus correct que ceux de l'Auteur que nous venons de nommer.

On voit, à la fin de la prémiere Partie, une Description de quelques Oiseaux des Indes, aux environs du Fort St. George, accompagnée de leurs figures. Elle a été communiquée par feu M. Petiver, habile Naturaliste. A la fin de la seconde Partie, l'on trouve une Description & les figures de divers Poissons, lesquels avoient été découverts depuis peu sur les Côtes de Cornouaille par M. George Jago, qui envoya cette Description à M. Petiver.

Cet Ouvrage est parsemé de di-

diverses Observations curieuses : nous nous contenterons d'en rapporter deux.

M. Ray décrit l'Aire d'un Aigle que l'on découvrit en Angleterre dans les Montagnes de la Province de Darby l'an 1668. Elle avoit deux aunes en quarré: elle étoit composée de petites branches, entrelassées de joncs & de bruyere. Cette Aire, où l'on ne voyoit aucune cavité, étoit soutenüe d'un côté par un Rocher, & de l'autre par deux Bouleaux. On y trouva un Aiglon prêt à voler, aussi pesant qu'une Oye: l'on y trouva aussi un Agneau, un Liévre, trois Oiseaux sauvages, & un œuf sans germe. C'est une chose admirable que les Oiseaux fassent leurs nids plus ou moins grands, selon la quantité de la nourriture dont leurs Petits ont besoin. Il me semble que l'Instinct des Animaux est un des plus *grands* mysteres de la Nature. On peut voir dans la Vie de Jaques Auguste de Thou un long Passage très-curieux touchant les Aires des Aigles dans les Montagnes du Gevaudan.

Comme

Comme cette Vie a été traduite en François depuis quelques années, les Personnes, qui souhaiteront de lire ce Passage*, pourront aisément satisfaire leur curiosité.

Notre Auteur croît que le *Canis Carcharias* † ou le *Lamia* de Rondelet, de Gesner, d'Aldrovandus, est le Poisson, qui engloutit le Prophete Jonas. Rondelet dit qu'il en a vu un d'une grosseur médiocre, qui pesoit mille livres. Les Habitants de Nice dirent à Pierre Gilles, qu'ils en avoient pris un du poids de quatre mille livres, & qu'ils avoient trouvé un Homme entier dans son ventre. Rondelet dit encore qu'il en a vu un sur les Côtes de Saintonge, dont la gueule & le gosier étoient si larges, qu'il auroit pu avaler un gros Homme fort aisément. Cet Auteur croit aussi que Jonas fut englouti par un tel



* Je l'ai inseré tout entier dans mon Journal Anglois, à la page 123 du VI Volume. Seconde Edition.

† On le nomme en Anglois *White Sharke*.

tel Poisson. Monsieur Ray confirme ce sentiment par un Passage de Lycophron :

> Τριεσπέρυ λέοντος, ὃν ποτε γνάθοις
> Τρίτωνος ἠμάλαψε κάρχαρος κύων. &c.

> *Trinoctis* leonis, *quem aliquando maxillis*
> *Deglutivit Tritonis canis carcharias.*
> &c.

Cette opinion n'est pas contraire à l'Ecriture Sainte ; car, elle dit seulement que Jonas fut englouti par un grand Poisson.

## ARTICLE VIII.

De PESTE Liber. Auctore RICHARDO MEAD, M. D. Collegii Medicorum Londini, & Societatis Regiæ Socio. Londini. Impensis Guil. & Joh. Innys. M. DCC. XXIII.

C'est-à-dire,

TRAITÉ de la PESTE. Par Ri-

Digitized by Google

RICHARD MEAD, Docteur en Médecine, Aggregé au College des Médecins de Londres, & à la Societé Royale. A Londres. M. DCC. XXIII. in 8. pagg. 182.

CETTE Edition Latine du Livre de M. Mead est préferable à la derniere Edition Angloise, dont nous avons rendu compte dans le Tome précédent *; car, on y trouve quelques additions, & des éclaircissements sur divers Passages. Nous nous bornerons dans cet Article à une seule addition.

Dans les plus anciens temps, dit l'Auteur, on croyoit que la Peste, aussi bien que plusieurs autres maladies, étoit une Punition divine; & l'on n'avoit recours à aucun autre remede qu'aux Sacrifices & aux Expiations pour appaiser la Colere des Dieux †. On crut même que dans un



* A la page 98.

† Cels. de medic. in præfat. *Morbos tum ad iras deorum immortalium relatos esse, & ab iisdem opem posci solitam.*

un tel cas il faloit leur offrir des Victimes humaines. Cette coûtume barbare avoit lieu parmi les Gaulois, comme Cesar (a) nous l'apprend. Servius (b) dit qu'elle étoit en usage à Marseilles. Le Scholiaste d'Aristophane (c) dit la même chose des Atheniens. Ce Poëte (d) appelle les Hommes, que l'on immoloit comme des Bêtes, καθάρματα. Monsieur Mead observe ici en passant, qu'il est probable que St. Paul fait allusion à cette coûtume dans la 1. Epître aux Corinthiens, IV. 13. où il dit: ὡς περικαθάρματα τοῦ κόσμου ἐγενήθημεν, πάντων περίψημα ἕως ἄρτι. Au lieu de ces mots, ὡς περικαθάρματα, l'on trouve dans quelques Manuscrits, ὥσπερ, ὥσπερὶ, ou ὥσπερὶ καθάρματα. Le savant Auteur ajoute que cette explication n'est pas incompatible avec la Leçon ordinaire, puis qu'il sem-

(a) B. G. Lib. 6.
(b) Ad Æn. III. V. 57.
(c) In Equit: v. 1133. & in Plut: v. 454.
(d) Dans le second Passage d'Aristophane, cité ci-dessus.

femble que les Septante Interpretes ayent employé le mot περικάθαρμα dans le même fens, au XXI. Chapitre des Proverbes, verf. 18: περικάθαρμα δὲ δικαίου ἄνομος. D'ailleurs, cette même explication eft confirmée par le mot περίψημα, que l'Apôtre ajoute. Car, *Hefychius* lui donne la même fignification: Περίψημα, περικατάμαγμα, ἀντίλυτρα, ἀντίψυχα. Et Suidas nous dit que quand on jettoit un Homme dans la Mer, comme étant facrifié à Neptune, l'on ajoutoit cette Formule: Περίψημα ἡμῶν γενοῦ. Monfieur Mead fait voir enfuite que la coûtume d'immoler des Victimes humaines en temps de Pefte étoit auffi en ufage parmi les Carthaginois*, & les Phéniciens (a). Enfin, il cite un Paffage de St. Clement Romain (b), qui dit que parmi certaines Nations les Rois mêmes facrifioient leur vie, pour délivrer leur Peuple de la Pefte. Cette Pratique

Z 3

* Vid: Juftin: Lib: XVIII. c 6.

(a) Vid: Porphyr: L: 2 de abftin: animal.

(b) Epift. 1 ad Corinth: §. 55.

tique étoit certainement horrible; mais, si on l'examine bien, elle ne paroîtra pas plus criminelle que celle de faire expirer au milieu des flammes des Hommes, qui ne croient pas la Trinité, ou la Transubstantiation, ou quelque autre Dogme des Societez Chrétiennes. Ce n'est pas le seul exemple de cruauté, qui pourroit fournir un fâcheux Parallele entre les Chrétiens, & les Payens. Ceux, qui ont lu, par exemple, l'Histoire *Byzantine*, l'Histoire de la Conquête de l'Amerique, & particulierement la Rélation de Barthelemi de las Casas, ne disconviendront pas de la vérité de cette Observation. Disons en passant que l'excellent Evêque, que nous venons de nommer, doit être mis au nombre des Bienfaiteurs du Genre humain. Au reste, on peut consulter sur la coûtume d'offrir des Victimes humaines le Commentaire de Jerome Columna sur les Fragmens d'Ennius *.

Cet

* Pag. 28, & seqq. Edit. Amstel. 1707.

Cet Auteur est recommendable par son savoir & par sa modestie.

Monsieur Mead observe ensuite, que l'opinion dont nous avons parlé ci-dessus, empêchoit les hommes de rechercher les causes de la Peste, & qu'ils succomboient négligemment sous des maladies, auxquelles la bonté & la sagesse divine ont ordinairement pourvu des remedes. Dans les Siecles suivants, Hippocrate attaqua l'opinion de ceux, qui assuroient que *certaines maladies viennent des Dieux*. Il déclara que *toutes les maladies venoient également des Dieux, & qu'elles avoient pourtant des causes naturelles; que le Soleil, le Froid, & les Vents étoient des choses divines; & qu'il faloit pourtant qu'un Médecin en observât avec soin les changemens, & les effets qu'ils produisent sur le Corps humain* *.

Les Ouvrages de M. Mead ont un grand debit. Il y a eu huit Editions Angloises, & deux Editions Latines de son Traité de la Peste.

FIN.



* Lib: de morbo sacro, & Lib: de aere, locis, & aquis.

# ERRATA.

## TOME IX.

*Pag.* 25, *lig.* 2, *lis.* ne deplairoit pas.
*Pag.* 28, *lig.* 25, 26, *lis.* que la seconde faisoit le Chretien, & la premiere le Disputeur.
*Pag.* 116, *lig.* 8, *lis.* éclairer.
*Pag.* 139, *lig.* 1, *lis.* nous devons le croire.
*lig.* 15 *lis.* éclairer.
*Pag.* 153, *lig.* 21, *lis.* invite.
*Pag.* 211, *lig.* 3, *lis.* lapider.
*Pag.* 217, *lign.* 10, *lis.* absorbé.
*Pag.* 221, *Note* (o), *lis.* 14, 15.
*Pag.* 243. Mettez des Guillemets au Paragraphe qui n'en a point.
*Pag.* 252, *lig.* 15, *après* bon air, *mettez une virgule.*

## TOME X.

*Pag.* 387, *ligne* 8, *lisez* exhorterent.
*Pag.* 413, *ligne* 2, *lisez* Extrait du Livre de Mr. Whiston.
*Pag.* 450, *ligne* 28, *lisez* marque que.
*Pag.* 464. *lig.* 25, *lisez* Nestorianisme
*Pag.* 474. *lig.* 4 & 5, *après* personalité humaine, *ajoutez*, sans lui ôter aussi la Nature humaine.
*Pag.* 526, *lig. dern. lis.* sur trois Manuscrits.

TOME

# TOME XI.

*Pag.* 5, *ligne* 14, *lis.* Pancréatique.
*Pag.* 22, *ligne dern.* *lisez* probabile.
*Pag.* 23, *ligne* 1., *lisez* fomitem.
*Pag.* 48, *ligne* 28, *lis.* sauf le droit d'Appel.
*Pag.* 56, 17. 20. *lis.* leurs dependances.
*Pag.* 85, *lig.* 6, cœurs, *lis.* erreurs.
*Pag.* 108, *au dessous des Vers Latins*, *lis.* 1254.
*Pag.* 112, *note* *, *lisez* avertendâ.
*Pag.* 116, *note* (*b*), *lis.* Villani.
*Pag.* 120, *note* (*a*) *lisez* J. Leo.
*Pag.* 146, *lig.* 12, *lis.* Smyrn. § 3, *effacez*, 3 *après* §. *lig.* 13, *lis.* IV. 66.
*Pag.* 147 *lig.* 2. *lis.* matrice.
*Pag.* 153, *lig.* antepenult. *lis.* trouvoient.
*Pag.* 158, *lig.* 17, *lis.* pour le plus tard.
*Pag.* 164, *lig.* 14, trompen *lis.* triompher.
*Pag.* 187, *lig.* 20, *lis.* le fassel.
*Pag.* 192, *lig* 1. *lis.* Pylarini.
*Pag.* 218, *lig.* 17. *lis.* des clameurs.
*Pag.* 223, *lig.* 11, *lis.* fureur.
*Pag.* 260, *lig.* 22. *lis.* etoit d'environ.

Digitized by Google

# TABLE
## DES
# MATIERES
## DES
## *TOMES XI & XII.*

A.

**A** B C. Maîtres d'Ecoles qui l'enseignoient, obligez à signer l'Acte contre les Remontrants, ou privez de leurs Postes. 406

*Abstinence*: Déposition touchant une fort extraordinaire. 35 &c.

*Acier*: comment agit dans les Remedes. 334

*Actions*: celles qui sont défendues à un Chrétien, le sont aussi à un Payen. 500

*Ægidius* (*Engelbert*), Ministre d'Arnheim: demande du tems, & est déposé. 348

*Afrique*: la Peste y prend ordinairement naissance, & se répand de là par toute la Terre. 113 & suiv. 118 &c.

*Aigles*; Description de leur Aire. 532

*Alcmar*: les Remontrans inquietez dans cette Ville. 64

*Aloe*: comment agit dans une Purgation. 335

*Amenophis*, Roi d'Egypte: le Pharaon sous qui tombe la Jeunesse de Moïse. 506, 519

*Anciens*: admirables sur la Connoissance des Vertus des Plantes. 38

*Anti-*

*Angleterre* : sa Description par Cambden, revue par Edmond Gibson. 238. Colleges célébres qui y font fondez. 241. Ses Medecins & Chirurgiens anciens fort estimables. 308
*Anglois* : se nourissent bien. 182
*Anhorn* (*Barthelemi*) : ses Remarques sur une maladie extraordinaire de l'Abdomen. 265
*Antimoine* : sa Préparation. 329. Son Usage dans les Vomitifs attaqué par un Decret de la Faculté de Paris. 489
*Antonin* : son Itineraire fort corrompu. 243. Revu par Cambden. 248
*Apocalypse* : écrite l'an 96. pag. 152. Ne se peut entendre que par les Oracles des Sybilles. 177. Comparée à ces Oracles. 178.
*Aquilanus* [*Sebastien*] : regarde la Verole comme un Mal ancien. 300. Tache de prouver que c'est une espece de Lepre. 306
*Arden* [*Jean*] ancien Chirurgien qui décrit les Symptomes du Mal Venerien. 303
*Arianisme* : sujet à de grandes Difficultez. 159
*Armaïs*, Frere de Sesostris Roi d'Egypte : s'empare du Royaume. 509. S'enfuit en Grece, & y est nommé Danaüs. 509
*Assemblées Ecclésiastiques* : ont soin de faire recevoir leurs Décisions. 47
*Athées Hypocrites* : les plus abominables. 413
*Athyrtes*, Fille de Sesostris Roi d'Egypte : fort éclairé & savante. 520
*Avantures de Telemaque* : Après la Bible le plus estimable des Livres. 418

B.

BARLÆUS, Vice-Régent du College de Theologie à Leide : Lettre qui lui est

attribuée. 69 &c. Privé de son Emploi. 81. Privé du Ministere, & excommunié. 82

*Barlæus*, Profess. en Logique à Leyde : privé de son Emploi. 89

*Barnevelt* : mis à mort. 65. Mauvaise Plaisanterie de Diodati à cet égard. 66

*Bartholin* : ne parle point des Glandes maxillaires extérieures. 9

*Batelier* (*Jaques*), Ministre Remontrant : va parler dans l'Assemblée des Rhinsburgers contre leurs Prédicants. 395

*Bates* : sa Relation sur la Maladie des Betes à cornes. 346

*Batten* (*Jean*) : Predicant des Rhinsburgers. 394

*Becket* [ *Guillaume* ] Chirurgien : Lettre sur l'Ancienneté du Mal Vénérien. 298 & suiv.

*Bellarmin* : Traité de *nobilissimus* par Pierre Heylin, Theologien Anglois. 435

*Bertius* [ *Pierre* ], Regent du College & Professeur en Morale à Leyde : exclu de la Communion. 82, 83. Privé de son Emploi, & réduit à une grande Misere. 89. Tâche inutilement de s'insinuer dans les bonnes graces des Réformez. 417. Demande inutilement de secours aux Etats de Hollande. 418. Se retire en France. 418. Fait Geographe du Roi. 418. Rejetté par les Ministres de Charenton, se fait Catholique. 418, 419. Ses Plaintes des Reformez. 419. L'Ambassadeur de Hollande & du Moulin tachent en vain de le ramener : 419 — 421. Triste état de son esprit. 421, 422. N'auroit point changé, sans les Persécutions des Protestans. 422. Demande sa Famille. 423. Est [illegible] par N. Vischer. 423. Fait Profes-

seur en Eloquence. 426. Points de sa Harangue. 426. Excommunié par l'Eglise de Leyde. 427
*Bêtes à cornes*: Conjectures sur leur Maladie, par Michelotti. 342 & suiv. Relation sur le même sujet par Bates. 346
*Bible*: après elle, le plus estimable des Livres est le Telemaque. 413
*Bingham*: XV Extrait de ses Antiquitez Ecclesiastiques. 442 & suiv.
*Blair*: Description d'une Abstinence extraordinaire. 35 &c. Discours sur la méthode de decouvrir les Vertus des Plantes. 38. Son Ouvrage sur les Plantes Médicinales. 40
*Blasius*: repris touchant les Glandes maxillaires. 7
*Bogerman* [*Jean*] Modérateur du Synode de Dordrecht: prie Dieu que tous les Membres de cette Assemblée en forment un jour une dans le Ciel. 52. Avoit 15 florins par jour, & accusé de s'en être fait payer 577 de trop. 52. Son Caractere 275 Accusé dans l'Assemblée de Leuwarde d'avoir outre-passé ses Instructions à Dordrecht. 355. Attaqué par les Députez de la Province. 336. Reproches cruels qu'il s'attire justement. 357. Regardé comme l'un des Auteurs de la Mort de Barnevelt 358. Bassesse d'Ame de cet Homme 358, 359
*Bois-le-Duc*: Humanité & Generosité de l'Evêque de cette Ville envers les Ministres Remontrants. 364 & suiv.
*Bosch*: voyez *Sylvius*.
*Boston*: ses Magistrats défendent l'Inoculation de la petite Vérole. 207, 221, 223
*Bovius*: le premier qui traduit & publie les Constitutions Apostoliques. 162. Imagina-

tion bizarre qu'il avance, pour en justifier le peu d'ordre. 166
*Brandt* [*Gerard*]: Troisieme Extrait du III Volume de son Histoire de la Réformation des Païs-Bas. 463 & suiv. Son Histoire du Synode de Dordrecht écrite avec beaucoup de Moderation, 63. Impartial. 79. Premier Extrait de son IV Volume de cette Histoire. 347 & suiv.
*Brederode* [*Lancelot van*] Conseiller de la Cour de Hollande: privé de son Emploi. 406
*Bretons*: leur Langue conservée dans la Principauté de Galles. 246
*Brooke*: écrit contre Cambden, & l'accuse d'avoir pillé Glover & Leland. 249, 250

C

C[illegible]: se retire dans la Grece. 510
*Caire* [*le grand*]: pépiniere de la Peste, par sa mal propreté &c. 118
*Cambden* [*Guillaume*]: sa *Description de la Grande-Bretagne & de l'Irlande*. 236 &c. Sa Vie, 239 & suiv. Surnommé le *Varron*, le *Strabon*, & le *Pausanias* de la Grande-Bretagne. 253. Sa Description d'Irlande reprise, & joli Distique à ce sujet. 291
*Camphre*: fort subtil. 336, 337
*Canis-Carcharias*: Description de ce Poisson. 533 &c.
*Cantharides*: leurs sels extrémement subtils. 356
*Casas* (*Barthelemi de las*): excellent Bienfaicteur du Genre humain. 538
*Cassini*: Remarques sur ses Observations touchant Sirius. 1 & suiv.
*Catanéus* [*Jacques*]: dit avoir vû la Vérole se changer en Lepre. 306, 307
*Cérémonies*: celles qui sont mentionnées dans les Constitutions Apostoliques. 155
*Chats*: sujets à la petite Vérole. 504

*Chiens*

Digitized by Google

*Chiens*: ne prennent point la Peste en approchant des Pestiférez, ni même en mangeant les plumasseaux de leurs playes. 102, 105

*Clanricarde* [*le Marquis de*] Député Général d'Irlande: ses Mémoires. 289 &c.

*Clarke* [*Samuel*] Fils du celebre Mr. Samuel Clarke: Enfant admirable. 413, 414

*Clarendon* [*le Comte de*]: repris touchant les Négociations d'Irlande. 291

*Coddaeus* [*Guillaume*] Professeur en Hebreu à Leyde: privé de son Office. 89. Voyez *Kodde*.

*Coloquinte*: comment agit dans une Purgation. 333

*Constance*: Infamie du Concile tenu en cette Ville, comparée à celle du Synode de Dordrecht. 74

*Constantinople*: Description de la Peste qui y fut en 1712. pag: 19 & suiv:

*Constitutions Apostoliques*: vingt & un Caractéres qui en prouvent l'Autenticité, par Mr. Whiston. 155 &c. Avantages de cette Opinion. 159. Discours de Mr. Smalbroke, pour en prouver la Supposition. 161. Quels sont ses Editeurs. 162. Par quel motif publiées par les Catholiques. 165. Livre sans ordre, & très confus. 166. Ne s'accordent, ni avec l'ancien, ni avec le Nouveau Testament. 167

*Corvinus*, Ministre Remontrant: la lecture de ses Ouvrages fait embrasser l'Arminianisme à Tilenus. 40. Réfute l'Anatomie de l'Arminianisme de du Moulin. 412

*Cornelisson* (*Antoine*) Pêcheur: enseigne dans les Assemblées de Warmond. 388. Se déclare contre les Ministres. 390; & les rend odieux. 394. Pensée ridicule de cet Homme. 396, 397

*Cotes* (*Roger*) Professeur en Astronomie à Cambridge

*Cambridge*: Description d'un Méteore 319 &c. Habile Mathématicien, meurt jeune. 319

*Cowper*: n'avoit jamais vu de Glandes Maxillaires exterieures. 9

*Coxe*: pratique la Transfusion du sang sur deux Chiens. 186

*Cupers* [*Pierre*]: recherché par le Synode de Leyde. 83. Sa Docilité. 427

D.

DANAUS: Voyez *Arnaus*.

*Daniel*: quand mis parmi les Hagiographes. 236

*Degrave*: sa Fille à la petite Verole, quoi qu'elle eut été inoculée. 203

*Deidier*: Experiences sur la Bile des Pestiferez. 267

*Derante* [*Pierre*], Chirurgien de Waterland: Remarque sur la Separation de l'Omoplate &c. 263

*Derham*: conserve & publie la *Methodica Synopsis Avium & Piscium* de J. Rey. 530

*Desaguliers*: Perfection d'une Machine de J. Haskins pour élever l'Eau par le vif Argent. 261. Experience pour prouver qu'il y a du Vuide. 339 &c.

*Deverel*, Chirurgien de Bristol: ses Remarques sur la Fracture de la Rotule. 293 &c.

*Diemerbroeck* (*Isbrand de*) sa Description de la Peste de Nimegue en 1636. pag. 14 & suiv.

*Dimanche*: de son Origine & Observation parmi les Chretiens. 450 &c.

*Diodati* (*Jean*), Ministre de Geneve, Député au Synode de Dordrecht: Sa mauvaise Plaisanterie sur la mort de Barnevelt. 66

*Dolhonde*, Médecin: son témoignage contre la Pratique de l'Inoculation de la petite Vérole.

Vérole. 200. Autre témoignage. 205. Autre encore. 206

*Dordrecht*: Voyez *Synode*.

*Doses*: il n'est pas absolument nécessaire de les connoitre avec une entiére Précision. 491

*Douglass* (*Guillaume*) Médecin de Boston: ses Lettres touchant l'Inoculation de la petite Vérole. 213 & suiv. Traitées d'Invective contre les Ecclesiastiques par M. Maitland. 496

*Dudley* (*Paul*): sa Maniére dont on fait le Sucre avec le Suc d'Erable dans la Nouvelle Angleterre. 34

F.

EGLISE ANGLICANE: n'exige point d'Abjuration. 421. Ne refuseroit point la Communion. 421

*Ennemis*: En quoi consiste notre Amour pour eux. 350

*Epiphanie*: de cette Fête. 461 & suiv.

*Episcopat*: bien prouvé dans les Constitutions Apostoliques. 159, 169. Réfutation de ce qu'on y dit à cet égard. 169

*Episcopius*: ce qu'il répond à la Sentence du Bannissement des Remontrants. 58. Compose son Antidote. 571. Preside à l'Assemblée d'Anvers. 573. Compose la plupart des Ouvrages opposez au Synode de Dordrecht. 409

*Erable*: maniere dont on en fait du Sucre dans la nouvelle Angleterre. 34 &c.

*Erpénius* [*Thomas*] Professeur des Langues Orientales à Leide: forcé de signer le Synode. 90. Fait deux Voyages en France pour obtenir des Professeurs. 92

*Etats Généraux*: violent le Saufconduit accordé aux Remontrants appellez au Synode de Dordrecht. 75. Defendent aux Remon-

montrent l'Exercice public de leur Religion. 77. Font interdire tout commerce avec les Ministres Remontrans. 371. Ordonnent d'imprimer les Actes du Synode de Dordrecht, avec quelques Changements. 383. Font refuser à Uytenbogart *de passer en Angleterre*. 385. Protegent les Anabaptistes, & non les Remontrants. 399. Donnent un nouveau Placard contre les Remontrants. 406

*Ethiopie*: l'une des Pépinieres de la Peste. 118, 119

*Etoiles fixes*: de l'infinité de leur Sphere, par Mr. Halley. 26 & suiv. De leur nombre, ordre, & lumiere, par le même. 30 & suiv.

*Evangile*: ne contient point de nouveaux Preceptes de Morale inconnus à la Raison. 351

*Evêque*: on ne doit point exiger qu'il prêche tous les Dimanches. 444

*Eunuques*: diverses Personnes se faisoient tels pour éviter la Lepre. 313, 314

*Eures* (*Simon d'*): menace envain Cambden d'une Critique. 253

*Ezechiel*: Version Greque de ce Prophete, que l'on n'a point vu depuis le premier Siecle. 139

F.

FETES: celles qui s'observoient dans l'ancienne Eglise. 444 & suiv. Ciceron se plaint de leur multitude. 447

*Feuillée*: Observation de ce Pére mise en usage par Mr. Halley. 360

*Floyer* [*Jean*]: sa Traduction des *Oracles des Sybilles*, dont il établit l'Autenticité. 127 &c. Comment il s'est attaché à ce sujet 175

*Frossé* (*Alardin de*): le Ministre Remontrant se

se fait Epicier, & réussit enfin. 349. Générosité de sa Femme. 350

*Frideric-Henri* [*le Prince*]: Accueil gracieux qu'il fit à Uytenbogart. 361

*Frise*: cette Province refuse les Constitutions Ecclesiastiques du Synode de Dordrecht. 355

*Foi*: les Articles de Foi trop multipliés dans toutes les Communions. 94

*Forets*: autrefois on voyoit dans celles d'Irlande beaucoup de Personnes qui avoient perdu l'esprit. 292

*Fous*: si on leur ouvroit les Hôpitaux, se retireroient aparemment dans les Forêts. 292

*Fyne* (*Paschier de*) Ministre Remontrant: preche sur la glace près de Gouda. 381. Ses Mémoires touchant la Secte des Rhynsburgers. 386 &c. Vient à Warmond, & ses Disputes avec vander Kodde. 390 & suiv. Interrompu par J. vander Kodde. 396

G.

GADISDEN [*Jean*] ancien Médecin Anglois: Passage sur les precautions touchant la prétendue Lepre. 308 &c. Autre touchant ses Effets. 317, 318

*Gascoigne* (*Thomas*): Passage de cet Auteur touchant le Mal Vénérien. 304, 305

*Gaunt* (*J. de*) General Anglois: meurt du Mal Vénerien. 304, 305

*Gasteran* (*Corneille & Arnaud*), Ministres: se déclarent Remontrants. 93. Privez du Ministère. 94. Bel Exemple de Générosité d'Arnaud & de sa Femme. 94, 95

*Gibson* (*Edmond*) Evêque de Lincoln: sa Revision & Correction de la Traduction de la Description de la Grande-Bretagne de Cambden. 236 &c.

*Glandes Maxillaires*: nouvellement décrites par

par R. Hall. 3 &c.

*Glanville* [*Barthelemi*] : Passage de son Livre *de Proprietatibus Rerum* touchant la Lepre, ou plutot le Mal Venerien. 310, 311

*Glover* : Herault habile que Cambden est accusé d'avoir pillé. 250

*Goswinius* (*Thomas*) Ministre Remontrant : banni à Newenhuse, & fugitif à Munster, Verden, & Groll. 372

*Gonorrhée* : donne une Véritable Vérole. 189. Maladie ancienne selon G. Becket. 299, 302

*Gouda* : les Habitans de cette Ville étoient presque tous Remontrants. 80. Paschier de Fyne y prêche sur la Glace, & s'enfuit sur un Traineau. 381

*Goulart* (*Simon*) : refuse de signer le Synode de Dordrecht, & est banni. 95

*Gualcherus* (*Mart.*) Régent de l'Ecole de Kampen : privé de son Emploi. 353

*Gueldres* : le Synode de cette Province dépose quantité de Ministres. 348, 349

*Grant* (*Edmund*) Régent du College de Westminster, sa Grammaire Grecque. 253

*Grevinchovius* Ministre Remontrant : cité & condamné à l'Exil. 86. Conduit à Walwick. 61, 62. Secretaire de l'Assemblée d'Anvers. 373

*Grevius* (*Jean*) Ministre Remontrant : banni, trahi, & condamné à un travail perpetuel. 414

*Grotius* (*Hugues*) : ses Occupations dans sa Prison, Livres qu'il y compose. 66, 67. Condamné à la perte de ses Biens, & à une Prison perpetuelle. 67

H.

HALE (*Richard*) : sa Nouvelle Description des Glandes Maxillaires. 4 & suiv.

*Hales*

*Halley* : ses Remarques sur les Observations de Mr. Cassini touchant Sirius. 1 & suiv. De l'Infinité de la Sphere des Etoiles fixes. 26 &c. Du nombre, de l'ordre, de la lumiere des Etoiles fixes. 30 &c. Détermination de la Longitude de Buenos Aires, sur une Observation du P. Feuillée. 65

*Harmesses Mi-Amum*, ou *Ramesses*, Roi d'Egypte : le Pharaon du tems de la Naissance de Moïse. 506, 510 &c.

*Haskins* (*Josué*): Description d'une Machine pour élever l'eau par le vif-argent. 262

*Hawkins* (*Guillaume*) : Vie de Thomas Kent Evêque de Bath & de Wels. 226 &c.

*Heinsius* [*Daniel*] tente inutilement d'être fait Professeur en Theologie à Leyde. 92. Ecrit contre les Remontrants. 382. Dit qu'il avoit eu du Respect pour l'Ecriture pendant plusieurs années. 382. Les Etats defendent la publication de son Ecrit. 383. Publie dans un même Livre une Hymne à Bacchus, & une à Jesus Christ. 382

*Herman* : ses Maximes touchant les Vertus des Plantes. 40

*Heylin* (*Pierre*), Prebendaire de St. Pierre de Westminster : sa Vie. 492 &c.

*Hildanus* [*Fabricius*] : ce qu'il dit sur la Fracture de la Rotule. 295—297

*Hippocrate* : son Opinion sur l'Origine des Maladies. 539

*Hogerbeets*, Pensionnaire de Leide : condamné à une Prison perpetuelle, & à la perte de ses Biens. 68

*Holland* [*Philemon*] : traduit en Anglois la Description de la Grande Bretagne & de l'Irlande de Cambden. 287

*Hoorn* : le Schout de cette Ville, en voulant surprendre l'Assemblée des Remontrants, y découvre ses 2 Soeurs. 381

*Hommius* [*Festus*] : fait la Preface de l'Abregé

des Actes du Synode de Dordrecht, & le va presenter au Roi d'Angleterre. 407. &c. Se charge d'écrire l'Histoire des Troubles des Eglises des Provinces-Unies 431
*Huddleston*, Jesuite : administre l'Extrême-Onction au Roi Charles II. 230
*Hutten* [*Ulric de*] attribue l'origine du Mal Vénerien au Siege de Naples. 300. Réfuté & meprisé par G. Becket. 301
*Huttenus* [*Lambert*] Ministre Remontrant : excommunié à Buren. 427

I.

JACCHÆUS (*Gilbert*) Professeur en Physique à Leyde, obligé de se soumettre aux Ecclesiastiques 90
*Jackson* (*Gilbert*): son Abstinence extraordinaire. 35 &c.
*Jonas*: quel Poisson l'engloutit. 533, 534
*Jacques* I, Roi d'Angleterre : approuve les Sentimens de Tilenus contre la Predestination, & l'appelle en Angleterre. 404. Se fache de ce qu'un de ses Sujets, donne la Préséance au Roi de France 433. Veut passer pour habile Théologien. 434. Néglige l'Ecriture Ste., dans sa Méthode d'étudier la Théologie. 434
*Jacques II*, Roi d'Angleterre : repris par Mr. Ken. 233
*Jago* (*George*): Description de divers Poissons. 531
*Jalap*: maniere de la dissoudre. 45
*Ibis*: Oiseau adoré par les Egyptiens, parce qu'il dévoroit les Serpens. 122
*St. Jean*: son Evangile écrit peu de tems après les trois autres. 153
*Jeremie*: ses Propheties corrompues, & mêlées avec celles de Zacharie. 146—148
*Inoculateurs*: leurs Subterfuges. 217 & suiv. Comparez aux Empoisonneurs. 219
*Inoculation de la petite Vérole*: Danger de cet-

te Pratique. 180 & suiv. Voyez *Vérole* (*petite.*)
*Joachim*: ce Grand-Prêtre des Juifs l'étoit-il non sous Nebucadnezar, mais sous Darius Fils d'Histaspe. 152
*Irlande*: Memoires & Négociations du Marquis de Clanricarde touchant ce Royaume. 289 &c. Mal representée & décrite par Cambden, & joli Distique à ce sujet. 291
*Judith*: déplacement du tems de l'Histoire de cette Femme. 149, 150
*Juifs*: les Ecclesiastiques de Hollande demandent qu'ils soient distinguez par quelque marque extérieure, ce qui leur est refusé. 385

K.

KAMPHUSEN (*Richard*), Ministre Rémontrant: preche sur un Echafaut, déguisé en Cavalier. 78
*Ken* (*Thomas*) Evêque de Bath & de Wels: sa Vie. 226 &c.
*Kodde* (*Jean*, *Adrien*, & *Gilbert van der*) Freres de *Guillaume Coddens*: proposent de se passer de Ministre, & donnent lieu à la Secte des Rhynsburgers. 387. Leur Caractere. 387, 388. Gilbert porte la parole dans les Assemblées. 388. S'oppose au Ministre van Holten, & l'oblige à se retirer. 388. Soutient que les Ministres sont inutiles. 389. Se séparent des Remontrants 392, 397. Leur Discipline. 393. Tachent de rendre les Ministres Remontrants odieux. 394. Dogmes & Cerémonies qu'ils introduisent. 397. Jean se vante d'avoir la même Portion du St: Esprit que les Apôtres. 397
*Kernhert*: son Portrait brulé. 405



Digitized by Google

## L.

LACHTEROP [*Nicolas*] Ministre Remontrant: comment traité par le Synode d'Over-Issel. 331—353
*Laet* (*Jean de*), Ancien de l'Eglise de Leyde: chargé de travailler à une Histoire Ecclesiastique. 85. Rejette cet Emploi. 430
*Lambe*: voyez *Canis Cerberius*.
*Langerack*, Ambassadeur de Hollande en France: ce qu'il dit du Changement de Religion de Bertius. 419
*Larron predestiné*: Ouvrage des Remontrans contre la Doctrine des Predestinatiens. 382
*Leland* [*Jean*]: la crainte de ne pouvoir remplir ses Projets Litteraires le fait devenir fou. 252. On accuse mal à propos Cambden de l'avoir pillé. 250, 251
*Lemery*: sa Maniere d'infuser l'Opium. 42
*Leo* (*Henry*), Ministre Remontrant; consent de renoncer aux Fonctions de son Ministere. 54, 59
*Leonicenus* (*Nicolas*): le premier Médecin Italien qui ait écrit de la Verole, ne dit point qu'elle soit née au Siege de Naples. 299
*Lepre*: Nom qu'on a donné très longtems au Mal Vénérien. 306 &c. Symptomes de cette Maladie décrits, qui font voir cette Erreur. 308, 310, &c. N'est plus connue depuis qu'on en a distingué la Vérole. 311, 312. Pour l'éviter, on se rendoit impuissant. 313. Examen qui s'en faisoit. 315 &c.
*Levant*: toutes les Pestes qui ont affligé l'Europe en sont venues. 114, 115
*Leyde*: Remontrants persécutez dans cette Ville. 64. S'assemblent avec Zele, & sont fort inquietez. 381. L'Eglise de cette Ville ex-

Digitized by Google

excommunie Bertius. 427. Dureté des Procédures du Synode tenu en cette Ville. 82 &c. On reforme son Université. 88 & suiv.

*Livres Apocryphes*: Mr. Fabricius en publie un Recueil. 170. Quelques-uns, rehabilitez par divers Auteurs. 170, 171

*Lubbert* (*Sibrand*): obtient la Révocation de la Condamnation de son Livre contre Grotius. 68

*Luthériens*: peu disposez à tolerer les Remontrants. 375

*Lydius* (*Balthasar*), Ministre de Dordrecht: y prêche pour la cloture du Synode. 49, 50

M.

MACCABÉ'ES: l'Eglise Chrétienne solemnise leur Martyre. 479

*Mac Laurin* (*Colin*): sa *Geometria Organica*. 45

*Maitland*: Défense de sa Relation touchant l'Insertion de la petite Verole contre G. Wagstaffe. 487 & suiv. Rejette l'Histoire de l'Officier & des Soldats débitée par G. Wagstaffe. 496. Applique au Quinquina ce qu'il a dit contre l'Inoculation. 497

*Mal Vénerien*: Lettre sur son Ancienneté, par Guillaume Becket. 298 & suiv. Confondu autrefois avec la Lepre. 306 &c. Maniere dont on procedoit à sa guerison. 307. Description des Symptomes de cette pretendue Lepre. 308, 309, &c.

*Maladies naturelles*: se guerissent presque toutes par des artificielles. 489, 490

*Massey*, Curé de Londres: prêche contre l'Inoculation de la petite Vérole, & dit que le Diable la greffa sur Job. 498. Ne prouve sa These, ni par la Religion naturelle, ni par la Revelation. 499



Digitized by Google

*Mather*, Ministre de Boston : sa Lettre sur l'Insertion de la petite Vérole. 501

*Matthisius* [*Assuerus*] Ministre Remontrant banni à Newenhuse, & fugitif à Munster, Ferden, & Groll. 392

*Mauricé*, Prince d'Orange : croioit que les Remontrants l'avoient voulu chasser. 379

*Mead* (*Richard*) Médecin de Londres : son *Discours sur la Contagion*. 98 & suiv. 534 &c. Ses *Essais sur les Poisons*. 121

*Mede* : son Observation touchant l'Alteration des Propheties de Jeremie. 148

*Médecine* : n'est fondée que sur le seul Principe de guerir les Maladies naturelles par des artificielles. 489

*Médecins* : ont attaqué les Découvertes les plus utiles. 498. Leurs Oppositions à l'Inoculation de la petite Verole. 502

*Mercure* : comment ses Propriétez pour la guerison de la Vérole decouvertes. 307. Sa Préparation pour l'Usage purgatif. 329, 336

*Météore* : Description d'un vû à Dublin par Mr. Percival. 25. Description d'un autre par Mr. Cotes. 319 & suiv. D'un autre encor par le même. 322

*Meteren* [*Emanuel de*] : le Synode de Leyde veut faire corriger son Histoire. 86, 384 ; Cela est refusé. 384

*Meursius* [*Jean*] : obtient six mois pour se resoudre touchant la signature du Synode de Dordrecht. 90

*Michelotti* [*Pietr. Anton.*] Conghietture sopra la Natura, Cagione, e Remedi dell' Infermità regnanti ne' Animali Bovini. 541 &c.

*Morale Evangelique* : on l'avilit à force de l'élever en la mettant en opposition à la Raison. 351. La même que celle des au-

tres Hommes. 960

*Meulin* [*Pierre du*], Ministre de Paris: refuse la vocation de Professeur en Theologie à Leyde. 93. Son *Anatomie de l'Arminianisme* refutée par les Remontrants. 409. Change extraordinairement de langage. 410. Il y injurie grossierement & brutalement les Remontrants. 410. Plus emporté que Celse, Eunome, &c. 411. Autre Réfutation de son Livre. 411. Réfuté encore par Corvinus. 412

*Mile* [*van der*], Gendre de Barnevelt: banni à Goerée. 405

N.

NAPLES: le Siege de cette Ville en 1494 n'a point donné naissance à la Vérole, comme on le croit vulgairement. 299

*Nettleton*, Médecin à Halifax: Observation qu'il fait sur l'Inoculation de la petite Verole. 193 Lettre touchant l'Insertion de la petite Verole. 271 &c.

*Nez*: sa perte, signe de Maladie Vénérienne. 314 &c. 317, 319

*Nicholson*, Apoticaire de Londres: sert depuis cinquante ans les gens qui ont la petite Vérole, sans en avoir été attaqué. 212

*Niellius* [*Henry*] Ministre de Rotterdam: est banni. 95

*Nimegue*: Description de la Peste qui y fut en 1636 & 1637, par Diemerbroeck 14 & suiv.

*Noel*: de cette Fête. 461

*Nouveaux-Convertis*; divers n'ont plus la même Foi, qu'étant Réformez. 413

*Nuck*: ne dit presque rien des Glandes Maxillaires exterieures. 9

O.

OYSEAUX: font leurs nids à proportion de la quantité de la Nouriture de leurs

Petits 532
*Opium*: comment se doit infuser. 42
*Or* [*François d'*] Ministre François & Allemand de Sedan: banni après douze ans d'Exercice. 401. Enseigne le François & l'Allemand à Paris. 402
*Organiste*: refuse de signer les Canons du Synode de Dordrecht; & dit, que si on les veut mettre en Musique, il les jouera sur ses Orgues. 96
*Ortelius*: va en Angleterre consulter Cambden. [illegible]
*Oudan* [*François Joachimson*], Boulanger de Rhynsburg: dirige les Assemblées des Rhynsburgers. 398

P

PAQUES: de cette Fête. 466
*Paré* (*Ambroise*): son sentiment sur la Fracture de la Rotule examiné. 295, 296
*Paul* [le Pere] Servite: étoit Predestinatien. 382
*Pecket*: donne la figure du Canal thorachique extraordinaire d'un Chien. 11
*Pentecôte*: de cette Fête. 468
*Percival*: sa Description d'un Météore vû à Dublin. 25
*Persécution*: fait tomber dans la Débauche & l'Incrédulité. 412
*Peste*: Description de celle de Constantinople en 1712 par E. Timonius. 13 & suiv. Celle de Nimegue en 1636 toute semblable. 14
*Peste*: Discours sur sa Contagion, par le Docteur Mead. 98 & suiv 534. &c. Quelques Medecins de France soutiennent qu'elle n'est point contagieuse. 100, 107. Comment se communique à Rome, à Naples, à Londres. 112, 113. Vient d'Afrique. 113. Description de celle de l'an 543. Se répand dans

Digitized by Google

des Lieux maritimes dans les interieurs. 128. Ses effets. 123. Sa Guérison. 124 &c. Regardée comme Punition divine. 535

*Petiver*, Observation sur quelques Oiseaux des Indes. 531

*Pherna*: terminaison de Noms inconnue sous les Babyloniens, mais fort connue sous les Perses. 149

*Plantes*: Discours sur la Méthode de découvrir leurs Vertus. 38 &c. Les Anciens les ont aussi bien connues que les Modernes. 39

*Platerus* [*Felix*]: par quels signes jugeoit de la Lepre. 317

*Poppius* [*Edouard*], Ministre Remontrant, écrit une Lettre de Consolation aux Eglises affligées. 405. Répond aux Reformez sur la Chûte de Bertius, qui, selon leurs Principes, étoit inévitable, & dont ils étoient la Cause. 425

*Postel*: Visionaire qui publie un Evangile de St. Jaques. 170

*Prædestination*: Dureté de cette Doctrine chez les Réformez. 70 &c. Réfutée, 71 & suiv. Comment en parle l'Evêque de Bois-le-Duc. 366

*Predestinatiens*: il n'y a point de gens moins charitables, ni plus grands Persécuteurs. 370

*Prideaux* (*Jean*) Professeur en Theologie à Oxford: se fâche de ce qu'on rend justice à Bellarmin. 453

*Prophètes*: Voyez *Rhinsburgers*.

*Prins* [*Samuel de*] Ministre Remontrant éxilé: revient en Hollande, est enfermé & tourmenté, & devient enfin fort Libertin. 412

*Prins* (*Jean de*) Ministre Remontrant éxilé: revient, & est condamné à un Travail perpetuel. 415

*Purgation*: en quoi consiste l'adresse de la préparer. 331

*Pylarini*, Médecin: sa maniere d'inoculer la petite Vérole. 192, 108 &c. S'accorde peu avec Timoni. 215. Ce qu'il dit de cette Pratique. 216

Q.

QUINCY (*Jean*): Lettre touchant les Remedes purgatifs. 326 & suiv.

*Quinquina*: son Usage pour la Guérison des Fievres communiqué par un Indien. 489. On pouroit raisonner contre ce Medicament de même que G. Wagstaffe fait contre l'Inoculation. 479

R.

RAISON: extremement severe. 551

*Ramrstis*, Voyez *Harmesses*.

*Reformation*: prédite par les Sybilles. 176

*Reformations*: produisent nécessairement des Sectes. 398

*Reformez*: leur Doctrine fort dure touchant la Prédestination. 470 &c.

*Religion*: on en peut changer très innocemment. 440

*Religion Chretienne*: en quoi consiste, selon les Remontrans. 408

*Remedes purgatifs*, Lettre touchant leur Operation. 326

*Remontrants* [*Ministres*]: on leur demande de renoncer aux Fonctions de leur Ministere, & ils le refusent. 54, 55 &c. Demandent à se retirer 55. Comparoissent devant les Etats de Hollande. 56. Bannis des sept Provinces, 58, 73 &c. Sont menez à Walwick. 61, 62. Leurs Noms. 62. Les Provinces-Unies violent le sauf-conduit qu'elles leur avoient donné. 75. On en conduit de nouveaux à Walwick. 88. Environ 200 de dépofez, dont 80 bannis. 355. Quelques uns se font Reformez, d'autres Papistes, d'autres devien-

nent débauchez & déréglez. 355. Veulent aller s'établir à Staden, mais n'y peuvent reussir. 360. Demandent à se fixer à Walwick. 363. Bien traittés par l'Evêque de Bois-le-Duc. 364 & suiv. Le Curé de Walwick prêche contre eux, & est obligé par l'Evêque à se taire. 367 & suiv. Justifiés par un Augustin. 368. Obtiennent de demeurer 3 mois à Walwick. 371. Font une Assemblée generale à Anvers. 373 & suiv. On leur offre Exercice public en Suede & en Dannemark. 374. Evitent de s'unir aux Luthériens. 375. Entretenoient leurs Correspondances sous des Noms déguisés 376. Protestent qu'ils n'ont jamais pensé à chasser le Prince Maurice. 379. Publient divers Ouvrages contre la Doctrine de leurs Adversaires, & entre autres le *Larron predestiné*. 382. Comment dépeints par les Rhinsburgers. 394. Exhortent à la patience leurs Freres des Provinces-Unies. 399. Condamnez à une Prison perpetuelle, s'ils rentrent dans les Provinces. 406. Leurs Livres deffendus. 407. Publient leurs Actes & leurs Ecrits, & les dédient aux Universitez & Eglises Chretiennes. 408. Leurs Ecrits triomphent du Synode. 409. Accusez du Changement de Bertius, en rejettent la faute sur les Reformez. 424.

*Remontrans*: on leur défend l'Exercice public de leur Religion. 77. S'assemblent à Rotterdam 78. Persécutez à Rotterdam, Leyde, Schonhoven, Goude &c. 79. S'assemblent avec grand zele 377, 399. On les oblige à declarer par Serment s'ils assistoient à quelque Assemblée. 377. Sont exhortez à la patience par le Commités d'Anvers. 399. Quelques uns veulent se

retirer en Holstein. 399. Continuent d'être véxés & persécutez. 416
*Rhynsburgers*, Nouvelle Secte en Hollande: son Histoire. 386 & suiv. Leur Discipline. 399. Leurs Dogmes. 397. Miracles qu'ils supposent. 397. 398
*Rikewart* [*Charles*], Ministre Remontrant: banni à Walwick. 96
*Rivet* [*André*], Ministre de Touars: accepte la Vocation de Professeur en Theologie à Leyde. 52
*Romains*: ne se proposoient dans leurs Conquêtes que leur Gloire, & l'agrandissement de l'Empire. 245
*Rotterdam*: Ville où il y avoit le plus de Remontrants. 378. Tumulte qu'on y excite contre eux. 378, 379. Nouveau Desordre. 381
*Rotule*: Lettre de Mr. Deventer sur la Fracture de cette Partie. 293 &c.
*Rougeole*: contagieuse. 119. Vient d'Afrique. 113
*Ruysch*: son Observation sur une Fracture de la Rotule. 297

S.

SAMEDI: de son Observation comme Fête. 455
*Sauterelles*: causent la famine & la peste en Ethiopie. 119
*Saxons*: ont tout changé en Angleterre. 246. Leur Langue abolie par les Normands. 247
*Scaliger* [*Jos. Just.*]: ce qu'il dit touchant les Oracles des Sybilles. 179
*Schrevelius* [*Theodore*] Régent de l'Ecole de Harlem: privé de son Emploi. 406
*Suisses*: proposition rejettée de diminuer leur Liberté. 429
*Sel aromatique huileux*: invention admirable

ble. 335

*Sels des Animaux*: extremement volatils. 335

*Sené*: maniere de l'infuser. 42

*Sesostris*, ou *Seth-os*, Roi d'Egypte: Dissertation de M. Whiston pour prouver qu'il est le Pharaon qui perit dans la Mer Rouge. 507. Ses Caracteres semblables à ceux de ce Pharaon. 507. Fait de grandes Conquêtes, & fait batir de grands Edifices &c. 514 &c. Sa Mort. 501 & suiv. Fait ériger ces Colomnes qu'on a attribuées au Fils d'Adam. 525, 526

*Sevenhusen*: Tumulte arrivé dans l'Eglise de cette Ville. 64, 65

*Sirius*: Remarques touchant cette Etoile. 1 & suiv.

*Sloane*: ses Observations à la Jamaïque &c. 331

*Smalbroke* (*Richard*): Discours sur la supposition des Constitutions Apostoliques. 171 & suiv.

*Spenckovius*, Ministre Remontrant: banni à Walwick. 96

*Soeurs*: Resolution touchant les Mariages avec deux. 428

*Staden*: cette Ville n'ose recevoir les Remontrans, qui s'y vouloient établir. 360

*Steigerthall*: sa Relation de deux Blessures extraordinaires. 338

*Stenon*: repris touchant les Glandes Maxillaires. 7

*Sublimé*: comment doit être préparé 334

*Sucre*: maniere dont on en fait avec le Suc d'Erable dans la Nouvelle Angleterre. 34

*Supplice des Heretiques*: comparé aux Sacrifices des Victimes Humaines des Payens. 538

*Sybilles*: leurs Oracles traduits & soutenus Authentiques par le Chevalier J. Floyer. 172 &c. Envoyées aux Gentils, comme

les

les Prophetes aux Juifs. 173. Prédisent la Reformation. 176. Comparaison de leurs Oracles avec l'Apocalypse. 178; & avec les Propheties de l'Ancien Testament. 178. Passage de Scaliger touchant ces Oracles. 179

*Sydenham*: Remarques sur l'usage de la Seignée & des Sueurs dans la petite Vérole. 131, 133, &c.

*Sylius*, Ministre Remontrant: banni à Walwick. 96

*Sylvius* [*Cornelius*], Professeur en Droit à Leyde: privé de son Office devient un des plus renommez Avocats du Païs. 894

*Synode de Dordrecht*: éxige des Ministres une Souscription capable de faire fremir. 47—49. Remercie les Etats Généraux, & leur demande l'Exécution de ses Decrets. 49. Sa fin & separation de ses Membres. 51. Dépense qui y fut faite. 51—52. A couté un million de florins. 53. Plus injuste & moins équitable que le Concile de Trente; & aussi scandaleux que celui de Constance. 74. Esprit de cette Assemblée. 75. On exige de signer ses Canons comme étant la Parole de Dieu 352. La Province de Frise rejette ses Constitutions sur la Discipline Ecclesiastique. 355. Les Etats Généraux ordonnent d'en publier les Actes. 383. On publie un Abrégé de ces Actes, dediés aux Souverains de la Chretienté. 407. Detruit par les Ecrits des Remontrants. 409.

T.

THERMUTIS, Fille de Harmesses Roi d'Egypte: tire Moïse de l'Eau. 520

*Thornton*: donne un Canonicat dans l'Eglise de Christ d'Oxfort à Cambden. 239, 240

*Thou* (*J. Auguste de*) appellé par Cambden le Prince.

*Prince des Historiens Modernes.* 256. Avoit consulté Cambden touchant le Regne de Marie Stuart. 256

*Thysius*: appellé Professeur à Leyde. 92. Refuse de travailler à l'Histoire des Troubles des Eglises des Provinces Unies. 430

*Tilenus* [*Daniel*] Professeur en Theologie à Sedan: consulte les opinions d'Arminius, & perd son Emploi. 400. Se retire à Paris. 402. Dispute avec Cameron, & loue la Réformation d'Angleterre. 402, 403. Apellé, & aprouvé par le Roi d'Angleterre. 403. Publie un Ouvrage sur la Cause & l'Origine du Mal moral. 404. Traversé par les Theologiens de Charenton, ne pense plus à passer en Angleterre. 404

*Timoni* [*Emanuel*] Medecin de Constantinople: sa Description de la Peste de Constantinople en 1712. pag. 13 & suiv. Son Rapport touchant l'Inoculation de la petite Verole. 207 &c. 216. Ne s'accorde point avec Pylarini. 215

*Torella* [*Gaspar*]: écrit par ordre d'Alexandre VI sur le Mal Venerien, & n'en donne point l'origine au Siege de Naples. 300

*Tournefort*: sa Conclusion ordinaire & singuliere de l'Observation des Plantes. 39

*Transfusion du Sang*: mieux fondée que l'Inoculation de la petite Verole. 158. Pratiquée sur deux Chiens. 186

*Trente*: le Concile tenu en cette Ville plus équitable que le Synode tenu à Dordrecht. 75

*Trigland* (*Jaques*) Ministre d'Amsterdam: Doctrine étrange de ce Theologien. 428

*Trimnel* [Mr.] Evêque de Winchester: son Caractere. 443

*Turbith*: sa preparation & son effet. 337



Digitized by Google

*Turcs* : ne pratiquent point l'Inoculation. 208 ; parcequ'elle repugne à leur Dogme de la Predestination. 216

*Turrianus*, Jesuite : publie une Edition des Constitutions Apostoliques. 162. Liaisons cachées qu'il s'imagine y voir. 166

V.

VAISSEAUX LYMPHATIQUES, nouvellement decrits par R. Hale. 3 & suiv.

*Udemans* [*Geofroy*], Ministre de Zirikzée, & Membre du Synode de Dordrecht : desaprouve la Souscription exigée par ce Synode. 49

*Vents* : ceux du Nord non contraires à la Peste à Constantinople, & ceux du Midi, contraires. 13, 20, 21

*Vérole* [*petite*] : contagieuse. 109. Vient d'Afrique. 113. Ressemble beaucoup à la Peste. 124 &c. 313. Comment se communique. 183. Plus ou moins dangereuse. 184. Lettre sur le danger de la pratique de l'inoculer. 180 & suiv. Cette Pratique vient d'Asie & particul. de Georgie & Circassie. 181, 182. Ses dangereux Effets. 187 &c. Ne produit pas toujours l'effet attendu. 189, 194 &c. Réfutation des Maximes avancées par les Inoculateurs. 197 &c. Fait mourir beaucoup de Monde à Hertford. 201. Ne previent pas une seconde petite Verole. 202 &c. Peut communiquer d'autres facheuses Maladies. 205. Fait mourir beaucoup de monde à Boston. 222. Laisse une mauvaise odeur & couleur aux Inoculez. 225. Relation de la maniere dont on l'inocule, 267 &c. Lettre de Mr. Nettleton sur cette Pratique à Halifax. 271 &c. Autre Lettre. 293. Plus naturel de la guerir par l'Inoculation, que par des Vesicatoires. 440. Aussi sur qu'on ne l'aura plus, par cette voye, que quand elle vient

vient naturellement. 491, 492. Si l'Insertion ne produit pas son effet, le mal n'est pas grand 492. Combien il en est mort de personnes à Londres depuis 1707 jusqu'en 1718. pag. 493. De cinq cens Personnes greffées il n'en est mort que trois. 494. Avantages de cette Méthode. 497. Pensée ridicule d'un Theologien, qui dit que le Diable la greffa sur Job. 49 . Quelque autre pourra bien dire que ses Cicatrices sont la Marque de la Bête. 501. Lettre de M. Mather sur cette Pratique. 501 &c. Voyez *Mal Vénérien.*

*Vurthier (Bernard)*, Ministre Remontrant, banni des sept Provinces se retire à Husfeu. 61. Obligé de se retirer à Walwick. 372. Revient en Hollande, est mis dans un Cachot, & enfin condamné à un Travail perpétuel. 414. Reçoit une Lettre de Consolation des Ministres Remontrans. 415. Confond un Magistrat ignorant. 415

*Victimes humaines*, s'immoloient en tems de Peste. 535 & suiv. Cette coutume comparée au Supplice des Heretiques. 538

*Visscher* [*Nicolas*]: fait une Estampe Satyrique de Bertius. 423

*Vitesse*: Exemple de celle des Fous sauvages d'Irlande, & de celle d'Alexandre Selkrick. 293

*Vorstius* (*Conrad*): admis parmi les Remontrants. 376

*Vossius* (*Gerard Jean*): privé de son Emploi de Régent du College de Theologie à Leyde. 81. Son Caractere. 81, 82. Obligé à comparoitre devant le Synode de Leyde. 83. Depuis fait Professeur en Rhetorique, sans vouloir signer le Synode. 91. Inquieté par le Synode de Leyde. 427

*Utrecht*: il n'y avoit que cinq Ministres Reformez dans cette Province en 1618, & l'année suivante, il y en eut dans toutes les Eglises. 79

*Uytenbogart* : cité à comparoitre. 68. Veut s'aller établir à Sraden, & n'y peut réüssir. 360. Va saluer le Prince Frideric-Henry, qui le reçoit très bien, & l'invite à sa table. 361. Inquieté par les Catholiques d'Anvers. 371. Le Prince Maurice s'oppose à son Passage en Angleterre. 362, 387. Preside à l'Assemblée d'Anvers. 373. Ecrit une Lettre grave & touchante aux Etats Géneraux sur la Sentence contre Grevius. 415, 416

W.

WAGSTAFFE [*Guillaume*] Médecin de Londres : Lettre sur l'Inoculation de la petite Verole. 80 & suiv. Refuté par M. Maitland. 487 & suiv.

*Walens* (*Antoine*) : appellé Professeur à Leyde. 92

*Walwick* : Village où sont bannis les Ministres Remontrans. 61, 68. Demandent à s'y établir. 363. Le Curé de ce Village preche contre eux. 367

*Warmond* : Village où la Secte des Rhinsburgers prend naissance. 386 &c.

*Weddaus* (*Jean*) Remontrant : fait penitence publique. 534

*Weber* (*Degory*) : a été le premier Professeur de la Fondation de Cambden. 275

*Westerban* ; devient fameux par ses Poësies, & Seigneur de Brantwick & Gybland. 91

*Wharton* ; repris touchant les Glandes Maxillaires. 6

*Whiston* ; Extrait de ses Remarques sur l'Authenticité des *Constitutions Apostoliques*. 135, &c. Savant & honnête-homme. 160. Extrait de son Sentiment touchant Sesostris, le Pharaon qui perit dans la Mer Rouge. 506 & suiv.

*Wiaringen* (*Corneille van*) ; mis aux fers. 417.

Action heroïque de cet Homme & de son Pere. 417

*Williams (Jean)* Evêque de Lincoln, & depuis Archevêque d'York; Actions bizares & Emportement de ce Prelat. 436, 437, 438

Z.

ZACHARIE; Passage de ce Prophete corrompu. 145. Passages de Jeremies mêlés dans ses Propheties. 146—148

# FIN.

Digitized by Google

Livres qui ſe trouvent à la *Haye*, chez les Frères *Vaillant & N. Prevoſt*; & à *Londres*, chez les mêmes.

*Corpus omnium veterum Poetarum Latinorum, tam Prophanorum quam Eccleſiaſticorum; cum eorum, quotquot reperiuntur, Fragmentis.* Fol. 2. vol. 1721.

*Petr. Dan. Huetii, Epiſcopi Abrincenſis, Commentarius de Rebus ad eum pertinentibus.* 12.

La Religion des Mahometans, expliquée par leurs propres Docteurs, avec des Éclairciſſemens ſur les Opinions qu'on leur a fauſſement attribuées: Tirez du Latin de M. Reland, avec des figures néceſſaires. 12

Methode pour apprendre l'Hiſtoire d'Angleterre, depuis ſon Origine juſqu'à la fin du Regne de la Reine Anne. 12.

Traité de l'Éducation des Enfans, par M. Crouzas. in 12. 2 volum.

Eſſais ſur la Providence & ſur la Poſſibilité Phiſique de la Reſurrection, traduits de l'Anglois du Dr. B. 12.

Penſées Libres ſur la Religion, l'Egliſe, & le Bonheur de la Nation; traduit de l'Anglois du Docteur B. M. in 8 2. vol.

Oeuvres de M. l'Abbé de St. Réal. 12. 5. vol. 1722.

Le *Mentor Moderne*, ou DIſcours ſur les Moeurs du Siecle, traduit d'un Ouvrage Anglois intitulé *Le Gardien*, par Mr. *Addiſon*, *Steele*, & autres Auteurs du *Spectateur*. in 12. 2, vol, *ſous Preſſe*

Digitized by Google

Digitized by Google

FACULTÉ DES LETTRES
BIBLIOTHÈQUE
B 27-5
UNIVERSITÉ DE LAUSANNE

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google